

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 A 15H00**

(Convocation du 23 septembre 2022)

Aujourd'hui vendredi trente septembre deux mil vingt-deux à 9h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. M. le Président Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

*LA SÉANCE EST OUVERTE – 09 HEURES 41*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Nous débutons avec quelques propos liminaires pour dire que notre Directeur général des services, Michel VAYSSIÉ est souffrant. Monsieur Guillaume SINGER va le remplacer aujourd'hui. Je dois aussi remercier Michel LABARDIN, absent ce jour, qui nous fait, comme chaque année, l'honneur de nous donner ce livre de Livre en poche.

Quelques autres propos. D'abord, on ne peut pas commencer cette séance, sans parler de ce que nous avons vécu, nous et surtout les habitants, cet été, c'est-à-dire d'un côté une tempête de grêle qui a ravagé certaines communes, en particulier le Taillan-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles. Ensuite, les incendies qui ont été exceptionnels et qui ont quand même impacté 25 400 ha. C'est tout à fait important. Je voudrais remercier nos agents de la Métropole qui se sont engagés, avec les pompiers et les bénévoles girondins. Bordeaux Métropole et ses agents ont fourni un certain nombre de soutiens logistiques avec les bulldozers, des pelles, etc., et à chaque fois que nous avons été sollicités par une commune, nous avons pu répondre présents, et je pense que cela mérite des applaudissements. Merci pour eux.

*Applaudissements.*

Évidemment, Bordeaux Métropole sera toujours solidaire de ses pompiers, nous votons une subvention annuelle qui est importante, et cette année, on va augmenter cette contribution de 3,5 millions. C'est important et cela nous concerne puisque 25 % de la Métropole sont constitués de forêt ; c'est un sujet qui nous importe. De plus, nous sommes bordés par la grande forêt des Landes de Gascogne. C'est donc notre affaire. C'est pour cela que je vous proposerai en 2023, une politique de la forêt qui sera évidemment concertée avec les autres collectivités. D'ailleurs, nous-mêmes, les maires, nous nous retrouverons en octobre, pour travailler ensemble sur cette politique de la forêt.

Un autre sujet important qui est d'actualité, qui a surgi ces derniers temps, c'est de nouveau évidemment la situation du site de Blanquefort, avec la reprise de Magna par un groupe important allemand qui s'appelle Mutares. Évidemment, Madame le Maire de Blanquefort est très engagée, comme toujours, sur cette question. Quelles sont nos craintes ? C'est évidemment que Mutares ne remplisse pas ses obligations. Hier, avec Véronique FERREIRA et avec Christine BOST, nous avons rencontré, à leur demande, les dirigeants de Mutares qui ont essayé de nous rassurer, et qui nous ont dit des choses évidemment plutôt intéressantes pour l'activité du site, y compris en matière de diversification, sans prendre d'engagement sur le maintien du nombre d'emplois. Nous ne savons pas aujourd'hui si les 740 emplois seront maintenus. En tout cas, il nous faut rester très vigilants sur ce point.

Ensuite, un troisième point. Je vous rappelle que la semaine prochaine, nous aurons les journées de l'AdCF (Assemblée des Communautés de France), la 32<sup>e</sup> convention des intercommunalités de France. Vous êtes tous invités, venez, je pense qu'il y aura des débats qui seront très intéressants, et ces journées seront clôturées par Madame

la Première Ministre, vendredi. Évidemment, dans ces journées, on va beaucoup discuter de la situation des finances locales. Nous sommes tous inquiets des finances locales, parce que nous voyons aujourd'hui les difficultés qui sont déjà les nôtres, et je voudrais citer un exemple qui n'est pas celui d'une commune, mais chaque commune, chaque Maire pourrait citer le sien. À la Métropole par exemple, la consommation en électricité et en gaz qui aujourd'hui, en 2022 nous coûte 3 millions, devrait nous coûter en 2023, 14 millions, donc 350 % d'augmentation. C'est quand même considérable et je sais, pour en avoir parlé avec les uns et les autres, que chacun de vous dans votre commune, vous subissez les mêmes augmentations. Évidemment, beaucoup de communes vont avoir du mal à boucler leurs budgets, et le projet de la loi de finances 2023 ne nous rassure pas complètement. Je sais qu'il peut y avoir des avis différents sur ce point. En tout cas, la DGF (Dotation globale de fonctionnement) non indexée sur l'inflation va nous faire perdre 1,2 milliard. Tout à l'heure, je crois qu'il y aura des débats là-dessus, chacun pourra apporter ses appréciations.

Quand même, avant de commencer cette séance où on ne va rien faire, je voudrais donner des précisions sur ce fait que l'on ne fait rien. Il paraît que l'on ne fait rien ou pas grand-chose. Je suis un peu étonné quand même par ces propos, même un peu choqué. Je comprends la liberté d'expression où chacun a le droit de dire qu'il n'est pas d'accord, que l'on fait mal, que l'on n'est pas à la hauteur de la tâche. Cela fait partie de la liberté d'expression. Mais dire que l'on ne fait rien, c'est quand même fort de café. Tous les jours, on fait beaucoup, cet après-midi, aujourd'hui, on va faire beaucoup. Je trouve, pour parler franchement, parce que ceux qui disent ces propos parlent franchement, que ce n'est pas à la hauteur, et ce n'est pas à votre hauteur. Vous pourriez dire beaucoup de critiques, mais ce n'est pas à votre hauteur, parce que c'est faux. Et vous le savez bien. Donc je ne vais pas redire tout ce que l'on a écrit dans le rapport d'activité. Enfin, pour des gens qui ne font rien, on a quand même engagé une transition écologique et donc, relevé le défi climatique d'une façon très importante. On a adopté un certain nombre de schémas, puisque notre vision, c'est concevoir d'abord, concerter ensuite, appliquer après. Et donc finalement, les deux premières phases peuvent prendre du temps, je le reconnais, mais qui, même dans sa commune, nous savons tous que les deux premières années de mandat sont des années en général de préparation, sauf lorsque l'on a derrière soi un long héritage. On a fait beaucoup de choses, on a fait le schéma des mobilités, le schéma de Développement économique, aujourd'hui, on va avoir le schéma du fleuve, on a ouvert également une grande réflexion sur le tourisme. La plupart des schémas de l'économie sociale, j'en ai oublié, tellement on en a fait. Le plan déchet bien sûr. La plupart de ces délibérations ont d'ailleurs été votées presque à l'unanimité, pas toutes sans doute, mais la plupart. On travaille beaucoup et ce ne sont pas que des mots. Sur la transition écologique, ce ne sont pas que des mots, comme sur la rénovation énergétique des bâtiments quand même. Avec une trajectoire qui doit nous conduire à la fin du mandat, à rénover plus de 10 000 logements, c'est quand même considérable. Cela ne va pas dépendre que de nous, il faut que les gens frappent à la porte pour venir nous demander. C'est un véritable enjeu. Parce que l'on voit dans toutes ces opérations-là que finalement, les demandes ne sont pas toujours à la hauteur de ce que l'on souhaiterait.

En matière de mobilité quand même, vous voyez bien que l'on travaille beaucoup. Il n'y a pratiquement pas un jour où on ne travaille pas au RER métropolitain. Il y a une vingtaine de délibérations : le téléphérique, le troisième plan vélo, le premier plan marche. On était ensemble, il n'y a pas longtemps, sur la rocade où on prend les choses à bras le corps, avec des mesures à court terme, des mesures à moyen terme, des mesures à long terme, en matière de mobilité. C'étaient surtout des mesures à moyen terme. La tarification solidaire, qui était quand même dans les réfrigérateurs depuis

longtemps, est sortie. La ZFE (Zone à faibles émissions), on y travaille d'une façon considérable, avec beaucoup de concertations, parce que l'on sait que c'est un dossier difficile. La nouvelle DSP (Délégation de service public) sur le transport qui a demandé des heures et des heures de travail au service et à nous-mêmes, sur le logement et l'encadrement des loyers, le permis de louer, le million d'arbres, mais aussi sur les aires de grand passage. On le sait depuis des années. Et là, cela avance d'une façon importante. La 11<sup>e</sup> modification du PLU (Plan local d'urbanisme), le champ captant des Landes du Médoc est en cours de négociation, la régie de l'eau, on va parler aujourd'hui, GEMAPI, et puis également, une nouvelle vision avec la coopération des territoires avait été lancée, mais c'est sûr qu'aujourd'hui, on fait plus que du bavardage. On fait des contrats avec les uns et les autres.

Dire que l'on ne fait rien, je pense que c'est une facilité de langage qui n'est pas à votre hauteur, ce sont des propos politiques. On a besoin d'autres choses dans cette assemblée que de propos politiques. Je vous remercie.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur le Maire de Bordeaux.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je souhaiterais apporter quelques compléments par rapport à l'intervention que vient de faire le Président Alain ANZIANI. D'abord, pour confirmer que la situation de notre Métropole est préoccupante. Mais je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a pas que la situation de notre Métropole qui est inquiétante. C'est la situation de toutes les grandes métropoles françaises. Je rentre, je ne sais pas si certains d'entre vous y étaient, des journées de Reims qui étaient les journées nationales France urbaine la semaine dernière, et qui réunissent précisément les métropoles et les grandes villes de France. Nous y avons longuement échangé sur nos situations respectives. Et je peux vous dire ici, m'exprimant au nom de toutes les métropoles de France, quelle que soit leur étiquette politique, qu'il y a une grave inquiétude. Notamment vis-à-vis de la situation énergétique. C'est ainsi que lors de la déclaration de Reims réunissant, je le redis une nouvelle fois, des Maires et des Présidents de métropoles de toutes obédiences, nous avons demandé à l'État qu'il mette en place rapidement un bouclier d'urgence énergétique pour épauler les collectivités les plus impactées par l'explosion du coût de l'énergie, et qui sont aussi les plus engagées dans les investissements concourant à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Et demander également à l'État, une réalité financière au contrat de transition écologique par l'abondement d'une enveloppe globale, fongible et pluriannuelle. C'est une demande unanime qui a été faite. Le projet de loi de finances tel que l'on en a eu connaissance ne répond pas à ces demandes de l'État. Et ce que j'attends et ce que nous attendons peut-être tous de cette intercommunalité, c'est que par moment, dans les heures graves, nous sachions tous faire bloc ensemble pour dire : « On va laisser tomber provisoirement quelques petites querelles politiques, mais on va interpeler ensemble l'État pour dire : « Soyez à la hauteur de l'enjeu que nous devons tous affronter sans dire : « C'est la faute de Pierre, c'est la faute de Paul, c'est la faute de l'État et de qui sais-je ». Non. La situation, je le disais, elle est compliquée et préoccupante. Faisons front commun pour sortir ensemble de cette difficulté. C'est ma première observation.

La deuxième, j'ai lu moi aussi les commentaires de presse comme Alain ANZIANI, du propos que je trouve quand même un peu hors-sol et d'une sévérité politique que je trouve un peu décalée par rapport à ce qui est vraiment la réalité de terrain. On ne fait rien, tout va bien, la Métropole s'est mise à l'arrêt, il y a un immobilisme total, on arrive à la moitié du mandat et il ne se passe rien. Je vous épargne les suites des propos.

Pour dire : « Écoutez, Messieurs les Maires de Droite, vous savez très bien que c'est faux, vous savez très bien que depuis deux ans, nous avons commencé à changer sérieusement la situation, nous avons commencé puis souvent avec vous, vous avez voté nos délibérations, nous nous sommes donné les moyens de répondre aux exigences du défi climatique ». Vous pouvez nous dire : « Vous n'allez pas assez vite, vous n'allez pas assez loin ». J'ai l'habitude de dire : « Je suis sans doute le plus impatient des impatients ». Ça, vous pouvez nous le dire. Vous ne nous diriez pas que l'on revient de loin, qu'avant on ne peut pas dire que le défi climatique ait été pris au sérieux par nos prédécesseurs, mais peu importe. J'accepte que vous nous disiez : « Vous n'allez pas assez vite, vous n'allez pas assez loin », mais ne nous dites pas : « Vous n'avez rien fait ». Vous allez sans doute voter dans quelques instants, un plan climat dans lequel nous serons la première collectivité à tenir compte de l'empreinte carbone. Même l'État s'apprête à le faire et ne l'a pas encore fait. Donc, j'aimerais que vous soyez conscients du fait qu'il y a des dossiers dans lesquels nous sommes précurseurs. Pour le plan climat, nous sommes précurseurs. L'État fera vraisemblablement la même chose que nous d'ici quelques mois. En tout cas, il a annoncé cette prise en compte. Donc de temps en temps, essayez aussi de positiver en disant : « Nous avons changé de trajectoire, ce n'est pas forcément celle que vous auriez souhaitée, mais nous considérons que c'est la seule trajectoire possible pour se donner les moyens de répondre aux défis climatiques ». Peut-être que vous pourriez nous en faire crédit, au lieu de nous faire ces procès en sorcellerie totalement décalés, totalement hors-sol, consistant à dire que nous n'avons rien fait. Je ne vais pas faire comme Alain ANZIANI, reprendre un certain nombre de décisions fondamentales qui ont été prises en un peu plus de deux ans, mais ne faites pas semblant de les ignorer surtout quand vous les avez votées. Et surtout, parce que je pense et j'espère que vous êtes comme nous, conscients du fait qu'il faut apporter des réponses de plus en plus musclées aux défis climatiques, et j'espère que dans des décisions difficiles à prendre, parce qu'elles seront impopulaires. Je pense par exemple à la ZFE, des décisions difficiles à prendre, mais qui seront à la hauteur de l'enjeu climatique, j'espère que vous serez à nos côtés pour voter ces délibérations qui nous placeront encore davantage et encore plus vite sur les réponses à apporter aux défis climatiques. Voilà ce que je voulais partager avec vous, mes chers collègues. Merci.

*Applaudissements.*

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, je ne vais pas m'attarder sur la troisième partie de votre propos. Je pense que Patrick BOBET y reviendra. Je constate simplement que la lecture du journal SUD-OUEST a dû être plus longue pour certains qu'elle ne l'était habituellement, et que si le lundi, on fait appel à notre intelligence, le mardi, on n'est pas au niveau. Comme quoi, on peut changer et tout cela peut évoluer.

Non, je vais plutôt m'étendre, si vous me le permettez, à plus important à mes yeux que ces petites polémiques. Sur le premier sujet que vous avez évoqué qui est celui des incendies de forêt que notre Département de la Gironde a pu connaître au cours de cet été. Incendies hors norme, tout le monde l'aura bien compris, et je voudrais, Monsieur le Président, au nom des 25 Maires de la Gironde qui ont été concernés, remercier par votre intermédiaire les agents de Bordeaux Métropole qui ont été présents, et lorsqu'il a fallu du matériel ou autres, cela était très important et nécessaire, et je voulais que vous puissiez leur dire que les Maires étaient très attentifs, je pense que les relations entre la Métropole et le reste du Département sont importantes.

Je voudrais aussi vous dire bravo pour allonger le financement du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, qui doit faire face à des dépenses impressionnantes, le matériel a souffert, les hommes ont souffert. Le bilan est bien sûr catastrophique, mais ce bilan est avant tout, d'un point de vue humain, il n'y a pas eu de victime, et cela, je crois qu'il faut en être conscient. Il y a eu très peu de maisons ou de locaux qui ont été détruits, c'est grâce au travail des sapeurs-pompiers et de tous ceux qui les ont entourés. Parce que je peux vous dire, pour y être allé à plusieurs reprises, combien tout cela était difficile et compliqué, que les éléments naturels se déchaînaient et que cela ne s'est pas approché très loin de notre Métropole finalement, quand on regarde.

Vous avez lancé, Monsieur le Président, pour le mois d'octobre, une réflexion sur la forêt. Je pense qu'elle est nécessaire. Comment on va reconstruire cette forêt, comment on va faire la forêt de demain ? Attention de ne pas, si vous permettez, tout jeter de ce qui a été fait jusqu'à présent, parce qu'il y a quand même des choses très positives et puis, une forêt ne pousse que sur un terrain qui lui permet de la faire pousser et tout ne peut pas pousser n'importe où. Je crois que l'on aura ces débats à voir, mais en tout cas, la Métropole a son mot à dire, a son rôle à jouer dans ce concert-là, et je tenais à vous le dire ce matin, ce sujet me semble hautement plus important que la lecture de la page 5A du journal SUD-OUEST.

**M. Patrick BOBET** : Oui. Merci, Monsieur le Président de me donner la parole. Je serai beaucoup plus bref que vous, parce que d'abord, vous êtes Président, vous avez le droit de vous exprimer de la manière dont vous le souhaitez, aussi longuement que vous le souhaitez, et je serai beaucoup plus bref. Je constate que manifestement, ces propos vous ont quand même, pour le moins interpellé, vous ont dérangé, vous ont secoué. C'était fait pour cela. Parce que nous sommes réellement inquiets de ce qui se passe à la Métropole et de ce qui ne passe pas surtout. C'était tout à fait notre intention. Cela a été pari gagné. Pour preuve, vous avez réagi assez vertement, cela ne vous ressemble pas tout à fait non plus, mais on fait avec bien évidemment. Vous vous êtes senti obligé de détailler tous les schémas que vous avez mis en place. Vous confondez, aussi bien vous que le Maire de Bordeaux plusieurs choses. Dans nos votes positifs, il y a des votes d'adhésion bien sûr, il y a aussi des votes de raison, et on a souvent voté par raison. Tout simplement parce que c'est du bon sens, c'est parfois par défaut, c'est faute de mieux et on vote quand même. Ne confondez pas tout, votes d'adhésion et votes de raison encore une fois. Nous sommes sur un vote de raison, de gens responsables qui voudraient faire avancer les choses et ne pas les bloquer inutilement. Ne confondez pas tout cela.

Si vous avez énuméré tous ces schémas, c'est votre droit bien évidemment, mais ce sont là aussi des schémas qui sont assez verbeux, des choses remplies de verbiage, on l'a assez dit ici. Les actions, on les cherche, les engagements, on les cherche, les indicateurs, on les cherche, les évaluations, on les cherche, on cherche beaucoup de choses. C'est ce que j'appelle rien. Je vous concède tout à fait, je l'admets parfaitement, qu'une formule est toujours réductrice, elle est parfois provocatrice, elle est faite pour cela, une formule quand nous disons : « On ne fait rien, donc tout va bien », mais attention que cette formule ne s'inverse pas, ce serait une catastrophe. Qui serait de dire : « Tout va bien, donc on ne fait rien ». Alors, arrêtons la première formule, elle est bien moins méchante que la seconde, ce serait bien pire. Cela veut dire qu'il y a un mépris total de l'attente des métropolitains, ce serait la pire des choses.

Donc, Monsieur le Président, accordez-nous cette formule qui veut d'abord être une simple formule, prenez-la pour telle, mais il n'y a pas de demande d'excuse dans mon propos. Mais surtout, une mise en garde, de s'imaginer que tout va bien et que du coup on ne va rien faire. Ce serait la pire des choses. Et c'est un peu l'impression que l'on a parfois. Parce que ces leçons que vous nous donnez régulièrement, vous et Monsieur le Maire de Bordeaux, c'est quand même un peu insupportable et c'est inacceptable. Nous ne sommes pas des petits garçons, nous ne sommes pas à l'école, on assume nos propos et j'assume mon propos de SUD-OUEST. Voilà, je voulais vous dire les choses telles qu'elles sont. Si on démarre la séance comme cela, cela va être compliqué. On a l'occasion, on a deux beaux dossiers devant nous tout à l'heure qui sont le plan climat, air, énergie territoriale, on a également la Régie de l'eau. Nous vous dirons ce que nous en pensons. Et même si nous votons, méfiez-vous, ce ne sont pas toujours des votes d'adhésion. Merci de m'avoir écouté aussi longuement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour votre modération du jour, c'est votre nouvelle formule. Je ne veux pas faire de procès à quiconque, mais je ne peux pas accepter que l'on me fasse de mauvais procès. Monsieur Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'effectivement, nous sommes dans une phase que certains appellent la « bascule ». On est face à une complexité, à la fois sur un niveau mondial, un niveau européen et un niveau évidemment national, avec des enjeux très grands. Vous avez évoqué l'énergie. Évidemment, vis-à-vis de ce qui se passe en ce moment, il faudra sans doute s'unir face à toute cette problématique orchestrée par l'État profond et indirectement, par Monsieur Emmanuel MACRON, qui met en place une politique aujourd'hui de ségrégation, de division, de chaos, de destruction de la société civile, des familles et j'en veux pour preuve aujourd'hui, que vous avez évoqué les incendies avec des soignants de la forêt, et aujourd'hui, vous avez des gens quand même qui sont suspendus. Alors, je tiens à rappeler le terme de suspendu, cela veut dire des gens qui ont ni droit au RMI ni au RSA, ni droit à retrouver un autre emploi, ni droit à leur indemnité, ni droit à un chômage. C'est plus violent, c'est du jamais vu au niveau du Code du travail, c'est vraiment une violation du système actuellement qui a été orchestrée donc, par Madame Elisabeth BORNE qui a inventé ce statut. Et aujourd'hui, on est en train de constater effectivement qu'il y a un manque de moyen, par exemple au niveau des canadiens. Et quand on voit la dépense aujourd'hui, orchestrée par la guerre ou même, ne serait-ce que de façon beaucoup concrète, ici en Métropole, et au niveau national, avec des budgets énormes pour faire des tests RT PCR qui sont faux à 97 % quand on fait les amplifications au-dessus de 35 cycles, nous sommes face à une dépense de 25 canadiens. Ce qui est absolument hallucinant aujourd'hui, que l'on arrive à se tromper à ce point, avec des gens qui enjolivent leur politique sanitaire pour la santé et comme quoi, on arrive à faire croire que ce sont les enfants qui doivent protéger les grands-parents. Et là, il y a vraiment une inversion des valeurs et je crois qu'au niveau de l'unité qui avait été appelée par Monsieur Pierre HURMIC, l'unité, il ne faudra pas se tromper, il faudra être face à un mouvement mondialiste qui veut nous mettre dans une soumission totale, à un contrôle numérique des personnes, puisque nous étions déjà en phase de stress organisé par déjà, le manque de masques, et on se retrouve aujourd'hui avec le manque de personnes suffisamment vaccinées, et entre guillemets, vaccinées, parce que l'on se retrouve dans une grosse problématique aujourd'hui puisque l'on a des gens qui meurent. Et il n'y en a toujours aucun ici dans l'instance aujourd'hui, qui m'a fait un retour sur ce signalement, cette alerte du gros problème, du plus grand scandale à mon sens, de l'histoire de la santé dans le monde,

et forcément en France, puisque l'OMS impose sa doxa et aujourd'hui ici, il n'y a que des gens qui obéissent. J'espère qu'ils désobéiront, en particulier à cette problématique de la manipulation des chiffres concernant ces victimes du Covid, et donc forcément, ces victimes cachaient des injections génétiques expérimentales, et demain, aussi, réagir vis-à-vis de la problématique de l'énergie et qui manque de l'énergie aujourd'hui en France, et en particulier, par le fait que l'on va mettre en place une politique néolibérale qui va favoriser l'augmentation du tarif au Mégawatt/heure, donc on est à plus de 600 euros du MWh aujourd'hui en France, tandis que le Portugal et l'Espagne refusent ces chiffres, refusent cette doxa européenne, et aujourd'hui, en Espagne, on est aux alentours de 115 € le MWh.

Cela veut dire que la politique nationale touche la Métropole, cela veut dire que la politique nationale doit répondre à une unité, pas l'unité actuellement telle qu'on la voit avec cette division et puis ces petites querelles de mots. Au contraire, on devrait avoir une unité face à cette doxa orchestrée par le Gouvernement, et j'espère que les habitants de cette métropole vous pousseront, vous aussi, à réagir de façon beaucoup plus claire dans cette unité, pour essayer de faire sortir ce scandale et de mieux comprendre ce qui se passe aujourd'hui en France et, en particulier avec cette grosse problématique aujourd'hui. C'est d'essayer de donner déjà, de quoi manger, de quoi vivre dignement avec de la chaleur chez eux, des personnes qui aujourd'hui commencent réellement à souffrir, au niveau des étudiants, à faire des files d'attente de plus de 2 km pour aller manger. Et cela, je crois qu'il va falloir vraiment se pencher là-dessus, puisque l'augmentation de la pauvreté, et je dirais surtout de la misère, est avant tout, un problème national et l'unité est un grand appel à cela. Donc j'espère que prendre de la hauteur aujourd'hui, c'est vraiment se donner les moyens de dire non à ce gouvernement mondialiste qui est en train de faire une véritable violation du système actuel en France. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame Christine BOST.

**Mme Christine BOST** : Merci Monsieur le Président, je voulais non pas réagir aux propos de Monsieur Marc MORISSET, mais aux propos de Monsieur Patrick BOBET. J'ai parfois l'impression de me retrouver en cours de récréation sur : « c'est lui qui a commencé », et on va savoir qui donne des leçons à qui. Il ne m'a pas semblé voir dans les propos du Président, des propos belliqueux, c'était juste histoire de réagir et de remettre la Mairie au centre du village, et le Président a eu la pudeur de ne parler que des grands schémas que nous avons votés, il n'a pas parlé de tout ce qui se passait dans nos communes, dans toutes les communes, sans distinction aucune, avec une certaine forme d'équilibre, de générosité de la part de la Métropole qui se lit au travers de tout ce qui est dans les CODEV, au travers de toutes les opérations qui sont menées sur notre territoire. J'aimerais bien que l'on revienne à un peu de sérénité quand même.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Nicolas FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Quelques mots, non pas pour réagir à la parole de Monsieur Alain ANZIANI, puisqu'après tout, il exprime un sentiment que je peux comprendre, mais on a vécu cela, nous, en notre temps, et Patrick BOBET dans les responsabilités que l'on occupait. Si on avait dû à chaque fois s'émouvoir des déclarations de nos oppositions respectives ou des minorités, on aurait eu beaucoup à dire.

Je veux surtout rebondir brièvement sur le discours plus enflammé dirons-nous, du Maire de Bordeaux, qui a l'air de s'étonner qu'il n'y ait pas de concorde, d'unité des Maires de droite, comme si c'était une stigmatisation. Je rappelle quand même que c'est quand même les amis de Pierre HURMIC qui se sont opposés en 2020 à toute idée d'accord de cogestion. Je ne parle même pas de gouvernance. Je parle de contrat de cogestion. Et s'agissant de la gouvernance, certes, Monsieur le Président, avec quelques-uns de ses amis, a permis à ce que les Maires des villes de droite puissent assister au Bureau. On ne peut pas s'étonner d'un côté et appliquer à outrance le fait majoritaire. Bien sûr, vous êtes majoritaire, Monsieur Pierre HURMIC, dans cette assemblée, mais on ne peut pas s'étonner après qu'il y ait des expressions différentes, d'ailleurs, cela s'appelle la démocratie, et par ailleurs, cela nous donnera l'occasion de le rappeler peut-être plus souvent, tous les points de divergence que nous avons avec les politiques publiques qui sont menées dans cet établissement. Donc, je sens que cela a piqué, c'est peut-être d'ailleurs louable pour vous, cela va vous permettre, et comme l'a fait brièvement Christine BOST, peut-être de reprendre l'initiative, d'exprimer un peu plus et donner un petit plus d'audience à toutes les actions que vous pouvez mener. Le fait de reprocher à certains et à tous d'ailleurs, puisque comme que je l'ai entendu, vous vous étonnez que l'on ait voté des dossiers. Comme le disait Patrick BOBET, il y a un vote d'adhésion et il y a un vote de raison. Je vais même en rajouter un troisième. Il y a aussi eu des votes de secours sur un certain nombre de dossiers. Ne vous étonnez pas que l'on puisse aussi avoir des positions qui varient suivant les dossiers et selon les opportunités.

Je finirai quand même, et je rejoins entièrement ce que disait Alain ANZIANI, on est dans une période anxiogène pour nos concitoyens, difficile pour nos collectivités, mais c'est de notre responsabilité, en tout cas, ceux qui exercent dans l'exécutif. Je ne sais pas si on peut appeler cela une concorde à venir ou en tout cas, mais peut-être se serrer les coudes, je suis d'accord avec vous, mais cela n'empêche pas que l'on puisse exprimer des divergences sur des actions de proximité et locales. Je distingue ce qui relève d'enjeux extraterritoriaux. Je n'irai pas jusqu'à une analyse planétaire, comme l'a fait le précédent intervenant, mais enfin quand même, on a des dangers à nos portes, un calendrier mal maîtrisé. Bien sûr qu'il s'agira de se serrer les coudes et d'accompagner, et nous serons solidaires par rapport à l'institution dans laquelle nous siégeons, mais acceptez l'idée que sur des politiques publiques très locales, nous exprimions des avis divergents et des fois, peut-être un peu piquants et vinaigrés. Cela s'appelle le jeu de la démocratie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le Président. Je voulais revenir un instant sur vos propos liminaires et repris un peu avec des mots différents par Pierre HURMIC, sur la situation des finances publiques, la crise énergétique, la réponse du projet de loi de finances. Rappeler peut-être, même si cela peut être difficile à entendre pour les uns et pour les autres, mais la situation des finances publiques est effectivement inquiétante pour tous, et que personne n'a voulu cette crise énergétique. Et je tiens à dire qu'elle n'est indolore pour personne. Elle n'est pas indolore pour les entreprises ni pour les particuliers, ni pour l'État, ni pour les collectivités territoriales. Ce serait quand même assez incroyable de se dire : « On serait les seuls à se protéger », à expliquer que nous, on ne comprend pas que l'on nous protégerait complètement. Je tiens à le dire, parce que je trouve que subsiste dans le débat, l'idée que ce serait profondément

injuste que nous ne prenions pas notre part. Je crois qu'il faut que l'on prenne notre part, parce que la crise que nous vivons est profondément déstabilisante. La question, me semble-t-il, c'est comment on fait pour les collectivités qui sont les plus impactées ? Et vous avez dit une chose assez injuste, Monsieur le Président. Vous avez parlé de la dotation globale de fonctionnement. Qui a désindexé la dotation globale de fonctionnement ? La droite. Qui a baissé la dotation globale de fonctionnement ? La gauche, sous le quinquennat de François HOLLANDE. Qui a stabilisé la dotation globale de fonctionnement ? MACRON 1. Qui l'a augmentée ? Suivez un tout petit peu Monsieur DUPRAT. Je savais que cela allait piquer comme vous dites. Chacun se pique réciproquement. Et vous avez l'impression que c'est le jeu. 230 millions d'euros, c'est la première fois en 13 ans qu'elle augmente. Donc vous appelez, Monsieur ANZIANI, à un peu de hauteur, à éviter les polémiques politiciennes, vous auriez pu reconnaître que pour la première fois depuis plus d'une dizaine d'années, elle augmente. Est-ce que ce sera suffisant ? Pour répondre à Pierre HURMIC, je ne le crois pas. Je ne crois pas que le projet de loi de finances tel qu'il est écrit aujourd'hui, permettra de répondre pour toutes les collectivités aux difficultés qu'elles rencontrent. Et d'ailleurs, je peux vous dire que nous y travaillons, et que nous y travaillons avec certains maires de la Métropole, pour essayer de répondre le plus justement à la flambée des prix de l'énergie et accompagner celles qui sont le plus en difficulté. Parce qu'en fait, elle frappe de manière assez différente les collectivités, en fonction de leur situation. Voilà, Monsieur le Président, quelques compléments que je souhaitais apporter à votre propos liminaire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pour la première fois depuis des années, la DGF augmente et pour la première fois depuis des années, l'inflation bat tous les records. C'est cela la difficulté. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je voulais intervenir sur deux aspects. L'avenir de l'usine ex-Magna et puis, je me permettrai d'intervenir dans votre dispute entre la majorité de gauche et puis les droites. Sur l'usine, vous avez dit, en passant, c'est peut-être le début du problème, c'est que sur les Girondins de Bordeaux, c'étaient des points spéciaux, et puis sur d'autres aspects qui sont tout aussi importants du point de vue de l'emploi ou même des fois plus, cela passe quand même assez vite. Vous avez parlé de vigilance, le discours classique dans ces cas-là, on fera attention, on va discuter, j'ai vu les déclarations aussi dans la presse, mais vous étiez avec le même discours, enfin ce n'était pas forcément la même majorité, mais l'usine Ford, c'était pareil : « On sera vigilant, on va faire gaffe, on va surveiller », la papeterie de Bègles, c'était pareil, et puis on s'aperçoit qu'à la fin, il y a zéro efficacité. Les sites disparaissent et les emplois sont supprimés. Je ne parle pas que des emplois directs, parce qu'il y a aussi les emplois induits qui ne sont jamais vraiment comptabilisés et pourtant, cela pèse à la Métropole ou même un peu au-delà de la Métropole.

Le problème c'est que ce qui se passe à Magna et maintenant peut-être Mutares, c'est que ce sont malheureusement, des choses qui sont écrites depuis un bon petit moment. Et en fait, ce sont des processus de liquidation de sites, et cela ne sert à rien de ne pas le voir. Je ne vois pas comment on peut ne pas le dire franchement. Là, il y a un processus qui est lancé de liquidation de site, à partir du moment où Ford s'est débarrassé de ce site-là, il y avait derrière, la volonté de toute façon, d'abandonner cela. Et je ne comprends pas cette sorte de naïveté volontaire ou pas. À partir du moment où on considère qu'il y a un processus de liquidation de site, quelle est la politique que peuvent mener les collectivités territoriales ? L'État bien sûr, mais il y a

l'État et ce qu'il fait et ce qu'il ne fait pas, en ce moment, il ne fait pas, cela fait un petit moment déjà. Maintenant, quelle est la politique des collectivités territoriales de se poser le problème de, comment on peut être efficace à un moment donné, et comment on peut empêcher que ce processus-là aille au bout ? Parce que vous parlez des 743 emplois, mais vous ne comptez pas que tous les ans, les emplois diminuent. Là, c'est 743 aujourd'hui, mais tous les ans cela diminue, tous les mois, cela diminue. C'est le même processus que l'usine d'à côté-là, où j'ai travaillé. Tous les mois, c'étaient quelques unités qui disparaissaient petit à petit. Et là, le fonds de retournement, c'est une étape supplémentaire, mais en plus, tous les discours et même l'article de SUD-OUEST est pénible à lire parce qu'en fait, c'est la parole patronale, on sait très bien que c'est du bluff, que c'est du n'importe quoi, qu'ils n'ont pas de projet, qu'ils s'en moquent, et puis, on fait comme si. Et je pense que cela pose déjà ce problème-là, c'est comment la collectivité ou les collectivités puissent agir différemment, se poser le problème et de réfléchir à une solution industrielle, une solution politique, avant de constater les dégâts. Et évidemment, ce n'est pas seule la Métropole, ce ne sont pas seules les communes qui sont concernées, c'est comment on peut faire le lien avec le Département et la Région, mais comment on peut faire aussi un peu la pression sur l'État. Mais à un moment donné, cela pose le problème d'une intervention de la collectivité. Cela s'est passé dans d'autres départements, dans les Bouches-du-Rhône ou en Normandie, où il y a un moment, les Départements, les Régions se posent le problème d'agir de manière un peu autoritaire sur ces questions-là. Donc, il y a des solutions politiques, mais ce n'est certainement pas de dire : « Oui, on va être vigilant » parce qu'en fait, au bout du compte, malheureusement le scénario, cela semble plutôt être celui de la fin dramatique. Je pense qu'il y a des choses à revoir sur la façon de faire.

Puis après, sur la dispute que vous avez, évidemment nous, on ne fait pas partie de ceux qui disent que la Métropole ne fait rien. C'est un faux débat, il y a des désaccords politiques, ce n'est pas faire rien ou faire beaucoup, ce sont des désaccords que l'on peut avoir sur la façon de faire ou sur les choix qui sont faits, qui sont pris. Là par exemple, vous dites, ou je ne sais plus si c'est Monsieur ANZIANI ou Monsieur HURMIC qui disait : « Il faut tous ensemble mettre la pression sur l'État, pour que l'État mette les moyens, pour pouvoir faire en sorte que les collectivités territoriales aient à leur tour les moyens d'agir ». OK, il faut faire cela, mais à partir du moment où l'État ne fait pas, le problème était posé aussi, c'est comment les collectivités territoriales peuvent elles-mêmes agir et se donner les moyens d'agir, même si c'est plus compliqué. Et là aujourd'hui, par rapport à la crise environnementale, par rapport à la crise sanitaire qui continue, par rapport à la crise économique et sociale qui continue et qui va s'amplifier, tout cela n'est pas nouveau, mais tout cela s'aggrave au fil des années, ce sont quels sont les outils que l'on peut mettre en place pour justement, être là et répondre aux besoins des gens. Nous, on le redit, on est obsédé par cela, parce que l'on pense que c'est la seule solution efficace, c'est la question des services publics à développer, à reconstruire. Là, vous avez vu, il y a des contestations à la régie de l'eau, cela se fait avec des moyens un peu limités. Donc du coup il y a du mécontentement du point de vue des effectifs ou justement des équipes qui travaillent. Oui, c'est comment on reconstruit les services publics, et c'est de votre compétence ou de votre rôle, et c'est de cela qu'il faudrait que l'on discute. Service public du logement, service public de la santé, service public des transports. On sait que ce sont ces seuls outils-là qui peuvent justement répondre aux besoins sociaux, et y compris même aux besoins environnementaux. Et donc, cela pose le problème d'oser quelque chose, et ne pas continuer un peu comme cela se passe aujourd'hui, modifier un peu à la marge les choses, ce qui fait qu'après vous vous disputez. Parce que vous savez très bien que vous êtes tous un peu sur le même terrain, sauf qu'avant, évidemment, la gauche ou

les écolos vont plus s'axer quand même sur la question de l'environnement, on va verdier un peu plus. OK, il y a quand même des nuances qui sont réelles, mais le fond de la logique reste toujours dans le même cadre politique, et c'est là où on ne s'en sort pas. Parce que tout le monde s'aperçoit bien que l'on ne répond pas et que la misère va augmenter, que les difficultés de la population vont augmenter. L'habitat, cela ne s'arrange pas. La pollution, cela ne s'arrange pas. Comment on y répond ? Et cela pose le problème d'une politique radicale de dire : « Oui osez à un moment donné de dire stop à ce qui est fait, parce que ce que l'on paie aujourd'hui, ce sont les politiques anciennes ». Ce n'est pas un truc fatal qui vient de nulle part ou de partout, c'est qu'il y a des politiques qui ont été menées.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Le temps est dépassé.

**M. Philippe POUTOU** : J'arrête alors.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas rallonger ce très long préliminaire avant délibération, mais quand même un mot sur Blanquefort et Mutares. Qu'il y ait des inquiétudes, je les comprends, on les vit. Cette espèce de processus que nous avons vécu, on a quand même par moment l'impression d'une histoire qui bégaye. Cependant, une fois que l'on a dit cela, je me méfie toujours des phrases qui commencent par : « On sait que, on n'a qu'à partir du principe que c'est un processus de », je trouve que cela fait beaucoup de questions de foi et ce qui m'intéresse plutôt, ce sont les faits. On a un calendrier qui est très court. Je rappelle que c'est vendredi dernier qu'il a été annoncé aux salariés de Magna, qu'ils avaient été rachetés par Mutares. Cela fait donc une semaine. Nous avons, comme l'a rappelé le Président, rencontré très rapidement Mutares hier, où on s'est présenté, il ne s'est pas encore dit grand-chose, il faut être très clair, parce que c'était quelque chose de très rapide, et c'est tout à fait logique. En revanche, on va se revoir bientôt. Ce qui est désespérant dans cette histoire, c'est mine de rien, la non-communication qu'il a pu y avoir. Avec Ford, c'est une évidence, son successeur, cela a été également une évidence. Aujourd'hui, est-ce que c'est quelque chose de bien ou c'est quelque chose de mal ? Je ne vais pas y émettre un qualificatif, c'est quelque chose qui change et qu'il faut suivre à tout prix. Toute notre problématique est là, je ne vais pas commencer à tirer à boulets rouges sur des personnes qui ne nous ont encore rien présenté. Je ne vais pas non plus me mettre à les féliciter parce qu'ils arrivent, étant donné qu'ils ne nous ont encore rien présenté. Soyons logiques, arrêtons deux secondes les « on sait que », et discutons sur des faits, des chiffres, des emplois, une stratégie industrielle. Je pense que c'est comme cela que l'on aura peut-être un espoir, qu'effectivement, ce site industriel puisse perdurer.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Merci, Monsieur le Président. Mon intervention est un peu motivée par ce que nous a dit Pierre HURMIC. Je ne vais faire du François Mitterrand, mais j'allais lui dire que « vous n'avez pas le monopole de la préoccupation du climat ».

On peut avoir des différends après sur les solutions, mais sachez qu'ici, la plupart des élus sont sensibilisés à cette question. Alors, pourquoi je dis cela ? Parce que dans le même temps, vous dites, vous reprochez au Gouvernement de ne pas apporter, je vais simplifier en expression, un bouclier par rapport à l'énergie auprès des collectivités. C'est vrai, on est en train d'analyser, on va analyser le budget, la loi de finances qui arrive prochainement au Sénat. Et naturellement, la plupart des sénateurs sont aussi montés au créneau en disant : « Il faudrait que les collectivités aient elles aussi une sorte de bouclier tarifaire ». Ce sera difficile, parce que le budget est contraint. Ceci étant, il faut remonter un peu. Le reproche que je ferai au Président Emmanuel MACRON, c'est de vous avoir écouté. Parce que d'où vient aujourd'hui le vrai problème du coût de l'énergie en France ? C'est l'abandon de la filière nucléaire. Nous étions les plus performants avec les Américains, on travaillait aussi sur la fusion à Cadarache, et aujourd'hui, on a fermé déjà une centrale qui était en état de fonctionnement, alors qu'elle ne devait fermer qu'après l'ouverture de Flamanville. Donc on a cela, on a les centrales qui ne sont plus entretenues et qui devaient être fermées, une dizaine je crois. Le Président a réagi, c'est vrai, cette année, je vous donne acte mon cher collègue, c'est de relancer un programme nucléaire. Mais cela va mettre du temps. Voilà le véritable problème que l'on a par rapport au prix de l'énergie. Ne changez pas le bonnet d'âne de l'un à l'autre. C'est parce qu'il vous a écouté que l'on a cette situation aujourd'hui. Pour ce qui nous concerne, surtout que quand on a remplacé les centrales nucléaires, cela a été pour ouvrir une centrale à charbon, ce qui n'est pas, reconnaissez-le, la meilleure des hypothèses. Alors, vous avez parlé d'une phrase : « Oui, la ZFE et tout », on va en discuter bientôt de la ZFE qui circule dans le département, je peux dire qu'il y a l'aspect économique, l'aspect environnemental et il y a l'aspect humain. Cette ZFE peut être une catastrophe pour toutes les personnes qui ont besoin de venir à la Métropole et qui n'ont pas les moyens d'avoir un véhicule électrique. Attention à cela. L'idée est une chose, c'est bien, attention à l'application, ce n'est pas une opposition droite/gauche, c'est la réalité du terrain pour les gens qui vivent aussi là-dessus. Soyons-y attentifs, je crois plutôt que de nous envoyer les invectives, vous voyez ce qui peut être vrai dans ce que l'on dit, et faites attention aussi aux remarques que l'on pourra faire par rapport à cela.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame KISS.

**Mme Andréa KISS** : Chers collègues, Monsieur le Président. Je voulais réagir aux propos de Thomas CAZENAVE, parce que quand il a commencé à discuter, on a été plusieurs à réagir un peu violemment, et je pense qu'il vaut mieux qu'on lui dise en face ce que l'on pense. Il faut arrêter de nous faire les grandes sérénades sur tout ce que l'État fait pour les collectivités territoriales quand même, et notamment pour les communes. Quand vous nous dites que la DGF augmente, je veux bien, mais enfin au Haillan, cette année je rends de l'argent quand même, dans une commune qui augmente de 20 % sa population sur six ans. Donc, il ne faut pas oublier quand même que la DGF, c'était la compensation pour les missions que nous assurons pour le compte de l'État. Ces missions, non seulement, nous continuons à les assurer, mais en plus de cela, on nous en a transféré sans aucun moyen supplémentaire. Et donc là maintenant, on vient nous enlever l'argent. Vous oubliez aussi de parler de la réforme de la taxe d'habitation. La taxe d'habitation, excusez-moi, mais non seulement elle n'augmente pas, mais elle est figée. Sur les territoires dynamiques, comme ceux de la Métropole, Monsieur CAZENAVE, je suis désolée de vous le dire, mais vous êtes en train de nous enlever de l'argent, et jusqu'à quand ? Vous nous ferez comme avec la DGF aussi à terme, c'est-à-dire que quand les caisses de l'État seront vides au point

que vous ne pourrez plus vous en sortir, vous finirez par nous dire : « On va vous prendre l'argent, la compensation de la TH » ! C'est ce qui va arriver. Je ne veux pas faire les Cassandre, mais nous ne sommes pas naïfs. Et la réforme de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), on en parle aussi ? Quand vous nous demandez d'avoir les terminaux pour faire les passeports biométriques, cela nous coûte à chaque fois un équivalent temps plein et pourtant, c'est un service que nous rendons pour le compte de l'État. Vous êtes en train de nous étrangler financièrement, parce que vous n'y arrivez pas juridiquement. C'est cela la réalité, Monsieur CAZENAVE.

*Applaudissements.*

**M. Thomas CAZENAVE** : Vous m'avez donné la parole, Monsieur ANZIANI. Je veux bien la prendre. Je pense que cela me semble légitime. Deux éléments : c'est facile à l'unisson, sans reconnaître. Vous savez pourquoi elle a baissé votre DGF ? Parce que collectivement, on a essayé d'avoir un système plus péréquateur. Je sais qu'ici, je ne vais pas me faire d'ami, mais je vais vous le dire. Et je vous rappelle, qui a baissé le montant de la DGF ? Je me permets d'insister. Qui l'a stabilisée 2017, 2022 ? Soyez respectueuse du débat, Madame KISS. Je prends le temps de vous répondre. Qui l'a augmentée pour la première fois en 13 ans, ce n'est pas assez, sûrement, mais quand Monsieur Alain ANZIANI dit, il a raison : « Il y a de l'inflation », cela voulait dire que vous voulez aussi par exemple, que tous les soutiens que vous donnez aux associations soient indexés sur l'inflation. Tous dans vos communes ! Soyons raisonnables. Cette crise, elle nous frappe tous. Monsieur DUPRAT, ce que je veux vous dire, ce n'est pas parce que vous hurlez que vous serez entendu. La question, c'est cette crise, elle nous impacte tous. Qu'est-ce que je voulais vous dire ? Vous pensez qu'elle sera indolore ? Elle ne sera indolore pour personne ni les entreprises ni les particuliers. Et si vous pensez que l'État pourra tout vous compenser, hélas, je pense que vous faites fausse route.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur CHAUSSET. Je vous rappelle que tout à l'heure, il y aura certainement d'autres débats sur ce sujet. Monsieur MORISSET, je ne vais pas vous redonner la parole, vous l'avez déjà eue. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Excusez-moi, Monsieur le Président, chers collègues. Je vais juste intervenir très rapidement, il y aura le débat après sur la ZFE, sur le plan climat, tout cela. Juste un point sur le nucléaire, Monsieur CAZABONNE. Je suis complètement, bien sûr, en contradiction avec vos propos. Ce qui met en difficulté aujourd'hui l'énergie par rapport au nucléaire, ce n'est pas la fermeture de Fessenheim. Fessenheim est une centrale sur 52 réacteurs, une centrale qui arrivait en fin de vie. Le problème aujourd'hui que l'on a est une crise énergétique mondiale liée, notamment à la forte reprise du Covid, à la crise ukrainienne et aussi au fait que l'on ait la moitié des réacteurs de nos centrales qui sont à l'arrêt. Et quand on nous dit, je ne suis pas pour la fermeture tout de suite des centrales nucléaires, cela n'a jamais été nos propos, ce n'est pas en général la position des écologistes.

C'est un arrêt progressif. Ceci dit, aujourd'hui, lorsque l'on nous dit que l'énergie nucléaire – et j'en ai terminé – est quelque chose de sûr, on s'aperçoit qu'elle est vulnérable, aussi vulnérable que les énergies renouvelables sur d'autres aspects certes, mais elle est extrêmement vulnérable. Cet outil industriel est vulnérable, il est fragile et il ne nous rend pas indépendants, parce que l'uranium, on ne le produit pas

ici. Le nucléaire, ce n'est donc pas la solution. Cela fait partie du mixte mais ce n'est pas la solution, et ce n'est pas en brandissant le nucléaire qu'on va régler nos problèmes. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jean-Jacques PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Merci, Monsieur le Président. Je serai bref. Monsieur CAZENAVE, malgré votre bonne volonté – que je ne remets pas en cause – et sans vouloir participer à la polémique, j'ai l'impression que vous méconnaissiez quand même la situation de nombre de nos communes.

Aujourd'hui, où en sommes-nous pour certaines ? Après avoir effectivement subi les politiques Sarkozy et Hollande qui nous ont impactés, nous avons eu des baisses de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et nous avons tâché de réaliser des économies en interne. Nous avons, les uns et les autres, réalisé des économies. Aujourd'hui, nous sommes toutes et tous impactés par la crise énergétique, par l'augmentation des fluides, gaz, électricité, etc. Cela va effectivement nous amener à faire des choix budgétaires importants, mais quels types de choix budgétaires importants ? Nous avons effectivement essayé jusqu'à présent de préserver la qualité de nos services, les services que nous proposons à nos populations.

Aujourd'hui, nous en sommes à nous demander quel service nous allons devoir baisser, c'est-à-dire que nous n'allons plus pouvoir assurer, à court ou moyen terme – effectivement, selon les profils et les résultats des collectivités – des services de qualité. Est-ce cela que nous voulons collectivement ? Non. Est-ce que l'État nous entend là-dessus ? Non. L'État nous aide à l'investissement. C'est bien, on regarde cela, on s'en empare et on essaie de faire les investissements, notamment dans le cadre de la transition énergétique. C'est important. Nous avons quand même besoin de continuer à investir.

Madame KISS l'a dit : nos communes évoluent démographiquement, donc il nous faut pouvoir être en capacité d'investir toujours et toujours plus. Si on investit toujours et toujours plus, cela veut dire que nous avons des coûts de fonctionnement toujours plus élevés. On est donc pris par l'effet ciseaux et nous sommes en difficulté : il faut savoir le regarder et ne pas considérer qu'aujourd'hui, l'État, pas plus qu'hier ou avant-hier, a tout fait pour consolider le rôle des communes.

Je crois très sincèrement, Madame KISS l'a dit et je le redis, je crois qu'en ayant supprimé la TH (taxe d'habitation), en nous mettant en difficulté aujourd'hui (parce qu'effectivement, la DGF est sanctuarisée), mais sans tenir compte de l'inflation, l'État, sans le dire, souhaite supprimer l'échelon communal au niveau des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) tels que les nôtres.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots, parce qu'en écoutant les uns et les autres, je n'ai pas pu m'empêcher de penser qu'il y avait une certaine sélectivité. Par exemple, lorsque j'ai entendu le propos de Madame KISS, je me suis souvenu, avec un peu d'effarement, qu'il n'y avait pas eu

autant d'annihilation lorsque Monsieur HOLLANDE, pendant trois années consécutives, avait fait des coupes sombres d'une violence sans égale dans la DGF. À l'époque, beaucoup de ceux qui ont applaudi Madame KISS n'avaient rien trouvé à redire ou avaient regardé leurs pieds lorsqu'on évoquait les difficultés que nous avons les uns et les autres à mener nos politiques.

De la même manière, Monsieur le Président, je dois vous dire que j'ai été un peu choqué par votre propos liminaire, au moins dans sa partie qui reprochait à l'opposition de s'exprimer. Oui, il faut accepter cela : en démocratie, l'opposition a le droit de porter des avis sur la réalité des politiques menées, sur le rythme que vous impulsez ou pas au changement politique et sur l'impression que nous avons d'une communication permanente, mais d'une réalité qui se dérobe sous vos pieds. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels vous nous avez fait la leçon en arrivant et sur lesquels nous voyons avec effarement la situation se dégrader de jour en jour.

La question des mobilités - dont vous vous satisfaites – est une question qui est en chantier complet. Si vous allez dans la rue, si vous interrogez les uns et les autres sur la réalité des mobilités de l'agglomération, ils ne vous diront pas que cela s'est amélioré depuis trois ans, mis à part le moment du confinement où effectivement, on roulait bien parce qu'on ne roulait plus.

De la même manière, si vous vous intéressez à ce qui se passe en matière de logement et notamment de logement social, qui ira vous dire que, depuis trois ans, la réalité s'améliore dans la Métropole ? Lorsque vous nous faites des leçons ou que vous nous expliquez vos intentions en matière d'adaptation au changement climatique, en quoi votre gestion a-t-elle fait faire un bond considérable à la Métropole depuis trois ans ? Vous êtes là depuis deux ans et demi, Monsieur le Président – quand je dis Monsieur le Président, c'est évidemment l'ensemble de la majorité. Ne soyez donc pas surpris que nous ayons, à un moment ou à un autre en tant qu'opposition, le loisir de dire des choses qui ne sont pas de la provocation, mais qui sont un constat un peu raccourci, certes. C'est un peu de simplification, mais qui est le constat d'une réalité que nous déplorons.

Donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, on peut critiquer, on peut faire des remarques. Nous le faisons, mais par exemple, quand on nous fait le reproche de faire des remarques fondées, que Madame KISS fait un parallèle sur une situation prétendument catastrophique alors que vous n'avez rien dit sur les années Hollande, franchement, c'est un peu triste.

En revanche, je retiens – et je veux bien reconnaître cela avec tous les collègues présents ici – qu'il y a une vraie question sur l'autonomie fiscale des collectivités, et notamment l'autonomie fiscale des communes qui est en train de se dérober, et cela, c'est une vraie question que nous pouvons mettre en débat, un débat de bonne tenue.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Premier point, je ne crois pas avoir empêché la liberté d'expression. Ce n'est pas du tout mon propos. Deuxième point, il est vrai que les politiques depuis 10 ans sont dues à la majorité actuelle, que le manque de logements sociaux depuis 10 ans, c'est dû à la majorité actuelle. Là aussi, soyez modestes : prenez également votre part dans les difficultés que nous rencontrons. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci, Président. Nous sommes dans un débat sur ce qui nous arrive depuis deux ans et sur des questions de financement.

Très rapidement, pour répondre à Monsieur Thomas CAZENAVE également sur la question du financement : depuis deux ans, nous avons eu une succession de crises. Le Covid, puis la canicule, les incendies, la sécheresse, donc, une suite de crises. Cela devient un changement d'époque, cela veut aussi dire que nous sommes entrés dans une ère de changement climatique qui va plus vite – peut-être que nous l'attendions les uns et les autres. Le défi qui est donc devant nous, que ce soit pour l'État ou les collectivités territoriales, c'est quelle réponse nous pouvons apporter. Je crois qu'il y a un diagnostic qui est largement partagé aujourd'hui.

Sur les actions, je pense que, quels que soient les maires présents ici, nous entrons dans les mêmes logiques : isolation des bâtiments, végétalisation, déplacement des mobilités douces, etc... Reste la question du financement, et c'est là qu'il y a un désaccord avec ce que dit Thomas CAZENAVE. Non pas sur la DGF, parce qu'il n'a pas tort de dire que les difficultés de la DGF ne datent pas de ce gouvernement – cela, je le lui accorde bien volontiers. Mais, il y avait peut-être d'autres moyens de financement pour l'État, même si chacun doit prendre sa part, y compris les collectivités territoriales – quand il y a une crise, chacun doit évidemment prendre sa part. Cependant, je voudrais rappeler que – et c'est là où je pense qu'il y a un désaccord majeur entre nous - si nous voulons une ambition forte pour répondre à ces défis, il faut un pacte entre l'État et les collectivités territoriales, et ce pacte, il faut le financer.

Aujourd'hui, le choix qui est malheureusement fait par le gouvernement, c'est de le financer en prenant dans certaines collectivités locales pour le remettre dans d'autres collectivités locales, ou alors, de faire un jeu entre l'État et les collectivités locales.

Je voudrais rappeler quelques chiffres, qui sont sans doute une autre piste, et vous rappeler que la Commission européenne a incité les États membres à instaurer une taxe sur les superprofits, vous rappeler que Total vient d'annoncer qu'il allait verser 2,36 milliards d'euros à ses actionnaires supplémentaires, liés à l'augmentation actuelle des prix. Je voudrais également vous rappeler que, depuis 10 ans, la fortune des milliardaires français a progressé de 439 % en France, 175 % en Allemagne, 168 % en Grande-Bretagne, pour vous donner une échelle des choses. N'y a-t-il donc pas d'autres moyens de financement que de venir prendre dans les poches des collectivités territoriales pour répondre à cette crise ?

Moi, je pense qu'il y aurait un autre équilibre financier à trouver que de demander des efforts toujours aux mêmes, c'est-à-dire aux collectivités locales, et d'épargner toujours les mêmes, c'est-à-dire ceux qui ont gagné beaucoup depuis 10 ans et qui, c'est quand même incroyable, à l'occasion de cette crise, vont gagner encore plus. Ils ont d'ailleurs gagné plus pendant le Covid et maintenant, ils gagnent plus pendant la crise énergétique. Là, je le dis sans agressivité, mais il y a vraiment un débat de politique économique de fond à mener : est-ce que l'on va demander longtemps à nos concitoyens de se serrer la ceinture pendant que l'on constate des évolutions comme cela... C'est du jamais vu : 439 % en 10 ans, on n'a jamais vu cela dans l'histoire économique de notre pays. Est-ce qu'à un moment, on va ouvrir un peu les yeux sur la répartition des richesses dans notre pays et savoir quelles sont les priorités ? Est-ce que quelques-uns doivent être toujours plus riches ou est-ce que nous acceptons enfin de financer les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique, en y mettant les moyens financiers qui conviendraient ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Il y aura un second round tout à l'heure sur ce type de débat, dans le courant de l'ordre du jour. Monsieur MORISSET, vous avez déjà eu la parole, je vous propose de prendre la parole dans le second round. J'imagine que d'autres aussi voudront répondre, mais on aura le temps.

### **Procès-verbaux des séances du 24 juin et du 7 juillet 2022 – Adoption**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il est maintenant nécessaire d'adopter les PV des séances des 24 juin et du 7 juillet derniers. Y a-t-il des observations ? Non. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Cela va être très court, merci, Monsieur le Président. J'ai fait passer à votre Directrice adjointe mes remarques sur les deux PV de juin et juillet, avec différentes reprises, et effectivement des fautes de frappe et de sens. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

### **Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint**

**M. le Président Alain ANZIANI** : On a 30 affaires qui sont dégroupées. Le secrétaire de séance sera Patrick PAPADATO et son adjoint, Stéphane PFEIFFER. Je donne la parole à Monsieur PAPADATO.

**M. Patrick PAPADATO** : Merci, Monsieur le Président. Première information : la délibération 93 est également retirée de l'ordre du jour.

Un petit rappel : dans la délibération n° 1, portant sur les représentations dans les organismes, il y a une modification de la proposition du suppléant. Madame CORNACCHIARI, déjà membre du Conseil d'administration du MIN (Marché d'Intérêt National) de Bordeaux Métropole ne peut pas représenter également Local Bio. Il y a un risque de conflit d'intérêts. Il est donc proposé Monsieur Serge TOURNERIE, suppléant de moi-même, Monsieur PAPADATO.

Concernant les 96 affaires regroupées, un petit rappel. Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer, par principe, que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles.

- ✓ Délégation de Monsieur ANZIANI : affaires n° 1 et 2 ;
- ✓ Délégation de Madame BOST : affaires n° 3, 5 à 9, 11 et 12 ;
- ✓ Délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : affaire n° 13 ;
- ✓ Délégation de Monsieur DELPEYRAT : affaires n° 14 et 18 à 20 ;
- ✓ Délégation de Monsieur LABESSE : affaires n° 21 à 25 ;
- ✓ Délégation de Madame FERREIRA : affaires n° 27 à 52 et 54 ;
- ✓ Délégation de Monsieur GARNIER : affaires n° 57, 58, 60, 62 à 64 ;
- ✓ Délégation de Monsieur ÉGRON : affaires n° 67, 68, 70 à 72 et 74 à 77 ;
- ✓ Délégation de Madame CASSOU-SCHOTTE : affaires n° 79 et 80 ;
- ✓ Délégation de Madame BICHET : affaires n° 83 et 85 ;

- ✓ Délégation de Monsieur PUYOBRAU : affaires n° 88 à 90 ;
- ✓ Délégation de Madame MELLIER : affaire n° 92 ;
- ✓ Délégation de Madame BLOCH : affaire n° 94 ;
- ✓ Délégation de Madame DE FRANÇOIS : affaire n° 95 ;
- ✓ Délégation de Madame PAPIN : affaire n° 98 ;
- ✓ Délégation de Madame KISS : affaires n° 99 à 107 ;
- ✓ Délégation de Monsieur PAPADATO : affaires n° 108, 109, de 111 à 113, la 115 et la 116 ;
- ✓ Délégation de Madame JAMET : affaire n° 118 et 119 ;
- ✓ Délégation de Monsieur PFEIFFER : affaires n° 120 et 121 ;
- ✓ Délégation de Monsieur RUBIO : affaire n° 122 ;
- ✓ Délégation de Monsieur MAURIN : affaire n° 125 ;
- ✓ Délégation de Madame RAMI : affaire n° 127.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je mets donc au vote les affaires regroupées. Qui a des opinions à exprimer ? Oui, Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci, Monsieur le Président. Il y aura des votes du groupe communiste sur tous les dossiers VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) – il y en a quand même une douzaine sur cette séance. C'est donc vote contre aux délibérations 26 à 29, 32, 34, 37, 38, 40, 44, 51 et 52. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est noté. Pas d'autres observations ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je ne vais pas lire, puisque j'ai transmis les différents votes que nous avons, parce qu'il y a pas mal de contres et il y a aussi beaucoup d'abstentions. Je voulais juste faire une remarque sur nos abstentions, qui ne sont pas de l'indifférence, ou, peut-être, quelque part on ne sait pas trop, mais il est vrai que nous avons du mal à digérer tous les documents, on a parfois du mal à se faire un point de vue. Cela explique, je crois, que sur les 96 délibérations groupées, on fait 30 abstentions, ce qui est quand même énorme.

C'était pour préciser que c'était aussi, de la part de notre équipe, qui n'est pas si nombreuse que cela, qui n'est pas si disponible que cela aussi, donc on a, pour beaucoup, des difficultés à savoir ce que nous pouvons faire, et pour beaucoup aussi, c'est lié au fait que nous n'avons pas lu tous les documents qui nous sont proposés. Sinon, il y a quelques contres, mais comme l'a dit Olivier ESCOTS, c'est notamment sur les VEFA, où là on s'oppose aussi à cette politique qui est menée aujourd'hui. J'ai passé la liste pour ne pas tout lire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Nous pouvons considérer que pour les autres dossiers, il y a l'unanimité ? Unanimité.

**M. ANZIANI**

(n°1) Représentations dans les organismes - Désignation - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. ANZIANI**

**(n°2) Liste des arrêtés pris par le Président**

**Communication effectuée**

**Mme BOST**

**(n°3) Floirac. Quai de la Souys, rue Aristide Berges. Création d'un troisième dépôt de bus métropolitain. Acquisition auprès d'Enedis des parcelles cadastrées AV 5 et AV 106- Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Cet entrepôt est nécessaire mais on ne comprend pas pourquoi TBM ne paie ni loyer ni une participation quelconque.*

*Pour autant, plusieurs questions demeurent au sujet de ce troisième entrepôt. Cette année, la métropole a décidé de poursuivre l'exploitation de son réseau de transport urbain par le privé. Nous avons défendu le passage en régie publique. Ici, nous voyons que le public investit de nouveau pour un transporteur privé. Or aucun loyer n'apparaît. De plus, avec la densification des réseaux de bus nous aimerions avoir la certitude que cet entrepôt restera bien ouvert après la fin des travaux à Lescure.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°5) Floirac. Quai de la Souys, rue Aristide Berges. Création d'un troisième dépôt de bus métropolitain. Acquisition auprès d'EDF de la parcelle cadastrée AV 107 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°6) Floirac. Quai de la Souys, rue Aristide Berges. Création d'un troisième dépôt de bus métropolitain. Acquisition auprès de RTE des parcelles cadastrées AV 93p, AV 104 et AV 105 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

(n°7) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la berge du Lac-Ginko - Avenant n°7 au traité de concession - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°8) OIM BORDEAUX AEROPARC. Chemin de la Bâche de l'Eau - Acquisition de la parcelle cadastrée AC 70 de 5 902 m<sup>2</sup>- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**Mme BOST**

(n°9) Bordeaux - secteur Bastide - Reconstitution des fonctionnalités ferroviaires - Convention de financement des études SNCF - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

**Mme BOST**

(n°11) Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux 2022 - 2025 - Participation de la Ville de Bordeaux à l'équilibre d'opération dans le cadre du contrat de concession - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°12) Cenon - Ilot Palmer - Cession d'un lot de copropriété à la société Kaufman - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°13) SPA Fourrière - régie Metpark - Subvention d'équilibre sur l'exercice 2022 - Convention - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur MARI, Monsieur SALLABERRY

**M. DELPEYRAT**

(n°14) Convention de financement France 2030 " Démonstrateurs de la ville durable" entre la Caisse des Dépôts et Bordeaux Métropole : Mérignac Soleil - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur MORISSET

**M. DELPEYRAT**

(n°18) Maison de l'emploi de Bordeaux- Association pour le développement local et l'emploi - Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest - année 2022- Subventions pour action spécifique - Conventions - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame KISS, Monsieur PFEIFFER, Madame LECERF MEUNIER

**M. DELPEYRAT**

(n°19) Soutien de Bordeaux Métropole à l'association Aquitec pour l'organisation de la Journée de l'Emploi de Bordeaux du 6 octobre et du salon Post-Bac 2022 des 14 et 15 octobre 2022 au stade Matmut Atlantic - Décision- Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur ESCOTS

**M. DELPEYRAT**

(n°20) Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC) - Prolongation du bail emphytéotique - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH, Madame BRU, Monsieur GIRO, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame SAADI

**M. LABESSE**

(n°21) Convention avec l'éco-organisme CITEO dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques issus de la consommation nomade" - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABESSE**

**(n°22) Enlèvement et traitement des piles et accumulateurs usagés collectés dans les centres de recyclage - Contrat de reprise avec l'éco-organisme SCRELEC - Décision - Autorisation de signature**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. LABESSE**

**(n°23) Zero Waste Bordeaux - Année 2022 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. LABESSE**

**(n°24) Association Etu'Recup - Année 2022 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. LABESSE**

**(n°25) Délégation de services publics - Réseaux de chaleur et de froid Saint-Jean Belcier - Avenant n°5 - Adoption - Décision - Autorisation -**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
EGRON, Madame BICHET, Madame  
MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur  
BOBET, Madame CURVALE, Monsieur  
MANGON, Monsieur TROUCHE**

**Mme FERREIRA**

**(n°27) TALENCE - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs sociaux, opération Iconic, rue Robespierre, route de Toulouse et rue Frédéric Sévène - Emprunts des types PLUS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 1 057 552 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS  
Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°28) TALENCE - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en ULS et dans le cadre d'une VEFA de 25 logements collectifs locatifs sociaux, opération Iconic, rue Robespierre, route de Toulouse et rue Frédéric Sévène - Emprunts de type PLS d'un montant global de 1 719 819 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°29) VILLENAVE d'ORNON - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en ULS et dans le cadre d'une VEFA de 10 logements collectifs locatifs sociaux, opération les jardins de Beunon, Chemin du Pas de la Côte - Emprunts de type PLS d'un montant global de 725 351 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°30) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 4 logements d'urgence collectifs locatifs sociaux, opération résidence Paveil, rue Paveil - Emprunts des types PLAI, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 196 758 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°31) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 71 logements collectifs locatifs sociaux, résidence Paveil, rue Paveil - Emprunts des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 6 917 875 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°32) CARBON BLANC - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs sociaux, opération Trinéo, avenue de Bordeaux - Emprunts des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 753 501 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°33) BRUGES - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Charge foncière et construction de 20 logements destinés à la locations accession, avenue Jean Jaurès - Emprunt de type PSLA d'un montant de 4 130 327,34 € à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°34) EYSINES - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition dans le cadre d'une VEFA d'un logement individuel destiné à la location accession, rue du Bleu - Emprunt de type PSLA d'un montant global de 249 184,51 € à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,**

**Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°35) BORDEAUX - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 20 logements collectifs locatifs sociaux, opération Graphik, 18 rue de Queyries - Emprunts des types PLS, PHB 2.0 et Booster d'un montant global de 3 656 422 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°36) BORDEAUX - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 40 logements collectifs locatifs sociaux, opération Harmony, 18 rue de Queyries - Emprunts des types PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 7 312 283 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°37) BORDEAUX - SA d'HLM Vilogia - Acquisition en ULS et dans le cadre d'une VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux, rue Henri Dunant - Emprunts des types PLS et Booster d'un montant global de 1 136 753 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°38) BORDEAUX - SA d'HLM Vilogia - Acquisition en VEFA de 22 logements collectifs sociaux destinés à la location-accession - 86 boulevard Godard - Emprunt PSLA d'un montant de 3 872 958 € auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°39) BORDEAUX - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction d'une résidence sociale comprenant 45 logements collectifs locatifs sociaux, opération Izidom, 18 rue de Queyries - Emprunts des types PLAI et Booster d'un montant global de 5 258 555 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°40) GRADIGNAN - SA d'HLM DOMOFrance - Acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Chemin de Pichey - Emprunt d'un montant de 97 500 euros de type PHB 2.0 auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS  
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°41) Fixation des tarifs et redevances des services publics pour 2022 - Ajout -  
Décision - Adoption**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous votons contre car nous n'avons pas les moyens de savoir si les tarifs pratiqués sont socialement justes. Aussi, nous pensons que le cas par cas devrait être pratiqué dans ce genre de cas.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°42) TALENCE - SA d'HLM ICF Atlantique - Acquisition de patrimoine appartenant à l'OPH métropolitain Aquitanis : vente des résidences Phèdre et Bérénice comprenant 297 logements collectifs locatifs sociaux, rues Toulouse Lautrec et François Boucher - Emprunts des types PTP d'un montant global de 26 714 440 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°43) MERIGNAC - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 19 logements collectifs locatifs sociaux de la résidence Robinson III ANRU située rues de Lorraine et Alphonse Daudet - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 286 670 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°44) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 16 logements collectifs et individuels locatifs sociaux situés 80 avenue de Montaigne - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS et Booster d'un montant global de 1 374 721 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°45) BORDEAUX - SA d'HLM Noalis - Charge foncière et construction de 16 logements collectifs locatifs sociaux 45 rue Joséphine - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 184 954 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

(

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°46) BORDEAUX - SA d'HLM Clairsienne - Charge foncière et construction de 5 logements d'urgence collectifs locatifs, sis, ZAC Garonne Eiffel - Emprunts de type PLU d'un montant global de 343 066 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°47) LE BOUSCAT - SA d'HLM Mésolia Habitat - Réhabilitation de la résidence Bellini II comprenant 30 logements collectifs locatifs sociaux, sise, 151 avenue du Président Schumann - Emprunts des types PAM d'un montant global de 870 056 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°48) LE BOUSCAT - SA d'HLM Mésolia Habitat - Réhabilitation de la résidence Bellini I comprenant 70 logements collectifs locatifs sociaux, sise, 151 avenue du Président Schumann - Emprunts des types PAM d'un montant global de 2 709 602 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°49) MERIGNAC - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 9 logement collectifs locatifs sociaux situés dans la résidence Robinson III, rue de Lorraine - Emprunts de type PLUS d'un montant global de 1 141 206 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame  
TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°50) TALENCE - SCIC d'HLM AXANIS - Charge foncière et construction en habitat participatif de 10 logements destinés à la location accession, sis, résidence Les avisés, rue Avison - Emprunt de type PSLA d'un montant de 1 950 000 euros à souscrire auprès d'ARKEA Banques et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°51) BORDEAUX - SA D'HLM 3F Résidences - Acquisition dans le cadre d'une VEFA d'une résidence hôtelière à vocation sociale comprenant 97 logements collectifs locatifs, sise, place Trégey, Ilot ED1.2, ZAC Garonne Eiffel - Emprunts des types PRHVS et PHB 2.0 d'un montant global de 4 071 759 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,**

**Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°52) BORDEAUX - SA D'HLM 3F Résidences - Acquisition dans le cadre d'une VEFA d'une résidence sociale comprenant 41 logements collectifs locatifs, sise, place Trégey, Ilot ED1.2, ZAC Garonne Eiffel - Emprunts des types PLAI et PHB 2.0 d'un montant global de 504 869 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,**

**Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°54) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction d'une structure d'hébergement d'urgence de 45 logements collectifs locatifs, sis, ZAC Garonne-Eiffel, zone Belvédère Trégey ED1 - Emprunts de type PLU d'un montant global de 1 720 246 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU**

## **M. GARNIER**

**(n°57) Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain en investissement immobilier en faveur de l'entreprise Jean Fourche - Projet d'un atelier de production de vélos français - Convention - Subvention - Décision - Autorisation**

Unanimité

## **M. GARNIER**

**(n°58) Economie sociale et solidaire - Déploiement d'une offre de conciergeries solidaires sur les communes de la rive droite - Expérimentation sur la commune de Floirac en 2022 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

### Intervention écrite de M. POUTOU

*Nous votons pour, contre ou abstention sur la série de délibérations relatives à l'économie sociale et solidaire. L'ESS est un dispositif économique aux vertus illusoires et faussement progressistes. Avancé par les politiques publiques locales et nationales depuis plusieurs années déjà, ce n'est pas satisfaisant car ça n'engage aucune transformation sociale, locale et radicale. C'est un dispositif libéral et capitaliste avec lequel nous ne pouvons pas adhérer, car porteur de fausses promesses. Un système qui repose beaucoup trop souvent sur le tissu associatif déjà écrasé par l'absence de politiques publiques et d'une action sociale efficace. Dans le cadre des différentes délibérations, le tissu associatif n'est pas visé, mais c'est l'intégralité de l'achat public.*

*L'achat public socialement et écologiquement responsable est un point de la commande publique qui n'est pas récent et dont on attend encore les fruits. Il découle de la logique d'un développement durable dont l'échec est retentissant au regard de la lutte portée pour les pouvoirs publics en matière d'environnement. L'intégration de l'ESS à l'achat public est complètement compatible avec le capitalisme et l'externalisation des services publics que nous désapprouvons.*

*Les règles de droit applicables au droit des marchés publics et donc au droit de l'achat public sont de nature européenne. Elles sont donc profondément libérales et par conséquent ne sont pas de nature à privilégier le bien environnemental au détriment du droit à la concurrence.*

*La concurrence économique installée à travers l'UE ne permet pas de déployer un verdissement et une transformation écologique radicale dans l'accès aux besoins des services publics par l'achat public. En effet, les règles de concurrence détiendront toujours une primauté excessive sur le reste. Les appels d'offres seront toujours attribués aux mêmes prestataires/opérateurs économiques (Véolia, Suez, Colas, Bouygues etc..) avec l'offre la plus économiquement avantageuse dans la plupart des gros marchés même en la présence de clauses environnementales qui ne constituent que des formules contractuelles mineures dans les différents cahiers des charges.*

*L'ESS est un procédé économique carencé, il prétend bouleverser les rapports sociaux/environnementaux pour mieux les transformer tout ignorant que l'unique boussole de la performance, de la rentabilité, et de la concurrence condamne ce modèle à l'échec. En effet, la transformation sociale envisagée est en ce sens impossible, car elle ne prend pas en compte "la modification des structures qui configurent les intérêts des individus et les déterminent à se mouvoir". (F. Lordon)*

*L'ESS ne prend pas compte ni les rapports de classe, ni les facteurs de détermination de la doxa économique-néolibérale. C'est pour ces raisons, que nous ne pouvons avoir foi en un tel procédé.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°60) Economie sociale et solidaire - Subvention en faveur de la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine pour l'action spécifique Achats socialement et écologiquement responsables (ASER)- Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°62) Groupement d'intérêt public - Grand projet des villes (GIP-GPV) Rive droite - Programme d'actions spécifique 2022 ' Territoire entrepreneur Rive droite ' - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
TOUZEAU, Monsieur EGRON,  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur  
RUBIO, Madame LEPINE**

**M. GARNIER**

**(n°63) Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain en investissement immobilier en faveur de La ManuCo: pôle entrepreneurial de l'ESS à Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. GARNIER**

**(n°64) Soutien à l'économie de proximité - Convention de partenariat 2022 avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMANA33) - Programme d'actions - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°67) Expérimentation de mise en œuvre d'un Congé de Solidarité Internationale (CSI) pour les agents - Autorisation - Décision - Convention - Régularisation - Autorisation à signer**

**Unanimité**

**M. EGRON**

(n°68) Participation de Bordeaux Métropole aux journées nationales de France Urbaine 2022 - Prise en charge aux frais réels de la délégation métropolitaine - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°70) Ajustement des effectifs de la Direction générale Transition écologique et ressources environnementales (DGTERE)- Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°71) Ajustements des effectifs de la Direction Générale des Territoires de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°72) Ajustement des effectifs de la Direction générales Mobilités - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°74) Convention de dépôt des microfilms et des images numériques opérés par Bordeaux Métropole au Centre national des microfilms et de numérisation - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur MORISSET

**M. EGRON**

(n°75) RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) 2022 - Mise à jour - Augmentation au 1er Octobre pour les agents de catégories A, B et C. - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°76) Commune du Taillan-Médoc - Travaux cimetière communal- Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

**(n°77) Détermination des ratios d'avancement de grade et d'accès à des échelons spéciaux - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous votons contre parce que pas d'accord avec des ratios à 60%, nous revendiquons le 100% pour toutes et tous, quelque soit le métier, la fonction ou le cadre. Pour précision, les salaires sont globalement largement insuffisants pour faire face au coût de la vie. Donc une augmentation régulière, ce n'est pas du luxe.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°79) Indemnisation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique désignés par l'ARS Nouvelle Aquitaine pour avis sur le projet de Champ captant des landes du Médoc - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°80) Présentation des Rapports annuels des délégataires (RAD) 2021 des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines - Information**

**Communication effectuée**

**Mme BICHET**

**(n°83) Attribution d'une subvention pour le Festival Climax - Autorisation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BICHET**

**(n°85) Réalisation d'une halle de marché photovoltaïque sur du foncier métropolitain situé sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux - Convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation des travaux - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUYOBRAU**

**(n°88) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUYOBRAU**

**(n°89) Déploiement de la Boussole des jeunes sur Bordeaux Métropole - Subvention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUYOBRAU**

(n°90) Cenon - Renouvellement urbain des quartiers de Palmer, Sarailière, 8 Mai 45 et Joliot Curie - Convention avec la ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - Avenant n° 1 au périmètre et avenant n° 2 financier - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme MELLIER**

(n°92) Pôle d'échanges multimodal de Talence-La Médoquine : convention relative au financement des études de Projet et des travaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

**Mme BLOCH**

(n°93) Règlement d'intervention "Piscines" - Commune du Bouscat - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation

Affaire retirée

**Mme BLOCH**

(n°94) Société d'encouragement de Bordeaux - Hippodrome du Bouscat - Subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration - Convention - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur MORISSET

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°95) Convention relative à l'acceptation tarifaire des titres urbains TBM dans les trains régionaux de la ligne du Médoc au sein du périmètre de Bordeaux Métropole - Avenant n°2 - Décision - Approbation

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Vote pour mais... nous défendons à nouveau ici la gratuité des transports pour toutes et tous, avec un véritable service public sans intermédiaire privé, ce serait tellement plus efficace.*

Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOULET

**Mme PAPIN**

(n°98) Subvention Association Intercommunalités de France pour l'accueil de la 32e Convention de l'Intercommunalité à Bordeaux du 5 au 7 octobre 2022 - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON

**Mme KISS**

(n°99) Saint-Médard-en-Jalles : Aménagement de l'avenue Blaise Pascal (entre le carrefour du Lignan et la place d' Issac)- Fiche Action N°4 C05 449 0019 du CODEV5 (2021-2023) - Eclairage public - fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°100) Aménagement de la rue Jean Pagès entre la route de Toulouse et l'avenue Georges Clémenceau à Villenave d'Ornon - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Approbation

Unanimité

**Mme KISS**

(n°101) Ambès - Aménagement de la rue Bonnet et du Plateau au carrefour de l'avenue Leclerc - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Vote abstention sur toutes la série de délibération 101-107 car dans l'incapacité de juger de l'utilité des aménagements, de la justesse des projets et aussi de pouvoir valider les estimations financières. Trop peu d'information, trop peu de temps aussi pour étudier les situations, avec une équipe de travail pas si grosse que ça.*

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°102) Lormont - Résorption de la discontinuité cyclable avenue de Paris/avenue de la Gardette - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°103) Ambarès-et-Lagrave - Aménagement Pôle Multimodal Halte ferroviaire - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

**(n°104) Aménagement de la rue Frédéric Sévène en faveur des modes doux entre la Route de Toulouse et le Giratoire Peydavant/Lamartine à Talence - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°105) Saint-Médard-en-Jalles - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aménagement cyclable avenues de Capeyron et Gay Lussac entre l'avenue de Mazeau et la traversée vers la rue Gay Lussac - Septembre 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°106) Bassens - PRU (Projet de renouvellement urbain) Avenir - Projet d'espace public - Aménagement des voies principales structurantes, des voies secondaires et des prairies humides - Confirmation de décision de faire - Décision - - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°107) Carbon-Blanc - Projet d'aménagement d'espace public - avenue de Bordeaux - entre la rue Salazard et la rue Lamothe - Septembre 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PAPADATO**

**(n°108) VILLENAVE D'ORNON - Acquisition foncière sur l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2022) - Contrat de co-développement 2021-2023 - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PAPADATO**

**(n°109) VILLENAVE-D'ORNON - Transhumance urbaine 2022 - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PAPADATO**

**(n°111) MARTIGNAS-SUR-JALLE - Aménagement d'un parc - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PAPADATO**

(n°112) GRADIGNAN - Portes ouvertes sur la Biodiversité 2022 - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°113) Chambre d'Agriculture de la Gironde - Année 2022 - Subvention Fonds d'urgence en solidarité aux agriculteurs à la suite des épisodes de grêle - Convention - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous votons pour cette délibération bien que nous nous posions plusieurs questions au sujet de l'indemnisation des agriculteurs victimes des épisodes climatiques. Dans un premier temps, nous voulons être assuré que tous les agriculteurs puissent en bénéficier. C'est à dire pas seulement ceux inscrits à cette chambre consulaire mais aussi les plus petites structures de maraichage par exemple. Ensuite, bien qu'il soit urgent et nécessaire d'aider les paysans nous pensons que les assurances devraient participer davantage dans ce genre de cas.*

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°115) CENON - Aménagement du Parc de l'Hôtel de ville - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°116) CENON - Liaison paysagère entre le parc Palmer et le parc de l'Hôtel de ville - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme JAMET**

(n°117) Association SIF (Société informatique de France) - année 2022 - Subvention d'une action spécifique - Soutien à l'organisation de la manifestation "journée d'algorithmes d'aide à la décision publique" - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme JAMET**

(n°118) Adhésion à la centrale d'achat Union des Hôpitaux pour les Achats (UniHA)- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**Mme JAMET**

(n°119) Association ' Campus Régional de Cybersécurité et de Confiance Numérique Nouvelle-Aquitaine ' - année 2022 - Subvention - Soutien à la création du Campus Cyber - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PFEIFFER**

(n°120) Régie de recettes et d'avances des aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Bordeaux Métropole - Demande de remise gracieuse d'un tiers régisseur - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. PFEIFFER**

(n°121) Artigues-près-Bordeaux - Aménagement d'une aire de grand passage - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. RUBIO**

(n°122) Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Réhabilitation de la digue d'Ambès Garonne aval sous gestion du Grand Port Maritime de Bordeaux - Signature - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

**M. MAURIN**

(n°124) Participation financière de Bordeaux Métropole au projet "vie de campus" du Village 3 du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bordeaux Aquitaine à Pessac - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY

**M. MAURIN**

(n°125) Opération campus Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet d'aménagement de la rue Hoffmann-Martinot à Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame PAPIN

**Mme RAMI**

(n°127) Subvention des 4 Maisons de mobilité (Cycles et Manivelles, Léon à Vélo, EtuRécup, Vélo-Cité) - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Nous votons pour mais avec une remarque : dans les associations subventionnées, il manque à notre avis l'association RRecup'R... ce qui nous apparaît anormal.*

Unanimité

**M. Patrick PAPADATO** : Première affaire dégroupée, dans la délégation de **Madame BICHET** : Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

**M. le Président Alain ANZIANI** : **Madame BICHET**, il faut appuyer sur le bouton.

**Mme BICHET**

**(n°84) Plan Climat Air Energie Territorial - Adoption - Décision - Autorisation**

**Madame Claudine BICHET** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur HURMIC**.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, **Monsieur le Président**.

Cet été, je ne sais pas si vous avez lu comme moi les propos de la climatologue **Madame Valérie MASSON-DELMOTTE** – c'était en plein été – qui nous disait (je la cite) : « Les phénomènes que l'on subit aujourd'hui sont des précurseurs d'événements qui vont devenir plus fréquents et plus intenses à l'avenir. »

« On trotte lentement derrière un climat qui change vite », indiquait **la Vice-présidente du GIEEC** (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Je pense que cela nous oblige tous à – passez-moi l'expression – changer de braquet et à nous doter d'outils beaucoup plus ambitieux que nous avons su le faire par le passé, pour répondre à ces événements climatiques dont je pense que nous avons tous pris conscience du fait qu'ils n'allaient que s'accélérer à l'avenir.

Je pense que nos villes, nos territoires, nos Métropoles sont en première ligne de ces crises successives que nous commençons à subir avec intensité et récurrence. Cela requiert de notre part de qualités : d'une part de courage et d'autre part de l'agilité. L'intercommunalité qui nous réunit est déjà à la manœuvre, je pense, avec des outils structurants de planification de nos territoires dont nous nous dotons – je pense au PLU (Plan Local d'Urbanisme), je pense au SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), je pense au Schéma Directeur Énergie et à d'autres. Mais, cela n'est pas suffisant.

Nous avons besoin d'un Plan Climat, d'un vrai Plan Climat, qui constitue l'un de ces documents de planification écologique qui nous permettra de franchir une étape importante supplémentaire pour lutter contre les dérèglements climatiques. Ce Plan Climat nous fixe des objectifs stratégiques et opérationnels concrets et un plan d'action précis pour y répondre. Il nous importe, nous, maires, élus municipaux, métropolitains, de nous en emparer localement pour une déclinaison territorialisée qui prendra naturellement en compte nos spécificités municipales.

J'ai entendu ou j'ai pu lire que l'on reprochait à ce Plan Climat de ne pas être suffisamment ambitieux sur le plan financier, puisque je lisais qu'il représentait un coup de pouce de seulement 2 %, mais si on l'analyse uniquement sur le plan financier, à mon avis, on se trompe totalement d'exercice. L'ambition de ce Plan Climat – **Claudine Bichet** l'a dit, mais je le répète, cela me paraît important –, consiste à faire converger toutes les politiques publiques métropolitaines et toutes les actions de nos territoires vers la neutralité carbone. Il ne faut pas l'analyser comme étant un tout, mais comme

un document qui va nous obliger à l'avenir et qui aura vraisemblablement des répercussions financières sur nos politiques métropolitaines traditionnelles.

Comment ? D'abord – et cela, je pense que c'est nouveau, c'est important –, il va le faire en embarquant l'ensemble des acteurs de notre territoire dans ce défi, puisque les émissions de carbone, il faut le savoir, générées par notre collectivité ne représentent que 8 % des émissions totales du territoire. Cela veut dire qu'il faut que notre plan irrigue l'ensemble du territoire. Ce Plan Climat fixe donc la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 comme colonne vertébrale, mais aussi comme boussole du projet de transition énergétique et écologique de la Métropole. Il fait même le choix d'intégrer l'ensemble des émissions générées par les territoires, y compris – et j'attire votre attention là-dessus, je l'avais dit dans mes propos préliminaires, Claudine Bichet l'a redit, mais je pense qu'il faut vraiment insister sur cet aspect novateur et ambitieux – les émissions indirectes, c'est-à-dire les émissions importées, c'est-à-dire de nos biens de consommation, afin d'intégrer l'ensemble des causes de nos émissions carbone.

L'Europe va dans ce sens, c'est-à-dire que l'Europe commence sa mue avec les quotas carbone et la taxe carbone aux frontières. La France – il faut le dire aussi – travaille un modèle de calcul de l'empreinte carbone dans le futur schéma national bas carbone, qui doit sortir en 2023. Mais, je tiens à saluer ce Plan Climat, qui est un plan qui anticipe déjà ce changement de paradigme : nous sommes les premiers à dire que, désormais, nous devons évaluer nos émissions en tenant compte de notre empreinte carbone globale, c'est-à-dire non seulement locale, mais également des produits de consommation courante que nous importons les uns ou les autres. Et, parler empreinte c'est commencer à parler sobriété – je pense qu'il était temps que l'on parle de sobriété – et ce Plan Climat en fait largement référence.

Les institutions de référence du monde de l'énergie, c'est-à-dire le gestionnaire du Réseau Transport Électricité (RTE) ou encore l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) sont unanimes : on ne se débarrassera pas des énergies fossiles, pétrole, charbon et gaz, en s'appuyant uniquement sur les innovations technologiques. Ces croyances-là sont révolues. Il y a encore des technosolutionnistes qui pensent qu'un miracle technologique va nous sauver de la situation, mais non, nous disent tous les spécialistes : il faudra faire des efforts collectifs individuels.

Pour réussir la transition énergétique, nous devons donc passer par une révision profonde de nos modes de vie, bouleverser la manière dont nous nous déplaçons, dont nous nous logeons, nous mangeons, nous produisons et nous consommons. Sachez qu'en tant que Premier Vice-président en charge du projet de transition, je veillerai à ce que nous suivions la bonne trajectoire pour répondre à ces objectifs et que ce plan constitue le socle d'un projet territorial soutenable et désirable à l'horizon 2050, puisque je le redis : il irriguera toutes nos politiques métropolitaines.

Je voudrais également dire que l'appel à la sobriété – que ce soit clair entre nous – s'adresse à tous. Il s'adresse précisément aux moins sobres, c'est-à-dire aux plus riches d'entre nous, aux plus gaspilleurs d'entre nous. Je veux bien que l'on dise – et il faut le dire : la fête est finie mais nous n'avons pas le droit de dire que la fête est finie à ceux qui n'ont jamais été invités à la fête. Donc, quand nous parlons de sobriété, soyons clairs : certains sont plus concernés que d'autres et je pense qu'il est de notre devoir de Métropole de protéger les plus pauvres, les plus vulnérables d'entre nous. Quand on dit chauffage à 19 degrés, c'est bien, mais moi, j'entends des gens qui me

disent « Chez moi, on est à 15, parce que nous n'avons pas les moyens de nous chauffer normalement. » Ne perdons donc jamais de vue qu'un Plan Climat et une politique écologique de transition, s'ils ne se font pas dans la justice sociale et dans ce souci de respect des plus vulnérables d'entre nous, on se plantera. Je pense donc que cette dimension est importante à rappeler.

Pour terminer, je voudrais féliciter Claudine Bichet et l'ensemble des personnes ayant œuvré pour ce Plan Climat. En conclusion, je dirais que le combat climatique est à la fois planétaire et – passez-moi l'expression – villageois. Il ne connaît pas de frontières et nécessite d'agir à tous les échelons, de la plus petite commune jusqu'au niveau intercommunal : chacun doit prendre sa part. Je sais qu'avec ce Plan Climat, nous le faisons avec ambition, courage et audace. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur HURMIC, pour ces paroles qui démontrent finalement qu'il y a aussi une problématique de la pauvreté et des gens qui n'arrivent toujours pas à se chauffer. Effectivement, je mesure le fait que le groupe Écologie et Solidarités m'a exclu, et je trouve que, quelque part, cela m'a permis de encore prendre plus de hauteur vis-à-vis de cette politique climatique et énergétique. Pourquoi je dis cela ? Parce que Madame BICHET a cité Monsieur Jean JOUZEL, Monsieur HURMIC a cité Madame Valérie MASSON-DELMOTTE. Je crois qu'il ne faut pas se tromper. D'abord – et vous l'avez répété plusieurs fois –, on est dans une problématique du carbone, et c'est cela la véritable... Cela, aujourd'hui que veut le Forum économique mondial qui, lui, est très content d'avoir testé la population mondiale avec une crise Covid, et demain, va tester la population mondiale avec une crise du carbone, c'est-à-dire que l'on rentre dans un processus de manipulation mondiale, qui, très clairement, habituera les gens à s'autolimiter dans une logique par contre très contraignante vis-à-vis de la liberté. Finalement, on est donc dans une logique du contrôle et le contrôle, quand les gens ont la main sur la création monétaire, encore une fois, vous êtes dans cette obligation de vous soumettre à ce contrôle si vous voulez absolument aller à tel endroit ou pouvoir acheter telle et telle chose, ou éventuellement vous chauffer.

Effectivement, je mesure donc, dans ce plan carbone, le fait que : est-ce qu'il y a une nuance sur cet aspect de l'obligation qui va nous arriver à terme ? Vous avez évoqué certaines dates, mais même ne serait-ce que 2023, ou 2050 ou 2030, je crois qu'à un moment donné, il faut vraiment comprendre ce qu'il va se passer vis-à-vis de ce Pass numérique et de ce Pass qui, finalement, va obliger les personnes à être exactement dans le moule que veut le Forum économique mondial.

C'est bien là que je reviens sur l'unité qui a été évoquée tout à l'heure en début de séance, et sur laquelle des gens, par démagogie, vont continuer à dire des choses pour qu'en fait, cela passe, si vous voulez, et que l'on ne regarde surtout pas les inégalités et en particulier, d'un côté – je l'ai évoqué tout à l'heure – le mondialisme, des gens qui sont au-dessus de toutes les lois, et en particulier justement, de celles de décider de créer de la monnaie et donc, d'un seul coup, de budgétiser trois milliards pour Monsieur Bill GATES juste comme cela, d'un claquement de doigts. À côté de cela, on va faire une politique de culpabilité, de mise en œuvre de différentes taxes sur les territoires, pour que les gens se soumettent à une doxa purement financière et de pauvreté, et d'amener les gens, tout doucement, à se contraindre par eux-mêmes.

De ce côté-là, j'en veux vraiment aux gens qui commencent à ne pas comprendre qu'ils ne sont ni de droite ni de gauche : dans le passé, ils ont été avec cette politique de droite et de gauche à essayer de comprendre ce qu'était la gauche et ce qu'était la droite. En plus de cela, il y a même une nuance, que nous appelons maintenant écologie politique, et qui, encore une fois, est bafouée avec cette acceptation droite/gauche dans l'échiquier politique.

La véritable écologie politique, que j'espère j'incarne encore plus fort en étant indépendant, c'est de vous démontrer que le citoyen, c'est le plus fort. Ce n'est pas l'État, ce n'est pas le capital, c'est le citoyen. Le citoyen, quand il est beaucoup plus libre et beaucoup plus autonome, il est en capacité de lutter contre toute cette corruption qui va amener les grands groupes à prendre la domination du monde, et les plus riches à continuer à profiter et à s'asseoir complètement sur la dignité humaine. De ce côté-là, je mesure donc que ce Plan Climat est finalement complice du système actuel financier. Je suis désolé de le dire : je vais voter contre et c'est vraiment à regret parce que, dedans, il y a de bons éléments, mais vis-à-vis de mon opposition au fait de ne pas vouloir comprendre qu'à terme, il va amener les gens à être complètement privés de liberté, me semble non plus du fixisme par rapport au carbone, mais du déni vis-à-vis du système capitaliste mondial. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je souhaiterais saluer le travail énorme qui a été fait par ce COPIL (Comité de Pilotage) avec les services, c'était vraiment assez colossal. Il y avait un enthousiasme réel au début de ces COPIL, qui était bien évidemment lié aux enjeux colossaux dont a parlé Claudine BICHET, bien sûr, qu'elle a évoqués – et je crois qu'elle a parfaitement raison, ce n'est pas excessif, et les objectifs qui étaient poursuivis étaient tout à fait importants.

Malheureusement, cet enthousiasme s'est un peu émoussé au fil des COPIL pour des raisons très simples, c'est que nous n'avons jamais eu d'envoi de documents préalables à nos commissions, et cela, c'est regrettable. Cela enlève beaucoup d'intérêt au débat, parce que finalement, on n'a pas eu le temps de réfléchir, de travailler, d'analyser les choses et d'avoir de bonnes questions pour avoir de bonnes réponses, précisément, où on gagne du temps, et surtout en efficacité. C'est très dommage que nous ayons travaillé avec cette méthode-là – j'en ignore tout à fait les raisons, mais c'est vraiment dommage.

Ce qui fait qu'à l'arrivée, malgré tout, il y a de l'affichage, il y a des choses qui sont écrites, il y a des courbes qui sont proposées, certes, mais je trouve quand même qu'il n'y a pas beaucoup d'ambition parfois – en tout cas, cela manque bien évidemment d'indicateurs, cela manque d'évaluations, de rendez-vous très précis. Je trouve que c'est un peu confus malgré tout, mais je sais que Jean-Marie TROUCHE y reviendra dans un instant.

Ce que je voudrais surtout dire dans ce domaine, c'est que nous avons tout de même quelques bonnes propositions – j'en vois essentiellement deux qui me paraissent vraiment très bonnes. La première, ce sont les coopératifs carbone, c'est une bonne chose, me semble-t-il. De la même manière, le Conseil citoyen me semble aller dans le bon sens pour prendre l'avis de tous et les entraîner.

Et justement, c'est surtout là où je voulais en venir : je crois que la meilleure proposition que nous pourrions avoir, c'est d'avoir un véritable entraînement citoyen, un entraînement populaire, et là, je ne le vois pas vraiment sortir de ce qui est proposé ici, parce que finalement, il faut absolument que nous comprenions tous ensemble avant d'agir tous ensemble, et pour l'instant, on n'a pas compris tous ensemble. Je suis étonné que dans les propositions qui sont faites, il n'y ait même pas la sensibilisation des élus – cela aurait peut-être pu commencer par cela. Je sais que certaines Mairies pratiquent des Fresques du Climat, certaines entreprises le font, et je suis étonné que nous ne l'ayons même pas présenté ici, que nous ne l'ayons même pas proposé ici. On aurait bien vu si les élus étaient tout à fait sensibles. En tout cas, pas au niveau de la Métropole – je n'ai pas ce souvenir du tout.

Je pense que c'est en sensibilisant que nous pouvons vraiment entraîner toute la population, parce qu'on pourrait faire tout ce que l'on voudrait. Vous l'avez dit, on pèse 8 %, donc, pour être vertueux, faire tout ce que l'on peut, diminuer de moitié – ce qui est déjà colossal –, on pèsera encore 4 %. Bien sûr, mais le reste ? Si le reste, on ne s'en occupe pas vraiment, cela ne marchera pas.

Je crois que certaines décisions qui sont prises ici par pur dogmatisme ne vont pas dans le bon sens. Je pense à la ZFE, par exemple : on veut aller très vite, alors qu'on ne se préoccupe pas des territoires qui nous touchent – on en a parlé hier en Bureau – et je crois que c'est une grosse erreur. On va dans le mur si on ne les embarque pas dans cette réflexion, si on ne les aide pas aussi à travailler de leur côté, mais avec nous, bien évidemment. C'est une première chose.

Je crois aussi que, par pur dogmatisme, depuis trois ans, quatre ans, on a abandonné l'idée – dans ce propos, j'évoque la Rocade – d'un barreau routier Langon-Mussidan, alors que nous savons très bien que le problème de la Rocade, ce sont les camions, que la moitié des camions sont en transit, que ces camions-là n'ont rien à faire sur la Rocade et qu'il faut donc les dégager. Ce n'est pas en leur mettant une tarification différenciée qu'on changera grand-chose, je n'y crois pas du tout. Ce n'est pas non plus en en mettant une grosse partie sur du fret ferroviaire qu'il faudra faire quand même, on est bien d'accord là-dessus, mais cela demandera des sillons supplémentaires, ce qui est quand même compliqué et va demander du temps.

Je suis heureux de voir que, peut-être, Monsieur le Président, vous avez pris la décision de relancer l'étude qui avait été demandée il y a déjà trois ans. Je crains que malheureusement, par pur dogmatisme, on ne prenne pas les bonnes décisions, que nous n'ayons pas les bons échanges dans cette enceinte ici, et je crois que, véritablement, nous devons montrer l'exemple dans ce domaine pour entraîner la population avec nous. À mon avis, ce qui manque le plus dans ce document, c'est l'envie, c'est l'impulsion de cet entraînement populaire que je ne vois pas sortir. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Les épisodes de canicule, de sécheresse, de grêle, les nombreux incendies que nous avons pu constater cet été, le rapport du GIEEC également montrent que tous les voyants sont là sur l'urgence à agir véritablement pour une véritable transition écologique. Mais, soyons clairs : cette transition nécessitera également un autre schéma idéologique. L'environnement, l'humanité ne peuvent pas passer au second plan, comme c'est le cas d'un système capitaliste dont la seule préoccupation est la préservation des

privilèges d'une minorité, quitte à programmer l'extinction de notre espèce et de notre planète.

Sur ce plan, nous saluons les ambitions qui y sont portées. Ainsi – et cela a déjà été dit par d'autres interlocuteurs –, nous saluons également la méthode de travail et tout le volume de travail réalisé pour présenter ce plan. Cependant, un gros problème va persister – et là, on va sans doute rentrer dans le deuxième round que vous évoquiez tout à l'heure en début de réunion – : ce problème ce n'est rien d'autre, une fois de plus, que les carences de l'État. Nous pourrions nous accorder ici sur toutes les plus belles ambitions que nous pouvons porter collectivement, mais si l'État ne remplit pas son rôle premier, tout cela restera voué à l'échec.

Les choix politiques qui sont pris depuis des années sont en opposition avec le plan qui nous est présenté (les choix politiques au niveau national). Prenons donc exemple donc de l'énergie – cela a déjà été évoqué par plusieurs interlocuteurs en début de séance. Tous les choix politiques n'ont eu pour seule boussole la rentabilité, la spéculation. Nous en avons vu les résultats avec des factures multipliées par trois ou par cinq pour nos collectivités, sans parler des factures qui arrivent dans les boîtes aux lettres des ménages avec des centaines d'euros de hausse. Alors, quelle réponse entendons-nous ? On nous incite à porter des pulls à col roulé pour faire baisser les factures, et c'est quand même assez indécent, c'est quand même assez cynique d'avoir ce genre de réponse.

Les moyens de production, d'approvisionnement des énergies et leur coût sont les résultats des choix politiques pris depuis plus de 30 ans. Nous, communistes, n'avons eu de cesse d'alerter sur ce sujet. Alors oui, dans l'immédiat, il faut trouver des solutions d'urgence pour les collectivités et les usagers, qui sont aussi l'occasion de mettre en œuvre certaines économies d'énergie utiles pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais, nous mesurons aussi que, dans la conjoncture, toutes ces décisions n'auront qu'un impact très limité sur les augmentations de factures.

Un élément important – je crois que c'était Stéphane DELPEYRAT qui l'évoquait aussi tout à l'heure –, dans le même temps, on a des bénéfices colossaux des grandes multinationales de l'énergie qui explosent de manière indécente. Par exemple, Total Énergie annonce un bénéfice record de 5,7 milliards d'euros sur le deuxième trimestre 2022 et vient d'annoncer le versement d'un dividende exceptionnel de 2,6 milliards d'euros. L'Agence internationale de l'énergie estime que dans l'Union européenne, les groupes de l'énergie pourraient réaliser, en 2022, 200 milliards de superprofits. Et nous, dans nos collectivités, quelle serait donc l'alternative ? Fermer des services publics ou les réduire et/ou augmenter les impôts pour, au final, voir les bénéfices des grands groupes exploser.

Pour nous, il est donc important que nous prenions nos responsabilités en changeant notre modèle politique dès aujourd'hui. Il est indispensable de sortir la question énergétique de la loi des marchés et stopper notamment la dérégulation des prix. Il nous faut repenser notre stratégie de production et d'approvisionnement des énergies en s'assurant l'indépendance énergétique dont notre pays a besoin. Par exemple, localement, nous continuerons à marteler – et Jean-Claude FEUGAS interviendra tout à l'heure sur ce sujet – sur la nécessité d'une régie publique de nos réseaux de chaleur.

Dans ce cadre, sur ce sujet de l'énergie, je vous avais proposé une motion, Monsieur le Président. J'ai entendu votre réponse : vous la refusez. Je connais aussi votre point de vue général sur les motions dont vous doutez de l'utilité, mais cette motion, elle aurait été un outil utile parmi d'autres, permettant une prise de position large de notre collectivité. Monsieur le Maire de Bordeaux a aussi appelé tout à l'heure à une réponse

collective de nous, élus, sur ce sujet. Cette motion aurait donc également pu être une prise de position forte de notre établissement en perspective du Congrès des intercommunalités de France qui doit se tenir prochainement sur notre territoire.

Nous voyons donc quand même qu'il y a des mobilisations dans certaines communes et je remercie les Conseils municipaux et les maires qui se sont déjà engagés fortement sur ce dossier. C'est par exemple le cas à Floirac cette semaine, avec un vote unanime d'une motion ; d'autres communes de la Métropole présenteront bientôt des vœux similaires. Je remercie aussi, par exemple, le maire de Bègles, qui a signé l'appel de son homologue de mandataire.

Je rappelle aussi que l'Association des élus communistes et républicains de Gironde a écrit à l'association des maires de Gironde pour travailler à cette mobilisation collective. D'ailleurs, notre groupe tient à la disposition des 28 maires ici présents ce courrier, ainsi que l'appel de mandataire – nous allons vous le distribuer après notre intervention.

Pour revenir sur le Plan Climat, Monsieur le Président, soyez assuré que notre groupe votera favorablement, mais encore une fois, on le répète, si nous voulons être efficaces, notre hémicycle doit aussi mener la bataille pour que l'État prenne également ses responsabilités et change radicalement sa politique. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vous connaissez ma position sur les motions, elle n'a pas changé : je crois que les motions ne servent à rien. Si vous voulez me citer des motions qui ont servi à quelque chose, je serais intéressé, mais je n'en connais pas. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci, Monsieur le Président, et merci Madame la Vice-présidente pour cette présentation. Peut-être dire un mot général et quelques interrogations, remarques de notre part sur le contenu de ce plan. D'abord, peut-être dire que ce n'est pas non plus un texte inédit : c'est une obligation qui date d'ailleurs de 2007. D'autre part – vous l'avez reconnu vous-même –, c'est plus une remise en forme d'actions déjà engagées, puisque 98 % des investissements de ce Plan Climat sont déjà dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention), et c'est la raison pour laquelle certains ont pu remarquer qu'un Plan Climat avec 1,7 million d'euros – vous l'avez dit d'ailleurs – qui représente moins de 2 % du budget de la Métropole, pourrait laisser penser qu'il est effectivement d'impact très, très limité. C'est donc une remise en perspective des actions de la Métropole et non un acte politique majeur, fondateur de notre établissement – je ne le crois pas.

En revanche, je pense que nous avons dépassé le moment de la sensibilisation, de la formation : aujourd'hui, je ne vois personne qui conteste l'urgence climatique. Le sujet, c'est plutôt le comment faire. À ce titre-là, votre document soulève de notre part quelques interrogations. La première, la stratégie zéro carbone et l'échelle métropolitaine. Je trouve que ce qui est intéressant dans votre présentation, c'est que vous mettez en avant qu'il nous faudra d'ailleurs importer au moins importer, j'allais dire 44 % d'énergie des territoires voisins, mais également travailler avec les territoires voisins pour séquestrer le carbone, et qui finalement, remet en question, je trouve, une vision parfois défendue dans cet hémicycle et dans d'autres, soit une vision très localiste. Il faudrait tout faire à l'échelle de nos communes, à l'échelle de notre territoire. Je crois que cette vision-là n'existe pas pour la transition énergétique : notre périmètre est plus grand.

Vous le savez – et j’avais eu l’occasion de m’exprimer sur ce sujet-là il y a quelques Conseils de cela –, je crois d’ailleurs que notre Métropole n’a plus du tout la bonne dimension pour gérer les problèmes qui sont les nôtres. Sur la transition énergétique, l’échelle n’est pas bonne, sur la mobilité, on le voit tous les jours dans les enjeux qui sont les nôtres, de la Rocade au RER... À la Métropole, je crois qu’on a besoin d’une autre échelle. Le défi de la transition énergétique nous prouve également, à côté d’autres, à côté du logement, que nous avons un problème de périmètre, et je pense que notre organisation actuelle a beaucoup de mal à répondre aux défis qui sont les nôtres.

Deuxième élément, deuxième observation : je trouve qu’avec cette trajectoire de zéro carbone en 2050, vous ouvrez des sujets comme la captation du CO<sub>2</sub> et on aurait aimé avoir des pistes plus concrètes sur les conditions de mise en œuvre de cette trajectoire.

Troisième observation : 43 % de nos besoins énergétiques devront donc être importés, avec un choix fait sur le mix énergétique, notamment du photovoltaïque. Là, j’y vois un peu une contradiction, parce que certains d’entre vous se sont par exemple exprimés contre des projets portés dans nos territoires voisins sur l’énergie renouvelable – je pense par exemple au projet Horizeo. On ne peut pas à la fois dire ici qu’il faut importer de l’énergie renouvelable, du photovoltaïque, et dire en même temps que, vis-à-vis de nos territoires voisins : « Non, mais franchement, ce n’est pas un bon projet ». Je pense que nous sommes là dans une contradiction et qu’il faudrait avoir la cohérence de dire : il faut encourager nos territoires voisins, y compris dans des solutions comme les fermes photovoltaïques.

Quatrième et avant-dernière remarque : vous faites le pari d’ici 2050 d’une division par deux de la consommation énergétique – ce qui est une ambition énorme et, honnêtement, assez peu documentée sur les conditions d’atteinte de cet objectif.

Enfin, dernière remarque. Votre trajectoire zéro carbone, elle est en fait doublée d’une autre ambition : c’est 100 % EnR (Énergies Renouvelables) en 2050. Si on lit bien : en 2050, d’après votre trajectoire, notre territoire ne dépendra plus de l’énergie nucléaire. Alors, on peut se faire plaisir dans des documents comme cela, mais tout cela est profondément irréaliste. Pourquoi est-ce irréaliste ? Sauf à se débrancher du réseau national, notre mix énergétique en 2050 comportera toujours une part du nucléaire. Je vous invite d’ailleurs à lire – y compris Monsieur JANCOVICI, qui le dit très bien – : on n’aura pas 100 % d’énergies renouvelables. Le photovoltaïque, qui représente 40 % de trajectoire, il est intermittent.

Alors, on peut se faire plaisir, on va être exemplaire, 100 % d’énergies renouvelables... Je ne le crois pas, ce n’est pas réaliste et ce n’est d’ailleurs pas très honnête de l’afficher de cette manière dans votre trajectoire. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TROUCHE.

**M. Jean-Marie TROUCHE** : Merci, Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, l’objectif de neutralité carbone en 2050 est un objectif que nous partageons, de même que la nécessité d’effort de sobriété énergétique, et plus largement de consommation de ressources, pour y parvenir. En effet, il s’agit de l’action la plus urgente et la plus importante si nous voulons ajouter la contribution de notre territoire à celle de toutes les autres collectivités, régions et pays pour laisser un environnement viable aux jeunes générations et à celles qui suivront.

L'élaboration de ce plan a déjà fait l'objet d'un travail important, comme peuvent en attester les documents qui nous ont été communiqués, dont certains très tardivement puisque le comité de pilotage n'en a pas eu connaissance avant la présentation du dossier en commission. Néanmoins, ce travail est encore loin d'être achevé. En effet, la délibération qui nous est proposée consiste à valider un premier état du plan, qui doit légalement être soumis à l'approbation des autorités, État, Autorité environnementale et Région, ce qui peut conduire à des ajustements, de même que la consultation réglementaire du public qui est censée suivre. Il sera donc de nouveau présenté à notre Assemblée pour adoption définitive et mise en œuvre après ce parcours de quelques mois.

Le plan d'action comprend 55 fiches actions, dont certaines sont quantifiées en termes de réduction des rejets de gaz à effet de serre ou de réduction des rejets nuisibles pour la santé, mais il en reste plus de 20 pour lesquelles une forme de quantification des objectifs reste à trouver pour qu'elle soit réellement opérationnelle. J'ai compris que ce travail est en cours. Sera-t-il disponible pour la mise en œuvre du plan ?

Le plan d'action intègre en l'état, comme vous l'avez dit, les stratégies déjà décidées dans différents domaines d'actions et d'investissements de la collectivité, tels que la mobilité, la rénovation énergétique, l'habitat, la nature, ce qui est particulièrement mis en évidence par le caractère marginal du financement demandé en surplus pour ce plan. Malgré cela, le total des estimations de réduction de l'empreinte carbone résultant de la mise en œuvre des fiches quantifiées représente 3 % seulement de l'empreinte carbone sur la durée du plan, alors que pour atteindre la neutralité en 2050, il faudrait viser au moins 10 % sur la période et viser une réduction de l'empreinte carbone comprise entre -15 % et -20 % entre la dernière année du plan et la première. Il reste donc du chemin à faire et des solutions à trouver dans tous les domaines, et également dans les modes d'action, pour obtenir davantage d'efficacité et de résultats.

Enfin, la stratégie proposée prévoit la convergence à 2050 vers un mix énergétique basée sur des énergies 100 % renouvelables, je ne reviendrai pas sur le commentaire que vient de faire Thomas CAZENAVE. Le choix de cette stratégie est important dès aujourd'hui parce qu'il oriente les investissements de l'ensemble des acteurs du territoire. Certaines énergies peuvent poser question : dans le mix énergétique proposé, on trouve une forte proportion de biocarburants. Cela semble davantage provenir d'un héritage industriel que d'une analyse du besoin, alors que la tendance est à l'électrification de nombreux usages, notamment la mobilité. Quelle est la compatibilité de cette production avec la production alimentaire, par ailleurs nécessaire ?

Autre point, nous installons des chaufferies au bois pour alimenter des réseaux de chaleur publics ou privés. Il y a certainement une limite au recours au bois énergie, alors que nous cherchons en parallèle à séquestrer le carbone sous forme de biomasse, donc entre autres de bois. Quelle est cette limite et comment s'assure-t-on collectivement qu'elle ne soit pas franchie ? Ces questions ne se posent pas seulement à l'échelle de notre territoire, elles viennent de faire l'objet de débats et de décisions au niveau du Parlement européen. Il nous appartient de déterminer les réponses à l'échelle de notre territoire et des territoires voisins.

En conclusion, sur ce plan, d'une façon générale, nous le considérons inachevé et insuffisant en l'état. Néanmoins, compte tenu de l'urgence à agir, nous le voterons, donc vote de raison.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe socialiste, ce sera un vote d'adhésion. Même s'il y a effectivement toujours du chemin à faire, nous pouvons tout de même considérer qu'il y a eu un très gros travail de fait. Claudine BICHET, je voudrais d'ailleurs te remercier pour cet engagement, l'ensemble des élus qui ont travaillé autour de toi, et l'ensemble des services, et avoir aussi une pensée pour Michel VAYSSIÉ, qui a beaucoup relu, rerédigé et travaillé sur ce dossier.

C'est un Plan Climat qui est exhaustif, qui est ambitieux, qui est sérieux, qui donne un cap, qui donne du sens à notre action. Sans vouloir revenir sur l'introduction de ce Conseil, il donne le reflet de la trajectoire de ce que nous avons réalisé depuis deux ans, intégrant l'ensemble des schémas que nous avons votés. On voit que 98 % des actions sont prévues au travers de la stratégie mobilité, au travers du programme de rénovation énergétique des bâtiments, de la stratégie 1 Million d'arbres, des différents réseaux de chaleur. Nous pouvons donc nous féliciter de ne pas avoir attendu les épisodes climatiques, qui ont également été rappelés, pour anticiper et agir.

C'est un Plan Climat qui donne aussi toute sa cohérence à notre établissement, à Bordeaux Métropole. Nous avons là un document qui prouve avec force l'utilité de notre intercommunalité : accompagner, faciliter, valoriser les actions, soutenir financièrement et partager nos bonnes pratiques territoriales. Voilà le cœur, je crois, de nos mandats, et voilà le cœur de l'action de Bordeaux Métropole.

Je ne vais pas toutes les égrener, mais il y a un certain nombre d'actions très concrètes, un certain nombre font d'ailleurs font l'objet de délibérations à ce Conseil : je veux parler de la Régie de l'eau, je veux parler des réseaux de chaleur, de la création de centrales photovoltaïques au-dessus d'un certain nombre de parkings, de l'accompagnement des acteurs économiques pour aller vers des usages plus sobres et moins polluants, je veux parler aussi du travail autour du MIN de Brienne pour en faire un pôle d'excellence alimentaire. Les exemples ne manquent pas, y compris sur les enjeux de déplacement, y compris sur les enjeux de construction. Un clin d'œil sur le travail qui est mené, le travail ambitieux de renaturation qui est mené en particulier sur Mérignac Soleil. Voilà, il y a un certain nombre d'actions qui sont très concrètes et on est au-delà de la mise en perspective, au-delà des mots. Il y a aussi des plans d'action qui sont adossés. Toutes ses décisions, elles ont un impact réel dans le quotidien de nos administrés, elles sont très concrètes.

J'apporterai quand même peut-être deux points de vigilance. Le premier, c'est que c'est une nouvelle façon de compter, le Plan Climat contient une petite révolution : la prise en compte de notre empreinte carbone du territoire et donc la mise en place d'une comptabilité carbone pour nous permettre d'avoir un recul sur le coût carbone de nos politiques publiques. À ce coût carbone de nos politiques publiques, il faut aussi mettre en perspective les aspects positifs de nos politiques publiques : quand on décide de créer une école, de créer un équipement sportif, de créer du logement, évidemment, cela a un coût carbone, mais cela a aussi une valeur sociale et une valeur de création de richesse, et de réponse aux besoins de nos administrés.

Cela a été dit à plusieurs reprises : ce document et ce travail, il a aussi une portée pédagogique, même si Bordeaux Métropole ne représente, j'allais dire « que » 8 % de la part de l'empreinte carbone, il y a aussi un travail de communication et de pédagogie – cela été dit par un certain nombre de nos collègues.

Je crois que nous devons aussi, au travers de ce document et au travers de notre travail, en porter une adhésion un peu plus large de nos concitoyens, des acteurs aussi économiques du territoire, et en ce sens la mise en place du Conseil citoyen autour de ces thématiques est aussi très importante. Voilà, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je commence par l'essentiel : on vote contre. On a hésité entre l'abstention et le contre, parce qu'effectivement, le discours général, on va dire qu'on le partage. Il y a une volonté de répondre à des urgences climatiques, à des urgences environnementales, mais par rapport à je ne sais plus qui disait : « Aujourd'hui, on est tous d'accord, il faut faire quelque chose ». Je ne suis pas sûr que nous soyons tous d'accord. On a quand même l'impression que ce discours-là, il est tellement général... On trouve, en tout cas, dans le rapport de 200 pages, que c'est un discours, encore une fois que nous pouvons partager, mais c'est tellement général qu'en fait, il y a aussi très peu de réponses concrètes, alors que nous parlons d'urgence. C'est cela le paradoxe, c'est qu'on parle d'urgence. Même Monsieur HURMIC dit « politique ambitieuse », de « changer de braquet », de changer de mode de vie, mais on ne voit pas où on change de mode de vie dans tout cela.

Cela me rappelle un bouquin qui m'a beaucoup marqué, que j'ai lu l'année dernière, de Mickaël CORREIA, un journaliste qui travaille encore à Mediapart, je crois, qui s'appelle *Criminel climatique*. Cela ne parle évidemment pas de la Métropole, cela ne parle pas des collectivités territoriales, mais cela montre justement l'hypocrisie et le cynisme même de ce discours écolo. Tout le monde adopte cela : l'Union européenne, même les grands capitalistes. Total, vous avez vu, ils sont toujours dans les bons coups écologiques. À côté de cela, ils mènent toujours la même politique, il n'y a rien qui change. C'est une politique où on continue à extraire, on continue tout ce qui est polluant, les hydrocarbures et tout cela. Ce bouquin-là, il est terrible : il montre à quel point rien ne change.

Là, on revient évidemment sur la question de la Métropole et que peut faire la Métropole, mais cela aussi, on a l'impression qu'il y a un double discours ou un faux discours, il y a quelque chose qui ne va pas. Nous, on pense qu'aujourd'hui, par rapport à ce que disait Monsieur HURMIC notamment, il y a effectivement besoin d'une politique radicale, il y a besoin de rompre avec ce qui est fait aujourd'hui.

C'est aussi pour cela que cela revient à cette phrase – je ne sais pas si vous l'avez déjà entendue –, c'est « l'écologie sans la lutte de classes, c'est du jardinage ». C'est une expression qu'on entend pas mal dans les manifestations écologiques. En fait, cela signifie que si on veut vraiment mettre en place une politique écologiste, si on veut vraiment répondre à l'urgence climatique, il faut se confronter au système. Si on ne discute pas du système capitaliste ou si on ne discute pas de la façon dont l'économie est organisée, on fait illusion, parce que les problèmes climatiques sont liés à des logiques économiques qui sont destructrices et qui continuent. À l'échelle locale, comment peut-on répondre à tout cela. Ce n'est évidemment pas simple, parce que la crise climatique est mondiale, donc les mesures sont forcément à une échelle très large, mais il n'empêche qu'encore une fois, à l'échelle locale, cela veut au moins dire poser ce problème-là et peut-être oser mettre en place des mesures qui se confrontent directement à ces questions-là.

On pense au logement et la bétonisation, parce que cela bétonne toujours, donc pourquoi on ne pose pas ces problèmes clairement ? Comment stoppe-t'on un peu la spéculation immobilière et cela veut évidemment dire se confronter aux spéculateurs, à ceux qui possèdent, au foncier privé ? Il y a la question des paquebots de croisière, vous avez vu la polémique qui continue, pourquoi on continue-t'on cela alors que c'est hyper polluant ? La question des pesticides : pourquoi n'a-t'on pas des mesures d'interdiction des pesticides alors que cela touche aussi l'agglomération, ce n'est pas juste dans les campagnes ou autour des villes ? Pourquoi ne discute-t'on pas clairement, même si cela revient de plus en plus par rapport à l'inflation, la question de l'éclairage public, la question des publicités lumineuses ? Pourquoi ne sommes-nous pas capables d'avancer beaucoup plus vite sur ces choses-là, de prendre des mesures beaucoup plus concrètes ?

Je regarde un peu ma liste et il y a aussi la question des transports : on parle du bilan carbone, mais là aussi, encore une fois, la question des transports, c'est un véritable service public des transports, développement du train, développement du fluvial et la gratuité des transports. Pour nous, cela paraît des mesures qui sont fondamentales, qui permettent à la fois de répondre à la crise climatique, mais en même temps, comme le disait encore une fois Monsieur HURMIC, de faire ce lien entre l'écologie et le social. On ne fera pas d'écologie si on ne répond pas au social, mais pour répondre au social, c'est se confronter aux logiques de profit, de rentabilité, donc de ce système qui est complètement aberrant, complètement injuste.

On est donc à la fois d'accord sur des affirmations générales, mais en même temps, il y a quelque chose qui nous déplaît sur le sentiment qu'il y a en fait un discours qui sert à cacher une réalité. C'est pour ces raisons-là que nous votons contre la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame PAPIN.

**Mme Céline PAPIN** : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite saluer le travail de co-construction réalisé sur ce Plan Climat, un travail mené en lien avec les différentes instances métropolitaines, tant avec les Directions et les élus concernés qu'avec le Conseil de développement durable, qui y a contribué. Je voudrais me faire l'écho de cette instance métropolitaine citoyenne, qui a émis un avis extrêmement favorable sur ce Plan Climat.

Je voudrais notamment citer un extrait du courrier de Madame la Présidente du C2D (Conseil de Développement Durable) qui déclarait en juillet dernier, en faisant référence à l'axe 1 « Penser autrement » : « Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) est salué pour sa clarté, son ambition et le changement de posture de la collectivité. » Dans le courrier, elle salue ainsi ce changement de posture, qui présente comme prioritaire la place des citoyens et acteurs du territoire, tels que la Coopérative Carbone, qui est également citée comme outil de gouvernance innovant dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique.

En effet, la mobilisation et la concertation citoyenne seront clés pour l'atteinte des objectifs, pour atteindre notamment une répartition équitable et juste de l'effort à accomplir. Claudine BICHET, tu l'as dit dans ta présentation, cette gouvernance partagée reste encore à construire maintenant opérationnellement sur le terrain et nous allons nous y employer collectivement, puisque c'est bien à nous, élus locaux, de nous

appropriier les enjeux de ce dernier, de nous appuyer sur les outils de la Métropole pour organiser ce dialogue, et la mobilisation autour de ces enjeux est bien d'éviter une fracture subie pour aller vers une sobriété choisie et heureuse.

Avant de conclure, je voudrais juste revenir sur quelques mots qui ont été tenus par Thomas CAZENAVE – je ne le vois plus – puisqu'effectivement, en référence à cet axe 1 « Penser autrement », il est difficile de ne pas revenir sur ce que vous avez indiqué sur la réponse aux défis qui dépassent les limites territoriales., je trouve que la proposition que vous faites manque un peu d'imagination. Répondre à cette question effectivement éminemment évidente de la nécessité de dépasser nos limites territoriales pour répondre à un certain nombre de défis, c'est une réponse un peu technocratique, c'est une réponse qui me fait un peu penser à la logique de la « syndicat-mixtisation » si je puis dire, pour répondre à un problème nouveau qui peut se poser dans nos politiques territoriales.

Je pense que nous devons aller davantage vers des solutions un peu plus innovantes, pour justement faire face à ces processus dynamiques qui se mettent en place sur nos territoires. On sait que ces politiques locales sont en perpétuel mouvement, les territoires se recomposent, les logiques d'acteurs évoluent sans cesse, et je ne crois pas qu'un seul territoire sera pertinent pour faire face à l'ensemble de ces problématiques. C'est bien pourquoi nous nous employons à développer une politique de coopération territoriale. Écoutez, vous verrez...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voterai bien sûr ce plan. Je répondrais d'ailleurs à quelques petites interventions qui ont été faites, cela me permettra justement d'étayer un certain nombre de propos que j'avais déjà écrits sur cette feuille.

J'ai lu ce Plan Climat à peu près dans sa totalité : c'est un plan ambitieux, quand même un petit peu indigeste, mais ce n'est pas de votre faute, je crois, c'est un peu le problème de ce type de document, c'est tout de même un peu technocratique. Il y a de très bonnes idées, notamment les coopératives de carbone, la volonté de s'inscrire dans une trajectoire qui embrasse, beaucoup plus large, avec l'idée d'introduire la notion globale d'empreinte – nous voyons qu'il y a eu une vraie réflexion. Pourtant, je vais essayer non pas d'apporter des critiques, mais d'apporter quelques suggestions liées, je pense, à quelques faiblesses que j'ai relevées.

Premier point : j'ai cherché le mot social et je ne l'ai pas trouvé. Je trouve donc que c'est quand même un peu une faiblesse. « Social ou accompagnement social » de ce plan, puisque nécessairement, cette trajectoire de mise en place d'une politique bas carbone, elle ne va pas se faire sans contraintes, ni efforts qui seront nécessairement ou obligatoirement, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, plus importants pour ceux et celles qui ont le moins de moyens. On a donc un document qui est plus ou moins précis à certains moments, mais il n'y a pas l'accompagnement. En tout cas, je ne l'ai pas vu – peut-être que je n'ai pas très bien cherché, peut-être je n'ai pas très bien lu, mais c'est quand même un point qu'il faudrait...Je propose que nous ayons dans quelque temps un amendement à ce plan et que nous ayons un volet accompagnement. Je sais que s'agissant de la ZFE (Zone à Faibles Émissions), il y a un document qui arrive, mais il n'y a pas que la ZFE.

Cela nécessitera quand même cet accompagnement social et cet accompagnement sociétal, parce que si l'on veut que les gens vivent autrement, cela nécessite quand même beaucoup de travail, notamment sur la conscientisation.

Je n'ai pas trop vu non plus le mot entreprise. Certes, « acteurs économiques » au sens large est mentionné, mais ce PCET (Plan Climat Energie Territorial) n'est quand même pas très précis sur les petites entreprises, les commerces, les artisans, les PME. Ce sont eux qui font le tissu principal de l'économie de tous les jours, ce n'est pas seulement l'économie sociale et solidaire ou les associations. C'est d'ailleurs eux qui ont souvent le moins de moyens pour passer au régime bas carbone. Ils ont des camionnettes, ils ont des entrepôts, ils ont un certain nombre de salariés... Ils sont dans un mixte de leur vie de tous les jours, et avec ce Plan Climat, il faut aussi que nous essayions de leur parler et de leur apporter peut-être quelques précisions. À mon sens, il pourrait être d'ailleurs intéressant d'avoir des actions spécifiques, pas seulement sur les thèmes énergétiques ou les grands secteurs, Air Climat, mais aussi de croiser des actions en ciblant des acteurs ou des filières.

Il en va d'ailleurs de même pour l'agriculture. Il y a un chapitre sur l'agriculture, la forêt, mais je vais prendre un exemple, notamment la viticulture. La viticulture, même si la majeure partie du vignoble est hors Métropole, le rayonnement de la viticulture, l'image qu'elle véhicule, mériterait, je pense, une attention particulière, plutôt que d'être seulement classée comme une faiblesse. On ne peut donc pas faire quelque chose d'aussi global sans parler de la viticulture et de son essor, du poids économique qu'elle a.

Cela m'amène à aborder, comme l'a d'ailleurs dit Monsieur Thomas CAZENAVE, le point sur lequel je ne suis pas du tout d'accord avec Céline PAPIN. À mon sens, la faiblesse du document, c'est l'absence ou le peu de relations avec l'extérieur du territoire et les autres collectivités. La Métropole bordelaise est complètement connectée à l'ensemble des habitants du Département, aux relations mutuelles et incessantes entre la centralité que nous représentons et l'ensemble des Girondins qui viennent notamment y travailler. Quand on travaille dans un endroit, on y vit, donc tout le monde vit un peu sur la Métropole.

Je pense donc qu'il nous faut développer des actions de cohérence avec les autres territoires et ne pas rester autocentrés. Je dis cela, ce n'est pas une critique, ce sont plutôt des souhaits de faire évoluer ce document et cette politique. Ce Plan Climat doit intégrer les autres territoires et les conséquences pour ses habitants. On l'a par exemple vu sur les déchets : on leur fait payer plus et c'est nous qui en bénéficions. Voilà un exemple de politique qu'il faut corriger.

Sur la ZFE, il y a un petit paragraphe, je sais que le document est en devenir, il va donc y avoir une politique, mais la ZFE va nécessairement impacter les gens du territoire. J'y suis favorable. Il est vrai qu'en France, nous avons toujours tendance à rejeter ce genre de solutions, mais il y a beaucoup de pays où les ZFE sont déjà en fonctionnement et cela marche très bien. En France, c'est plus compliqué, mais il faudra donc intégrer cela. C'est pour cela que je reviens sur cette idée d'accompagnement social global de ce plan et de mise en perspective. En fait, ce dont a besoin aujourd'hui... Parce que là, dans quoi sommes-nous, en fait ? Moi, je suis militant écolo depuis 30 ans, lorsque nous avons commencé...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Le temps est dépassé, Gérard CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Voilà, j'ai terminé. Donc, lorsque nous avons commencé le changement climatique, on en parlait très peu. Après, on en a parlé en disant : c'est pour nos petits-enfants. Aujourd'hui, ce n'est plus pour nos petits-enfants, ce n'est plus pour nos enfants, c'est déjà pour nous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Gérard, 6 minutes 15.

**M. Gérard CHAUSSET** : Cela veut dire qu'il faut que l'on fédère, il faut que l'on embrasse plus large au niveau des gens : aujourd'hui, il ne s'agit pas aujourd'hui de convaincre les convaincus – eux, ils le sont déjà –, mais il s'agit de convaincre ceux qui le sont moins et de faire en sorte que des gens qui sont plus en difficulté, participent pleinement et que ce ne soit pas seulement qu'une contrainte. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je me permets de réagir aux deux interventions précédentes. La première disait que ce plan n'était pas assez ambitieux, parce que seulement 2 % financier et, dans la même phrase, nous expliquait qu'il était trop ambitieux puisqu'il devait réduire par deux la consommation énergétique de notre territoire et passer à 100 % d'énergies renouvelables. Il faut choisir. Je choisis : ce plan est extrêmement ambitieux et ce n'est pas parce que les inscriptions financières ne sont pas importantes que les objectifs ne sont pas ambitieux. Les objectifs et les moyens sont donc extrêmement ambitieux. Les moyens ont déjà été évoqués, comme par exemple l'empreinte carbone – on est la première agglomération à le faire en France – et également la mise en place d'une coopérative carbone.

La deuxième intervention que je souhaitais souligner, qui, sans polémiquer, possède une contradiction intrinsèque, c'est de plaider pour un plan climat ambitieux, encore plus ambitieux, c'est peut-être la première fois que nous sommes tous, dans cette enceinte, unanimes pour voter un Plan Climat en disant que c'est l'urgence climatique, c'est l'urgence du siècle, on l'a vécu très difficilement cet été, il faut trouver des solutions à court, moyen et long terme, ce sont les plus faibles qui souffrent en premier, et dans la même phrase, dire : ce qu'il faut quand même développer, c'est un barreau autoroutier en plus, éloigner la pollution de l'agglomération, diminuer le nombre de bouchons, et donc artificialiser des sols. Tout le monde sait maintenant que l'artificialisation des sols génère de nombreuses émissions de gaz à effet de serre, qu'à chaque fois que nous faisons de nouvelles infrastructures routières, cela génère un nouveau trafic, à chaque fois c'est le cas, cela va continuer.

On peut donc peut-être plaider pour ce « grand contournement autoroutier de Bordeaux » – on l'appelle maintenant barreau autoroutier parce qu'on n'ose plus trop dire que c'est un contournement – dans un autre moment, peut-être pas dans la démonstration de dire qu'il faut avoir un plan climat très ambitieux, puisque c'est un oxymore, je suis désolé, entre Plan Climat, réduction des gaz à effet de serre et des grandes infrastructures routières qui, on le sait, développent et émettent de très nombreux gaz à effet de serre, de très nombreux tonnages, que ce soit l'artificialisation ou simplement le passage des véhicules.

Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GARNIER.

**M. Alain GARNIER** : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je salue à mon tour le travail très ambitieux, qui nous permet de voir précisément dans chaque secteur d'activité le rôle de chacun en tant qu'acteur et en tant que relais. Je voulais témoigner modestement, à l'échelle de ma commune, de la matérialisation concrète d'un projet d'énergies renouvelables sur la ville d'Artigues-près-Bordeaux, puisque la délibération regroupée tout à l'heure a été adoptée en Conseil ce jour et que les services de la Métropole, par ce Plan Climat, ont proposé un accompagnement très concret dans les études et les marchés nécessaires pour réaliser une halle à toiture photovoltaïque sur du foncier public.

En effet, la commune d'Artigues-près-Bordeaux avait identifié la redynamisation du centre-bourg comme l'une des priorités du projet municipal, et dans ce cadre, la réalisation d'une halle de marché s'inscrit dans la poursuite de cet objectif. Il est apparu ainsi extrêmement opportun de cumuler ces ambitions et donc de faire muter un projet de halle à toiture classique en halle à toiture photovoltaïque, d'une superficie de l'ordre de 1 000 mètres carrés. On peut donc allier la qualité architecturale et l'efficacité énergétique : il suffit souvent d'en avoir la volonté politique.

Cette démarche nous permettrait donc de générer une puissance d'environ 200 à 250 kilowatts-crête, pour une production d'électricité de l'ordre de 25 à 65 ménages par an. Je suis conscient que toutes nos collectivités, chacun et chacune ici font des efforts, mais je crois qu'il est important de le signaler à cet instant pour généraliser et accélérer ce genre d'installation, puisqu'il faut se le dire : face à la crise énergétique que nous subissons, c'est vraiment du gagnant-gagnant. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Je vais enlever beaucoup de choses que je voulais dire, puisqu'elles ont été déjà dites. Je suis notamment assez d'accord avec Thomas CAZENAVE, sur ce que tu as dit sur beaucoup de points – je vais donc enlever tout cela.

Je vais juste avoir deux regrets, c'est qu'au-delà du travail de qualité qui a été fait dans ce groupement, puisque j'ai pu assister à certaines séances, je trouve qu'il y a quelques sujets qui n'ont pas été abordés et je m'explique. On parle du tout électrique et je suis sceptique sur le tout électrique pour des raisons pratiques. Imaginez un bâtiment comme le Grand Parc : vous avez des véhicules électriques, celui qui était au rez-de-chaussée pourra se mettre une prise, celui qui était au 10<sup>e</sup> étage, cela va être un peu compliqué. Je suis toujours pour le mix énergétique pour les déplacements.

Vous m'avez entendu ici parler x fois de l'hydrogène, donc, je ne vais pas radoter, je ne vais pas en reparler, mais j'ai vu que Madame Elisabeth BORNE voulait faire de la France le leader dans le domaine de l'hydrogène. Je suis donc extrêmement satisfait de cette déclaration. Pourquoi je dis cela ? Parce que c'est une énergie totalement dépolluée et quand je vois des voitures à hydrogène, qui roulent au Japon, fabriquées par Toyota, mais dont l'hydrogène est fabriqué en Australie par des centrales à charbon, je me dis qu'il y a un problème.

Ce que je regrette un peu ici, c'est que nous n'ayons pas une initiative métropolitaine aussi par rapport à la création de ces futures stations hydrogène, qui sont en réalité des hydrolyseurs. Parce que le véhicule à hydrogène, je l'ai essayé, Toyota était venu ici à Bordeaux – souvenez-vous, pour ceux qui l'ont vu, au stade Matmut. Vous faites le plein à 55 euros, 830 kilomètres, recharge trois minutes. C'est tout de même sans comparaison par rapport aux 30 minutes de recharge d'un véhicule électrique.

La seule conséquence – ou la seule obligation –, c'est que cet hydrogène soit fabriqué de manière décarbonée, mais nous avons le mix énergétique, nous avons l'éolien, nous avons le photovoltaïque, nous avons le nucléaire, on a donc la possibilité de faire cela.

Le projet Horizeo, dont a parlé Thomas CAZENAVE – je suis pour, je me suis présenté pour – et les véhicules métropolitains lourds pouvant d'ailleurs aller là-bas chargés, mais je pense qu'on devrait avoir ici une initiative métropolitaine pour développer. Le privé est en train de s'y lancer, le groupe Dalkia va faire à la fois sur les biocarburants, mais également l'hydrogène, parce que ce n'est peut-être pas aujourd'hui, mais dans 10 ans, 15 ans, on sait très bien que ce sera une énergie aussi indispensable pour tous les déplacements.

Dernier point, c'est vrai qu'on n'évoque jamais le problème de l'urbanisme et vous savez comme moi que suivant la façon dont on construit une ville, notamment en hauteur, quand on a un commerce à 100 mètres, on y va à pied ; quand il est à 200 mètres, on peut y aller à vélo ; quand il est à 10 kilomètres, c'est un peu plus compliqué. On n'évoque donc pas assez souvent la nouvelle façon dont on doit bâtir la Métropole. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais saluer à mon tour – nous avons d'ailleurs beaucoup travaillé ensemble sur le volet économique – le travail réalisé par Claudine BICHET et par l'ensemble des services pour ce plan, qui est extrêmement ambitieux, cela a été dit par mes collègues, je ne développerai pas.

Je voudrais simplement vous dire que les entreprises sont d'ores et déjà mobilisées et engagées dans ce plan. J'en veux pour preuve une réunion avec Andréa KISS au Pôle Territorial la semaine dernière, où nous avons eu tous les acteurs de l'aéronautique, je veux dire les entreprises, l'aéroport et même la BA 106 (Base Aérienne). Il y avait Dassault, Ariane était là aussi, tout le monde, ils se sont engagés sur l'étude que nous menons avec eux pour un réseau de chaleur. Ils vont donc modifier leur modèle énergétique.

Les entreprises sont très mobilisées. Évidemment, ce qu'il se passe aujourd'hui dans le secteur de l'énergie accélère les choses, mais d'une certaine façon, pour cette partie en tout cas, tant mieux si cela doit pousser à une accélération.

Rappeler que dans le schéma de développement économique – on avait travaillé également avec Alain GARNIER –, l'équivalent de ce que nous avons fléché pour l'aide à la crise Covid, en tout cas en termes de crédits, cela servira aux petites entreprises, pour accompagner leur transition vers de nouvelles énergies et surtout réduire leur empreinte.

Rappeler que pour la première fois, Technowest a signé une convention avec les acteurs de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) pour travailler également autour des énergies renouvelables et cela, c'est un élément extrêmement important. Et qu'enfin, l'OIM (Opération d'Intérêt Métropolitain) Rive Droite doit porter ces questions de transition, et en tout cas, nous y sommes très vigilants.

Vous dire aussi que l'hydrogène a été évoqué, je rappelle qu'Hydrogène de France, vous le savez, porte un projet extrêmement ambitieux et que nous allons développer. Je partage un peu votre point de vue : le tout électrique automobile est quelque chose qu'il faut regarder de près. La solution hydrogène est aussi extrêmement intéressante et il y a effectivement des véhicules qui fonctionnent, et je crois qu'il ne faut pas que nous restions à côté de ce mouvement – certaines villes comme Toulouse l'ont fait, pourquoi pas chez nous.

Des entreprises également qui travaillent dans la transition, et avec Technowest, nous allons vous proposer prochainement une réunion avec peut-être vos directeurs de services techniques, dans cette période difficile en termes énergétiques, de toutes les entreprises et startups qui travaillent dans ce domaine de l'énergie. Vous verrez que nous avons beaucoup d'innovations et de solutions pour avancer justement avec ces entreprises dans la bonne direction.

Enfin, simplement une conclusion par rapport au périmètre. Évidemment que nous, Métropole, nous ne pourrions pas résoudre ce problème tout seul, cela, on l'a bien compris. Mais, si chacun résonne de cette façon, et c'est bien un peu le problème, chaque pays dit : « Moi, j'émetts peu, c'est le voisin, etc. » Il faut donc que tout le monde amène sa pierre à l'édifice.

Cet été, au vu des éléments que nous avons connus, j'imagine que tout le monde s'est un petit peu renseigné et quand on regarde le rapport du Haut Conseil pour le Climat, finalement, tout cela a l'air considérable, on se dit qu'on n'y arrivera jamais. Que dit le Haut Conseil pour le Climat. Il nous dit en gros : dans un pays comme la France, il manque 36 milliards d'euros par an d'investissement. Cela paraît beaucoup. C'est 1,14 du PIB. Est-ce qu'un pays comme la France n'est pas capable de dégager, aujourd'hui, 1,14 du PIB au vu du défi qui est devant nous ? Parce qu'en réalité, on parle des catastrophes, de leurs conséquences financières, et c'est vrai, d'ailleurs, les assureurs ont dit cet été qu'à partir de deux degrés, ils ne savaient plus assurer. Cela pose donc des problèmes de ce type, mais cela pose également un problème économique : si les gens n'ont plus confiance dans l'avenir, le coût économique est alors stratosphérique, et on voit des comportements qui, aujourd'hui, se développent, liés à cette crainte du changement climatique.

Donc, oui aux changements de périmètre, mais aidez-nous au niveau national. 36 milliards, ce ne serait pas un effort tout à fait difficile à faire. Enfin, il y a des mesures réglementaires qui, pour le coup, n'ont pas d'impacts financiers. Pourquoi ne pas limiter la vitesse sur l'autoroute ? Cela ne coûte rien et c'est un rapport carbone très rapide. Les emballages : il est quand même très facile de réglementer la quantité d'emballages incroyable qu'on nous vend pour faire croire qu'il y a beaucoup de produit, alors qu'il y en a très peu à l'intérieur. Cela, ce sont des mesures réglementaires qui ne coûtent rien.

Donc, bien sûr, le Plan Climat de Bordeaux Métropole est ambitieux. Je suis certain qu'il sera efficace. Il a déjà donné des résultats, notamment dans la capacité à entraîner le monde économique autour de cet objectif. J'ai fait cet aparté national et on me dirait

que ce n'est pas l'objet, mais je suis quand même inquiet que dans toutes nos instances, on finisse par penser qu'au niveau de notre commune ou de notre Métropole, on va régler tous les problèmes tous seuls.

Je voudrais tout de même rappeler que nous avons aussi besoin d'une action nationale et j'espère que cet accompagnement viendra – on attend d'ailleurs les annonces de Madame Elisabeth BORNE, qui est en charge de la planification écologique. Je ne fais de procès à personne : peut-être que ces moyens seront au rendez-vous, mais en tout cas, je crois qu'aujourd'hui, c'est non seulement une question écologique, mais même de sécurité nationale. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BICHET.

**Mme Claudine BICHET** : Merci à toutes et à tous. Je retiens donc les nombreux retours positifs et la quasi-unanimité devant ce Plan Climat, qui effectivement a vraiment pour vocation d'apporter une ambition très forte. L'empreinte, c'est vraiment une ambition très forte que nous allons regarder.

En fait, deux tiers de nos émissions sont délocalisés à l'extérieur du territoire. On ne peut pas parler d'impératifs de neutralité carbone à l'échelle mondiale sans considérer cela, c'est important de le garder en mémoire et de travailler dessus, parce que ce n'est pas travailler sur nos émissions à l'échelle locale qui va régler un problème qui est très clairement global. C'est vraiment l'ambition vers laquelle de plus en plus de collectivités, de territoires, de pays devront nécessairement s'engager pour atteindre cet objectif.

Je voudrais répondre à quelques interpellations. Il y a eu vraiment un travail collectif très important : on a eu sept COPIL, il y a eu nombreux sujets qui ont été vus, revus. On a d'ailleurs envoyé la totalité du plan d'actions début juillet à l'ensemble des élus, y compris ceux du COPIL. J'ai donc du mal à entendre que ce travail a été insuffisamment partagé, parce que c'était vraiment l'ambition que nous avions. Je pense que la concertation a été plus que large et intense, en tous cas, elle nous a mobilisés pendant de très, très nombreux mois.

J'ai également du mal à entendre des remarques sur le manque de documentation d'objectifs de réduction des consommations énergétiques ou autres. Le document sur la stratégie paraît sans doute ardu, mais il a vraiment eu comme ambition de détailler toutes les hypothèses qui nous permettent d'atteindre la neutralité carbone, les détailler en objectifs opérationnels qui sont vraiment adaptés à notre réalité territoriale. Ce sont 100 pages qui expliquent les hypothèses prises de manière très opérationnelle. Ce genre de remarques, j'ai effectivement du mal à les comprendre, mais tout cela pour dire que derrière ce travail, il y a vraiment cette ambition de suivi et de pilotage, parce que le plus nous sommes capables de définir des objectifs précis, opérationnels, plus nous serons en mesure de pouvoir les suivre derrière. C'est un travail que nous avons amorcé. Bien sûr, en six mois, il n'est pas totalement fini : il y a encore des indicateurs qui doivent être définis sur les 300 mesures opérationnelles. Néanmoins, on partait de loin, tout cela n'existait pas, forcément, cela prend donc un peu plus de temps, mais c'est vraiment l'ambition vers laquelle nous nous orientons très fortement.

Pareil, sur la formation sensibilisation, les remarques sont un peu difficiles à entendre, parce que c'est tout le premier axe et le premier objectif du Plan Climat qui détaille toutes ces actions. La formation des élus, c'est vraiment la toute première ligne de la

première action du Plan Climat. Je vous rejoins effectivement sur le fait qu'elle est indispensable. Aujourd'hui, beaucoup de gens comprennent qu'il y a des choses qui se passent qui sont assez inquiétantes, mais la compréhension plus précise des choses est vraiment un des vecteurs de passage à l'action et est indispensable, à commencer par les niveaux de décideurs, c'est pour cela que la formation des élus est incontournable.

Pour ce qui est des remarques de Monsieur Thomas CAZENAVE sur l'aspect de planification de ce Plan Climat, qui ne se situerait pas forcément à la bonne échelle, je voudrais juste rappeler qu'à l'échelle territoriale, les collectivités sont véritablement en première ligne de la planification. Quand on nous parle d'accélérer le développement des énergies renouvelables, ce sont les collectivités, sur leurs territoires, qui vont développer les énergies renouvelables, ce n'est pas l'État. Ce sont vraiment les collectivités qui sont en première ligne, y compris sur des orientations de mobilité, en articulation avec les territoires voisins. Nous sommes réellement en première ligne de cette planification, et du coup, c'est pour cela que nos Schémas de cohérence territoriale (SCoT), nos Plans Climat, nos Plans locaux d'urbanisme (PLU), nos plans de déplacement sont vraiment la première marche de cette échelle de changement et de planification, que désormais notre gouvernement appelle de tous ses vœux. Cela, c'est un premier point.

Sur l'énergie : l'objectif de division par deux de la consommation énergétique est très fort, il est très ambitieux. C'est une obligation nationale et nous devons tous travailler sur ce premier pilier sans lequel, clairement, nous n'arriverons pas à décarboner notre énergie.

Ensuite, il est écrit, dans le Plan Climat, qu'il est ambitieux parce que nous visons au maximum le développement des énergies renouvelables et l'autonomie énergétique, autant que possible. Par contre, c'est un objectif de faire le maximum que nous pouvons, et bien sûr, nous serons nécessairement dans obligation d'importer l'énergie résiduelle que nous pourrions produire. En tout cas, derrière cela, cet objectif, rappelons-le, c'est vraiment un objectif d'indépendance territoriale, de résilience territoriale, et je pense qu'à l'heure actuelle, avec le choc énergétique que nous vivons, nous ne pouvons que tous plaider en faveur du maximum d'indépendance énergétique à tous les niveaux qui soient. C'est donc vraiment cette ambition qui est également visée dans ce Plan Climat.

Entendre dire que ce plan climat n'est pas un acte politique majeur, c'est assez difficile, et qu'un budget de 2 %, je ne sais trop quoi, ne serait pas à la hauteur. J'aurais tendance à voir les choses à l'envers. C'est quand on a déjà 98 % des budgets qui sont engagés sur ce sujet depuis deux ans de mandat, j'aurais tendance à dire que nous avons anticipé les choses. Nous n'avons pas attendu de voter une stratégie pour mettre en œuvre toutes les actions qui sont nécessaires à cet impératif changement.

Je prendrais aussi comme exemple la labellisation Cit'ergie. En deux ans, nous avons gagné 10 points sur le niveau de qualification de la labellisation Cit'ergie, qui fait que nous allons passer en Gold. 10 points en 2 ans et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les auditeurs et auditrices qui sont venus ici, c'est vraiment colossal, et très peu de collectivités ont atteint ces niveaux de performances. Heureusement, nous n'avons donc pas attendu le vote de ce Plan Climat pour agir, et ce Plan Climat a pour vocation à outiller davantage toutes les actions, à les orienter vers l'impératif de neutralité carbone, mais ne se substitue certainement pas à tout ce qui a déjà été engagé et qui doit se poursuivre dans ce sens.

Sur l'accompagnement social et l'accompagnement des entreprises, je voudrais aussi revenir sur ce point, puisque c'est vraiment un axe qui est décliné dans quasiment chacune des feuilles de route. Que ce soit la rénovation énergétique, que ce soit l'ambition sur les réseaux de chaleur, que ce soit la tarification solidaire sur les transports, que ce soit la Zone à faibles émissions (ZFE), la Régie de l'eau, dans toutes nos feuilles de route, il y a vraiment ce travail sur l'accompagnement social, qui est effectivement nécessaire, indispensable et qui fait totalement partie intégrante de ce Plan Climat.

Sur les entreprises, Stéphane DELPEYRAT l'a rappelé, il y a de nombreuses fiches actions sur le sujet. Ce que je voudrais dire, c'est que le Plan Climat, ce sont tous les acteurs du territoire qui devront être mobilisés, sans aucune exception, et c'est vraiment un point majeur qui a été rappelé tout au long des fiches actions.

Je terminerai donc sur cette notion d'entraînement populaire que j'ai pu entendre, qui est vraiment l'ambition de ce Plan Climat, celle qui est indispensable pour atteindre les objectifs. La Métropole elle-même, cela représente -10 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Sans la capacité à embarquer tout le monde, à faire agir tout le monde, à mettre tout le monde à l'action, on n'y arrivera pas. Cela paraît peut-être un peu théorique dans des fiches actions, toutes ces notions d'accompagnement pour le passage à l'action. Effectivement, cela ne se décrète pas : cela se fait et c'est vraiment maintenant dans tout ce que nous allons tester, tout ce que nous allons mettre en œuvre sur le terrain que tout cela va prendre forme et va prendre corps. Mais sachez que vous, élus, les communes, les services qui sont en interaction quasi quotidienne avec l'ensemble des acteurs du territoire, avez cette possibilité de donner les moyens à tout le monde d'agir sur ce volet-là.

Pas plus tard que cette semaine, nous étions en train de finaliser le kit à destination des entreprises : ce kit aura vocation à être diffusé à l'ensemble des acteurs des entreprises de ce territoire. Dans ce kit, ce que nous faisons, c'est que nous mettons le pied dans la porte, nous donnons tous les outils aux entreprises pour travailler à leur neutralité carbone, mais aussi des outils pour que derrière, elles puissent aussi travailler avec l'ensemble de leurs salariés pour les sensibiliser et les faire agir à leur tour. C'est vraiment cet effet d'action, de passage à l'action en chaîne que nous devons réussir à activer, et cela, c'est un énorme travail. Là-dessus, nous aurons besoin d'absolument tout le monde, à commencer par vous. Je compte donc sur vous pour une mise en œuvre vraiment déterminée de toutes ces actions.  
Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci et félicitations renouvelées pour ton travail et celui de tous ceux qui ont travaillé avec toi.

Je vais lancer le vote électronique. Le scrutin est ouvert. Brigitte BLOCH, tu n'as pas voté. Monsieur SUBRENAT, il faut voter. Madame BOZDAG. Le vote est terminé. On va avoir le résultat qui va s'afficher. Pour : 96 ; abstention : 4 ; contre : 2. La délibération est largement adoptée. C'est une très bonne chose, je vous en remercie.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur CAZENAVE,**  
**Madame FAHMY, Madame HELBIG,**  
**Monsieur MARI**  
**Contre : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Dans la délégation de Monsieur Jean TOUZEAU, délibération n° 65 : Schéma directeur des équipements fluviaux métropolitain.

**M. TOUZEAU**

**(n°65) Schéma Directeur des Equipements Fluviaux Métropolitains - approbation -  
Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean TOUZEAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup pour ce travail, également très important.

Monsieur Stéphane MARI.

**M. Stéphane MARI** : Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, mon intervention va être très synthétique. Nous tenons d'abord à saluer le travail du Vice-président et des services sur l'évolution de notre Schéma directeur de nos équipements fluviaux, qui amène enfin du concret sur le volet fluvial voté dans le schéma des mobilités.

Pour nous, deux enjeux sont majeurs. Le premier est celui de la logistique du dernier kilomètre sur lequel nous sommes en retard. Comme à Strasbourg et à Lyon, nous devrions aujourd'hui être capables d'instaurer un service de livraison mêlant transport fluvial et vélo, d'autant plus que la ZFE rendra contraignante ou impossible la livraison en semi-remorque. La nouvelle stratégie du MIN dépendra également de notre capacité à résoudre ce problème du dernier kilomètre.

Le deuxième enjeu majeur reste, pour nous, l'ouverture de cette stratégie en dehors de la Métropole. À quand enfin une solution de navette fluviale pour les habitants du Médoc ou du Blayais ? Cela fait des années que nous en parlons et rien n'a été fait.

Dans notre volonté de coopération territoriale, on l'évoquait déjà tout à l'heure, il faut nous fixer des objectifs ambitieux sur ce point. À quand une réunion des élus de tous les territoires concernés pour réfléchir à une stratégie commune et les moyens à mettre en œuvre ? Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Vice-président, cher Jean. Merci, Jean TOUZEAU, d'avoir pris ce temps pour présenter ce Schéma directeur des équipements fluviaux. Nous pensons que c'est une délibération marquante de ce mandat sur les enjeux de réappropriation du fleuve. Cela a été évoqué tout à l'heure en début de réunion : effectivement, il y en a qui ont pu dire que rien ne se passait sur ce mandat et là, on a une preuve concrète que les choses avancent.

Je le rappelle quand même : sur les enjeux de mobilité, dans le précédent Schéma des mobilités, il y a quelques années, sur 25 pages, il y avait quatre lignes sur le fleuve, qui étaient uniquement la fréquentation du BatCub l'année précédente. Sur le Schéma

de mobilité, on a une fiche action, sur le schéma de développement économique, il y a là aussi une fiche action, et on voit des choses concrètes qui se mettent en œuvre avec ce Schéma des équipements fluviaux.

Je veux également saluer l'engagement des services, la mission Fleuve, que vous avez mis en place, Monsieur le Président, quelques mois après le début du mandat, les équipes qui sont déjà mobilisées depuis plusieurs années, je pense notamment à celle de la mission Tourisme, et à toutes les équipes. Comme le disait Jean TOUZEAU, c'est un sujet très transversal.

Je veux insister sur deux points : celui des équipements liés à la mobilité, liés aussi au BatCub, dont le nombre de navires va augmenter dans les prochaines années. On est vraiment en train de franchir un cap, celui de faire du BatCub, faire du fleuve un véritable outil de mobilité pour les déplacements du quotidien. On est donc sur un véritable changement de cap.

Le deuxième point, c'est l'expérimentation sur la logistique urbaine fluviale que Jean TOUZEAU a évoquée et qui se tiendra mercredi et qui, par rapport à l'intervention de Monsieur Stéphane MARI, doit effectivement permettre d'avoir des réponses pour développer ce type de logistique sur notre commune. Je pense que la date de mercredi sera aussi une date importante sur ce dossier des enjeux fluviaux.

De manière plus générale, on voit bien depuis deux, trois ans, que l'ensemble des acteurs (institutionnels, publics et privés) vont dans le même sens pour développer le fret fluvial, le fret fluviomaritime, qu'il s'agisse des échanges plus en amont, notamment le Lot-et-Garonne, qu'il s'agisse aussi des volumes transitant par le Grand Port Maritime de Bordeaux, et aussi les volumes que nous pourrions envisager avec des acteurs locaux tels que le MIN. D'ailleurs, la Présidente du MIN, Claude MELLIER, participera à une des tables rondes mercredi, dans le cadre des animations en marge de l'expérimentation sur la logistique urbaine. On n'est donc pas loin d'aligner les planètes sur ce sujet. On va continuer collectivement à y travailler. Notre groupe votera donc avec enthousiasme ce Schéma et nous poursuivons aussi pour aider la dynamique sur ce sujet, qui a été illustré par la présentation du Vice-président Jean TOUZEAU.  
Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Merci, Monsieur ESCOTS pour cette présentation. Effectivement, je corrobore, enfin, j'abonde, je plussoie aux propos de Monsieur ESCOTS. On est dans une étape, il y a des faits et je trouve que ce sont vraiment des choses concrètes qui se font. Je voterai donc pour.

Je mettrais simplement une proposition, c'est que nous intégrions un petit peu plus encore le mode doux, puisqu'effectivement l'accessibilité du vélo, entre autres, est toujours une problématique, de monter à bord d'un bateau, d'un bâtiment. De ce côté-là, je pense donc qu'il y a une réelle demande pour que les choses se fassent encore mieux. Toujours dans la même perspective avec le tram, c'est de pouvoir utiliser son vélo depuis chez soi, personnel, et de pouvoir transiter à travers le fleuve et de continuer son parcours avec son propre vélo. Je trouve que là, il y a vraiment quelque chose à encore améliorer.

Ensuite, je mettrais simplement un bémol par rapport à la vision à long terme de l'énergie électrique et de l'hydrogène. Aujourd'hui, on voit de plus en plus de batteries qui explosent, que ce soient des modèles haut de gamme comme Tesla ou d'autres, que cela va aux vélos électriques. On voit donc les véritables dangers que pourrait avoir aujourd'hui ce mode d'accumulation d'énergies sur un transport fluvial. Là, j'é mets donc ce bémol, sur lequel il faudra vraiment être sérieusement impliqué pour ne pas avoir des drames à terme.

Je rebondis encore une fois sur les propos de Monsieur Alain CAZABONNE par rapport à l'hydrogène : inventer une usine à gaz, c'est-à-dire favoriser à la fois les métaux rares pour essayer de faire de l'électrolyse localement à partir d'une certaine ressource – je ne dirais pas encore si on est toujours sur 94 % d'énergies fossiles pour la production d'hydrogène, et donc dihydrogène –, mais par contre, quand on voit la problématique du stockage, c'est encore un vrai problème. La problématique de la compression, c'est encore un problème. Quand on voit la problématique de transporter une autre usine à gaz à l'intérieur même du bâtiment, donc du bateau ou du tram ou autre, pour essayer de refaire de l'électricité à partir de ce dihydrogène, on a une véritable problématique de fond, quand on peut faire directement très simple avec ce que j'avais évoqué à un moment donné, les supers condensateurs.

Il faudra donc trouver quelque chose de pertinent, et on voit qu'aujourd'hui, les gens qui sont au Texas avec leur véhicule, aux États-Unis ou même ailleurs, ont aujourd'hui un véritable problème quand il n'y a pas de stations électriques et quand il n'y a pas de stations, demain peut-être aussi, d'hydrogène. Parce que l'hydrogène est encore plus explosif que l'inflammation d'une batterie qui explose, et là, on est sur des phénomènes considérables de facteurs de risque très importants. J'appelle donc à la vigilance vis-à-vis de ce mode énergétique qui est effectivement soutenu par le gouvernement aujourd'hui, et il faut savoir que derrière, on est dans la logique du soutien au Qatar, avec qui on fait évidemment des ponts d'or pour essayer de favoriser certaines entreprises françaises qui ont investi énormément au Qatar – je pense à Air Liquide, entre autres.

Il faut donc mesurer tout cela. Cela veut dire qu'il y a aujourd'hui un gros partage de l'énergie dans le monde et en être dépendant à ce point, je pense que c'est un vrai problème de société. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président. Il n'y aura pas de suspens, je vous le dis tout de suite : notre groupe va voter pour cette délibération, pour une raison très simple, c'est que, n'en déplaise à Monsieur Olivier ESCOTS, ce Schéma n'est que le prolongement de ce que Stephan DELAUX a lancé à la précédente mandature. C'est ainsi, il faut s'y faire. Il faut avoir un peu d'histoire aussi de la Métropole – j'en ai un tout petit peu, vous vous en doutez.

L'intérêt, bien sûr, c'est que, comme toute chose, quand on reprend des dossiers, qu'on les prolonge, on les développe, et c'est quand même la moindre des choses, et ce développement qui nous est proposé est tout à fait cohérent sur l'usage du fleuve, aussi bien en termes de commercialité que de mobilité.

Peut-être aussi rejoindrais-je la position de Monsieur Stéphane MARI, mais c'est une vieille proposition, qui est de reparler de la mobilité du Médoc jusqu'à Bordeaux. C'est

plus compliqué que cela n'y paraît, mais l'idée mérite d'être recréusée et retravaillée, parce que je pense qu'à l'arrivée, on devrait quand même y arriver – c'est le cas de le dire.

Les maires de notre groupe sont assez satisfaits, les maires riverains bien sûr, sont assez satisfaits de ce qui est projeté et proposé, que ce soit à Saint-Vincent-de-Paul ou Bouliac ou Ambès, cela va de soi. Néanmoins, une question que je vous ai déjà posée, Monsieur le Président, en Bureau : quid du projet d'achat de l'île d'Arcins ? Y a-t-il vraiment un projet ? Quel est ce projet ? Je pensais que nous avions sanctuarisé cette île pour en faire un lieu de biodiversité, mais dans ce cas, il ne faut rien faire. C'est moi qui vais proposer de ne rien faire : si on veut faire de la biodiversité, on la laisse dans l'état. Pourquoi aller acheter cette île, qui n'est pas sur notre territoire, elle est sur Latresne ? À mon avis, il y a un très beau projet, mais je serais ravi de le connaître. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZAUX.

**M. Olivier CAZAUX** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je voudrais remercier l'excellent travail de Jean TOUZEAU, celui des services et de la mission Fleuve, qui ont travaillé sur cette question des équipements fluviaux métropolitains. Ce Schéma est un nouveau souffle pour redonner une place centrale à la Garonne, elle qui fut si longtemps délaissée. Le groupe Écologie et Solidarité se félicite : il ne peut qu'être ravi de voir le fleuve à nouveau utilisé comme un moyen de transport, et qui plus est décarboné. Notre fleuve ne doit plus être regardé comme la chose qui nous divise, mais bien comme celle qui nous rassemble. Aujourd'hui, il est une opportunité majeure pour notre territoire dans notre choix de mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques. À l'heure où 97 % des marchandises sont transportées par la route en Nouvelle-Aquitaine, ce Schéma d'approche transversale va permettre de se réapproprier une utilisation multiple des équipements, afin d'offrir de réelles perspectives de développement des activités.

Si le fleuve est un moyen formidable pour le développement de nombreuses activités, il n'en reste pas moins un espace naturel et sensible, riche en biodiversité. La pollution déjà présente dans les eaux doit nous alerter et nous conduit à trouver le bon curseur entre le développement économique et la protection de la biodiversité. L'un n'ira pas sans l'autre, et si nous souhaitons continuer à amplifier notre activité sur ce dernier, il est absolument capital de le préserver. Nous ne l'oublions pas : nous ne sommes pas les seuls sur cette Garonne, mais bien toutes et tous connectés avec les autres territoires.

Notre fleuve doit devenir un haut lieu de nos déplacements, de nos loisirs, de notre vivre ensemble, de nos échanges, tout comme un acteur principal de notre respiration en tant que capteur de CO<sub>2</sub>, et même de notre alimentation, puisque je vous rappelle que trois villes sur la Garonne y puisent leur eau potable.

Le volet pédagogique du Schéma est essentiel pour mieux connaître cet écosystème remarquable, qui doit faire l'objet de toute notre attention. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Comme cela a été dit, cette délibération est pour nous un point positif. En tout cas, il a été dit que cela a avancé – même si Monsieur Patrick BOBET a précisé que la réflexion sur l'utilisation du fleuve avait déjà commencé certainement avant, mais on voit que cela ne se traduit pas concrètement. C'est donc bien d'en discuter et de se poser le problème sur comment utiliser le fleuve et vers quoi le faire.

Nous, on pense que cela, ce sont les aspects positifs, mais cela n'empêche pas que nous allons va voter contre. On a hésité avec l'abstention : encore une fois, il y a toujours plusieurs solutions, mais là, on vote contre parce que nous avons des désaccords de fond aussi. On est d'accord sur la réflexion et sur l'intention d'utiliser le fleuve, surtout quand on sait que cela répond aussi en grande partie à des problématiques d'environnement. Mais on est contre parce qu'il y a des aspects sur lesquels nous sommes déjà clairement opposés : vous le savez, sur la question des paquebots, l'utilisation des paquebots ou l'accostage des paquebots sur les quais, et puis la conception du transport en règle générale, la question d'un service public du transport et la question de la gratuité, et puis aussi la question de l'utilisation du BatCub – on pense qu'il n'est pas du tout adapté à une utilisation par rapport au travail, par rapport à l'utilisation quotidienne. D'ailleurs, il était peut-être plus utilisé par rapport au tourisme. C'est donc pour ces raisons-là que nous votons contre.

Je vous lis une note rapide de notre Conseil scientifique – je suis missionné pour lire cela, quand même. C'est un petit travail d'approche qui essaie aussi d'analyser les raisons pour lesquelles on ne partage pas tout dans cette délibération-là. Je lis :

« Ce qui pose problème dans l'approche et les investissements prévus, c'est qu'ils sont essentiellement axés sur des objectifs de développement touristique (accueil paquebot, des cuisines). Pour nous, la part sur la préservation de la biodiversité et la transition énergétique est très faible. L'accueil des paquebots de croisière est une activité très polluante et consommatrice d'énergie, alors qu'il existe maintenant des dispositifs permettant de récupérer et de redistribuer l'énergie consommée par les paquebots. Il existe aussi des navires beaucoup plus respectueux du milieu aquatique. En revanche, il n'y a pas grand-chose sur l'utilisation du fleuve en termes de mobilité des personnes et des marchandises, à part une allusion au projet de navettes Bordeaux-Royan, dont on sait très bien qu'il est lointain et touristique, alors que nous pourrions utiliser davantage le fleuve pour le transport des salariés et des lycéens en Métropole.

De même, on peut développer le transport du fret du quotidien, acheminement des productions alimentaires locales et des déchets, matériaux de construction et autres, mais tout ceci nécessite des constructions de quais et de haltes spécifiques.

Enfin, on note aussi l'absence de perspectives du côté de l'activité de construction et de réparation navale, qui là aussi devraient nécessiter des infrastructures dédiées. »  
Fin de la note.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur RUBIO.

**M. Alexandre RUBIO** : Merci, Président. À mon tour de remercier Jean TOUZEAU et les services qui ont œuvré à ses côtés pour produire la présentation qui nous a été faite. Je voulais appuyer sur l'aspect Presqu'île. Jean TOUZEAU, tu as souligné les enjeux autour de notre territoire Presqu'île et je souhaiterais vraiment te remercier pour le travail qui a été réalisé, parce que nous parlions d'histoire tout à l'heure et figurez-

vous que le ponton de ma commune, à Bassens, qui pourra désormais voir le jour dans le cadre de ce Schéma, il a été inscrit dans le cadre du premier plan Garonne en 1998 par Jean PRIOL. Un quart de siècle que nous l'attendons et grâce à toi Jean TOUZEAU, et à tout le travail que tu as pu organiser et produire autour de ces sujets que sont évidemment les questions de mobilité sur la Presqu'île, ce sont évidemment des débouchés extrêmement importants qui nous attendent et les questions économiques et logistiques des derniers kilomètres, mais aussi tous les atouts nature que tu vas nous permettre d'explorer désormais. Je voulais évidemment te remercier, mais aussi faire part d'une forme un peu d'impatience désormais, pour toutes les populations qui vivent sur notre Presqu'île. En tout cas, merci beaucoup pour ce travail.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Patrick BOBET, Clément ROSSIGNOL-PUECH va te répondre sur l'île d'Arcins, qui fait toujours l'objet de négociation. Clément.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, en effet, il y a des discussions qui ont actuellement lieu avec le propriétaire de l'île, vous savez qu'il y a un propriétaire privé. D'ailleurs, ce sont des discussions qui ont lieu dans la continuité des actions déjà engagées dans les mandatures précédentes. Un projet est en réflexion autour de la biodiversité : ce sera discuté en Bureau et en commissions bien sûr, mais je ne pense pas qu'il faille sanctuariser l'île, mais plutôt l'ouvrir, par exemple à l'éducation à l'environnement pour les écoliers de la Métropole. Mais, cela peut être aussi un projet plus vaste de tourisme en lien avec la biodiversité, puisque la Garonne, c'est important, c'est un réservoir de biodiversité, mais on doit aussi pouvoir la voir, la confronter et la toucher, la sentir. Ce projet sera donc bien sûr discuté dans les lieux idoines, Bureaux et Commissions.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Peu de commentaires. Sur l'île d'Arcins, les réponses viennent d'être apportées et les négociations sont actuellement en cours. Peu de commentaires, si ce n'est que c'est un Schéma qui est un document vivant. Ce que je veux dire, notamment à Monsieur Philippe POUTOU et à toute une série d'intervenants, c'est qu'il y a toute une série d'éléments qui viendront l'enrichir, dès l'instant où on a pu constater, à travers des expérimentations, que cela peut véritablement se concrétiser. Je pense que c'est cette approche extrêmement pragmatique que nous avons souhaitée.

Ma deuxième remarque – et cela me semble important, le reste rentrant beaucoup plus dans des éléments de constat – : Monsieur le Président, la logique de partage avec les territoires concernés à l'extérieur de la Métropole sur ces projets m'apparaît comme essentielle. Je sais que vous la portez, notamment dans ses démarches de contractualisation, parce que nous voyons bien combien ce fleuve, qui est un lien, permet d'avoir des démarches larges vers des parties du Département, mais également d'autres départements, et une approche beaucoup plus globale. Je pense que c'est un élément, dans les contractualisations de territoire, qui peut être mis en avant comme une volonté métropolitaine permettant également de se raccrocher aux projets des territoires extérieurs.

Voilà ce que je voulais ajouter, mais en remerciant vraiment ce travail extrêmement collectif de tous les personnels et équipes. C'est vrai que cela a pris un petit peu de

temps, moins de temps que ne l'évoquait Alexandre RUBIO sur les propositions de Jean PRIOL, mais il nous a effectivement fallu du temps pour pouvoir bien valider avec chacun les perspectives, et ensuite faire en sorte que cela puisse être croisé avec d'autres collègues qui portent en leur délégation (sur les mobilités, sur le fret, sur le développement économique) toute une série d'éléments qui se retrouvent aujourd'hui, quelque part avec une certaine cohérence, dans le Schéma. Voilà, Monsieur le Président, et en vous remerciant tous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Nous te remercions également, JeanTOUZEAU.

Je lance le vote électronique. Il y a deux personnes qui n'ont pas voté. Le vote est clôturé et son résultat s'affiche. Pour : 101 ; contre : une voix. La délibération est donc très largement adoptée et je vous en remercie.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante.

**Patrick PAPADATO** : Délégation de Véronique FERREIRA. Délibération n° 56 : Attributions de compensation – Rapport quinquennal.

**Mme FERREIRA**  
**(n°56) Attributions de compensation - Rapport quinquennal - Débat**

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame SABOURET n'est pas là. Nous allons passer à Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Je ne suis pas sûr que Madame SABOURET demandait la parole depuis, mais c'est SALLABERRY et SABOURET, cela ne doit pas être très loin – on va le prendre comme cela.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez raison, Madame la Vice-présidente, on l'a toujours rappelé : la Métropole est généreuse, de tout temps à jamais, avec les communes. En fait, l'occasion sur cette délibération, qui n'appelle pas de commentaire de notre part évidemment, on s'était entendu au terme d'un élément qui a fait concorder sur le fait de prolonger d'une année les éléments du PFF (Pacte Financier et Fiscal). Je crois que ce mandat métropolitain comme communal, on peut espérer qu'une année n'égale pas forcément toujours à une crise supplémentaire.

Au travers de cette délibération, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, on n'a plus que quelques mois maintenant pour essayer de réfléchir à quels pourraient être les éléments de répartition entre nous pour le PFF 2023. Je voudrais appeler à, comme on l'a fait pour cette année, un travail rapide, très pratique, sur quels pourraient être les éléments que l'on pourrait mettre en œuvre, ne serait-ce que pour une année pour le Pacte Financier et Fiscal. Tout à l'heure, on a beaucoup parlé des éléments vis-à-vis de l'État, vis-à-vis de tout cela. On est aujourd'hui dans l'attente de la loi des finances et d'un certain nombre de choses sur l'énergie, sur le point d'indice. Ne

pourrait-on pas imaginer, puisque vous avez souvent parlé, Monsieur le Président, de solidarité entre les communes en rajoutant aussi que la Métropole ne pouvait pas tout payer, que pour un temps, notamment vis-à-vis de cette crise énergétique, on n'ait pas une solidarité plus forte de la Métropole vers les communes. Forcément, cela se fera au détriment d'autres choses, mais, quelles que soient les tailles et, à mon avis, peut-être que les plus petites communes en seront que plus impactées, on pourrait imaginer ensemble un mécanisme temporaire pour aider les communes à passer le cap.

On va nous demander de beaucoup investir, notamment dans le cadre du Grand Plan Vert. On a besoin de faire des investissements pour faire cela et cela ne peut pas marcher si le fonctionnement n'est pas équilibré. On pourrait peut-être imaginer quelque chose qui, temporairement, encore une fois, puisse venir de la Métropole vers les communes pour nous aider à passer le cap des deux, trois ans qui viennent. Cela serait, je pense, la meilleure des preuves, bien plus qu'un débat pendant une heure sur une délibération qui n'existait pas, que nous pouvons continuer à être solidaires ensemble de l'ensemble des communes. Voilà, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Avant de donner la parole à Madame Véronique FERREIRA, je voudrais quand même rappeler que nous aussi, nous sommes en difficulté. Tout à l'heure, je crois que j'ai donné le chiffre de l'augmentation du coût d'énergie pour nous. Notre Métropole n'est évidemment pas affranchie des contraintes des communes, ceci dit, on verra avec Madame Véronique FERREIRA. Je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait une réflexion sur un accompagnement de l'investissement, par exemple dans les communes, en lien avec la végétalisation, avec le photovoltaïque, en lien avec l'énergie.

Je rappelle aussi que la Banque des Territoires fait une proposition intéressante, qui consiste à dire qu'elle peut prêter à taux zéro sur une longue durée, avec un différé de remboursement des investissements qui sont liés à la crise. Mais sur tous ces sujets, il faut que nous réfléchissions ensemble et je pense que Madame Véronique FERREIRA a quelques idées.  
Véronique.

**Mme Véronique FERREIRA** : Très rapidement. Je comprends la question. En tant que maires, nous sommes tous en train de regarder nos budgets et nous sommes tous en train de sortir les mouchoirs en nous demandant très sincèrement comment est-ce que nous allons tout simplement boucler le budget de fonctionnement. Du coup, on ne regarde l'investissement qu'après, parce que nous devons voter des budgets en équilibre. J'entends bien que pour les gens qui nous écoutent, il y en a qui nous écoutent encore à cette heure-ci –, ils doivent se dire : « Mais nous aussi, on a nos propres budgets personnels à équilibrer, mais, vous, communes, c'est tout à fait normal. »

Cela fait beaucoup de choses en peu de temps, entre des annonces en 2022, 2023, personne n'avait prévu la crise, personne ne l'avait voulu. Le problème, c'est que personne ne sait non plus exactement combien de temps elle va durer. Cela fait aussi partie des différents éléments.

Sur le travail sur le PFF par rapport au début de la question, rapide et concret – de toute façon, je pense que là-dessus, il y a une unanimité et cela ne posera pas de problème particulier. Je veux bien que nous regardions, Monsieur le Président. Forcément je vais faire une petite alerte : à partir du moment où la Métropole commence

à être le seul bouclier qui reste pour que les communes arrivent à boucler leur budget de fonctionnement, puisque finalement à l'arrivée, c'est pratiquement cela, à pouvoir les voter à l'équilibre. En débat préliminaire, lors des délibérations, on a pu parler de la question de l'autonomie fiscale – en réalité, de l'économie budgétaire des communes, puisque là est le vrai débat. Il est vrai que souvent, quand les communes n'y arrivent plus, la Métropole, enfin, notre Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) est le dernier rempart. Comme quand après, on se retrouve sur nos territoires sur nos communes, quand il n'y a plus personne, la commune, je dis souvent que c'est le dernier rempart social, le dernier rempart envers les habitants.

Je ne veux pas relancer le débat de tout à l'heure par rapport à l'État, on pourra reparler de la programmation de la loi des finances plus tard, si vous voulez plus tard, mais si on commence à systématiquement se substituer au... Je cherche mes mots, parce que je ne veux pas dire au manque, mais aux défaillances, est-ce que ce n'est pas trop fort ? Au manque, peut-être, de solidarité nationale ou alors, tout bêtement, il y a une chose que j'ai du mal à comprendre dans cette crise énergétique, à titre personnel, si quelqu'un a la possibilité de m'expliquer, c'est avec grand plaisir, c'est que je n'ai toujours pas compris comment se calculaient les prix de l'électricité, puisque quand j'ai eu les différents éléments pour ma commune, et j'imagine que vous les avez également, j'ai un prix de l'électricité qui augmente presque plus que le prix du gaz. Cela commence un tout petit peu à coïncider.

En revanche, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, vous avez parlé d'investissements et cela peut être un des éléments de discussion, je pense. Nous allons travailler bientôt, et pour de vrai, avec Madame Brigitte TERRAZA sur la question de notre deuxième contrat de CODEV du mandat. Est-ce que cela nous semblerait intéressant, et dans la politique de transition énergétique que veut porter la Métropole et dans celle que veulent également porter les communes et dans la nécessité qu'elles vont avoir d'investir, de flécher un certain nombre d'éléments du CODEV ? Comment ? Je n'en sais rien encore et on ne va pas résoudre la question tous ensemble ici et maintenant.

Je crains que si on y va direct sur le fonctionnement... On ne sait pas combien de temps va durer cette crise énergétique, mais je sais que le problème immédiat, il est là. En même temps, c'est ce que nous disons à l'État : donnez-nous le bouclier tarifaire maintenant, parce que le Fonds Vert, c'est bien gentil, mais ce n'est pas cela qui va nous aider à boucler nos budgets 2023, effectivement, on en est là. Je ne ferme pas la porte à titre de Vice-présidente, c'est une évidence, mais très sincèrement, je ne l'entrouvre pas en grand. Je crois que n'importe qui à ma place pour maintenir le budget dirait quand même : « Attention, nous aussi, on a quand même une mission de faire tenir notre fonctionnement, on a des difficultés de maintenir notre épargne. » Cette épargne, elle est nécessaire pour l'investissement et c'est quand même aussi le fonds de commerce de ce que doit être notre Métropole. Nous avons suffisamment de projets les uns et les autres.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pour compléter quand même, si c'est dans les CODEV, c'est par substitution : on ne va pas encore augmenter l'enveloppe des CODEV. Il faudra donc que chaque maire sache aussi ce qu'il préfère inscrire en priorité dans les CODEV. Je vous propose aussi que l'on crée un petit groupe de travail avec des représentants de tout le monde sur cette question et que l'on travaille toutes les possibilités. Mais n'oublions pas quand même que nous sommes des élus métropolitains et qu'il faut que nous tenions aussi la ligne budgétaire métropolitaine. Tu ne peux pas l'oublier, toi qui étais ancien trésorier de la Métropole. Oui, Clément ROSSIGNOL.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : En effet, on vient de voter le Plan Climat, et notre priorité également, en tant que maires, c'est de rénover tous nos bâtiments municipaux d'un point de vue énergétique. C'est bien sûr encore plus prioritaire du fait de l'explosion du coût de l'énergie. Dans nos plans pluriannuels d'investissement, on avait tous un calendrier de rénovation énergétique et thermique de nos bâtiments. J'imagine que nous allons tous reprioriser très fortement nos programmes, en priorisant sur la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables locales pour la résilience de nos communes. Sauf que si le prix de l'énergie explose, comme l'a dit Madame la Vice-présidente, notre épargne va fondre comme neige au soleil et on ne pourra plus investir. Nous allons donc nous retrouver coincés, c'est-à-dire que nous ne pourrons plus investir pour rénover nos bâtiments. Il y a donc un vrai sujet à très court terme, sur les deux prochaines années : comment faire ? On voit tous dans la presse, et on en discute en Bureau, des plans de sobriété, bien sûr, pour toutes nos communes, mais cela ne va pas suffire. Donc, comment faire pour rénover massivement tous nos bâtiments publics ?

Il y a donc le Plan Climat pour les particuliers, il y a quelques fiches CODEV, il y a quand même des dispositifs métropolitains, mais ne pourrait-on pas penser à d'autres dispositifs en urgence pour aider les communes à rénover les bâtiments d'un point de vue énergétique ? Il y a les piscines : la piscine, tous les maires qui en ont, c'est entre 15 et 20 % des dépenses énergétiques des communes. Il y a donc ce point-là.

Ensuite, il y a une date qui arrive à grands pas, c'est juillet 2023, c'est la fin du tarif régulé de la vente du gaz aux particuliers et la fin du bouclier tarifaire, cela va être quelque chose de très, très compliqué. Vous me direz, c'est dans huit mois, donc on verra bien le prix de l'énergie dans huit mois, mais les projections dans l'année qui arrivent montrent que cela ne va pas descendre en 2023. Il y a donc un vrai sujet.

Également, la proposition de loi de finances se discute à l'Assemblée. Je ne veux surtout pas relancer le débat de ce matin, mais sur le bouclier tarifaire, il y a des députés qui proposent des boucliers tarifaires sociaux en distinguant les premiers kilowattheures consommés qui, là, seraient inférieurs au tarif régulé : une tranche tarif régulé pour le bouclier tarifaire et puis au-delà, pour les très gros consommateurs, ceux qui ont de grandes maisons, qui utilisent par exemple beaucoup la climatisation ou le chauffage, pas les passoires, pas les petits propriétaires, on ira au-delà du tarif régulé.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Pardon de reprendre la parole. Mon propos n'est pas sur l'investissement. Je veux bien que Brigitte TERRAZA vienne nous voir avec les CODEV, mais tu viens de le rappeler, Clément ROSSIGNOL : si on n'a pas des sections de fonctionnement en équilibre, on pourra toujours faire tous les plans du monde, on n'aura pas de quoi fonctionner. Ma proposition est donc... Et, merci d'entrouvrir la porte, je comprends toute la prudence de la Vice-présidente.

Évidemment, le poids de l'énergie, vous avez raison, Monsieur le Président, il pèse sur la Métropole de la même façon. En revanche, en proportion du budget, il est bien inférieur à la Métropole que les communes. De toute façon, ce que l'on va prendre dans une poche, on va le reprendre de l'autre.

Mon propos est juste de vous proposer, mais j'ai entendu que c'était d'accord, d'imaginer évidemment, on ne sait pas combien de temps cela va passer, une aide, pas forcément sur le fonctionnement, sinon on va faire des plans d'investissement qu'aucune commune, ne pourra faire puisque nous n'aurons pas les moyens d'investir. Mon propos était donc de dire : ne pourrions-nous pas relâcher un tout petit peu, de la part de la Métropole, la partie fonctionnement ? Comment et sous quelle base, je ne sais pas, mais sinon cela va être clair : le plus simple sera d'arrêter d'investir. C'était juste cela.

Soyons solidaires. Je ne sais pas comment on peut dire « L'État doit nous aider en fonctionnement pour investir » et dire : « La Métropole ne le fera pas non plus là-dessus. » C'est donc une question de parallélisme et d'être cohérent.

C'était cela, ma porte ouverte, en comprenant toute la prudence nécessaire, Madame la Vice-présidente.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : C'est effectivement un débat extrêmement important et intéressant, parce qu'on voit qu'il y a un sujet sur ces questions de transition énergétique : c'est le court, moyen et long terme. Il faut à la fois passer l'hiver et investir pour l'avenir, c'est la grande difficulté. Effectivement, Véronique FERREIRA a tout à fait raison : je pense qu'un jeu de bonneteau entre les uns et les autres n'est pas une bonne solution, en tout cas pas totalement.

Par contre, je crois que nous avons sans doute un vrai sujet à examiner au niveau métropolitain, qui est peut-être de mutualiser ces questions à travers une ESPL, une SEM (Société d'Économie Mixte), les entreprises y sont d'ailleurs prêtes, qui nous permette d'investir collectivement. Parce que, outre l'intérêt de le faire en commun d'un point de vue financier, parce que l'on voit bien qu'il y a une économie d'échelle, mais demain, la vraie question des énergies renouvelables, cela va être la gestion du réseau. Ce sont des énergies encore intermittentes, c'est compliqué, et si chacun fait dans son coin des solutions très différentes, cela posera ensuite un problème à l'échelle de la Métropole, et notamment avec les entreprises.

Je sais bien que cela ne va pas nous régler le problème de l'hiver, mais en tout cas, peut-être que pour les années qui viennent, nous aurions intérêt à réfléchir à un modèle comme cela, qui permettrait... Certaines collectivités l'ont fait, financièrement, il faut maintenant vérifier avec l'évolution, qui sont en plus à l'équilibre financier là-dessus. Je crois donc que si les maires sont intéressés, peut-être que l'on peut examiner cela et que c'est une solution d'avenir qui est intéressante.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je pensais que Stéphane DELPEYRAT aurait évoqué la motion qui avait été signée en fin de Conseil avant-hier, parce que c'était une logique d'unité. Je veux bien que vous repreniez la parole après, parce que je pense que c'est important. Je l'ai votée et je fais encore une fois appel à cette notion d'unité, parce qu'encore une fois, on est dans une société où on a du mal à s'ajuster entre d'un côté qui fait quoi, qui investit, puis, d'un seul coup,

on est obligé de trouver des solutions de territoires – comme le vient de le faire Monsieur DELPEYRAT – sur une SEM ou autres.

Toujours est-il que la formulation de fond, c'est la liberté d'investir au bon endroit. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'intelligence collective, que l'on soit de droite ou de gauche, c'est que l'on sait aujourd'hui qu'un bâtiment, c'est une perte de 40 % au niveau de la toiture, en général. Il faut donc investir pour que l'on soit en sobriété, et surtout en logique d'autonomie énergétique, quand nous sommes justement cohérents vis-à-vis de ce point-là, et la cohérence, elle passe aussi par cette notion nationale et supranationale, puisqu'aujourd'hui, on est dans la logique du ruissellement et on a des politiques nationales qui font de faux fléchages, et puis finalement, des contraintes, puis finalement, des belles palabres quand Monsieur MACRON se déplace à tel et tel endroit. En fait, on est dans une logique de l'opportunisme, de la communication, des belles paroles, mais dans les actes, aujourd'hui, on n'a toujours pas, nous, Métropole, la main sur cette création monétaire.

Je reviens au fondamental : il y a toute gesticulation possible, mais en attendant, tant que nous ne sommes pas dans cette logique-là, on aura toujours de la peine à se mettre d'accord sur le fond. Le fond, c'est à un moment donné : comment fait-on cette transition énergétique et comment trouve-t-on des solutions de territoires ? OK, s'il faut quelque chose plus en paille qu'en laine de verre, on va le décider, le co-décider, mais avant tout, c'est la façon dont on organise en amont cette liberté d'entreprendre, pour résoudre les véritables problèmes et les véritables enjeux de notre société sur le territoire aujourd'hui.

Il me semble donc que prendre de la hauteur, c'est aussi être dans l'unité et dire stop à ce gouvernement qui, finalement, divise les communautés de communes et autres pour essayer de faire un jeu d'un côté et de l'autre entre cette politique du ruissellement et finalement, de créer de l'argent rare et sur lequel, d'ailleurs, une délibération qui va suivre un peu plus tard nous met aussi dans le mur (ou même dans la dépense totale) avec certaines banques. Je pense donc qu'il va vraiment falloir réfléchir à cette notion de la liberté et surtout de l'autonomie financière. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Pour conclure, et pour aussi que tout le monde, je pense peut-être aussi à ceux qui nous écoutent, comprenne pourquoi Monsieur Emmanuel SALLABERRY a entièrement raison de dire que l'impact du coût énergétique n'est pas le même sur Bordeaux Métropole que sur nos communes. Vu de l'extérieur, c'est peut-être difficile à comprendre, on est dedans, on a l'habitude. C'est vrai que dans nos communes, vu nos compétences, nous avons proportionnellement un nombre de bâtiments communaux à chauffer, à éclairer, etc., qui est proportionnellement beaucoup plus important que celui de Bordeaux Métropole. Cela, c'est absolument indéniable.

Pour autant, outre l'augmentation dont a déjà parlé Monsieur le Président tout à l'heure, ne pas oublier que dans nos propres compétences, nous avons notamment, la compétence transport, nous avons un délégataire pour cela, on est bien évidemment en discussion à l'heure actuelle sur la question du surcoût, mais à cet élément, je n'ai pas le chiffre aujourd'hui, je n'ai pas encore le chiffre précis, il va également y avoir un surcoût là-dessus.

On ne va pas résoudre la question maintenant, je propose donc que nous nous mettions très vite en groupes de travail. Je ne veux cependant pas donner aux maires énormément d'espoirs quant à l'idée que la Métropole soit en capacité de compenser leurs pertes de fonctionnement, qui sont pourtant absolument importantes. Si je ne les nie pas, je les vis moi-même dans ma propre commune, je suis schizophrène sur cette situation, c'est une horreur !

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

**Mme Véronique FERREIRA** (hors micro) : C'est un rapport, il n'y a pas de débat.

#### **Débat effectué**

**M. le Président Alain ANZIANI** : J'annule le vote – je ne sais pas comment faire. Le vote est arrêté et on passe à la délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Délibération de Madame Christine BOST, n° 4 : Bordeaux – Zone d'aménagement concertée – Saint-Jean-Belcier.

Il est précisé que les membres du CA, notamment Pierre HURMIC, Clément ROSSIGNOL-PUECH et puis Jean-Jacques PUYOBRAU ne participent pas au vote.

#### **Mme BOST**

**(n°4) Bordeaux- Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier - Cession de plusieurs lots du pavillon des mareyeurs, localisée sur la parcelle BW 331 d'une superficie de 10 737 m<sup>2</sup> environ à L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique - Décision - Autorisation**

**Madame Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU, en principe, vous demandez la parole.

Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : J'avais effectivement dégroupé, enfin, on avait dégroupé la délibération. On vote donc contre – cette fois-ci, c'est sans hésitation. C'est vrai qu'habituellement, par principe, on vote contre les cessions au privé. Là, en l'occurrence, ce n'est pas une cession au privé, c'est une cession Euratlantique, qui est un dispositif d'État, mais un dispositif qui fait à peu près la même chose que le privé. On est profondément en désaccord avec ce qu'il se passe à Euratlantique, donc, par ce vote-là, on tient à dénoncer parce que l'on considère qu'il y a un décalage entre les discours qui sont justement un effort, le combat contre l'artificialisation des sols, le respect de l'environnement, puis le respect des habitants, et là, nous, on considère que ce n'est pas du tout le cas : c'est une contradiction, parce que la pratique montre l'inverse.

C'est donc une opposition à ce projet-là et en même temps, c'est une solidarité – ou en tout cas, un soutien, avec le collectif Amédée Sacré-Cœur qui, justement, est une parole d'une partie des habitants qui s'opposent à tout cela et qui dénoncent un peu un cadre de vie qui ne leur apparaît pas rassurant, et puis en contradiction avec les paroles et les engagements qui étaient annoncés auparavant. Cela permet aussi de montrer que ces choses-là ne sont pas si simples que cela, et qu'en fait, même l'État, ou même des dispositifs comme cela, peuvent faire un peu n'importe quoi, et nous, on considère que là, il y a quelque chose qui est fait qui est quelque part très inquiétant, et même parfois terrifiant, quand on voit le paysage, quand on voit ce que cela peut donner. Cela pose beaucoup de problèmes de fond, et cela montre qu'il y a besoin de discuter et de rediscuter, et, notamment avec les habitants directement concernés, d'arriver à recréer des situations différentes et que les habitants puissent décider, ou en tout cas, pouvoir faire respecter un peu ce qu'ils pensent – et qui n'est pas vraiment le cas actuellement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : C'est un peu dommage de prendre en otage cette délibération qui est plutôt très positive. Vous mélangez un peu tous les sujets. On est véritablement là sur une de nos politiques majeures, sur l'alimentaire ici, à Bordeaux Métropole, on n'est pas sur les sujets que vous dénoncez. C'est donc dommage de se priver, je l'espère, de l'unanimité sur ce dossier.

Il y a Claude MELLIER qui voulait intervenir, qui voulait dire un mot.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Résultat : pour : 95 ; contre : 2. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur**  
**HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-**  
**PUECH, Monsieur PUYOBRAU**

Délibération suivante, puis après, on stoppe.

**M. Patrick PAPADATO** : Deuxième délibération de Madame BOST, c'est la délibération n° 10 : Concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux.

Même préconisation par rapport aux membres d'InCité : Messieurs PFEIFFER, NOËL, GOMOT, PUYOBRAU, et NJIKAM-MOULIOM ne votent pas.

**Mme BOST**

**(n°10) Concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux - Présentation du Compte rendu d'activité à la collectivité (CRAC) 2021 - Décision - Autorisation**

**Madame Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Une dernière avant de manger peut-être, c'est cela ?

**Mme Christine BOST** : C'est cela.

**M. Philippe POUTOU** : Je vais être relativement bref, j'espère. J'ai une petite note à lire de notre Conseil scientifique, Pôle Logements. On vote contre la délibération – j'espère que l'on ne prend pas en otage la politique de logement d'InCité, mais en tout cas, on n'est pas du tout contre l'activité d'InCité. On vote contre ce rapport, parce que même si c'est un rapport sérieux qui fait un état des lieux, qui est chiffré, il y a ce qu'il faut, il y a des éléments très intéressants sur la situation, mais nous considérons, j'avais posé le problème en commission stratégies urbaines et ce qui me surprend dans ces rapports-là, c'est que d'accord, il y a la liste de ce qui est fait, mais ce n'est pas en lien avec les besoins, avec les urgences, avec ce qu'il se passe du côté des habitants et notamment des habitants modestes.

C'est cela qui manque, c'est comment on peut régler une politique par rapport aux besoins. Si on ne discute pas de l'urgence sociale, si on ne discute pas et si on ne fait pas un état des lieux du retard sur les dossiers de demande de logement social, ou si on ne fait pas un état des lieux sur le problème de l'exclusion des gens modestes, de ce que l'on appelle la gentrification, c'est problématique que l'on ne puisse pas, dans un rapport comme cela, poser les problèmes politiques qui existent. C'est-à-dire qu'il y a une spéculation immobilière, même si la majorité veut la combattre ou la limiter – d'ailleurs, InCité joue un rôle dans la limitation de la casse de ce point de vue-là, ce qui est positif. Mais, ce rapport n'en parle pas du tout alors que l'on sait que c'est le problème de fond, et qu'aujourd'hui, on est dans des logiques d'exclusion des classes populaires, on est dans des logiques où l'espace est un enjeu de lutte de classes aussi, et on a besoin de discuter de cela, on a besoin de comprendre ce qui se passe et le rapport fait abstraction de tout cela. Il y a des intentions, il y a une volonté de faire et à côté de cela, on ne décrit pas une situation et on ne décrit pas non plus l'aggravation de la situation pour pas mal de gens en ce qui concerne l'habitat, le logement, on parle bien sûr du centre-ville, mais en réalité, ce n'est pas que là.

C'est donc pour cela que l'on tient à se démarquer de cette politique-là, mais on ne se démarque pas du tout du rôle d'InCité. On dénonce une politique du logement qui ne nous apparaît pas juste.

Je vous lis une note de quelques lignes, qui explique, avec quelques chiffres, la critique du rapport.

« Nous contestons encore, comme l'année dernière, l'équilibre global de l'opération, qui fait la part belle aux logements privés. Sur 1 800 logements, il y a 1 430 logements privés plus 170 en accession, pour seulement 200 logements locatifs sociaux, ce qui est pour nous scandaleux, alors qu'il faudrait développer le logement social en centre-ville, y compris en faisant des diffus, un logement dispersé. En plus, il faut ajouter à cela les 4 050 mètres carrés de surface commerciale, le plus souvent privée aussi, à part les bicycletteries et encore.

57 millions de dépenses pour 44 millions de recettes, soit 13 millions de déficit, qui, en plus, ne sont même pas utilisés pour, par exemple, atteindre l'objectif premier d'InCité qui est de produire des logements à prix maîtrisés. La seule façon de maîtriser les prix en centre-ville, c'est de construire et de réhabiliter réellement des logements vraiment sociaux. »

Derrière, c'est aussi, encore une fois, la défense d'un service public du Logement et d'une confrontation avec le privé, donc un problème de réappropriation du foncier, qui est aussi en lien avec ce que l'on discutait dans la délibération précédente sur la question d'Euratlantique.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : C'est exactement le sens de cette délibération. On est dans une délibération hyper technique, extrêmement normée, mais elle n'annihile pas toutes les délibérations précédentes que nous avons votées, je regarde mon collègue Jean-Jacques PUYOBRAU, sur la politique du logement notamment. L'évaluation des besoins, on la connaît, on sait tous ce chiffre de 40 000- 42 000 demandes de logements sociaux sur notre territoire qui circulent. L'évaluation des besoins, on la connaît.

Les outils pour parvenir à répondre à ces besoins sont là. Ce sont à la fois les concessions d'aménagement que l'on a avec InCité ou avec d'autres, dans lesquelles on impose dans chacune des opérations un minima d'un tiers de logement locatif social, un tiers de logement abordable et un tiers de logement libre, parce qu'il faut aussi de la mixité et il faut aussi que le libre participe au financement de ces opérations.

Il ne vous a pas échappé que l'évolution croissante du coût du foncier, du coût de production des logements, avec notamment l'augmentation des matériaux, va aussi nous contraindre à réajuster nos différentes politiques d'accompagnement et en particulier notre politique foncière sur laquelle nous sommes en train de travailler avec les services. La stratégie est donc bien claire et bien définie. On est avec une délibération technique : c'est un outil, c'est la traduction de la stratégie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Alors, 98 votants, 97 pour, un contre. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

Je vous propose de suspendre et nous retrouver dans une heure, donc 14 heures 30. Merci.

*La séance est suspendue de 13 heures 30 à 14 heures 40.*

## **M. DELPEYRAT**

**(n°15) Association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT)-  
Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) -  
Programme d'actions 2022 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

**Monsieur Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il me semble qu'il y avait une demande de parole de **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : C'est quelle délibération ? J'arrive juste ! La 15. Je suis un peu pris de cours.

Je vais vous décevoir : nous allons voter contre. Mais j'aimerais bien, si c'était possible, qu'à chaque fois que l'on vote contre, on ne nous fasse passer pour ceux qui n'ont pas compris la situation, parce que c'est un peu désagréable. C'est vrai que nous avons des désaccords, je pense que nous avons une façon de les exprimer, et souvent, la difficulté, dans les délibérations, c'est vrai que c'est très précis, c'est vrai que c'est un bout d'un problème plus global, et c'est vrai que nous, on a tendance à intervenir sur une question plus générale. Mais, ce n'est pas pour cela qu'on ne comprend pas la situation et ce n'est pas pour cela que quand on vote contre quelque chose, c'est que l'on est à côté de la plaque. Je voulais dire cela quand même pour préciser que, d'une certaine manière, on a aussi de vrais désaccords et ceux-ci se discutent, ou en tout cas, nous essayons que cela se mette à plat. Voilà, c'était une petite introduction suite aux réponses qui m'ont été faites de nos votes de ce matin, on avait l'impression qu'en fait, on ne comprenait jamais rien et que l'on se trompait.

J'ai une note à vous lire du Conseil scientifique – là, c'est le Pôle Éducation. Je vous lis cela, cela sera plus simple et plus rapide. Là, c'est bien l'école de la deuxième chance, je ne trompe pas ?

« Alors que nous constatons que les conditions de travail pour les élèves se dégradent, on fait le constat que beaucoup d'élèves sortent du système scolaire sans diplôme. On peut s'interroger sur les causes de ces décrochages, qui sont nombreux.

Les causes : les chercheurs s'entendent tous pour dire que le milieu socio-économique influence grandement le risque de décrochage scolaire. De manière générale, les élèves issus des milieux populaires ont beaucoup plus de chances de se retrouver en situation de décrochage scolaire que les enfants des milieux les plus favorisés, et ceux à compétence scolaire identique. Les personnes nées dans un milieu fortement modeste ont jusqu'à trois fois plus de chance de sortir du système scolaire sans diplôme. Toujours au niveau familial, certaines études tendent à montrer que le risque de décrochage scolaire augmente au sein des familles monoparentales. Autant dire que l'environnement peut grandement influencer le parcours de l'élève. Cela, c'est un constat.

Des solutions : il ne faut pas attendre que les élèves aient décroché pour réagir. Il y a des solutions à trouver en amont, elles sont dans les compétences des municipalités de la Métropole. Lutter contre la pauvreté, aider les familles avec des assistantes sociales pour les accompagner dans les démarches, s'assurer que les enfants puissent avoir accès à des orthophonistes quand c'est nécessaire par exemple, donner des

moyens à l'école pour qu'elle fonctionne correctement en allégeant les effectifs et en mettant plus d'enseignants dans les établissements, développer les places de CSMI (Centre de Santé Mentale Infantile).

Les municipalités et la Métropole peuvent aussi agir en mettant plus de moyens financiers et humains pour qu'il y ait des aides scolaires, avec les centres d'animation, avec les centres sociaux. Il faut se concentrer davantage sur le retour des jeunes décrocheurs dans le système scolaire, à travers l'accès aux formations diplômantes.

Ce que propose l'école dite de la deuxième chance, ce sont principalement des formations qui ne sont pas diplômantes, ce sont des validations de compétences très liées aux entreprises locales, ce qui leur permet d'avoir un réservoir de jeunes employables au gré des besoins de l'entreprise, de la main-d'œuvre *low cost* maison. Il faut réaffirmer l'importance d'avoir un service public de l'éducation qui permet à tous les élèves de se former intellectuellement, afin qu'ils puissent être en capacité de choisir et de réfléchir sur le monde qui les entoure, de pouvoir contester. C'est cela le rôle de l'éducation, et non pas ce que propose cette école qui n'a pour objectif que de satisfaire les entreprises, comme c'est dit dans la délibération : « aller encore plus vers l'entreprise. » Nous, on pense que l'éducation, cela doit quand même servir à autre chose qu'à aller vers l'entreprise.

Je finis, c'est la dernière phrase. « C'est parce que nous croyons à un service public de qualité de l'éducation pour toutes et tous que nous votons contre cette délibération. » Cela, c'est la fin de la note.

J'ajoute juste qu'en fait, le problème que l'on a, c'est que cela discute éducation, cela discute réponse, mais cela ne fait pas du tout le lien avec le démantèlement du service public de l'éducation, avec le démantèlement des écoles, dont on connaît les énormes difficultés aujourd'hui. Vous avez vu l'actualité nationale, les profs qui sont formés en quatre heures et qui abandonnent, toutes les difficultés qu'il y a. Quand on parle de cela, c'est aussi important de pouvoir faire le lien avec ce qu'il se passe autour et que le problème, c'est un problème politique de fond, encore une fois, la question de l'éducation. Voilà, stop.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Rapidement. Je ne voulais pas intervenir, mais je vais le faire, simplement pour expliquer le fait que je vais m'abstenir pour cette délibération. Il y a du bon et du mauvais. Évidemment, chacun se fait son propre jugement sur les délibérations. Ce que j'entends, en particulier avec les propos de Monsieur Philippe POUTOU, me permet de réagir.

Le premier point, c'est que vis-à-vis de l'Éducation nationale, on est effectivement avec un démantèlement de l'Éducation nationale au lieu de faire éclore, c'est-à-dire que le thème éducation, c'est faire éclore. L'esprit critique, la façon d'être avec un esprit libre, d'avoir encore le doute sur l'autorité, aujourd'hui a été cassé pour qu'au contraire, les élèves arrivent à accepter un non-sens, comme cela a encore été le cas très récemment avec le port du masque alors qu'ils n'étaient absolument pas du tout touchés.

À côté de cela, on a effectivement un démantèlement au niveau des moyens, et donc, quelque part, il y a ce sachant qui se dit enseignant qui, lui, réclame à cor et à cris des subventions, des moyens de mieux travailler, de façon plus apaisée avec moins

d'élèves. Effectivement, on voit qu'aujourd'hui, ce qui compte avant tout dans le système, c'est que l'enseignant soit obligé d'appliquer le programme, mais c'est un petit peu comme avec l'Ordre des médecins, c'est-à-dire que si on ne suit pas le programme, on est un mauvais enseignant. On voit aujourd'hui qu'il y a eu une condamnation récente d'un enseignant : il a carrément été condamné à subir ce forçage, comme quoi il fallait absolument enseigner de telle et telle manière. Cela veut dire qu'il faut se rendre compte que les alternatives à l'Éducation nationale essaient aujourd'hui de prendre le relais, en particulier avec l'école à la maison, enfin, des structures alternatives. Il y a des écoles attentives qui permettent quand même de peut-être sauver ce côté un petit peu humain, je dirais, dans le domaine de la conscience, d'être enfin plus intégrant de l'avenir des choses qui nous arrivent, parce qu'aujourd'hui, il y a une espèce de soumission au progrès, je l'ai déjà évoquée avec les *Petite Poucette* de Michel SERRES.

Je vous invite vraiment à regarder tout ce qu'il se passe aujourd'hui dans l'avancée des programmes éducatifs, avec des choses absolument hallucinantes sur le genre, sur la façon d'obéir, sur la façon d'apprendre le calcul. Il y a des jeunes qui, à 17 ans, ne savent toujours pas faire une division, c'est un vrai problème.

Aujourd'hui, on a une société qui observe tout simplement le fait d'appliquer les règles qui arrivent d'en haut, et aujourd'hui, en haut, j'aimerais bien qu'il y ait encore une fois plus de démocratie, plus de gouvernance sur les programmes éducatifs, ce qui éviterait de faire cette politique du sparadrap, qui est de donner la deuxième chance à des élèves en difficulté. Donc, j'aimerais bien que l'on travaille un petit peu plus en amont, et en particulier avec, j'espère, des motions unitaires pour que le système de l'Éducation nationale évolue de façon beaucoup plus citoyenne. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci beaucoup. Philippe POUTOU a effectivement dit un certain nombre de choses intéressantes sur l'Éducation nationale, qu'il y a des difficultés, qu'il y a même des problèmes de recrutement des enseignants, ce qui est quand même très préoccupant, qu'il y ait des problèmes de classes surchargées ici, de prise en charge de telle ou telle catégorie d'élèves... Cela, c'est évident, mais nous n'avons pas de compétence Éducation nationale. Il s'agit ici d'une délibération sur l'emploi, qui essaye de prendre en considération – et je trouve que c'est tout à l'honneur de notre collectivité, des décrocheurs scolaires, qui sont justement en situation extrêmement difficile, pour essayer de leur apporter une solution.

Cette association, qui est la seule labellisée dans le département fait un travail pédagogique remarquable, propose une formation de neuf mois à ces jeunes. Ils sont rémunérés comme les stagiaires de la formation professionnelle et l'objectif est effectivement de trouver un emploi à ces jeunes. On peut effectivement remonter toute l'histoire de l'Éducation nationale, mais notre rôle, c'est d'essayer de corriger un certain nombre de déséquilibres quand nous le pouvons, tout en ayant un avis sur ce qu'il peut se passer par ailleurs, mais nous ne sommes pas sur l'examen du budget de l'Éducation nationale.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Pour : 90 ; abstention : 1 ; contre : 1. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Délibération n° 16 : Association Carrefours pour l'emploi.

**M. DELPEYRAT**

**(n°16) Association Carrefours pour l'emploi - Soutien de Bordeaux Métropole à l'organisation de l'événement Carrefours pour l'emploi Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022 au Hangar 14 à Bordeaux - Décision - Autorisation**

**Monsieur Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

**M. Philippe POUTOU** : Pour faire vite, parce que je vais me répéter : on vote contre cette délibération. Pour ne pas donner l'impression que nous ne faisons que du contre, sur les 123 délibérations, j'ai calculé et on fait 51 pour, 39 abstentions et 31 contre. Là, j'interviens surtout sur du contre : cela donne l'impression que nous ne faisons que du contre, mais c'est pour vous dire que nous sommes aussi capables de voir ce qui est un peu positif ou ce que nous partageons. Nous faisons la part des choses, on n'est pas train d'essayer de se comporter bêtement comme une opposition qui dit non à tout. Cela, c'était pour vous dire, mais là, on est contre.

Pour faire vite, justement Monsieur Stéphane DELPEYRAT, vous disiez que c'était une délibération classique et nous, on est en désaccord avec cette délibération classique, habituelle effectivement. La question de l'emploi, pour nous, ce sont des dispositifs qui nous apparaissent inefficaces et quelque part un peu bidon, parce que l'on reste dans des trucs qui sont d'ailleurs très liés aux entreprises. On ne partage pas cette façon de faire et nous, on pense, je le redis, parce l'on insiste là-dessus à chaque fois – que la question de l'emploi, d'un certain point de vue quand même, les collectivités territoriales peuvent s'en mêler directement : il n'y a pas besoin de dispositifs intermédiaires ou de sorte de bricolage.

On pense qu'il y a déjà un problème clair dans l'ensemble des services publics au niveau du territoire, c'est celui de recruter massivement, il y a besoin. OK, il y a des enveloppes budgétaires, OK, il y a des restrictions et des réglementations qui font que la marge de manœuvre n'est pas totale, mais n'empêche que la question de l'emploi peut aussi se résoudre en grande partie de ce côté-là : il faut recruter dans les services. La Régie de l'eau, on voit bien qu'il y a un petit problème de ce côté, du côté des déchets aussi. Il y a eu des grèves, même si ce n'est pas directement la Métropole, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), dans la semaine, sur des problèmes d'effectifs, y compris sur des problèmes de reconnaissance du métier. On sait que dans les résidences autonomie, cela râle aussi, il y a une souffrance au travail liée au manque d'effectifs, au fait qu'il y a une surcharge de travail, donc une surcharge

mentale.

On sait tous qu'il manque du monde partout et on sait que, d'une certaine manière, il y a largement les moyens de commencer à répondre à ces questions-là, et on n'a pas besoin de passer par des dispositifs qui nous apparaissent quand même très compliqués et très hasardeux, et en tout cas, inefficaces.

Je finis donc là-dessus, sur cette question de reconstruire les services publics, de réembaucher, de recruter et, de ce point de vue-là, les collectivités territoriales en ont les moyens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. *Monsieur MORISSET.*

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Encore une fois, je vais en profiter pour expliquer mon vote d'abstention, mais j'ai surtout essayé de jouer mon rôle de lanceur d'alerte avec ce qu'il se passe en ce moment dans le monde et en particulier sur la FED (Réserve fédérale). Vous avez un certain Jerome POWELL qui a annoncé qu'il y avait besoin d'une augmentation du chômage pour lutter contre l'inflation. Rendez-vous compte de la phrase. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on est face à des gens qui mettent en place, Monsieur Emmanuel MACRON en fait partie, une politique de l'inflation, du chaos, avec cet aspect énergétique que vous avez évoqué, mais demain, ce sera la souveraineté alimentaire.

Évidemment, le chômage est un point d'entrée pour essayer de faire plier un peu plus ce pays à accepter la doxa américaine, et la doxa des banques et des inégalités et, entre autres, d'une classe supérieure et d'une classe vraiment inférieure, comme il l'a évoqué, c'est-à-dire des gens qui ne sont rien. Pour d'autres, qui ne sont que des gens qui ne savent pas traverser la rue, et pour d'autres encore, qu'il était très simple de trouver un emploi comme cela.

On voit bien que d'un côté, l'offre est six fois moindre que les gens qui sont aujourd'hui en disponibilité. On a donc un vrai problème de la raison d'être de l'humain, de sa place dans la société, s'il ne sait pas se conformer à cette logique de l'emploi, et parfois de l'emploi inutile. Alors que nous savons qu'à côté de cela, on a toute une politique qui favorise le numérique et la suppression des emplois inutiles, que l'on appelle aujourd'hui les emplois qui peuvent être remplacés par les outils numériques.

Encore une fois, je mets en perspective une entreprise, comme je l'ai dit au Conseil de Saint-Médard-en-Jalles, de jeux vidéo qui a nommé comme PDG une Intelligence artificielle (IA). Peut-être que cela va vous sembler surprenant, mais aujourd'hui, quand on dit « Tiens, il y a un problème de chômage », effectivement, il y aura aussi une place des dirigeants qui seront remplacés, eux aussi, par des IA. Finalement, il y a toute la notion de la connaissance : qui programme les algorithmes, qui fabrique tout cela, qui a à la main sur cet aspect de la *high-tech* ? Aujourd'hui, cela ne fait toujours pas débat, hormis une délibération tout à l'heure que nous aborderons avec Madame Delphine JAMET.

Je crois qu'effectivement, le chômage rend aujourd'hui service à tout ce système capitaliste, et surtout néolibéral et surtout mondialiste, parce qu'il faut appeler un chat un chat : aujourd'hui, on est face, je vous le dis, entre des résistants, c'est-à-dire peut-être vous, et des mondialistes, qui veulent mettre un nouvel ordre mondial.

Merci pour votre écoute. J'espère que nous ferons en sorte que les chômeurs aient un nouveau sens dans leur société. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci, Monsieur le Président. Monsieur Philippe POUTOU, nous sommes en désaccord sur un point, c'est que sur l'emploi, malheureusement en tout cas, les collectivités ne peuvent pas compter que sur le service public de l'emploi. On sait que Pôle Emploi est aujourd'hui dimensionné pour un certain nombre de missions et que pour d'autres, elle ne l'est, c'est comme cela. Peut-être faudrait-il, au niveau national, mais cela n'est pas notre responsabilité pour le moment, faire évoluer les choses, mais en tout cas, même si nous travaillons bien avec Pôle Emploi, tous les maires savent qu'il y a besoin de dispositifs d'accompagnement par ailleurs.

Je trouve des initiatives intéressantes par des associations, on en connaît tous dans nos villes respectives, qui font aujourd'hui un accompagnement individualisé vers l'emploi tout en donnant de bons résultats. On est en train de l'expérimenter à Saint-Médard-en-Jalles avec notamment la filière médico-sociale et on a vu cet été que nous arrivions à des résultats extrêmement intéressants.

Je crois donc que dans une situation où beaucoup de nos concitoyens sont dans la précarité, la difficulté de la recherche d'emploi, nous ne pouvons pas nous en remettre simplement à une hypothétique évolution nationale des choses. Par ailleurs, on peut tous avoir un avis sur le sujet, or il nous faut aussi répondre à la situation difficile de ces personnes.

C'est vrai que ces forums pour l'emploi sont parfois un peu classiques, en tout cas, ils ont montré leurs limites. On voit bien qu'il y a un changement de fond qui est en train de s'opérer dans les rapports au travail d'une partie de la population, notamment dans la jeunesse. Il faudra trouver de nouvelles réponses à leurs attentes or nous ne pouvons pas nous contenter des forums classiques tels que nous avons pu les connaître pendant un certain nombre d'années.

Il y a eu un débat sur la valeur travail et cela dépend effectivement du contenu du travail, du sens du travail, de sa rémunération, des conditions de travail. En Commission économique, nous allons justement créer un groupe pour réfléchir à ces sujets, avec les chefs d'entreprise également, parce que l'on voit bien qu'il y a aujourd'hui des attentes tout à fait différentes en termes de sens donné au travail, de durée passée dans l'entreprise, etc.. Nous devons y travailler pour ne pas être dans un réflexe un petit peu nostalgique en disant « Avant, c'était plus simple, avant, ceci, cela », mais qui ne nous mène jamais à rien. Il faut plutôt réfléchir à de nouvelles politiques et à de nouvelles conditions d'accueil, dans les entreprises, de ceux qui sont sans formation, de ceux qui, même avec une formation, ne sont pas prêts à accepter n'importe quelles conditions. Cela, les chefs d'entreprise sont en train de le mesurer. Beaucoup réagissent et proposent de nouvelles conditions également. En tout cas, on voit bien qu'il y a une évolution forte.

Ces forums ont donc été très utiles jusqu'à présent et il faudra sans doute les faire évoluer vers quelque chose de plus adapté aux besoins des demandeurs d'emploi aujourd'hui.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Sur 97 votants, pour : 96 ; contre : 1 ; abstention : 1. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Dernière délibération pour Stéphane DELPEYRAT : Soutien de Bordeaux Métropole à la candidature de la Ville de Mérignac pour le territoire émergent des quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projet national Territoire zéro – Chômeurs de longue durée

**M. DELPEYRAT**

**(n°17) Soutien de Bordeaux Métropole à la candidature de la Ville de Mérignac pour le territoire émergent des quartiers prioritaires d'Yser-Pont-de-Madame, de Beaudésert et du quartier Pichey dans le cadre de l'appel à projets national ' Territoire zéro chômeur de longue durée ' - Décision - Autorisation**

**Monsieur Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. J'ai demandé cette délibération en dégroupé. Cela me permet de rebondir sur le fait que nous sommes dans une situation où les chômeurs de longue durée, à un moment donné, il faut effectivement faire un geste en avant. Je vais donc voter pour, parce que là, nous sommes vraiment dans l'initiative, alors que juste avant, on était quand même dans un rôle d'association et d'information. Tant que nous, élus, nous ne sommes pas subversifs, en particulier vis-à-vis de la doxa, ce que j'essaie de faire ici, je pense que je m'abstiendrai, comme je l'ai fait précédemment.

Là, je suis plus dans la logique de me dire : OK, allons-y, tentons, puisque de toute façon, on est soumis à ce qui nous arrive par cette logique du ruissellement, que j'ai évoquée tout à l'heure. Malheureusement, c'est difficile : on fait une politique du sparadrap, on essaie de se mettre dans les meilleurs endroits pour éviter que les chômeurs de longue durée ne subissent encore plus ce système.

En tout cas, je tenais à faire remarquer que les mots sont importants : on utilise le terme EBE (Entreprise à But d'Emploi) pour financer, et à côté de cela, on finance aussi avec les buts non lucratifs. Il y a donc une forme d'incohérence : on peut arriver à employer des gens à but non lucratif, mais peut-être alors, non utile parce que le lucratif, il est utile, mais peut-être que le but dans l'emploi devient inutile. Il n'est pas soumis au débat.

Aujourd'hui, s'il faut commencer à dire qu'il faut mettre en place une entreprise à but d'emploi, c'est une forme d'oxymore quelque part, ou un euphémisme, c'est une redondance dans la parole, si vous voulez. Une entreprise, c'est l'emploi de base. Quelque part, là, on est dans le but de l'emploi, et encore une fois, il va falloir se poser

la question du sens. Je suis désolé de faire rire des gens, mais je pense que c'est très sérieux, je pense que les chômeurs de longue durée nous écoutent, cela veut dire qu'il faut de nouveau avoir cette notion, que je répète régulièrement, qui est la notion de reprise en main de la création monétaire et de mettre en place un nouveau droit humain, pour que les gens soient réellement en capacité d'être acteurs de leur activité. Acteurs de leur activité, cela veut dire que leur vie soit dans l'emploi, soit dans une activité à but non lucratif, mais choisie, soit dans une logique tout simplement de bénévolat. Quelque part, c'est le sens de l'emploi : aujourd'hui, il est plutôt priorisé à ceux qui vont détruire ou favoriser la guerre, pas forcément la défense, parce que je peux travailler dans une entreprise qui fait de la défense, mais à côté de cela, il y a quand même des ventes d'armes et les ventes d'armes sont aujourd'hui un vrai problème, surtout quand on voit ce que nous envoyons comme millions du côté de l'Ukraine. Quelque part, on est donc dans cette notion de l'emploi qui se soumet à ce qui était décidé en amont.

Alors, je rebondis après sur Monsieur Stéphane DELPEYRAT, rapidement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Essayez d'être bref, Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Mais je suis à moins de trois minutes ! 3 minutes 40, excusez-moi. En tout cas, je rebondis sur les propos de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : effectivement, dans l'ESS, il y a aussi cette mise à disposition d'entreprises autour des donneurs d'ordres, et ce circuit court parfois, je pense qu'il est encore une fois à noter, comme quoi on a une manne facile d'entreprises en sous-traitance juste à côté. Les donneurs d'ordres restent les donneurs d'ordres et la politique nationale joue un rôle majeur dans cette logique-là, évidemment.  
Merci de m'avoir écouté.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci. Écoutez, il y a beaucoup de questions à la fois, donc je ne me hasarderai pas à répondre à tout, mais il y a quand même un progrès sémantique que, je pense, vous devriez apprécier, puisque normalement EBE cela veut dire Excédent Brut d'Exploitation en économie, et là, cela veut dire Entreprise à but d'emploi. Le côté positif de cette évolution, je l'espère, vous conduira à un vote favorable.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Résultat du vote : pour : 94, abstention : 1. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Délégation de Véronique FERREIRA, délibération n° 26 à Talence – Acquisition en VEFA dans le cadre de l'ANRU de 35 logements.

**Mme FERREIRA**

(n°26) TALENCE - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA dans le cadre de l'ANRU de 35 logements collectifs locatifs sociaux, opération Iconic, route de Toulouse, rue Robespierre et rue Frédéric Sévène - Emprunts des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 3 703 855 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. C'est comme toutes les délibérations qui conservent toujours à peu près la même logique. Il faut œuvrer pour bâtir ici, mais j'espère toujours, à un moment donné, que nous ferons quand même acte d'audace. Les intentions, j'aurais tendance à dire que ce n'est que dans les paroles vis-à-vis des projets, pour que nous favorisions le social et l'autonomie alimentaire dans des logements où on peut mettre même des surfaces au sol, où, au lieu de mettre du parking, on les met en souterrain, mais la surface au sol qui est arable, on la maintient et on essaie de faire en sorte que l'autonomie se mette en place.

Cela me permet donc de rebondir sur une déclaration qui a été faite encore une fois à Saint-Médard-en-Jalles, qui avait été portée par la responsable à la résilience alimentaire, Madame FIZE. Elle a projeté de faire voter une déclaration de Nantes, peut-être que Monsieur Stéphane DELPEYRAT pourra en parler. En tout cas, toujours est-il que nous sommes dans une logique sur quoi, à un moment donné, des municipalités se posent la question de cette résilience, cette autonomie alimentaire.

Bien sûr, c'est une déclaration. Je l'ai critiquée dans le sens où d'un côté, il peut y avoir des paroles et pas forcément des actes, donc j'ai voté pour, pour qu'on donne justement la chance à cette parole d'essayer de se concrétiser dans des actes. Là, nous sommes, vis-à-vis de cette délibération et toutes les autres de Madame Véronique FERREIRA, dans la même logique : si on peut essayer de faire avancer ces dossiers-là, je pense que les citoyens vous remercieront. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Je pense que ce projet peut effectivement avancer dans le bon sens et je propose de passer au vote, Monsieur le Président.

**M. Patrick PAPADATO** : Monsieur le Président, j'ai oublié de préciser que Messieurs RUBIO, PFEIFFER et Mme TERRAZA ne votent pas. Ils sont invités à ne pas voter.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je n'avais pas vu Monsieur POUTOU. Alors, Monsieur POUTOU, de façon exceptionnelle.

**M. Philippe POUTOU** : Ce n'est pas exceptionnel, c'est que j'avais demandé le dégroupement aussi. C'est donc un peu normal que je parle.

En fait, pour éviter la multiplication des dégroupements, j'étais amené à dé grouper sur la 26 parce que Monsieur Marc MORISSET avait dégroupé la 26, mais c'est vrai que ce n'était pas spécialement sur la 26, là, je vais lire une note qui touche un peu à plusieurs délibérations concernant ces questions-là. Je vous lis cela pour aller plus vite.

« Globalement, nous sommes pour la production de logements locatifs sociaux sur le territoire, qui en a cruellement besoin. Nous privilégierons toujours la réhabilitation à la construction neuve, beaucoup plus écologique, économique et donc, plutôt de bon sens. Nous sommes opposés à ces logements achetés en VEFA, qui dépossèdent le savoir-faire des bailleurs sociaux au profit des promoteurs et des autres financiers, et nous voulons un accès facilité aux fonciers pour les bailleurs sociaux, afin qu'ils puissent maîtriser les opérations. Les grandes opérations comme celle de la Route de Toulouse, par exemple, sont une aubaine financière pour les promoteurs et pas pour les habitants. »

Cela explique notre position de fond qui fait que la plupart du temps, on vote contre les VEFA, pas toujours, parfois, on fait des petits compromis, on va dire, mais globalement, on est quand même en désaccord avec cette politique-là.

Par exemple, sur la 28, 29, pour rentrer un peu dans les détails, il s'agit de deux opérations d'acquisition en VEFA opérées par Mésolia, l'une de 25 logements et l'autre de 10. À notre avis, il y a deux problèmes : les VEFA, évidemment, parce que cela va à l'encontre de l'intérêt pour les bailleurs sociaux d'être en maîtrise d'ouvrage direct plutôt que de dépendre de programmes conçus par les promoteurs et dont l'objectif n'est pas le même que celui des bailleurs sociaux.

D'autre part, et là, cela ne va pas du tout, il s'agit d'ULS, des logements à Usufruit Locatif Social. Il s'agit non pas de louer des logements sociaux, mais de vendre l'usufruit – tout sauf le foncier et la nue-propriété, à des accédants, au risque, d'une part, de les mettre en difficulté (charges de copropriété qui vont en plus augmenter avec la crise énergétique) et d'autre part, de faire sortir les logements du parc social au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

Sur la 37, par exemple, mêmes arguments que ce que je viens de lire pour les 28 et 29 : ULS et VEFA – sauf que là, c'est encore pire dans le cas de Vilogia.

Délibération 51, une autre remarque : il s'agit ici d'un projet d'acquisition en VEFA par 3F d'une résidence hôtelière à vocation sociale de 97 logements. Attention, danger sur les finalités qui ne sont pas claires. Autant on peut entendre que ces logements puissent être utilisés pour loger des jeunes travailleurs, apprentis et salariés en formation, autant on ne peut les utiliser au titre du contingent préfectoral pour loger dans l'urgence des familles monoparentales ou autres en difficulté : il s'agit de studios et si on peut éventuellement loger des couples en difficulté d'hébergement, ce ne peut être une solution pour les familles avec enfants, même provisoirement. Il faut construire ou réquisitionner très vite de vrais logements pour ces familles, surtout que juste en face de cette parcelle, il y a un projet de centre d'hébergement d'urgence CAU (Centre Accueil d'Urgence), avec en plus des lits réservés à des personnes en difficulté et en souffrance psychologique.

Autre remarque sur la 34, c'est bientôt fini, sur laquelle on vote contre, puisque cette opération, qui ne porte que sur un logement, il s'agit pour nous d'une opposition de principe parce que la finalité consiste, là encore, à céder en pleine propriété des logements dans le cadre d'une opération d'accès sociale à la propriété qui, là encore, risque de mettre l'accédant en forte difficulté.

Enfin, sur la délibération 35, ce qui pose problème à notre avis dans cette opération de 20 logements LLS (Logements Locatifs Sociaux) faite par Vilogia, c'est le type de prêt PLS (Prêt Locatif Social). Il y a un loup dans le montage financier, d'après nos experts ou notre Conseil scientifique évidemment, puisque normalement, Vilogia devrait solliciter un prêt type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ou PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et non pas un PLS, sauf s'il veut en faire du logement intermédiaire, cela s'adresse aux spécialistes évidemment.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Très rapidement peut-être sur cette question des VEFA, qui revient très régulièrement dans cette Assemblée. Je pense que nous pouvons tous être d'accord sur une chose : si les bailleurs étaient en capacité de concevoir par eux-mêmes sans passer par l'achat, qui devient nécessaire de la part des VEFA, je pense que nous serions tous contents. Je pense que sur le fond, là-dessus, il n'y a pas de difficulté.

Je me permets simplement de rappeler la situation financière de nos bailleurs sociaux, qui est liée à une succession de lois de ces dernières années, on va être très clair, du mandat précédent, qui fait que par rapport à la quantité de fonds propres qu'ils investissaient à chaque fois qu'ils construisaient un logement, aujourd'hui, cette quantité de fonds propres n'a été qu'en augmentation. Alors, ils ne sont plus en capacité de fournir les productions nouvelles de logements sociaux qu'ils étaient en capacité de fournir auparavant. Cela me permet important de le rappeler, parce que du coup, peut-être qu'eux-mêmes ne sont pas particulièrement ravis de se rabattre sur des VEFA, puisqu'ils n'ont pas la même main que quand c'est eux qui construisaient effectivement, mais financièrement, ils n'ont pas le choix.

Maintenant d'un point de vue politique, on peut toujours critiquer les VEFA, je l'ai entendu à plusieurs reprises, et là-dessus, il n'y a pas de souci, sauf que d'un autre côté, on a besoin de logements sociaux, c'est un fait contre lequel on ne peut pas lutter. Si aujourd'hui, on ne va pas sur des VEFA, nos bailleurs ne sont pas dans la capacité financière de construire les logements sociaux, dont on sait déjà que la quantité construite est insuffisante.

Deuxième point sur lequel je voudrais faire une remarque : je ne vais pas me lancer dans les grands mots, mais j'ai peut-être entendu un paradoxe dans les propos de Monsieur Philippe POUTOU – Philippe, si tu me permets. À un moment donné, sur une délibération (celle de Talence, je crois) : il vaut mieux rénover plutôt que construire, et en faisant l'allusion à d'autres délibérations qui ont été regroupées, et je t'en remercie, il faut construire davantage de logements sociaux. Mais, c'est là où, à un moment ou à un autre, on a le paradoxe que nous connaissons tous sur l'ensemble de la Métropole.

Quant à la question de loup financier dans le montage, en ce qui concerne les différents montants, je ne connais pas les arguments du Conseil scientifique, mais je connais les

arguments des agents de la Métropole qui l'ont validé et ce Conseil scientifique-là me convient très bien.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Le vote est terminé. Pour : 84 ; abstention : 5 ; contre : 3.

*Confusion de voix durant le vote*

**Majorité**  
**Abstention : Madame JUQUIN,**  
**Madame JUSTOME, Madame LE**  
**BOULANGER, Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Contre : Madame MELLIER, Monsieur**  
**ESCOTS, Monsieur FEUGAS**  
**Ne prend pas part au vote : Madame**  
**TERRAZA, Monsieur PFEIFFER,**  
**Monsieur RUBIO**

Oui, mais maintenant, le vote est terminé.

*Discussion collégiale*

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Délibération n°53 : Lancement d'un programme d'émissions obligataires EMTN (Euro Medium Term Not) par Bordeaux Métropole.

**Mme FERREIRA**  
**(n°53) Lancement d'un programme d'émissions obligataires EMTN (Euro Medium Term Notes) par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter contre cette délibération. Dit avec d'autres mots : on est dans une logique d'hypothèque, tout simplement. On trouve un nouveau billet pour essayer de faire de l'argent. En fait, on crée de l'argent d'un côté – effectivement, cela s'appelle obligation –, mais en fait, on hypothèque. Quelque part, au sens encore plus brut, c'est que nous endettions les générations futures.

Je tiens d'abord à rappeler que nous sommes sur une logique de conseil de l'HSBC, HSBC 2019, sous le règne de Monsieur MACRON. L'ancien Président suisse avait été condamné par le Parquet national financier à un an de prison avec sursis et 500 000 euros d'amende pour complicité de blanchiment de fraude fiscale et démarche illicite de résidents français, alors que la fraude était estimée à 1,67 milliard d'euros.

Sous Sarkozy, on était avec des 5 millions d'un côté et 9 000 contribuables, là aussi, on était dans les scandales. Je ne vous parle même pas de tout ce qui arrive à l'étranger : allez voir tout ce qu'il s'est passé, en particulier en Chine, sous les conseils... Il y a eu énormément de condamnation de cette banque.

Alors, je me pose la question encore une fois : n'est-on pas dans une logique à haut risque d'essayer de se faire conseiller par une banque aussi fourbe que celle-là ? Je pense que nous sommes dans une fuite en avant : on n'arrive toujours pas à reprendre le contrôle de la façon dont on peut avoir la main sur cette création monétaire, et quelque part, tout est orchestré pour que l'argent soit rare.

À un moment donné, il faut effectivement faire des investissements, faire des choix. Il y a les personnes qui sont là, qui frappent à la porte, qui frappent aux portes des élus de Métropole pour avoir des logements ou des investissements, et voilà, on trouve des solutions, finalement, tout simplement, de soumission aux systèmes bancaires, et donc à cette maladie que j'appelle le capitalisme mortifère. Voilà, c'est tout. J'espère que vous avez bien compris que mon vote est contre, ce n'est pas que pour moi : c'est pour tous vos enfants.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Pas de réponse particulière, puisque Monsieur Marc MORISSET a donné son avis, que je respecte tout à fait, mais cela n'appelle pas particulièrement de réponse. C'est simplement pour rassurer tout le monde : on n'est pas dans un système d'hypothèque, mais par rapport au système d'emprunt que nous avons l'habitude de faire, la possibilité de diversifier nous permettrait éventuellement de souscrire à une sorte de monopole bancaire. Pour autant, quand on a besoin d'investir, par nécessité, on a besoin d'argent.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, je lance le vote. Le vote est terminé. Les résultats sont : 98 pour, une abstention, un vote contre.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur MORISSET**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Dernière délibération pour Véronique FERREIRA : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exonération facultative des locaux à usage industriel à des locaux commerciaux.

Il est préconisé que les membres du CA d'Aquitanis, GAUSSENS, NJIKAM-MOULIOM, HURMIC, LECERF, PUYOBRAU et GUENDEZ ne votent pas.

**Mme FERREIRA**

**(n°55) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération facultative des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux - Institution pour 2023 - Liste des établissements exonérés - Décision - Autorisation**

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous votons contre cette délibération. En fait, c'est un gros questionnement sur le fonctionnement. Là, je lis une note du Conseil scientifique, que désapprouve Véronique FERREIRA.

« On a de gros questionnements. Pour rappel, la taxe TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Elle s'applique aux contribuables propriétaires, mais également à l'usufruitier du bien.

Second rappel, les Conseils municipaux et les organes délibérant des EPCI peuvent chaque année exonérer de la TEOM les locaux à usage industriel ou commercial, en cas d'assujettissement à la redevance spéciale prévue à l'article L2333-78 du CGTC (Code Général des Collectivités Territoriales) par exemple, et les immeubles munis d'un appareil d'incinération ou, pour ces derniers, réduire jusqu'à 75 % le montant de la taxe. Je ne dis pas le nom de l'article – si, je le dis quand même parce que c'est écrit : c'est l'article 1521-3 du CGI (Code Général des Impôts).

Cependant, la TEOM ne concerne pas uniquement la partie du service de collecte. En effet, il est fait mention au sein de dispositions légales du CGCT que la TEOM concerne également le traitement dudit déchet.

Alors, la question, ou une des questions en tout cas : ne serait-il pas pertinent, au regard des problématiques écologiques, notamment concernant la valorisation des déchets, de réaliser un recensement fiable du traitement des déchets effectués en privé par ces établissements dont on exonère la taxation ?

La logique privilégiée du traitement des déchets privés et l'incinération : on compte près de 126 incinérateurs en France et en 2018, selon l'ADEME, les incinérateurs ont brûlé 13 millions de tonnes de déchets ménagers. La France est l'un des pays européens qui incinère le plus de déchets, on le sait. À côté de cela, on sait que l'objectif de réduire de moitié le volume de déchets incinérés de 700 à 350 000 tonnes de déchets dès 2023 ne sera probablement pas atteint.

Par conséquent, il serait légitime pour les usagers qui ne se servent pas de l'action publique locale en matière de déchets, dont la taxation est donc exonérée de renseigner leurs méthodes, il serait donc logique de renseigner leurs méthodes, et surtout qu'elles soient rendues transparentes au sein de cette Assemblée.

En clair, on ne comprend pas trop, enfin, c'était peut-être déjà clair pour vous, le fait d'exonérer, parce qu'à ce moment-là, il y a plein de choses que l'on pourrait exonérer à partir du moment où on ne les utilise pas. Après, il y a le côté environnemental et le manque de transparence, et c'est vrai que l'on aurait plutôt envie de ne pas exonérer et de vérifier un peu tout cela de plus près.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LABESSE.

**M. Patrick LABESSE** : Pour que les choses soient bien claires : cette exonération ne concerne que les locaux industriels ou commerçants, qui étaient effectivement soumis à la TEOM et à la redevance spéciale, et qui n'en avaient pas utilisé puisqu'ils avaient par ailleurs un contrat avec un prestataire. Pour pouvoir avoir cette exonération, ils doivent non seulement faire la demande, mais fournir effectivement le contrat qu'ils ont avec un prestataire qui traite leurs déchets. À partir de là, il n'y a plus aucune raison de leur faire payer la TEOM et la redevance spéciale.

Je tiens à signaler que 147 demandes, ce n'est pas énorme, au regard de la publicité qui a été faite à cette opportunité. On peut donc considérer quand même que pour un certain nombre, le service public, Monsieur Philippe POUTOU, répond bien à l'attente de ces personnes-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Je pense que l'essentiel a été dit par Monsieur Patrick LABESSE. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous ne faisons pas payer une taxe à un service qui, du coup, n'est pas utilisé. Mais, ce service sera utilisé par ailleurs – c'est effectivement la question de la redevance spéciale. La vraie question est donc : est-ce que je fais payer deux fois pour un même et unique ? C'est véritablement là-dessus une question d'équité.

J'entends la remarque sur le devenir de ces déchets, mais ce n'est pas parce qu'ils sont effectivement traités par un prestataire qu'ils sont traités différemment. Dans la redevance spéciale, il n'y a pas que la collecte qui est comptée financièrement, il y a également la question du traitement de déchets. J'ai envie de dire : comme tout particulier, quand on paie, on ne paie pas que la collecte devant chez soi, on paie également le traitement.

Je ne suis pas une grande spécialiste, mais il me semble quand même, pour avoir un peu suivi le dossier, que le fait de commencer par dire « on sait que tout part à l'incinération », j'ai vraiment l'impression que cela n'est pas le cas, en tout cas, sur la Métropole de Bordeaux. Ailleurs aussi certainement, mais je vais déjà parler de ce que je connais, qui n'a pas (et ce, depuis quand même un bon moment et d'autant plus maintenant) pour objectif d'envoyer en traitement systématiquement à l'incinération. J'ai même envie de dire que, de ce que j'en sais, c'est l'inverse. Donc, petite divergence de point de vue sur ce point-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Le vote est terminé. Pour : 92 ; contre : 1 ; ne prend pas part au vote : 2 ; ne prend pas part au vote, mais pour une raison de conflit d'intérêts : 1.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur GUENDEZ, Madame GAUSSENS, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Dans la délégation d'Alain GARNIER, délibération 59 : Soutien à l'économie de proximité – Convention de partenariat 2022 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde.

**M. GARNIER**

**(n°59) Soutien à l'économie de proximité - Convention de partenariat 2022 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions - Décision - Autorisation**

**Monsieur Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Le siège 104. Qui a demandé la parole ?

**M. Patrick BOBET** : C'est moi, Monsieur le Président, merci – je suis devenu un numéro, c'est extraordinaire.

Cette délibération est importante, c'est pour cela que nous l'avons dégroupée. Elle l'est en toute hypothèse, mais elle l'est encore plus dans la période à laquelle nous vivons, parce qu'il y a une vraie problématique avec nos entreprises locales, vous le comprenez, de vrais sujets qu'il va falloir traiter pour les aider et sauvegarder l'emploi, qui est quand même un levier important. C'est le foncier, ce sont les mobilités, l'énergie, le numérique aussi, de manière importante, qui sont de vrais leviers de croissance, et il faut certainement nous préparer à devoir aider de manière pertinente, et pourquoi pas importante, la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) dans ce travail qui l'amène auprès des entreprises. D'autant plus qu'en plus de l'inflation que nous vivons aujourd'hui, vont démarrer les remboursements des PGE, les Prêts Garantis par l'État, ce qui ne va pas, bien sûr, améliorer la situation de nos entreprises.

Je crois qu'il faut travailler principalement dans l'aide et l'accompagnement que l'on doit à nos entreprises, pour les aider dans leur démarche vis-à-vis des marchés publics : elles ne répondent pas assez aux marchés publics, nous le savons depuis longtemps, mais je crois que nous ne nous penchons peut-être pas assez sur cette problématique-là. Nous devons donc les aider, surtout celles qui sont en difficulté

numérique. C'est la raison pour laquelle je m'autorisais à vous alerter toutes et tous sur cette problématique.

La CCI est un partenaire efficace et tout à fait loyal, donc n'hésitons pas à voter ceci – nous voterons pour, mais aussi peut-être à développer un partenariat qui n'attend certainement que cela. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de parole. Monsieur GARNIER.

**M. Alain GARNIER** : Oui, merci. Écoutez, je note votre soutien à cette délibération. Bien sûr, nous allons renforcer les partenariats, et bien sûr, nous travaillons avec la CCI pour aider les entreprises, et également les artisans d'ailleurs, nous travaillons aussi avec la CMA de la même manière pour les aider à répondre autant que possible aux marchés publics.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Le vote est terminé. Pour : 97 ; abstention : 1 ; contre : 1. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Deuxième délibération pour Alain GARNIER, délibération n°61 : Économie sociale et solidaire – Soutien métropolitain au programme d'action 2022 et soutien pluriannuel au programme d'investissement immobilier en faveur de l'association Garage moderne.

**M. GARNIER**  
**(n°61) Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain au programme d'action 2022 et soutien pluriannuel au programme d'investissement immobilier en faveur de l'association Le Garage moderne - Conventions - Décision - Autorisation**

**Monsieur Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORETTI.

**M. Fabrice MORETTI** : Merci, Monsieur le Président. Cette intervention n'a bien évidemment pas pour but de critiquer l'action de cette association, qui est reconnue et efficace. Nous nous étonnons juste du niveau d'aide de notre établissement, qui est quand même à la hauteur de 1,5 million d'euros. Cette aide n'est-elle pas un peu disproportionnée par rapport à d'autres projets économiques, créateurs d'emploi, générateurs de retombées pour notre territoire ?

De plus, on peut peut-être se poser la question de la concurrence déloyale vis-à-vis de garages privés ou de magasins de cycles. Enfin, compte tenu des activités annexes de cette structure, attention à ne pas oublier le « e » d'économie au bénéfice du seul aspect social.

Je souhaiterais également savoir si les subventions qui sont indiquées dans le plan d'investissement, c'est-à-dire l'État, la Région, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), qui représentent 2,2 millions d'euros, sont garanties ? Et, dans le cas inverse, devons-nous prendre le relais ? Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, nous souhaitons défendre et exprimer notre soutien sur ce projet et sur cette aide qui est faite au Garage moderne. J'entends les interrogations qui sont liées au coût de cette rénovation, peut-être que la description qui a été faite en commission n'a pas exprimé toutes les composantes de ce projet et peut-être que les réponses vont vous rassurer.

Effectivement, pour notre part, et vous l'avez rappelé, nous considérons que c'est un lieu emblématique, notamment par sa dimension patrimoniale exceptionnelle évidemment, également pour le côté précurseur et hybride du Garage moderne, dans lequel s'imbriquent des activités de fabrication, de réparation, mais aussi une vie culturelle et sociale importante, et enfin, un lieu à dimension métropolitaine. Le classement ERP (Établissement Recevant du Public) permettra d'en faire un équipement pouvant accueillir des événements culturels à grande échelle en coproduction avec Le FAB. De plus, ils sont labellisés depuis le mois de juillet par l'État manufactures de proximité. Cet accompagnement va leur permettre de créer un atelier de réparation de véhicules électriques notamment, sans équivalent dans la Métropole, et donc au bénéfice de tout notre territoire.

Enfin, n'oublions pas qu'à moins de deux kilomètres, dans un rayon de deux kilomètres, le Garage moderne participe à l'animation sociale des quartiers : 34 000 habitants, 5 000 en quartiers prioritaires, 10 000 en logements sociaux. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je suis un peu surpris de la première intervention, puisque l'on vient mettre en opposition un modèle économique différent de ce que l'on peut connaître de manière habituelle. J'entends dire qu'il ne faut pas prendre en compte que le social, je trouve cela un peu étonnant. J'entends dire qu'il ne faut pas oublier le « e » de économie. Je trouve cela également étonnant.

Le Garage moderne est un lieu absolument extraordinaire dans son quartier. C'est un lieu essentiel, c'est un lieu important dans un nouveau quartier bordelais, qui s'appelle les Bassins à Flot, qui propose des activités à ses habitants depuis une vingtaine d'années, et qui va même plus loin que les frontières de ce simple quartier, parce que son attractivité allait autour de l'activité culturelle, de l'activité économique que vient

d'évoquer Madame Anne FAHMY, de son activité sociale : pendant le confinement, ils ont servi des repas aux personnes qui étaient à la rue, ils accompagnent les Maraudes pour leur fournir les repas, mais aussi pour les réparer, leur prêter du matériel quand ils ont besoin de faire leur tournée. C'est un lieu hautement important.

C'est également un lieu très symbolique, puisqu'il est quand même situé dans d'anciens hangars, qui sont le patrimoine et l'histoire de notre territoire d'un point de vue industriel, puisqu'historiquement, ont été construits dans ces entrepôts des wagons, des trains qui circulaient, on a encore quelques vestiges qui existent en France. Et puis, c'est aussi une part de notre histoire puisque c'est un hangar qui a été occupé pendant la Seconde Guerre mondiale, dans lequel ont par exemple été fabriquées des ailes d'avion pour l'Armée d'occupation. C'est donc un lieu aussi symbolique qu'il s'agit de sauvegarder et de protéger.

Je voulais aussi souligner, et c'est peut-être un des éléments de réponse au montant de l'investissement, la qualité de la réhabilitation de ce bâtiment, alors que nous sommes à un moment où nous nous devons de travailler à l'amélioration de l'existant pour ne pas artificialiser, pour limiter l'impact technologique, etc., le projet architectural de Garage moderne est d'une qualité assez exceptionnelle, puisqu'une grande partie des travaux seront réalisés avec des matériaux de récupération issus du lieu même qu'est le Garage moderne, qu'on récupérait d'ailleurs puisqu'il n'y en a pas suffisamment. Il va être agrandi de 1 000 mètres carrés à peu près, ce qui est quand même aussi d'une part une prouesse architecturale, et d'autre part une bonne optimisation du lieu que nous devons nous attacher à entreprendre sur de nombreux autres endroits.

Je sais que le Garage moderne a fait débat, il a eu plein d'interventions en commission. On proposera au Garage moderne d'organiser peut-être une visite à destination de l'ensemble des conseillers métropolitains pour que chacune et chacun puisse venir découvrir ce lieu et se faire sa propre idée sur cet endroit. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GARNIER.

**M. Alain GARNIER** : L'essentiel a été dit, je pense que les réponses ont été apportées. Il y a quelques années, la Fabrique Pola avait aussi vu des investissements importants et de ce montant-là, pour répondre au premier point sur le montant de l'investissement, de la subvention métropolitaine. Bien sûr, cela va aussi dans le sens de la politique métropolitaine que nous voulons mettre en place pour développer l'ESS sur Bordeaux et sur Bordeaux Métropole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Pour : 77 ; abstention : 22 ; contre : 4. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur ALCALA,**  
**Madame AMOUROUX, Madame**  
**BONORON, Madame BOZDAG,**  
**Monsieur FLORIAN, Monsieur**  
**GARRIGUES, Madame GAUSSENS,**  
**Monsieur LABARDIN, Monsieur**  
**LAMARQUE, Monsieur MANGON,**

Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY  
Contre : Madame BONNEFOY, Monsieur DUPRAT, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Je vous propose de passer tout de suite à la délibération n° 96, Madame DE FRANÇOIS ayant une contrainte horaire.

**Mme DE FRANÇOIS**  
(n°96) Réseau TBM - Présentation du rapport déléguant "Transports" - Année 2021 -  
Décision - Approbation

**Madame Béatrice DE FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement. J'ai déjà évoqué les modes doux, donc le vélo dans les trams. Effectivement, je pense qu'il faudra travailler là-dessus à l'avenir. Là, on est sur un rapport, mais je pense qu'il faudra de nouveau tenir compte de cela.

Puis, je l'ai évoqué tout à l'heure par rapport à l'aspect fluvial, il faudra faire encore une fois aussi attention à tout ce qui est mode électrique avec des batteries, en particulier au lithium : dès qu'elles touchent l'eau, cela explose, effectivement, c'est un vrai problème. L'hydrogène, je n'y reviens pas.

Par contre, là, on est vraiment dans une logique d'adaptation avec un contrat avec TBM. Je pense que comme dans la Régie de l'eau, et je l'ai fait déjà dans une précédente intervention, il faudra peut-être travailler sur une Régie du transport en commun. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SUBRENAT.

**M. Kevin SUBRENAT** : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Je m'excuse : d'abord, je vais faire un petit peu de nombrilisme sur cette délibération et faire un zoom sur la commune d'Ambès, et légèrement celle de Saint-Vincent-de-Paul.

La rentrée 2021, il y avait quatre transports scolaires sur la commune d'Ambès : une ligne qui amenait les enfants directement à l'école élémentaire et maternelle, et trois autres lignes qui amenaient les enfants d'Ambès en passant par Saint-Vincent-de-Paul jusqu'au collège de Carbon-Blanc. À la rentrée 2022, on est passé de quatre bus à un

seul bus. Je laisserai peut-être les services expliquer le pourquoi du comment, ou Béatrice DE FRANCOIS, néanmoins c'est un constat qui était extrêmement alarmant au 1<sup>er</sup> septembre, lors de la rentrée 2022. Un travail avec les services a été fait, néanmoins, on est très loin d'un retour à la situation normale et il est nécessaire, pour des questions de sécurité... J'insiste là-dessus : votre responsabilité, indirectement la nôtre, est forcément engagée quand on laisse des enfants presque en bas âge, de 11, 12, 13 ans prendre le transport public classique où des échauffourées ont éclaté, un enfant s'est fait gifler, d'autres enfants sont déposés à plusieurs centaines de mètres de leur lieu de dépôt classique, d'autres enfants sont laissés le matin sur le bas-côté parce qu'il commence à faire nuit et, le transporteur n'ayant pas l'habitude de s'arrêter à ces endroits-là, les enfants n'ont pas pu aller à l'école... On rencontre de vraies difficultés.

On a réalisé une réunion publique sur Ambès avec l'accompagnement de Saint-Vincent-de-Paul et des services de la Métropole : la situation s'arrange, néanmoins, on est encore loin d'un retour que nous pourrions qualifier de normal, avec trois lignes dédiées de transport scolaire. J'ai échangé avec Madame Béatrice DE FRANÇOIS, votre DGS (Directrice Générale des Services), mais on a une réelle difficulté et l'objectif, c'est bel et bien de dédier trois lignes, comme il était prévu dans le contrat initial, pour rallier ce collège et pour éviter qu'il y ait des difficultés et que l'on puisse regretter sur un malheur qui pourrait arriver, cela a failli être le cas à plusieurs reprises depuis la rentrée, c'est pour cela que j'ai un ton un petit peu dramatique. Pour l'instant, on a évité le pire, et je vous le demande très formellement, Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, d'essayer d'avoir un retour à la normale le plus rapide possible.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous nous abstenons sur cette délibération. On reconnaît que nous n'avons pas tout lu, le rapport fait 130 pages, ce n'est pas facile à lire. Ce n'est pas juste une histoire de nombre de pages, c'est que de toute façon, cela ne se lit pas facilement : il y a plein de tableaux, plein de chiffres, donc il faut aussi le digérer.

Nous allons donc rester prudents sur cette délibération-là, mais on remarque quand même quelque chose qui nous frappe d'une certaine manière : c'est comme s'il n'y avait pas de salariés dans cette boîte. Évidemment, c'est aussi le propre d'une DSP (Délégation de Service Public) : vous déléguez à une entreprise et on ne s'occupe plus des salariés, de leurs conditions de travail, s'il y a assez de monde ou pas. Nous, on pense qu'il y a un problème de ce côté-là. D'ailleurs, cela a été révélé par quelques mouvements de grève et on a eu des messages d'alerte d'un problème d'effectif, d'un problème de formation, notamment au niveau des chauffeurs. Globalement, en tout cas, pas mal se plaignent de conditions de travail qui ne sont pas terribles.

Cela n'apparaît pas dans le rapport, et c'est pour nous un problème. Cela ne veut pas dire que pour vous, cela l'est, puisque peut-être que c'est normal que tout cela ne se discute pas, mais nous, on pense que c'est important de s'intéresser à cela, s'intéresser aux effectifs, est-ce que c'est suffisant ou pas. On sait qu'ils sont 2 620, si je me souviens bien du chiffre, et on sait que c'est aussi une charge, puisque c'est écrit comme cela. La seule où on en parle c'est pour dire le nom et pour dire que c'est une charge – cela s'appelle comme cela les salaires, c'est une charge, évidemment pour l'entreprise, ce n'est jamais ce qui garantit un fonctionnement de service correct. Nous, on insiste là-dessus.

C'est important de discuter de cela, des effectifs, des conditions de travail, de la reconnaissance des métiers de ces gens-là, des formations, en sachant bien qu'il y a de la contestation. En plus, je crois que Monsieur Alain ANZIANI, vous avez aussi eu des rencontres avec les syndicats de TBM pour poser tous ces problèmes-là. C'est bien aussi de le mettre en avant et de montrer qu'il y a quelque chose qui ne va pas très bien, et que de ce point de vue-là, le choix de prolonger la DSP avec Keolis, ce n'était pas forcément une très bonne idée, sans parler du principe de fond où on pense qu'il faut un véritable service public du transport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Monsieur le Président. D'abord répondre rapidement et très brièvement à Monsieur Philippe POUTOU. Nous sommes en contact, bien sûr, avec KBM et avec les salariés et d'ailleurs, quand vous prendrez connaissance, si vous ne l'avez pas déjà fait, du cahier des charges, vous verrez qu'il y a tout un chapitre concernant les salariés, parce que pour nous, c'est hyper important : ils sont l'image de l'entreprise et l'image de la Métropole.

Concernant les problèmes qu'il y a eu effectivement, je reconnais, on s'est téléphoné avec Kevin SUBRENAT : ce sont des choses que l'on ne souhaite pas sur nos communes, qu'il y ait un problème sur les transports scolaires. Simplement, ce qu'il s'est passé – même si normalement, nous parlons de 2021, mais c'est suffisamment grave pour que l'on en parle, c'est que le sous-traitant n'avait pas les chauffeurs à disposition. De suite avec la Métropole, les services de la Métropole et Keolis, nous avons travaillé de concert pour trouver une solution d'attente, ce qui a été fait puisque Keolis a mis à disposition des bus de 80 places pour les enfants. Mais effectivement, il faut encore que l'on améliore cela et que l'on trouve la solution pour ces trois lignes, ce qui est en cours de recherche et des recrutements sont là. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Le vote est terminé. Pour : 97 ; abstention : 2. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur LAMARQUE,  
Monsieur POUTOU**

Délibération suivante. On revient à la 66.

**M. Patrick PAPADATO** : Délibération de Monsieur Jean-François ÉGRON, délibération 66 : Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**M. EGRON**

**(n°66) Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes - Subvention - Attribution - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-François ÉGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOZDAG.

**Mme Fatiha BOZDAG** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Mes collègues du groupe Métropole Communes et moi-même profitons de cette délibération pour nous réjouir d'accueillir cette exposition de sensibilisation et d'éducation à l'égalité femmes-hommes. En 2017, l'exposition *Nés quelque part*, qui avait pour partenaire cette même association, abordait la réduction des inégalités, elle avait connu un grand succès. Nous espérons que l'exposition *24 heures de la vie d'une femme* connaisse un succès encore plus grand, même si l'on peut regretter qu'elle ne soit pas transportable dans les communes, je vous confirme que Pessac serait preneuse.

Il ne faut jamais cesser de parler et d'exposer pour la liberté des femmes, notamment celle de disposer de leur corps : c'est un droit fondamental. Cette liberté est fragile et constamment remise en cause. Les derniers événements en Iran avec la mort de Masha AMINI, celle de Hadi NAJAFI, celle des hommes qui les soutiennent en est un exemple tragique. Je voudrais leur rendre un hommage appuyé puisqu'ils sont, elles et ils, la voix et le visage de la liberté face à l'obscurantisme.

Toutes et tous sont morts au nom de la liberté, comme bien d'autres avant. Combien d'autres victimes encore pour vouloir être seulement des femmes libres comme Chahinez, il y a quelques mois près de chez nous ? Combien de manifestations pour clamer nos droits de disposer de nos corps, remis sans cesse en cause aux États-Unis, en Europe ? Combien d'autres mortes par obligation d'avorter dans la clandestinité, comme en Afrique, comme aux USA, suite à la décision de la Cour fédérale américaine ? Combien d'autres injustices liées à notre condition féminine devons-nous supporter nous-mêmes ?

Un vent de contestation souffle là-bas. Il doit nous rappeler que nos droits ne sont jamais acquis. En France, pays des droits de l'Homme, comment ne pas être choqué de l'attitude de Monsieur Julien BAYOU, accusé de violence morale contre sa femme, de la gifle de Monsieur Adrien QUATENNENS à sa femme, et être encore plus choqué de la réaction et du soutien apporté par certains de leurs pairs masculins ?

Ces violences ne souffrent aucune excuse. Quand bien même ils sont amis, quand bien même, dans les conflits au sein d'un couple, il y a parfois des débordements, quand bien même une baffe n'est pas égale à un homme qui bat sa femme tous les jours, comme ils disent. Non, non, non : aucune excuse pour quel que soit le geste violent envers une femme.

Monsieur le Président, chers collègues, la violence aux femmes est intolérable. Elle mérite que nous en parlions, elle mérite que nous apportions notre soutien, ne serait-ce qu'en pensée, à ces victimes en France et dans le monde. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Madame. Tout le monde doit être sensible à votre expression.

Jean-François ? Ah, il y a Monsieur MORISSET qui demande la parole.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il y a de l'émotion dans ce que vous dites, Madame Fatiha BOZDAG. Évidemment, on ne peut que compatir, parce qu'il y a aussi des hommes qui sont battus, et par d'autres hommes aussi. On n'est donc pas dans la logique...

*Intervention inaudible*

**Marc MORISSET** : Pardon, Madame, je ne vous ai pas interpellée, Madame. Si vous avez envie de parler, Madame Fanny LE BOULANGER, prenez la parole.

En tout cas, on est effectivement dans la problématique de la violence faite aux femmes, donc, on est encore sur un autre sujet. Là, on est sur l'égalité hommes-femmes et la promotion. J'aborderai donc plus la notion de plafond de verre. Effectivement, le pouvoir revient en majorité toujours à l'homme. Je pense que de ce côté-là, il faudra sans doute travailler à la notion de gouvernance citoyenne, donc encore une fois sur la logique collégiale. On voit bien que dans une délibération, quand même une seule femme parmi 10 hommes apporte des arguments, on l'écoute et on ne sera plus dans une logique forcément toujours la même de comptage de quotas et autres. Je pense que ce qui est important, c'est surtout d'écouter l'autre, quelle que soit sa façon de voir les choses. C'est vraiment cette logique de la différence et d'acceptation de la différence. C'est purement démocratique d'écouter tout le monde.

Puis, j'en viens encore une fois à cette notion : qui sont les plus grandes victimes aujourd'hui ? Les personnes les plus victimes de cette problématique de l'égalité, ce sont les femmes. Là, par contre, statistiquement, c'est bien prouvé. Là, il y a effectivement un travail à faire aussi, parce que quand il y a une précarité, c'est d'abord la femme et l'enfant souvent, qui est avec. Il faut donc mesurer la façon dont on organise la société.

J'en veux encore une fois pour preuve que quand il y a eu des soignantes, des infirmières qui ont été suspendues, on les a plaintes à un moment donné, et puis, après coup, aujourd'hui, elles sont finalement délaissées. Elles ont beaucoup plus de difficulté à s'en sortir. On voit des délibérations comme le logement d'urgence, qui est important dans la société, et d'essayer de mettre une place à ces personnes, ce que j'ai évoqué tout à l'heure, la suspension, c'est très violent.

Je pense donc qu'il faudra peut-être proposer ici, dans cette instance, que l'on fasse acte d'humilité en essayant de voir le vrai visage de la politique de l'État, avec une projection d'un film, j'ai une proposition qui s'appelle *Soignants suspendus entre deux mondes*. Je pense que ce sont de belles paroles, de beaux témoignages et j'espère que cela puisse participer à cette évolution de la société aujourd'hui, dont nous devrions, nous, prendre encore plus la défense ici, parce que l'égalité hommes-femmes ne se fait pas vraiment partout, et je ne peux que les déplorer parce qu'ici, encore une fois, il y a quand même beaucoup d'omerta sur ce sujet des soignants qui ont été suspendus. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOUSQUET-PITT.

**Mme Pascale BOUSQUET-PITT** : Monsieur Marc MORISSET, je ne pense pas que votre plaidoyer, si c'en était un, pour l'égalité hommes-femmes est très réussi. On n'a pas trop compris, surtout quand vous parlez des hommes battus. Vous savez, Monsieur Marc MORISSET, nous étions notamment à l'inauguration avec

Monsieur Jean-François ÉGRON, puisque la ville de Bordeaux a choisi de cofinancer effectivement ce projet : les hommes ne sont pas excisés, les hommes ne sont quasiment jamais battus, on n'impose jamais aux hommes de porter un accoutrement sur la tête par conviction religieuse. Parfois, l'humilité, ce serait juste, quand on parle d'égalité entre les femmes et les hommes, de se taire, ne pas prendre la parole pour tout et rien, et certainement pas nous expliquer qu'il y a des hommes battus. Les hommes battus sont extrêmement minoritaires, mais ce n'est pas le sujet.

Monsieur Jean-François ÉGRON l'a dit, c'était extrêmement touchant parce que nous avons eu la chance d'avoir deux des femmes des parcours, parce qu'il y a six parcours de femmes, et il faut vraiment le voir. Vraiment il faut que vous alliez à cette... En réalité, ce n'est pas une exposition, mais je ne dévoile pas. Il faut vraiment aller le voir. Quel que soit votre niveau de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, s'il y a quelque chose qu'il faut que vous alliez voir, c'est ce qui est proposé par Ars ANIMA, par Cécile DELALANDE, qui a porté ce projet, qui a essayé de frapper à toutes les portes des financeurs, à toutes les portes des associations. Il y a la Région, on est un certain nombre à cofinancer.

Il faut écouter. Ce ne sont pas les femmes qui vont parler, mais il faut aller le voir pour se rendre compte que l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est un mot qui est extrêmement vain, quasiment partout où nous nous trouvons et même ici, et que les femmes souffrent par la cause d'un système qui s'appelle le patriarcat. Là, je pense que chacun d'entre nous peut prendre quelque chose dans cette exposition. Pour certains qui ont rigolé l'année dernière quand nous parlions des cours d'école non genrées, je pense que vous allez tous comprendre pourquoi certaines et certains d'entre nous nous battons pour l'égalité.

Je remercie donc Jean-François EGRON de cette subvention exceptionnelle, parce que l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est pas une compétence forcément de la Métropole, mais je le remercie de cette sensibilité, et vraiment – enfin, je ne veux pas faire de publicité, c'est extrêmement important que nous allions tous et tous voir cela, que vous ameniez des gens voir cela, et on progressera.

Monsieur MORISSET, vraiment les hommes battus, je vous assure, quand on fait de l'accueil violence des femmes, on ne peut pas nous expliquer, quand on parle d'égalité femmes-hommes, qu'il y a des hommes qui sont battus.

*Applaudissements.*

**Mme Harmonie LECERF** : Merci beaucoup, merci, Monsieur Marc MORISSET, de nous rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes, ce sont vraiment les hommes qui en parlent le mieux. Merci de nous appeler ici à l'humilité tous et toutes ensemble. Merci de nous rappeler que le vrai combat, ce n'est pas les 120 féminicides par an, que le vrai combat, ce n'est pas un viol toutes les sept minutes en France, que le vrai combat, ce ne sont pas les violences massives intra familiales, que le vrai combat, ce ne sont pas les égalités de carrière et les égalités salariales qui perdurent, mais que le vrai combat encore et toujours, Monsieur MORISSET, c'est le pass sanitaire. Merci beaucoup de le rappeler à l'occasion de cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ÉGRON.

**M. Jean-François EGRON** : Monsieur le Président, nous partageons un drame et un épilogue heureux. Il y a quelques mois, est venu dans ma commune un couple de grands-parents éplorés. Ils venaient en France, parce qu'ils venaient du Maghreb, pour pouvoir s'occuper de leurs petits-enfants, parce que, préalablement, on leur avait pris leur mère. Elle s'appelait Chahinez DAOUD, et vous savez ce qu'il s'est passé. C'est de cela dont il s'agit, Monsieur Marc MORISSET. Dans cette exposition, c'est de cela dont il s'agit. Il n'y a pas d'autre mot, je pense que tout cela parle suffisamment pour vous dire : prenez la chance d'aller voir cette exposition. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je passe au vote. Il y a une personne qui n'a pas voté. OK, c'est fait. La délibération est adoptée à l'unanimité. Pour : 103.

**Unanimité**

*Applaudissements.*

Je vous en remercie.

Délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Délibération 69 : Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole.

**M. EGRON**

**(n°69) Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-François ÉGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

**M. Philippe POUTOU** : Comme d'habitude, cela va être bref, puisque je vais redire exactement la même chose, vu qu'il s'agit de la même délibération tous les deux mois sur la question de l'ajustement des effectifs. Là, il y a quatre délibérations : il y a celle-là, qui est générale, et puis après, il y en a trois autres, je crois, qui sont plus précises sur des services.

C'est pour redire que nous votons contre ces délibérations pour deux raisons. D'abord, on voit qu'il y a énormément de propositions de recrutement contractuel. C'est toujours argumenté avec cette idée qu'il est aujourd'hui compliqué de recruter, qu'il y a une notion d'urgence et que nous sommes obligés de passer par des contractuels, mais cela fait quand même beaucoup de difficultés, assez générales, puisque cela revient quasi systématiquement. Peut-être que cette difficulté de recruter est aussi révélatrice de revenus et de conditions travail qui ne sont pas terribles, ce qui fait qu'il y a moins d'attractivité. En tout cas, en règle générale, c'est un peu comme cela que cela se passe : quand c'est dur, c'est vrai qu'il y a moins de volonté pour... Cela peut aussi

révéler un manque d'anticipation des problèmes et des difficultés au niveau des effectifs, justement. Là, cela nous pose donc un problème, je le redis.

Puis, l'autre problème, c'est qu'on voit bien les ajustements. Effectivement, on voit qu'il y a des recrutements sur certains postes. On voit qu'il y a aussi des transferts d'une catégorie à une autre, mais, nous, on le redit : vu la situation aujourd'hui, on a des échos évidemment – on connaît du monde dans plusieurs services –, c'est une véritable politique d'embauche qu'il faut mettre en place, de recrutement massif, à la fois pour soulager les conditions de travail, puisqu'en général, elles ont plutôt tendance à se dégrader ou en tout cas, il y a quand même une charge de travail, une charge mentale assez importante, et puis parfois même de la souffrance, et qui s'exprime, mais aussi la question d'avoir des services qui répondent correctement aux besoins des usagers. Nous pensons que c'est incontournable.

C'est le problème posé de fond : cela reste des embauches massives dans des services. Après, plus indirectement, c'est comment la Métropole peut aider les communes à recruter dans des services municipaux, puisqu'encore une fois, je le redis, il y a eu par exemple une grève qui très révélatrice au CCAS, notamment sur la question des conditions travail et des effectifs.

C'est un peu tout cela que nous répétons à chaque fois, mais on se dit qu'il n'y a pas de raison de ne plus le dire, tant que vous ne changez pas d'avis. Après, on sait que ce n'est pas parce qu'on va le répéter que vous allez changer d'avis, mais c'est aussi important de pouvoir défendre cette perspective-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ÉGRON.

**M. Jean-François ÉGRON** : Ce sont les mêmes questions, je vais amener les mêmes réponses, donc je pense que l'on va s'économiser. En ce qui concerne les besoins des usagers, nous y sommes très attentifs.

Pour les contractuels, je rappelle que, par définition, c'est d'abord un fonctionnaire, et s'il n'y a pas de fonctionnaires, des contractuels, Monsieur POUTOU.

Deuxièmement, je pense qu'il faut interroger l'ensemble des communes qui sont ici : elles vous diront les difficultés que nous rencontrons tous. Néanmoins, nous ne sommes pas les seuls, puisque de nombreux secteurs sont touchés par les difficultés de recrutement – ce n'est pas une nouveauté. Il faut se poser les questions pour savoir pourquoi ce phénomène social est en train de gagner aujourd'hui.

Quant aux revenus, ce sont les mêmes que les fonctionnaires pour les contractuels, il n'y a donc pas de minoration ou de salaire au rabais pour eux.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Il y a une personne qui n'a pas voté. Écoutez, je clos le... Oui, Nordine. Le vote est clos. Pour : 100 ; abstention : 1 ; contre : 1. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Délibération 73 : Plan stratégique déchets 2026.

**M. EGRON**

**(n°73) Plan stratégique déchets 2026 - Volet Social - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-François ÉGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous votons contre cette délibération. Il a été dit à l'instant que les syndicats approuvaient la méthode ou le dialogue. Je pense qu'il faut être plus prudent sur cela. Il y a peut-être un accord sur l'idée de travailler sur des axes, comme c'est présenté dans la délibération, mais il y a aussi beaucoup de critiques sur la façon dont cela se passe dans le travail, justement.

Nous, on essaie de répercuter toutes ces critiques, ces revendications, ce qui nous amène à insister sur les axes qui sont présentés et proposés. L'absence d'axe qui concerne très précisément les conditions travail, la charge de travail, d'une part, le manque d'effectifs : on en revient. Il y a aussi cette question des remplacements qui ne sont pas effectués, par rapport à des arrêts maladie et tout cela, donc, un effectif qui reste limité, des conditions de travail qui sont très limitées avec une charge de travail qui est toujours là.

Il y a aussi une grosse crainte de processus de privatisation rampante ou d'externalisation. Cela fait partie des préoccupations et il est vrai que, dans la délibération en tout cas, cela ne fait pas partie des idées sur lesquelles il faudrait travailler et discuter ouvertement. C'est justement ce que reprochent les syndicats : il est difficile de discuter de ces choses-là, il est difficile de mettre à plat tous les problèmes dont veulent discuter les salariés.

Nous mettons donc en évidence cela et c'est pour cette raison que nous votons contre, parce que l'on se dit toujours : il manque... Alors, cela s'appelle volet social en plus, c'est quand même le volet social du Plan Déchets, et on voit aussi toutes les difficultés que peut avoir la Direction ou que peut avoir, là pour le coup, la majorité, à pouvoir se lancer dans ces discussions et essayer d'arriver à proposer des solutions qui puissent satisfaire l'ensemble des salariés.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LABESSE.

**M. Patrick LABESSE** : Monsieur POUTOU, j'ai du mal à entendre cela. Le Directeur et son équipe ont des rendez-vous réguliers mensuels avec l'ensemble des organisations syndicales. L'ensemble des points sont à chaque fois traités et discutés. Certes, ce n'est pas simple, le changement inquiète. Je comprends légitimement les craintes que peuvent avoir un certain nombre de nos agents, mais très sincèrement, je pense que le travail mis en place avec les ressources humaines, l'équipe de Direction du Pôle

Déchets et l'ensemble des quatre organisations syndicales est plutôt assez remarquable.

Effectivement, cela n'avance peut-être pas aussi vite que nous le voudrions, mais cela permet aussi de pointer des choses qui doivent interroger tout le monde. On parle des inquiétudes des agents par rapport à l'externalisation et le remplacement. En effet, on a effectivement un problème de remplacement, avec un taux d'absentéisme qui est assez important, qui nous questionne, qui nous inquiète même. Mais, je vous assure que l'ensemble des cadres est très attentif à ce travail et que les choses avancent à leur rythme.

À titre d'exemple, lors de la prochaine mise en place de l'extension du tri sélectif dès janvier 2023, l'encadrement va se rendre sur place, sur le terrain, à chaque départ des trois points de collecte que sont Eysines, Bègles et Latule, afin de rencontrer les agents et leur expliquer ce qu'il va se passer et comment cela va se passer.

Je pense qu'au-delà d'être dur... Ce n'est presque pas tout à fait honnête, j'ai envie de dire. Je pense que ce sujet a été pris à bras-le-corps, et je remercie la Direction du Pôle Déchets pour le travail effectué, mais aussi les organisations syndicales qui jouent le jeu.

Effectivement, il y a des désaccords, il y a des tensions : c'est la règle du jeu, mais cela avance.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup. Monsieur ÉGRON.

**M. Jean-François ÉGRON** : Je m'associe aux propos de Patrick LABESSE et je dirais à Monsieur POUTOU que pour la première fois que lors d'une modification telle que celle de l'action le Plan Déchets soit adjoint un volet social, la première fois. Preuve d'une prise en compte totale et d'un dialogue permanent avec les organisations syndicales et l'ensemble du personnel.

Et puis, il faut savoir que cette mutation s'accompagne de tests, de relations avec les agents sur le terrain directement. Beaucoup de choses sont faites pour que tout se passe au mieux.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je passe au vote. Pour : 101 ; contre : 1. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante.

**M. Patrick PAPADATO** : Dernière délibération pour Monsieur ÉGRON, la 78 : délibération autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de salariés de la Régie de l'eau auprès de Bordeaux Métropole – Contre remboursement.

**M. EGRON**

**(n°78) Délibération autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de salariés de la Régie de l'eau auprès de Bordeaux Métropole contre remboursement - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-François ÉGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORETTI.

**M. Fabrice MORETTI** : Merci, Monsieur le Président. Il y a exactement 70 jours, je vous ai alerté sur la situation de la Régie de l'eau en vous demandant de reporter de quelques mois sa mise en œuvre, afin de mieux expliquer le sens, de faire adhérer tous les salariés à une cause commune. 70 jours après, nous en sommes malheureusement toujours au même point. Cette mise en œuvre, que vous continuez à faire à marche forcée, n'a qu'un seul but : communiquer sur votre capacité à mettre en place coûte que coûte. Mais, à n'en pas douter, l'eau sera au prix du quoi qu'il en coûte que vous critiquez pratiquement tous les jours.

Sur la gestion humaine de votre projet, je le répète, cette Régie ne pourra pas se faire sans les agents de Bordeaux Métropole, et je dirais même plus : sans l'ensemble des forces vives expertes de l'eau, qu'elles soient de la Direction de l'eau ou de Suez. En effet, comment peut-on imaginer que tout se passera bien, alors que les questions les plus simples posées par les agents n'ont toujours pas de réponse à trois mois de ce basculement que vous avez défini et qualifié comme historique ?

Bien entendu, il est plus simple de dire que le prestataire ne joue pas le jeu pour essayer de se défaire de sa responsabilité, pourtant, il joue le jeu pour les véhicules de service – vous avez bien trouvé une solution, même si elle est discutable. Je vais prendre deux exemples très rapides : le Schéma directeur de l'eau. Un travail remarquable a été mené par une personne qui donnait les perceptions, analyse et programmation sur les 30 prochaines années. Eh bien, vous n'avez pas su la retenir, et à la place, vous avez embauché deux personnes et vous aurez certainement besoin d'une AMO (Assistante à Maîtrise d'Ouvrage). Le verdict est sans appel : le bilan de cette opération est loin d'être positif.

Concernant le bloc social, composé de la prévoyance, de la mutuelle et de la retraite : ce bloc est toujours au point mort, puisque vous êtes trop dogmatique dans vos positions. Pourquoi l'êtes-vous autant ? Finalement, vous entretenez le climat anxieux actuel. Vous alimentez les doutes dans l'esprit des salariés, qu'ils soient de Bordeaux Métropole ou de Suez. Pourtant, les uns et les autres étaient, il y a 18 mois, tout à fait prêts à imaginer cette feuille blanche, tout en disant qu'ils avaient des passages obligés qu'il ne faudrait pas contourner. Vous les avez dédaignés d'un revers de main et vos pratiques sont condamnables. Elles le sont, parce que ne pas savoir est anxieux. C'est exactement comme lorsque vous passez un examen médical et que vous êtes dans l'attente des résultats.

Votre grand projet politique de mandature ne démarre pas sous les meilleurs auspices en continuant tête baissée de vouloir imposer et non négocier. La loi vous impose des obligations, notamment les conditions de travail et de salaire – vous devez vous y

conformer. Vous n'êtes pas prêts, ni sur le plan des marchés ni au niveau des salaires et autres emplois nécessaires pour démarrer dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, je vous réitère ce que j'ai dit en juillet dernier : reportez la mise en œuvre, au risque de vous emmêler les pinceaux comme on dit vulgairement. Ce n'est pas la prime dégainée à 19 heures 16 le soir du dernier Conseil métropolitain, qui apparaissait comme une prime au silence, qui atténuera les effets, ni même l'accord de transfert communiqué mercredi à 12 heures 53, soit 30 minutes après la fin d'un CHSCT extraordinaire que nous demandions depuis des semaines – une ultime provocation qui n'apaisera pas l'inquiétude des futurs salariés de cette Régie.

Monsieur le Président, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur ÉGRON, je vous pose une seule question en guise de conclusion : un de vos enfants est dans la situation des agents de Bordeaux Métropole ou de Suez, trouveriez-vous normal qu'à trois mois de l'échéance, il ne connaisse pas sa future situation, son salaire net ? Pourquoi s'étonner de leur inquiétude face au budget de ménage qui se prévoit tout en net parce que, oui, les factures que nous payons, nous les payons en net et non en brut. Dans le contexte actuel, il est inhumain de rajouter plus de tourments.

Trouveriez-vous normal qu'il ne soit pas informé des clauses sur ses cotisations de mutuelle, de retraite, de prévoyance ? Trouvez-vous normal que son salaire soit inférieur à celui qu'il percevait aujourd'hui à Bordeaux Métropole, du fait de prendre un échelon ou un grade ? Avant que vous me répondiez, sachez que si c'était un de mes enfants, je serais totalement contre et je trouverais scandaleux de le traiter de cette manière, surtout pour des responsables de gauche prétendant défendre les acquis sociaux. L'eau coulera au 1<sup>er</sup> janvier prochain, mais à quel prix social ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame LOUNICI.

**Mme Zeineb LOUNICI** : Merci. Notre groupe est inquiet, inquiet pour le futur des agents de Bordeaux Métropole et de Suez transférés à la Régie. Vous avez tous vu l'accueil unanime que nous ont réservé les organisations syndicales en rentrant au Conseil ce matin.

La Régie de l'eau doit être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il reste peu de temps et les difficultés ne sont pas toutes aplanies, mais à mon sens, la difficulté la plus aiguë – j'aurais envie de dire le nœud du problème – est celle du dialogue social, de la gouvernance, de la méthode décriée par toutes les organisations syndicales.

Après avoir acté la décision politique du passage en Régie, l'inquiétude de votre majorité a commencé à prendre la place de l'euphorie des premières heures devant l'ampleur et la complexité de la tâche, et elles sont bien réelles. La dérive financière, puisque la Régie coûte et coûtera cher / 10 millions d'euros provisionnés pour la phase de préfiguration sont d'ores et déjà été consommés. Le recours à des cabinets de conseil devant le nombre colossal de marchés à passer (300), de haute technicité, alourdissent la facture, de sorte que les représentants des agents craignent de servir de variables d'ajustement quant à leurs conditions salariales et de travail.

Par ailleurs, nous n'avons aucune garantie quant à la baisse des tarifs de l'eau – au mieux, l'engagement pour 2023 est celui du maintien du tarif. Je vous laisse imaginer,

compte tenu du contexte inflationniste, ce que représenterait une augmentation de tarif ajoutée à l'augmentation que nous connaissons des prix de l'énergie.

La valse des Directeurs des Ressources humaines (trois depuis le début), et on sait combien ce type de négociations, ces changements sont délétères et peu propices à de l'apaisement.

Une stabilité du management est une condition nécessaire afin d'assurer aux femmes et aux hommes qui seront au service des usagers, un climat de confiance.

La non-attractivité de la Régie (deux tiers du personnel a quitté la Direction de l'eau), alors qu'elle pourrait être perçue comme une nouvelle aventure professionnelle, valorisante, enthousiasmante, réjouissante, selon les termes mêmes des tracts des organisations syndicales.

Les recrutements sont difficiles du fait de la technicité de ces métiers. Dans un contexte national de crise de recrutement et du phénomène mondial dit de « la Grande démission », les effectifs ne sont pas encore stabilisés à trois mois de l'échéance, des marchés ne sont pas encore passés – un retard qui peut constituer un risque pour la continuité du service public.

Certes, des accords verbaux ont été émis, mais tous ne sont pas encore signés. Il reste des points et non des moindres, que mon collègue M. Fabrice MORETTI a rappelé : l'épargne salariale, la retraite, la prévoyance, la mutuelle sont encore en discussion.

Nous, élus dans l'opposition, pour ma part membre du Conseil d'administration du CHSCT (Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail), du Comité Technique et de la CAO (Commission d'Appel d'Offres), sommes dans notre rôle en alertant la majorité de cette situation stressante et angoissante, génératrice de risques psychosociaux.

Même si nous n'avons pas voté pour le principe du passage en Régie, nous voulons sa réussite. Cette réussite dépendra donc de la confiance et d'une demande et d'une démarche managériale novatrice qui sera en mesure de créer une nouvelle identité commune à l'ensemble des salariés entre une culture dite d'entreprise privée et celle dite de service public. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président. Nous avons prévenu, en décembre 2020, le 18 plus précisément : la raison principale du vote d'abstention que nous avons émis à cette époque était de notre doute. Un double doute en réalité : doute sur la capacité de notre établissement à opérer cette bascule dans les délais très courts que vous aviez prévus. Le second doute est sur le prix de l'eau qui, à l'époque, était annoncé comme devant être à la baisse.

Malheureusement, nous y sommes ce soir : nos doutes étaient tout à fait fondés. Les difficultés s'accumulent – je ne vais pas les reprendre, elles ont été largement développées par Mme Zeineb LOUNICI et M. Fabrice MORETTI. Je ne vais donc pas en dire plus, autant sur les marchés à passer, que ce climat social, dont on a vu la démonstration ce matin, à savoir, la fuite d'un certain nombre d'agents et la non-visibility à ce jour pour les agents (nous savons que les recrutements ne sont pas terminés).

Tout cela a été dit, je n'en dirai pas plus. Nous ne sommes pas prêts et ne serons pas prêts dans deux mois et demi, même trois mois. Ce n'est pas le bon chiffre dans la mesure où dès le 15 décembre tout s'arrêtera, nous le savons. Le Conseil de Métropole sera passé et tout cela arrêtera.

Nous avons donc deux mois et demi devant nous. Ce qui me paraît totalement impensable d'aller aussi vite. Je pense que là, les choses sont complètement dites d'avance. Il faut vraiment s'attacher à régler les problèmes de mutuelle, de prévoyance, d'épargne salariale bien évidemment, autant que de retraite – cela me semble tout à fait capital.

Nous ne serons pas prêts, c'est la première chose qui nous inquiète, d'autant que le système d'information sera gardé pendant deux ans par Suez.

Deuxième doute, et il se confirme aussi : quid du prix de l'eau ? L'engagement formel qui avait été pris, à savoir baisser le prix de l'eau, devient aujourd'hui le simple objectif de ne pas l'augmenter, ce qui n'est pas aussi glorieux en 2023.

Quid des années suivantes ? C'est la raison pour laquelle notre groupe, vous l'avez compris, s'est abstenu au début pour laisser sa chance à cette Régie de l'eau or notre groupe votera contre aujourd'hui. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, Monsieur le Président. Il est évident que le passage en Régie ne peut pas se faire et ne se fera pas, nous le savons, sans difficulté.

J'ai envie de vous dire que nous le savions dès le départ. J'ajouterai que ne rien changer est effectivement beaucoup plus confortable.

Toutes les Métropoles qui ont mis en œuvre ce type de Régie, je pense, par exemple, à Paris, ou celles qui sont en train de la mettre en œuvre, comme Lyon, sont confrontées exactement aux mêmes difficultés, aux mêmes obstacles, aux mêmes inquiétudes de la part des agents, inquiétudes tout à fait légitimes et auxquelles je suis persuadé que nous pouvons faire confiance à Jean-François ÉGRON pour rétablir une qualité du dialogue social sur ce terrain-là.

Je pense que nous n'avons pas trop de souci à nous faire connaissant M. Jean-François ÉGRON et sa maîtrise de ce type de dossier. Les écueils métropolitains bordelais, je le disais, sont des écueils que nous avons également retrouvés à d'autres occasions, dans d'autres Métropoles.

Nous ne sommes pas dupes non plus sur le fait que la plupart des interventions portent sur la délibération, et je vous remercie de ne pas faire des digressions comme nous les subissons trop souvent dans cette assemblée de la part de certains. Nous sommes capables de lire entre les lignes ou de deviner entre les propos.

C'est effectivement le principe même du passage en Régie qui continue de poser des problèmes dogmatiques puisque le mot est employé, dogmatiques et idéologiques à certains, ce que je comprends.

Vous étiez contre la Régie et vous continuez à vous battre contre. Je comprends parfaitement que vous vous saisissez de cette délibération, sans le dire aussi nettement, pour rappeler votre opposition à ce projet.

Préparer ce changement a réclamé beaucoup de temps, de méthode, et j'ai envie de dire aussi, une bonne dose de patience de la part de ceux qui ont eu le courage de s'y atteler : ressources humaines, comptabilité, finances, systèmes informatiques et parc matériel. Je pense que nous pouvons, compte tenu de l'ampleur de ce travail, nous féliciter que le transfert de l'activité intervienne le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Un certain nombre d'étapes ont été franchies, comme celle d'aujourd'hui, avec la signature de cette convention, mais d'autres étapes qui restent également à franchir dans les semaines qui viennent et cela ne sera pas forcément plus faciles que celles que nous franchissons aujourd'hui.

J'ajouterai aussi, et j'aimerais que l'on puisse partager également ce point de vue dans cette assemblée que les graves événements climatiques vécus et que nous vivons actuellement suscitent de nombreuses inquiétudes sur la raréfaction de certaines ressources naturelles, comme l'eau.

À l'occasion de ces inquiétudes de la maîtrise de ces ressources naturelles, beaucoup de nos concitoyens, j'ai envie de dire tous bords confondus, se sont dit que finalement, une maîtrise publique de ces ressources naturelles était quand même assez rassurante pour l'avenir : une maîtrise publique à la fois gestionnaire de la quantité, gestionnaire de la qualité et gestionnaire des prix (c'est fondamental) et de nature à rassurer, je pense, nos concitoyens. Également une opinion publique, soucieuse du moyen et du long terme de la ressource, également rassurée par une gestion publique de l'eau.

En cela, la décision prise en 2020 de passer en gestion publique est sûrement, je pense que nous sommes nombreux à le penser, l'un des plus importants et ambitieux projets que nous portons durant ce mandat.

Je veux donc pour finir, renouveler tout mon soutien à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE, qui porte avec courage, énergie, détermination et patience, ce dossier compliqué, et renouveler également toute ma confiance et mon soutien à M. Jean-François ÉGRON, et à tout le Conseil métropolitain pour le travail entrepris. Enfin réaffirmer ici ma fierté, notre fierté, la fierté que nous portons à ce projet fondamental pour cette mandature. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame Anne FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Je vous remercie, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui. Monsieur Patrick BOBET a raison, nous sommes à trois mois, deux mois et demi du passage en Régie de l'eau. Il y a peut-être des avis dogmatiques, mais il y a surtout des commentaires, et ce sont les inquiétudes que vous devez entendre de notre part à tous, je crois, aujourd'hui.

Ces inquiétudes appellent non pas des commentaires subjectifs, mais des réponses, des engagements et des assurances.

Nous avons échangé sur ce dossier pendant deux ans. En l'état, on ne parle plus d'un dossier mais d'hommes, de salariés de la Direction de l'eau et de Suez. Je crois donc qu'ils attendent des réponses sur ce volet social, qui n'ont pas encore été dites dans ce Conseil.

Je voudrais aborder un autre sujet déjà un peu abordé précédemment, mais qui est aussi au cœur du sujet.

Aujourd'hui, de nombreux habitants ont reçu un courrier leur annonçant ce passage en Régie. Je vous rappelle qu'en 2020, nous vous avons suivi sur ce mode de gestion, parce que nous n'avions pas de parti pris. Nous avons estimé que seuls doivent présider au choix l'efficacité et l'intérêt des habitants.

Nous vous avons demandé un engagement de baisse du prix de l'eau et vous aviez mis un objectif de baisse du prix de l'eau. En début d'année, cet objectif de baisse du prix de l'eau n'apparaissait déjà plus dans le contrat d'objectifs.

Vous avez parlé de grille tarifaire progressive. Aujourd'hui, à trois mois, il faut régler bien sûr ce volet social. Il faudrait quand même avoir aussi un minimum de visibilité sur le prix de l'eau.

Avez-vous décidé d'une grille tarifaire ? Nous n'en avons pas connaissance. Allez-vous maintenir le prix de l'eau ou bien l'augmenter ?

Nous sommes passés d'un objectif de baisse du prix de l'eau à un engagement de peut-être ne pas l'augmenter, et en même temps, en ayant conscience du fait qu'il faut maîtriser cette ressource et la protéger.

Je crois donc qu'il faudrait, aujourd'hui, apporter des réponses aux habitants qui ont tous été destinataires d'un courrier.

Le passage en Régie de l'eau est prévu dans deux mois et demi et, à ce jour, nous ne connaissons toujours pas le tarif pour les usagers. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur Guillaume GARRIGUES**.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Merci, **Monsieur le Président**. Je ne vais pas revenir sur la question du mode de gestion, indépendamment de nos divergences sur le mode de gestion de l'eau.

Il y a tout de même, je crois, des enjeux que nous souhaitons collectivement évoquer, **Mme Anne FAHMY** d'ailleurs en a évoqué certains : un service de qualité avec moins de fuites, moins de déperditions qu'aujourd'hui, pour limiter les prélèvements en eau sur les nappes profondes (on avait formulé des propositions en groupe de travail). Une structure performante qui gère efficacement les deniers publics versés par les usagers afin d'avoir un tarif de l'eau attractif et accessible, une tarification qui incite davantage à la réalisation d'économies d'eau, et des propositions ont été évoquées au Conseil de la Régie, notamment à propos de la réduction de la part fixe de l'eau.

Pour que le service de l'eau soit performant, nous avons besoin que les agents se sentent investis et écoutés, et qu'un dialogue accru soit construit. Nous avons porté au Conseil de la Régie des demandes allant en ce sens : d'abord, le maintien des rémunérations, pour faire face à l'inflation qui frappe durement le portefeuille de nos agents, l'équité, c'est important, de rémunération entre les agents intégrés de Suez et les agents de la Direction de l'eau, détachés à la Régie (on le sait, l'équité est un puissant moteur d'investissement des agents dans leur tâche), et enfin, une protection sociale efficace, puisque des agents en bonne santé sont aussi des agents plus performants.

Les échanges avec la Direction de la Régie ont été, je crois, plutôt constructifs sur les questions des retraites complémentaires, de la prévoyance, de la question de la mutuelle, malgré les difficultés que l'on connaît sur cet exercice.

Des engagements allant dans le bon sens ont été pris sur ces sujets, et je tiens à les saluer même si, pour l'instant, ils ne sont pas encore formalisés. Il faudra bien sûr attendre cette formalisation, on sait que c'est compliqué, encore aujourd'hui, pour les agents de se projeter, car il reste encore des incertitudes qui, on espère, vont être davantage clarifiées dans les prochains jours, il va falloir y arriver.

Cependant, il est urgent d'arriver au bout de ces négociations, car pour entamer le volet majeur du plan d'investissement, qui est celui de la relation à l'utilisateur dont la tarification, qui est par exemple aussi celui des stratégies à mener pour lutter contre le ruissellement de l'eau sur notre territoire quand on va récupérer la partie assainissement, et bien d'autres sujets sur lesquels je ne reviendrai pas parce que nous les savons nombreux. C'est là-dessus qu'il faudra avancer.

J'en terminerai là. Pour être plutôt positif, quand on aura un plan d'action clair et une feuille de route précise coconstruite par tous les groupes politiques, cela ne pourra que donner du sens à l'action de nos agents.

Je suis persuadé qu'un plan d'action et qu'une stratégie claire seront effectivement vecteurs d'une dynamique qui pourra impulser nos agents dans ce projet.

C'est cela qu'il manque encore aujourd'hui. Il est donc urgent d'aborder ces sujets-là et il faut vraiment faire aboutir le volet social pour que, dans les prochains mois, nous puissions aborder ces sujets de fond, vecteurs d'une mobilisation de nos agents.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaitais revenir sur deux petits points.

D'abord en m'adressant à mon collègue Maire de Bordeaux. Quand un groupe politique s'abstient, et puisque nous savons faire la différence entre les touches, cela veut dire qu'il n'est pas contre.

Je trouve regrettable de faire changer notre vote, y compris pour des raisons, que je peux comprendre, de présentation ou de support. Nous nous étions abstenus, et dire que nous étions contre n'est pas exact.

La deuxième chose, c'est une question précise. J'ai reçu votre courrier, Madame la Vice-présidente et je tenais à dire que cela m'a fait plaisir. J'ai été surpris qu'un fonctionnaire parle de la Régie dans les colonnes d'un journal dont nous avons parlé.

Je pense que c'est un choix politique, on en a beaucoup parlé, et de ce fait, c'est le politique qui doit s'exprimer. J'ai donc reçu votre courrier, et indépendamment de l'écriture inclusive qu'il contient, enfin, cela a commencé par cela.

J'ai une question toute bête à vous poser. Vous citez, je cite : « l'eau est un service public essentiel ». Je crois, chers collègues, que tout le monde s'accorde à dire que la préservation de la ressource en eau, d'un point de vue public, ne doit pas faire débat. En revanche, on peut penser sain d'avoir un débat sur la distribution et la gestion de l'eau, qui là, n'ont rien à voir sur la préservation des ressources.

Vous dites enfin, Madame la Vice-présidente, vous écrivez plus exactement : « doit nous permettre de proposer une tarification adaptée, sociale et juste pour tous les citoyens et permettant de distinguer l'eau de besoin de l'eau de confort. », j'aimerais donc que vous nous éclairiez, s'il vous plaît, sans écriture inclusive, ce qui est plus

facile à l'oral, sur l'eau de besoin.

Qu'est-ce que vous appelez l'eau de besoin, l'eau de confort ? Et, puisque nous avons eu un débat sur la tarification de l'eau, je m'arrêtais puisque j'avais un souffle d'air qui m'arrivait dans les peu de cheveux qui me restent. Est-ce que la tarification adaptée dont vous parlez va aboutir à faire payer plus cher certains consommateurs plutôt que d'autres ?

Ce sont deux questions toutes bêtes et je vous remercie de m'avoir écouté sans souffler, donc. Merci, Madame la Vice-présidente présidente.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Merci, Monsieur le Président. Je vais tenter de répondre de façon claire, pas trop longue, même s'il y a eu quand même un certain nombre d'interventions qui méritent des réponses.

Un changement aussi important ne peut que produire des bouleversements et des inquiétudes, j'en ai absolument conscience.

J'ai aussi absolument conscience qu'une entreprise publique comme celle-là, ne peut agir et se développer qu'avec ses ressources, ses ressources humaines à qui nous devons effectivement tout le respect de leur expertise, de leur compétence, que nous devons accueillir de la façon la plus favorable et satisfaisante possible.

C'est parce que j'ai cette conviction que nous avons engagé, voilà deux ans, un processus de dialogue social. Deux ans, c'est long et c'est court à la fois, mais c'est suffisant, je tiens à le dire.

C'est peut-être même trop long aujourd'hui car effectivement, cela a créé des difficultés qui se sont prolongées au fil du temps.

Je reviendrai sur ce temps et sur ce délai, pour rassurer aussi sur certains propos.

En matière de ressources humaines, il faut effectivement avoir un cadre attractif, ce qui n'a pas été simple car il s'agissait de l'accueil d'agents de différents statuts et de différentes cultures d'entreprise. Même lorsque nous les réunissons, il faut prendre le temps de l'acculturation et de la connaissance des uns et des autres.

Cela n'a pas été simple et pourtant le principe était : nous coconstruisons ensemble un cadre commun pour une entreprise commune dans laquelle nous allons avoir de mêmes conditions de travail. Cela, c'était absolument essentiel, et ce que j'ai dit et ce que je répète encore aujourd'hui avec un principe fort, c'est que l'on ne doit rien perdre. Cela, je l'affirme haut et fort : on ne doit rien perdre.

Pour autant, il faut quand même, je vous le répète, prendre deux statuts et n'en faire qu'un seul. Sept chapitres à écrire, c'est beaucoup, sept chapitres, cadres d'emplois comme celui-là... Nous en sommes au septième et la semaine prochaine, nous aurons finalisé ce septième, et nous aurons terminé. Ce septième, effectivement, c'est la mutuelle, la prévoyance et la retraite. Nous nous sommes retrouvés hier, il y a donc eu une rencontre, cette dernière table de dialogue. Un délégué de l'intersyndicale de Suez m'a confirmé que cela ne devrait pas poser un problème et que dans une semaine, seront clos, non seulement le septième chapitre, mais tout ce processus puisque, je vous le rappelle, les six premiers ont obtenu un vote majoritaire favorable.

Pour ceci, cela crée de l'inquiétude, certes. Bordeaux Métropole, comme la loi nous l'y oblige, a rédigé et transmis un courrier individuel à chacun des agents de Bordeaux Métropole entre hier, aujourd'hui et demain pour leur dire très clairement quelle va être

leur classification dans ce cadre d'emploi, leur rémunération, en expliquant ce qui va naître de la rémunération et des primes, qu'elles soient d'engagement ou d'intéressement. Quelles seront aussi les modalités d'augmentation. Cela va être non seulement clair parce que c'est quelque chose qui a déjà été dit à tous, mais en l'état, cela va être aussi individualisé.

Ce que nous pouvons faire aujourd'hui, n'était pas réalisable hier, parce que comme je vous l'ai dit, nous avons eu, effectivement, des retards dans la réception des données de Suez. Malgré tout nous sommes dans les temps puisque nous le faisons à trois mois des délais, ce qui est un délai très court et je suis bien d'accord, Monsieur MORETTI, cela peut expliquer ce climat anxieux, et je le regrette, croyez-le bien.

Nous avons travaillé sur ces cadres de façon la plus équitable possible et je pense que nous y sommes parvenus. D'ailleurs, les organisations syndicales le reconnaissent par le vote qu'elles adopteront sur les sept chapitres.

Beaucoup de choses sont dites et beaucoup de choses fausses sont dites, je le regrette. Même écrites que ce soit dans la presse ou que ce soit dans des tracts que j'ai reçus ce matin.

Sachez que nous avons aujourd'hui, une connaissance parfaite du nombre de postes dont nous avons besoin, et nous avons connaissance du nombre de postes émanant de Suez, de Bordeaux Métropole et de la Régie, puisque celle-ci a aussi recruté en son sein des personnels. Ce qui est d'ailleurs, je vous le rappelle, le sujet de cette délibération : faciliter ce processus.

Par conséquent, j'ai été un peu surprise de constater que vous votiez contre cette délibération. Surprise aussi parce que les membres de l'opposition qui sont aussi dans la Régie et au Conseil d'administration, Mme Zeineb LOUNICI l'a rappelé, et comme Guillaume GARRIGUES, on votait pour, puisque c'est en faveur du service public et de la facilitation du travail. Je ferme la parenthèse.

Cette délibération montre aussi qu'aujourd'hui la Régie, elle peut procéder, elle peut activer le processus. Je pense qu'il faut l'entendre aussi de façon plutôt rassurante.

Effectivement, nous constatons que l'entreprise Suez n'a pas forcément joué le jeu. Je ne me cache pas derrière cela mais reconnaissons quand même que cette entreprise n'a pas forcément facilement accepté cette procédure, comme certains d'entre vous, et par conséquent a tardé au maximum à effectuer les démarches dans des délais vraiment très contraints et très courts nous proposant de reprendre des agents n'ayant aucune plus value à l'affectation à la Régie, avec un taux d'emploi de moins de 50 % pour la Régie de l'eau, des fois 10, 20 %.

Ce que nous refusons aujourd'hui, c'est pourquoi il y a cette différence entre le nombre de postes qui est 268 transférés à nos yeux, selon le principe même de la loi de travailler plus de 50 %, à 298 comme souhaiterait donc nous le proposer Suez avec, notamment des agents qui sont en congé longue maladie et qui ne sont plus en activité sans, bien sûr, nous transférer le plafond social.

Donc, il faut que vous ayez conscience que les choses ne sont pas simples. Pas simples, bien évidemment, au sein du personnel, mais aussi entre les entreprises.

En ce qui concerne le problème des marchés. Effectivement, 300 c'est énorme. 100 marchés passés, 100 en cours, je vous rappelle que nous avons 3 mois devant nous, et, en effet, quelques marchés ne seront effectivement peut être pas engagés avant le

1er janvier, marchés sur des biens qui ne sont pas de grande nécessité

Les marchés ont été hiérarchisés et je peux vous assurer qu'au 1er janvier, nous serons bien évidemment en ordre de marche, et je suis assez confiante. J'ai aussi lu dans la presse, et je vous rappelle, parce qu'effectivement, c'est un soutien qui nous est apporté par les entreprises de travaux publics qui elles, sont tout à fait convaincues de l'intérêt de notre démarche et m'assurent de leur soutien. Donc, pour cela, je pense et je suis sûre que nous pouvons y aller.

Pour ce qui concerne la politique tarifaire, ce n'est pas le débat ni le lieu ni le moment.

Je présenterai simplement, deux points, d'une part, ne pas augmenter le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier est une manière de baisser le prix de l'eau car le taux d'inflation est tout de même de 6 %. Je vous rappelle que Suez augmentait deux fois par an, le prix de l'eau, ayez conscience de cela quand même. Nous nous engageons aujourd'hui au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à ne pas effectuer d'augmentation.

Madame FAHMY, vous savez quel est le prix de l'eau en 2023 ? Ce qui nous laisse un petit peu de temps pour effectivement travailler ensemble, et là, on est dans de la gestion publique avec aussi ce qui est de l'ordre de la démocratie dans le choix de la politique tarifaire.

Elle sera donc débattue dans cette enceinte et également au sein du Conseil d'administration. Je souhaite également qu'elle soit débattue au-delà, c'est-à-dire avec les acteurs et les usagers concernés, je pense aux entreprises, je pense aux bailleurs sociaux, et je pense aussi aux citoyens, pour décider d'une politique tarifaire sociale et environnementale.

Je pense que l'on sera beaucoup plus en phase avec les enjeux, M. Guillaume GARRIGUES, merci de rappeler les enjeux de demain qui sont effectivement, des besoins très importants en investissement.

Je ferai tout à l'heure un compte rendu rapide d'activité de l'eau potable et de l'assainissement, et vous verrez bien que nous sommes dans un contexte où il faut vraiment s'engager sur des investissements forts sur l'eau potable, comme plus tard sur l'assainissement.

La politique tarifaire que nous choisirons, dites-vous qu'elle aura aussi des effets sur l'assainissement. L'assainissement est un enjeu très fort pour demain

Eau essentielle, eau de confort. On vous a souvent dit que l'eau essentielle était celle que l'on avait dans son verre, car on a besoin de boire. L'eau de confort est celle de l'eau de la carafe et l'eau de la piscine. Monsieur Le Président, vous l'avez souvent dit, je pense qu'il faut le voir et l'entendre comme cela.

Il n'est pas question pour nous, dans la politique tarifaire telle que nous la travaillons, et que nous échangerons bien évidemment avec vous, nous le faisons déjà en groupe de travail et on voit combien c'est ardu de trouver le prix tarifaire qui soit le plus juste, le plus équitable, mais aussi le plus faisable économiquement, puisque c'est tout de même un opérateur public qui va devoir remplir ses obligations, de trouver le bon tempo pour répondre à ces objectifs. On fera cela ensemble mais il n'est pas question pour nous de pénaliser les grands consommateurs aujourd'hui, qui auront certainement par contre, à être accompagnés pour pouvoir consommer moins. Je pense aux entreprises, je pense aussi au CHU. Il y a effectivement un travail à faire avec eux, afin d'étudier la possibilité de diminuer leur consommation d'eau.

Il me semble avoir répondu à toutes les questions, et je vous informe que nous sommes prêts. Nous sommes confrontés, mais cela a été dit pour les déchets, au jeu des organisations syndicales d'être d'une part, dans une volonté du mieux et c'est toute leur légitimité, mais aussi, je reconnais et je regrette, qu'il y a des choses que l'on a faites trop tardivement.

J'en ai tout à fait conscience, mais je souhaite et j'espère que dans 3 mois, nous aurons une régie qui sera composée d'agents qui s'y trouveront bien. Nous y travaillons, nous organisons des séminaires. D'ailleurs, un séminaire est programmé, prochainement avec les membres du Conseil d'administration de cette Régie, pour travailler et définir les orientations et les objectifs.

Nous poursuivons ce travail de co-construction. Cette régie publique se veut humaine, performante, exemplaire, c'est vraiment l'adage que nous nous donnons et nous nous donnerons les moyens d'y parvenir.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour ce point très complet et nécessaire. Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, je vais intervenir après Madame la Vice-présidente, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Intervention qui est, pour ma part très brillante, parce qu'elle répond à toutes les questions qui ont été posées par la Droite.

L'intervention que je souhaitais effectuer était relative au point 81, mais compte tenu du débat, je vais donner l'expression du groupe communiste. Le groupe communiste n'a pas de remarque particulière sur la délibération n°78 qui était à l'origine, l'objet de ce propos et d'une convention.

Je souhaiterais intervenir sur le sujet de la Régie. En effet, l'article paru dans le journal SUD-OUEST du 29 septembre appelle de ma part quelques remarques, et non des polémiques. Cet article est d'une partialité évidente. Tout est orchestré pour tenter de démontrer la mauvaise préparation de la mise en régie.

Quelques précisions sont à formuler sur le déroulement de cette procédure qui a, certes été expliquée, des difficultés de plusieurs natures et sujets que je qualifierai normal, tant ce nouveau mode de gestion a suscité des positionnements divers selon les situations vécues par les participants à cette création.

Plusieurs soucis sont normaux et relèvent de négociations qui ont été entamées dès le début 2021, au plan syndical. Le management pour certains agents de la Direction de l'eau, peut interroger, provoquant un climat anxigène et peu motivant, conduisant à une certaine désorganisation du service. Le groupe Métropole commune qui s'oppose sur le fond depuis le début à ce projet, a, bien entendu, beau jeu de critiquer la situation, et ses intervenants ne se sont pas gênés. Mais je rappelle à tous que ce groupe a trois élus qui siègent au Conseil d'administration de la Régie régulièrement, a tous les éléments d'appréciation pour adopter les points de l'ordre du jour et connaît donc la situation. Il y a des attitudes qui interrogent dans la situation actuelle, et cela nous a conduits à adresser un courrier au Président, M. Alain ANZIANI, afin de faire le point complet à trois mois de la mise en œuvre de la Régie, notamment sur le dialogue social.

Enfin, pour terminer mon intervention, je vous informe que mardi 5 octobre, se tiendra en Conseil d'administration de la Régie, un point sur l'exacte situation dans tous les secteurs de la Régie, et Sylvie CASSOU-SCHOTTE en a fait allusion.

Volontairement, je ne rentre donc pas dans les détails liés à une analyse politique et expérience de la vie syndicale, pour rester sur la base seule d'une expression globalisée sur le sujet de la Régie. Le Vice-président que je suis à la Régie, apporte tout son dynamisme à cette mise en œuvre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : C'était pour dire que la situation était assez insolite, de voir les Droites se positionner en défense des salariés, face à une Gauche au pouvoir dans la posture du patron en difficulté, pour satisfaire les salariés. Donc, c'est vrai que c'est assez surprenant, bizarre. Je tenais à le faire remarquer.

Puis, d'ailleurs, pour porter la parole de syndicaliste, que l'on soumettra tout à l'heure, il y a cette phrase, ce paragraphe qui révèle cette bizarrerie : « La gestion calamiteuse de ce dossier est instrumentalisée par certains élus de Droite, qui veulent utiliser les difficultés des agents de Bordeaux Métropole pour questionner le passage en Régie, auquel ils sont opposés depuis toujours ». Alors, Emmanuel SALLABERRY a dit que ce n'était pas forcément opposé. Donc, OK. « En cohérence avec leur volonté de privatiser à tout va. Nous nous permettons de douter de l'objectif de défense des agents qu'ils affichent, la précédente mandature où ils disposaient la présidence de la Métropole et leur positionnement politique ne nous a pas convaincu de leur souci du progrès social. » Cela, c'était donc un paragraphe du tract de Sud Bordeaux Métropole.

Puis, là, je vais lire deux-trois extraits, parce que tant qu'à parler, autant leur donner la parole. C'est justement sur les critiques qu'ils formulent à l'égard de la politique de la nouvelle majorité, et qui est l'illustration de ce que Monsieur LABESSE disait tout à l'heure ou de ce que Monsieur ÉGRON disait aussi tout à l'heure. C'est la qualité du dialogue social de la Métropole avec les salariés et avec les syndicats. Donc, belle illustration en ce qui concerne la Régie de l'eau, parce que c'est peut-être un problème particulier car effectivement, il y a des soucis de transfert de salariés, mais ceci dit, cela ressemble quand même un petit peu à une situation qui est très générale parmi les employés. Donc, voilà ce que disent très rapidement, évidemment, les syndicalistes de Sud.

Après, il y a plein d'autres parutions, mais je vais juste lire deux-trois phrases de ce tract : « Malheureusement, le transfert des agents de Bordeaux Métropole, dont 180 agents étaient concernés, se fait d'une manière catastrophique, malgré les promesses d'en faire d'un dossier exemplaire. Le dialogue social a pâti de l'indifférence et du manque de considération de la Direction de la Régie. Ainsi, les négociations sur les conditions salariales piétinent ». Ce sont les extraits que je vous lis : « De nombreux points ne sont pas encore éclaircis à 3 mois du basculement vers la Régie : rémunération, classification, cadre emploi, respect minimum de la loi sur l'égalité salariale, même le maintien du salaire net n'est pas garanti. »

Enfin, dernière petite chose : « Enfin, on peut se demander pourquoi on n'a pas profité de ce passage en Régie, pour intégrer la gestion métropolitaine de l'eau. Les communes faisant partie de la Métropole : Bassens, Ambarès, Carbon-Blanc, Artigues, Martignas. » Donc là, c'est une interrogation qui est légitime. Pour dire quand même

que des soucis, il y en a, et je ne suis pas certain que ce soit exagéré, et ne je suis pas certain comme dirait Monsieur LABESSE, que ce ne soit pas honnête ce qui est écrit là, parce que l'on peut critiquer la politique de la Direction tout en restant honnête, on peut essayer de mettre en avant justement tout ce qui ne se passe pas forcément bien et donc des désaccords. Là, visiblement il y a un souci, mais qui correspond, à mon avis, à un souci bien plus général.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je voudrais dire un mot sur tout ce que j'entends.

D'abord, je réaffirme mon total soutien à Sylvie CASSOU-SCHOTTE et à Jean-François ÉGRON, qui ont accompli un travail tout à fait colossal, dans un dossier qui est très complexe.

On a deux obligations. Des obligations vis-à-vis des usagers et des obligations vis-à-vis des agents.

Concernant les agents, j'ai rencontré la totalité des organisations syndicales, à la fois celles de Suez et celles de la Métropole. Il y a eu un bon dialogue ce jour-là, ils m'ont expliqué un certain nombre de choses, je les ai écoutés. Cela me paraît tout à fait constructif. Je voudrais souligner un point qui n'a pas été abordé.

En fait, la loi nous offre le choix. Le choix de régler la question du statut après le transfert, c'est souvent le cas, ou de le régler avant.

Nous avons l'ambition, peut-être trop forte, de régler avant par souci de transparence, afin que les agents sachent « à quelle sauce ils vont être cuisinés », si j'ose dire.

On aurait très bien pu dire : On fait comme beaucoup d'ailleurs. On attend le 1<sup>er</sup> janvier, et après, on a 18 mois pour régler la question des statuts. On n'a pas voulu cela car c'est important. Or, on a souhaité que ce soit clair pour les agents. Où en est-on avec les agents ? On a beaucoup progressé.

Au mois de juin les organisations syndicales étaient tout à fait satisfaites. Au mois de septembre, elles l'étaient moins. Ainsi va la vie et je comprends tout à fait leurs inquiétudes. Mais on a d'abord réglé les questions importantes, comme celle des véhicules, car c'est leur outil de travail.

Ensuite, reste la question du blog social. Je leur ai dit, comme avant moi, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE et M Jean-François EGRON leur avaient précisé que c'est de toute façon détenu par la loi. En effet, elle précise qu'en cas de transfert, nous devons maintenir tous les avantages sociaux des salariés qui sont transférés.

Nous ne pouvons pas aller contre la loi. On sait très bien que l'on ira dans le mur. Aujourd'hui, la discussion, elle porte sur quoi ? Concernant la question sociale, elle porte, quelqu'un l'a dit, sur les questions de prévoyance, de retraite. Imaginez la complexité. À Suez, vous avez un régime de retraite, un régime de retraite complémentaire, un régime de retraite supplémentaire et un régime particulier au cadre. Vous imaginez la difficulté. C'est un peu compliqué évidemment, mais on va y arriver puisqu'on leur doit cela. On s'acquittera de ce qu'on leur doit. Cela me paraît important de le souligner.

J'ajouterai, concernant l'autre obligation vis-à-vis des usagers, qu'il y en a sans doute quatre. La première, c'est qu'il y ait de l'eau qui coule du robinet au 1er janvier, il y aura de l'eau qui coulera au robinet au 1er janvier. Je n'ai aucun doute là-dessus. Parce

que comme l'a dit Sylvie CASSOU-SCHOTTE, les marchés nécessaires au fonctionnement de la machine sont acquis. Il reste, c'est vrai, des marchés qui n'ont pas été signés et qui pourront l'être plus tard. Donc, il n'y a pas péril en la demeure.

Le deuxième, sur le prix. On avait vu beaucoup de discussions au moment du débat initial. J'ai quand même un certain souvenir d'avoir été très prudent sur le prix. Parce que l'on ne sait jamais, prendre des engagements, c'est toujours difficile là-dessus, alors que l'on ne connaît pas en plus la maison, c'est la maison de Suez. Mais en tout cas, on a pris, nous, un engagement que l'on tiendra, Sylvie CASSOU-SCHOTTE l'a rappelé tout à l'heure, on n'augmentera pas le prix de l'eau en 2023. Si c'était Suez, Suez l'aurait augmenté. Donc, il faut voir le positif. Suez aurait augmenté le prix de l'eau, nous, on n'augmentera pas. Ensuite on fera évidemment un audit pour savoir où on en est et ce que l'on peut faire.

Il reste un point essentiel : pourquoi avons-nous souhaité cette Régie de l'eau ? C'est parce que l'on le sait, on s'est aperçu que l'eau, qui est un bien rare, était plutôt gaspillée. Pourquoi gaspillée ? Parce que les canalisations provoquent beaucoup de fuites. Il y a beaucoup de fuites dans les canalisations. Alors un de nos objectifs est de mettre davantage d'argent, d'investir davantage dans le maintien et dans la réparation des canalisations, pour que nous perdions moins d'eau. Si on perd moins d'eau, évidemment, tout le monde y gagnera. Je pense que c'était utile de ma part, de vous rappeler ces éléments, mais encore une fois, n'ayez pas peur, si j'ose dire, on sera au rendez-vous.

Qui veut intervenir ? Monsieur BAGATE.

**M. Christian BAGATE** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci de me donner la parole. C'est tout juste une précision Madame. Je vous ai entendu, et en tant que médecin, vous avez évoqué le CHU. Pouvez-vous aller plus loin ? C'est un gros consommateur d'eau. Donc, vous avez prévu quoi ? C'est cela ma question.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Lorsque nous travaillerons sur la politique tarifaire, nous vous tiendrons informés. Pour ceux qui auraient envie de travailler cette question-là, notre groupe de travail peut être très élargi.

Plusieurs scénarii possibles. C'est pour cette raison que j'affirme que cette thématique est vraiment très compliquée et complexe notamment dans le cadre de la réglementation en vigueur d'une part, et le principe d'autre part, c'est que le prix de l'eau paie l'eau. Donc, on est dans ce cadre contraint.

Parmi les différents scénarii, il y a effectivement ce qui concerne les abonnés domestiques, les petites et les grandes entreprises, inclus le CHU qui est un des plus gros consommateurs d'eau et il est bien évident que lorsque je parle de tarification progressive, il ne faut pas que l'on pénalise des services publics comme ceux-là.

C'est pour cela que nous prenons le temps d'étudier avec eux d'une part la mise à plat pour voir comment, et beaucoup de ces entreprises et celles-ci publiques se sont déjà engagées dans un processus de diminution de consommation d'eau, mais nous allons continuer avec eux pour voir comment travailler.

Je parlais de CHU, je peux parler des bailleurs sociaux, de très grosses entreprises qui sont sur la Métropole, comme vous l'imaginez. Donc, inévitablement, il faut travailler

cette question-là avec eux, mais nous sommes aussi là encore, complètement impliqués dans le Plan Climat quand on fait cela.

Je vous rappelle quand même que la gestion publique de l'eau s'intègre complètement dans le Plan Climat. Cette ressource est essentielle, c'est un bien commun et nous devons bien évidemment, voir comment la préserver et la protéger, et même avec les entreprises, j'en parlais tout à l'heure, nous avons un souci de la préservation de la ressource, mais aussi de la lutte contre la pollution des eaux.

On a tout cela comme chantiers. Mais je pense que le débat sur la politique tarifaire, ce n'est pas la baisse du prix de l'eau, je parle bien d'une politique tarifaire, sociale et environnementale, que cela soit un débat effectivement très démocratique, très citoyen et qui permette aussi de prendre conscience de la gestion de ce bien.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pour finir, Monsieur MORETTI.

**M. Fabrice MORETTI** : Merci, Monsieur le Président. Juste une petite remarque et un rappel quant aux deux questions posées pour lesquelles je n'ai pas eu la réponse, suite à l'intervention de Madame CASSOU-SCHOTTE.

La première chose, en réponse à Monsieur FEUGAS. Quand je mène des réorganisations, si deux tiers de mes collaborateurs ne sont pas motivés, je sais parfaitement que la réorganisation ne fonctionnera pas. C'est une réalité.

La deuxième chose. Madame CASSOU-SCHOTTE, vous disiez tout à l'heure : « on ne doit rien perdre. » D'accord ! Par conséquent, le salaire annoncé par courrier aux fonctionnaires de Bordeaux Métropole est bien le salaire net ?

Deuxième chose, j'ai précisé dans mon intervention que lorsque les fonctionnaires passent à la Régie avec une évolution d'échelon, ils perdent de l'argent, puisqu'ils vont cotiser davantage à la caisse de retraite. Donc, si vous voulez qu'ils gagnent la même chose, il faut compenser, mais si je suis votre raisonnement, finalement, mon net, il augmente puisque cela ne baisse pas, c'est ce que vous avez un peu dit tout à l'heure.

Par conséquent, deux questions qui n'ont pas de réponse aujourd'hui, puisque vous avez échangé avec les salariés. Il faut arrêter d'évoquer les organisations syndicales. Derrière des organisations syndicales, il y a des salariés. Ce sont les salariés qui se posent des questions. Ce sont également eux les destinataires des courriers. Le salaire net est-il indiqué dans le courrier ? Dans le cas d'une évolution, allez-vous compenser le surplus de cotisation ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ÉGRON.

**M. Jean-François EGRON** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme le disait notre collègue avant, je considère que la délibération que j'ai présentée n'appelle pas de remarque de votre part.

Pour le reste, des changements, il y en aura toujours. On les a même affrontés avec nos collègues de la Droite, ensemble. Je veux parler de la métropolisation.

Aujourd'hui, on nous fait grief de délais insuffisamment rapides alors que la métropolisation, votée en 2015, en 2018, je continuais à recevoir des agents qui avaient des difficultés dans ce cadre-là. Jamais je ne me suis exprimé, parce que c'était un chantier qui nous était collectif et qu'il se devait d'aboutir.

Sur le reste, les informations qui ont été omises sur les salaires ont été transmises. Simulation ! Parce que vous savez, la DRH de Bordeaux Métropole n'a pas encore de dons de voyance extralucide. Je rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un certain nombre de paramètres vont changer. Donc, assurer aux agents que l'on connaîtra leur salaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est assez présomptueux.

Deuxièmement, les 14 cadres des ressources humaines se sont mobilisés pour accompagner les agents de la Direction de l'eau. Cela a été une écoute individuelle.

Nous avons bien pris la mesure de ce qui était nécessaire afin de les accompagner, dans une période où des questions et des inquiétudes se sont manifestées. Cette écoute et cette mobilisation perdureront jusqu'au démarrage de la Régie, en ce qui concerne la part qui revient évidemment à la Direction de l'eau de Bordeaux Métropole, et il y a aussi de la gestion que nous ferons ensemble sur le sujet des carrières et, notamment des retraites.

Quoiqu'il en soit, l'écoute et le dialogue, contrairement à ce qui peut être dit, mais chacun a ses perceptions, a été permanente et le restera. Je sais que Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE aura le même souci que moi, quand la Régie démarrera, pour nourrir ce dialogue social. Merci, mes chers collègues.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Il y a une personne qui n'a pas voté. Qui est-ce ? On va considérer que le vote est terminé. Pour : 62, abstention : 7, contre : 30, ne prend pas part au vote : 1 voix. La délibération est adoptée et je vous en remercie.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,**

**Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY  
Ne prend pas part au vote : Madame BONORON**

Délibération suivante qui est à peu près le même sujet.

**M. Patrick PAPADATO** : Dans la délégation de Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics, n 81.

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°81) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - Décision - Autorisation**

**Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Sylvie. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Merci déjà aussi pour ce rapport. Je crois qu'encore une fois il faut reconnaître les compétences, mais cela veut dire qu'il faudra aussi faire en sorte que le service public soit encore meilleur. Dans ce sens-là, je pense qu'il faudra tenir compte de nouveaux critères pour l'eau du robinet. Pourquoi je dis cela ? Je pense que certains d'entre vous sont abonnés à la newsletter de Agir pour l'environnement. C'est une association qui milite en ce moment sur la problématique des métabolites. Les métabolites, ce sont les dégradations des pesticides. Tous ces composés-là aujourd'hui ne sont pas mesurés, et il faudra les mesurer. Donc, je pense que quand elle évoque : 12 millions de Français pollués par l'eau du robinet, effectivement, je pense que la Métropole doit aussi être de ce côté-là, un bel exemple de qualité de l'eau irréprochable.

Puis, le deuxième, c'est celui aussi pas que de métabolites, mais aussi de tout ce qui est perturbateur endocrinien. Là, côté assainissement, évidemment, on a aussi tout ce qui est la problématique de la récolte de l'eau et de la façon dont elle se procède. Je pense qu'il y a encore une fois, un gros travail à faire.

Puis, un troisième critère, c'est celui que j'évoquais régulièrement à chaque fois qu'il y avait un rapport sur la qualité de l'eau sur Saint-Médard. On ne fait jamais assez attention à cet effet cocktail, que n'aime pas d'ailleurs Marie-Monique ROBIN, puisque cette lanceuse d'alerte disait que le côté cocktail faisait que c'était tout bon, mais en fait, c'est difficile à expliquer, mais l'effet cocktail, c'est surtout le fait que l'on n'a jamais travaillé sur les études en amont, pour savoir que tel pesticide en dessous des seuils, donc quasiment invisibles et pas mesurés aujourd'hui dans les rapports, cela ressort de façon infinitésimale, fasse que l'ensemble produise un cumul au-dessus des normes, et fasse réellement un effet sur le corps humain et sur le vivant et sur la biodiversité évidemment puisqu'après, on rejette tout cela. Donc, c'est très important à mon avis, de travailler encore une fois en amont, sur la recherche fondamentale, pour que la

qualité de l'eau dans nos nappes et au sein de la Métropole, c'est-à-dire au niveau du robinet, soit d'une qualité irréprochable.

Voilà ce que j'aurais tendance à dire, tout simplement, mais il y a de quoi dire, mais évidemment dans ce rapport, je crois que pour faire très court, je voterai pour et allons-y.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Je n'ai pas grand-chose à ajouter sinon de rassurer aussi sur notre souci de la protection de la ressource et aussi, de la recherche, puisque nous avons dans le projet de la Régie, un service de recherche innovation qui va se composer de plusieurs personnes, pour pouvoir justement s'engager dans ces prospectives et faire aussi des expérimentations.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour ce point très complet et nécessaire. Monsieur FEUGAS.

Il y a Monsieur Baptiste MORIN qui n'a pas pris part au vote. Alors, le vote est arrêté. Pour : 93. Abstention : 1. Et donc, la délibération est adoptée. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**Mme TERRAZA**  
**(n°82) Programme opérationnel FEDER FSE+ 2021-2027 de Nouvelle-Aquitaine -  
Stratégie de développement local - Décision - Autorisation**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je ne vois pas Madame TERRAZA donc, on va passer à la délibération suivante.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Non, c'est Patrick PAPADATO.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est Monsieur PAPADATO qui présente la délibération ?

**Mme Brigitte TERRAZA** : Oui

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vas-y, Patrick alors.

**M. Patrick PAPADATO** : On m'a seulement demandé de présenter ainsi la délibération. Ce que je fais, mais apparemment, il n'y a pas trop de remarques en commission, donc on attend juste la question de Monsieur MORISSET.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET pose une question. Quelle est votre question ?

**M. Marc MORISSET** : Oui, merci. La délibération au fond, elle travaille sur une cohérence du côté santé, et sur la santé, il y a un aspect qui ressort quand même. On est à plus d'un million d'investissements, de soutien, c'est une logique de soutien, et je tenais à faire remarquer qu'encore une fois, sur cette logique de soutien sur la santé, n'apparaît toujours pas ce palliatif à la société aujourd'hui qui souffre du côté des soignants. Donc encore une fois, les soignants suspendus, je pense que c'est un critère sur lequel il faudra se pencher, et la politique même dans ce programme très opérationnel, je pense qu'elle doit s'intéresser à cela, pour faire un poids politique sur la façon dont on traite ces personnes au sein même de cette corporation santé. Merci de votre écoute, mais je ne sais pas si c'est bien entendu.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je propose que Madame TERRAZA vous réponde plus tard.

**Patrick PAPADATO** : Je peux répondre très rapidement. Visiblement, la stratégie est structurée autour de trois objectifs : le développement économique et local, je ne m'étendrai pas, et la santé avec des projets d'équipements structurants de santé, des projets en faveur d'une alimentation saine et durable et des projets favorisant l'activité physique, dont les équipements sportifs. Donc, cela répond à peu près à votre interrogation. Et le troisième point, c'était aussi la dynamique culturelle, mais je n'irai pas plus loin.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je passe au vote. Je vais clore le vote. Tout le monde a voté ou presque. Pour : 89. Abstention : 2. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**Mme BICHET**

**(n°86) Exploitation du réseau de chaleur sur les communes d'Eysines et du Haillan  
- Règlement de service - Adoption - Autorisation**

**Madame Claudine BICHET** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BONNEFOY.

(03:05:20 à 03:05:47 inaudible)

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Déjà ? Cela compense de tout à l'heure, c'est bien. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui pourrait paraître anecdotique dans ce Conseil, ne l'est pas au regard de l'actualité des débats qui nous ont animés ce matin.

En effet, la question énergétique se pose, tant sur l'impact financier pour les usagers, les collectivités, le secteur économique de notre territoire, que sur l'impact écologique par un mode de production au maximum décarboné, notamment via la géothermie.

Tout comme notre intervention au Conseil de juillet, nous continuons à apporter la décision politique volontariste d'une gestion publique de l'énergie, via la création d'un réseau de chaleur 100 % public. Je le redis : « une gestion publique de l'énergie, c'est sortir des logiques de marché et de rentabilité, ce bien commun dans l'intérêt général.

Une gestion publique de l'énergie, c'est la maîtrise de la ressource, de son approvisionnement, de sa distribution et de sa tarification avec comme boussole, de répondre à une mission de service public ». Allons-nous encore attendre 30 années supplémentaires, comme pour la Régie publique de l'eau, pour prendre cet engagement politique de se doter de la maîtrise publique de ces outils de production énergétique ?

Quand nous disons que l'intérêt du privé est en opposition avec l'intérêt général, je prendrai un exemple local : celui des problèmes rencontrés par les copropriétaires de l'opération des Bassins à flots de Bordeaux.

En effet, ils nous ont interpellés sur les prix incompréhensibles et le manque de transparence sur ce sujet.

Or, si nous étions dotés d'un réel service public, ces copropriétaires auraient les réponses et la transparence assurées sur l'approvisionnement et la tarification de leur logement. C'est pourquoi nous continuons, nous continuerons à proposer que nos services métropolitains travaillent dès maintenant à se doter des ressources nécessaires, notamment humaines, à la création d'une Régie métropolitaine des réseaux de chaleur, et nous voterons cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui. Merci Monsieur le Président. Je vais être très rapide. Je ne vais pas demander ce dégroupement, mais j'avais évoqué l'abstention et je vais expliquer rapidement l'abstention. C'est qu'encore une fois, on est dans une logique, si vous voulez parler Madame, allez-y parlez, mais ne parlez pas à côté comme cela très fort, sinon vous prenez la parole et au contraire, comme vous avez, en ce moment, un problème avec la prise de parole et le temps de parole pour les femmes, exprimez-vous Madame.

En attendant, je suis désolé, vous avez la parole libre et c'est tout-à-fait normal et démocratique. Il faudra peut-être le rappeler. Je ne peux pas me changer comme ça en femme !

En tout cas, je suis dans mes 45 secondes, je vais terminer. C'est juste pour expliquer pour Madame BICHET, qu'encore une fois, on est dans une logique de contrat, pas comme évoqué par Monsieur FEUGAS, ce n'est pas du public, on est une attribution à Engie et on est encore une fois, par rapport à cela, dans la logique du privé. Donc, si on pouvait évoluer là-dessus, j'en serais très heureux. Mais il faut aujourd'hui se

chauffer, il faut faire avec, on est dans la logique de la biomasse. Allons-y ! Creusons tout cela, mais je le répète : je pense qu'il faudra travailler sur le service public. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BICHET.

**Mme Claudine BICHET** : Il s'avère que ce réseau est en régie, mais effectivement, comme vous le savez, nous sommes dans une logique de développement extrêmement important des réseaux de chaleur, compte tenu des moyens et des compétences que cela suppose. Ce n'est pas adapté à notre situation et effectivement, la mise en Régie sera une perspective à explorer dans les années qui viennent, mais à l'heure actuelle, ce n'est pas possible compte tenu des enjeux financiers et humains que cela représente, pour développer toute notre ambition sur le court terme.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je passe au vote. Donc, le vote est clos. Pour : 88. Abstention : 2. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. PUYOBRAU**

**(n°87) Projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à PESSAC - Convention de renouvellement urbain de Pessac Saige- Convention - Décision - Approbation**

**Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, chers collègues. Comment dans la situation actuelle de crise environnementale et sociale, pourrions-nous accepter le projet de renouvellement urbain de Saige, qui consiste à démolir 373 logements sociaux pour en reconstruire ailleurs ? Démolir trois tours, dont l'état du bâti ne le justifie pas car identiques aux tours voisines qui seront conservées.

C'est un projet incohérent, avec la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols et d'économiser les ressources, les matériaux, c'est un projet qui ne crée aucun nouveau logement locatif social sur la Métropole, alors que les listes d'attente des demandeurs sont longues, un projet dont le coût prévisionnel de 200 millions d'euros hors-taxes, est bien supérieur à un projet de réhabilitation sans démolition. Alors que le quartier de Saige a besoin de nouveaux projets pour ses habitants avec une nette amélioration de leurs conditions de vie et d'une plus grande mixité sociale, tout le monde en convient.

Cette mixité sociale peut être atteinte par un projet de réhabilitation et pas forcément par de la démolition et l'éloignement d'une partie des habitants actuels de Saige vers d'autres logements sociaux, à Pessac ou ailleurs, sur la Métropole. Le scénario de

réhabilitation totale n'a pas été choisi ni étudié par la ville de Pessac et ses partenaires, Bordeaux Métropole et Domofrance.

Nous avons regretté que ce scénario n'ait pas été soumis à la concertation, alors que la Confédération nationale du logement de Saige Formanoir l'a proposé dans un projet alternatif, en prenant conseil auprès des architectes Lacaton & Vassal. Ces architectes, faut-il le rappeler, lauréats du prix Pritzker 2021, sont également connus pour avoir conçu l'opération de transformation de 530 logements au Grand Parc à Bordeaux sans démolition. Alors qu'il est beaucoup question de sobriété aujourd'hui, nous devrions tous défendre un projet de rénovation sans démolition pour Saige, plus écologique car moins coûteux en énergie et en matériaux, plus économique, plus social aussi.

Sur le coût économique, le projet de renouvellement urbain de Saige est estimé à plus de 211 millions d'euros, avec 46 millions d'euros pour la Métropole, près de 25 millions d'euros pour Pessac et 140 millions d'euros pour Domofrance. Mais rénover sans démolir, ce serait trois fois moins cher. Ce sont les chiffres de la maquette financière du projet qui le montrent. Il suffit de regarder le coût de la démolition et de la reconstruction de 373 logements comparés au coût de la requalification de 1 003 logements. On arrive à un coût par logement de 200 000 euros pour démolir, reconstruire, et pour requalifier, 62 500 euros, et c'est sans doute une requalification ambitieuse et pas juste quelques coups de pinceau de peinture.

En supplément du coût financier, il y a le coût social de la perte de logements très sociaux à Pessac, et aucun gain à l'échelle de la Métropole, puisque l'on est sur le principe de « un démolit, un reconstitué ». Sur les 373 démolis, la Convention de renouvellement urbain précise qu'environ 260 seront construits à Pessac et sur la Métropole. Elle précise qu'il reste encore à identifier 100 logements, dont 61 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), ce qui, vous le savez, correspond à la catégorie la plus sociale et aux ménages les plus vulnérables.

Sur ceux reconstruits, 143 sont prévus ailleurs qu'à Pessac. Tout cela pose la question du choix lieu d'habitation et de l'accompagnement, pouvoir choisir son lieu d'habitation. Tout le monde doit pouvoir être logé sur la Métropole, mais aussi avoir le choix de sa localisation. Et si la Tour 8 change d'usage, ce sont 109 logements sociaux en plus qui seraient à reconstruire hors du site de Saige.

Comment pourrions-nous nous engager sur un projet où il reste encore à trouver, comment reconstituer 200 logements très sociaux ?

Le projet de Saige interroge la solidarité territoriale et l'effort de répartition en matière de logements sociaux sur notre Métropole. Le taux SRU (solidarité et au renouvellement urbains) de logements sociaux à Pessac est de 33 %, mais si on étudie la part de logements étudiants par rapport au nombre de logements sociaux à Pessac, on voit que cette part est importante.

Les logements étudiants représentent environ un tiers du parc social de Pessac, et 97 % de ces logements étudiants sont la catégorie la plus élevée des logements sociaux. Ces parts sont bien plus importantes que dans les communes voisines de Talence et Mérignac, pour prendre cet exemple.

Donc sur la part du logement étudiants par rapport au parc social, pour Pessac 27,8 %, 20,2 % pour Talence, 5,4 % pour Mérignac, et sur la part de la catégorie la plus élevée de logements sociaux dans les logements étudiants, PLS, PPLS etc., c'est 97 % à Pessac, 58,9 à Talence, 54,4 à Mérignac. Ce sont les chiffres de janvier 2021.

En conclusion. Pour être des élus responsables et cohérents avec ce que nous défendons, c'est à dire la sobriété énergétique, les enjeux à reconstruire la ville sur elle-même, plutôt qu'à poursuivre l'artificialisation des sols et la cohérence de nos politiques en matière de logements sociaux. Il est temps de réinterroger plusieurs décennies de rénovation urbaine avec démolition. Il est temps aussi de n'exclure aucune parole citoyenne, surtout dans un quartier où on le sait, il n'est pas facile de faire participer les habitants à coconstruire un projet qui les concerne aussi fortement. Donc, il faut écouter la CNL dont le projet n'a jamais été débattu avec les élus, les habitants, les architectes Vassal & Lacaton, puisqu'ils connaissent Saige, et tous ceux qui nous appellent à changer, à changer de stratégie en disant que « ne pas démolir est justement une stratégie ». Alors, notre groupe avait déjà exprimé ses inquiétudes sur le choix de la disparition d'un grand nombre de logements très sociaux, et sur la cohérence avec nos propres politiques métropolitaines d'urbanisme d'habitat et de logements. Il va reconduire son abstention et en ce qui me concerne, c'est une opposition à ces choix. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Madame MELLIER**.

**Mme Claude MELLIER** : **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Ce dossier sur la cité de Saige a fait couler beaucoup d'encre. Notre propre groupe est intervenu pour alerter sur ce dossier et soutenir les habitants qui étaient dans l'action.

D'abord, une remarque sur la méthode. La première fois que cette question a été traitée : quelques lignes dans le dossier Innocampus. Autant dire que les conditions ont été créées pour que les élus de cette assemblée ne puissent pas s'emparer de la question. Une démolition, de plus de 400 logements, noyée dans un dossier d'aménagement économique urbain.

Cela prouve le sens du courage de ceux qui initiaient ce dossier et du sens aigu du débat démocratique.

Deuxième remarque sur la méthode et la concertation. Certes, les habitants n'ont pas respecté les canons de la concertation, mais ils se sont exprimés pour un refus de ce projet, notamment à travers une pétition initiée par la CNL (Confédération Nationale du Logement). C'est la méthode qui prend le dessus sur le contenu du dossier, comme quoi, il semblerait qu'il y ait une réelle capacité d'adaptation des porteurs du projet.

Sur le fond, nous sommes face à un vrai débat de société et de la place des catégories populaires dans nos villes. Certes, il existe de vrais problèmes dans les quartiers populaires. Certes, l'incivilité dégrade le vivre ensemble. Certes, des trafics se développent au pied des immeubles et des tours.

D'une part, la vie dans les quartiers, ce n'est pas que cela. C'est aussi la convivialité, la solidarité et la création.

D'autre part, cette situation est le fruit de choix politiques qui ont affaibli nos services publics, dont la Police Nationale de proximité, et appauvri notre population.

Autant de politiques soutenues à plusieurs reprises par la majorité municipale de Pessac, et qui ont fait payer le prix aujourd'hui aux habitants de Saige. Nous sommes d'accord, il y a besoin d'un projet de rénovation de Saige et les habitants ne disent pas le contraire, mais cela ne peut se traduire par la destruction de 482 logements sociaux.

Ce qui a été fait au Grand Parc, notamment avec les architectes à Lacaton & Vassal, quartiers avec de nombreuses difficultés, montre que cela est possible sans détruire le bâti. D'ailleurs, ces architectes ont fait un contre-projet que l'on n'a pas étudié. Seulement le point de départ de la Mairie de Pessac et de nos services n'est pas la réponse aux besoins des habitants de ce quartier, mais l'utilisation du foncier existant pour répondre à des besoins économiques.

Les élus de Pessac nous parlent de ghettoïsation. Ils ont raison, mais peut-être devraient-ils s'inquiéter du manque de mixité de certains quartiers résidentiels de leur ville ? Les discours des élus, votre choix Monsieur le Maire de Pessac, relèvent d'un choix de classe. La pauvreté qui grandit dans notre pays et donc dans nos villes, n'est pas le fruit d'une fatalité, mais relève de choix politiques qui peuvent être poursuivis dans les villes, comme le montre cette destruction symbolique que des habitants vont vivre dans leur chair. Enfin, à l'heure où tout le monde n'a que le mot sobriété à la bouche, cette destruction est un non-sens écologique. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais surtout saluer le travail engagé par la Ville de Pessac tout d'abord, et saluer aussi la qualité du dossier qui est proposé. Cela dit, je suis quand même assez étonné des prises de parole que j'ai pu lire dans les commissions successives et des prises de parole à l'instant. On n'a jamais dans cette assemblée ici, contesté le choix d'un maire. On le laisse souverain de ses décisions sur sa commune, donc je suis quand même assez étonné.

Je salue effectivement la position du groupe des Verts qui devraient apparemment s'abstenir, et celle de Madame CURVALE qui va voter contre. Cela me rappelle un dossier que nous avons traité de la même manière sur Saint-Médard, M. Jacques MANGON avait voté contre et notre groupe s'était abstenu. Cela me semble être d'une bonne intelligence et cela procède du respect véritablement de ce que décident les maires sur leurs communes. Je ne vois pas de quel droit nous pourrions-nous mêler de ces choses-là. Les maires ont leur majorité, ont leur proposition, cela suffit. Ils en parlent sur leur terrain, ce n'est pas la peine d'amener ici, des débats qui sont des débats locaux. Je pense qu'il faut le respecter. Ceci ayant amené, pour une deuxième fois, notre groupe à s'abstenir sur un dossier de Bruges, le dossier Terrefort, alors que l'opposition de Bruges nous demandait instamment de voter contre ce dossier.

Donc, j'aimerais Monsieur le Président, que cette règle qui n'est effectivement pas écrite et qui a toujours été respectée dans cette assemblée, perdure. Respectons encore une fois le choix des maires. Ils ont leurs oppositions dans leurs communes. Cela suffit comme cela. Merci pour votre attention et bien sûr, nous soutenons le dossier de Pessac bien évidemment.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Alors, je plussoie les arguments de Madame MELLIER ou de Madame Laure CURVALE, évidemment, je rajouterai peut-être une évidence. Mais quand on est à la recherche d'énergie, une grande surface verticale, c'est très bénéfique aujourd'hui dans certaines mégalopoles. On gagne énormément en efficacité en faisant des panneaux solaires verticaux sur certaines

surfaces. Donc, il y avait un potentiel énergétique et effectivement on est dans une logique de destruction. On voit à la fois d'un côté, toute la problématique sociale qui a été évoquée, mais je crois qu'il y avait aussi une logique d'autonomie. On aurait pu très bien travailler encore plus à essayer de faire de ces tours, quelque chose de beaucoup plus exemplaire et quelque part, j'aurai bien vu un projet audacieux, d'essayer de les sauver et d'essayer de démontrer que l'on était capable de faire mieux que la destruction et là, j'aurai vu vraiment une belle fourchette de l'innovation écologique, telle qu'on la vante bien souvent, dans les projets, je ne dirai pas de vilains mots, mais de projets qui permettent de dire à un moment donné : « on fait une transition ». Je suis juste sobre là-dessus.

Et puis, je crois que cela a été évoqué, il y a vraiment une expression de souffrance et le non-remplacement fait qu'à termes aussi, c'est pareil. On est dans la logique des « on a cassé des habitudes ». Il y avait des liens sociaux dans ces quartiers, il y avait des choses qui foisonnaient justement par la réadaptation au contexte économique, et je pense que tout cela, le fait de détruire va casser quand même une grande partie du lien social. Donc, je ne suis pas sûr que toujours dans ces projets-là, on tienne compte justement de ces critères humains, de la richesse du lien social, de la richesse d'avoir eu des alternatives, parce que les gens se sont adaptés localement. Je pense que l'on casse un petit peu l'histoire par rapport à cela. Je pense qu'il faudra mesurer dans le temps les choses. C'est pour cela que je voterai abstention pour l'instant parce qu'encore une fois, j'étais très déçu par le projet qui avait été voté, je crois que j'avais voté contre, mais là, on fait acte maintenant d'obligations, parce que l'on fait face à cela, maintenant c'est acté. On peut déplorer beaucoup de choses. C'est tout. Je fais très court. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur SAINT-PASTEUR.**

**M. Sébastien SAINT-PASTEUR** : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Nous débattons donc à nouveau du devenir de Saige. Ce devenir, il faut d'abord le rappeler, ne doit pas être le *statu quo*, l'attentisme, et il convient une nouvelle fois, de dire qu'il n'y a aucune discussion, aucun débat à avoir sur l'urgence d'agir pour le quartier sur l'impérieuse nécessité d'agir pour le quartier. Une fois ce préalable énoncé, quelles sont les préconisations et les orientations portées par ce rapport, par ce projet ? Très rapidement et de façon extrêmement succincte, démolition de tours, on en a parlé, mais aussi remise à niveau d'équipements publics, et il ne faut pas l'omettre, re végétalisation de certains espaces, réaffectation de l'usage, même si on n'en est pas certain, d'une tour à des vocations économiques.

Cela peut paraître in fine acceptable et d'ailleurs, pourrait-il en aller autrement pour un projet qui engage plus de 200 millions d'euros ? Au final, l'important, pourrait-on penser, c'est de se dire qu'il faut que les choses bougent. Il faut que cela avance en se disant « on verra bien d'ici une décennie », le temps que le projet progresse, si les orientations ont été bonnes et même si cela peut paraître en contradiction avec beaucoup de choses que l'on préconise et que l'on porte dans cet hémicycle.

Il y a en effet beaucoup d'alertes qu'il me semble falloir entendre. La première alerte assez récente, c'est une critique sévère du projet opérée dans le cadre d'Arc en rêve, qui est pourtant une manifestation extrêmement soutenue par la Métropole, dénonçant à travers la voix de grands noms de l'architecture qui ont été évoqués dans cet hémicycle, le coût carbone pharaonique de ce projet, la critique de cette stratégie de

démolition. Notre collègue Mme Laure CURVALE y a fait référence, d'artificialisation des sols aussi, à l'époque où la question de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) est souvent évoquée.

Le deuxième point d'alerte, il est un petit peu plus ancien, c'est aussi un certain dérapage budgétaire du projet. Sur le site de Bordeaux Métropole encore aujourd'hui, on référait, on peut faire référence au premier plan guide qui évoquait 140 millions d'euros de budget. On est à plus de 220 millions d'euros hors-taxes aujourd'hui, sans concours de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Donc, une évolution budgétaire qui peut d'ores et déjà nous inquiéter.

Troisième point d'alerte, celui des débats et des déclarations s'alarmant du manque de logements sur Bordeaux Métropole. Combien de fois a-t-on fait référence aujourd'hui, dans cet hémicycle, au manque de logements de Bordeaux Métropole, et où nous mobilisons nos moyens d'intervention dans un projet dont le solde de création de logements est égal à 0. Il ne faudra pas se plaindre du manque de logements si on met 220 millions d'euros, près de 50 millions d'euros d'argent public de Bordeaux Métropole, et une création égale à 0.

Quatrième point d'alerte, non négligeable et nonobstant ce qui prétend détenir la vérité sur ce que veulent les habitants, l'absence d'expression et de consultation de la population. On a fait référence à une pétition qui a été initiée par la CNL. Elle s'est avérée très majoritairement défavorable au projet de démolition/reconstruction. In fine, lorsque l'on prend en compte ces éléments, on peut se questionner légitimement.

Pourquoi choisir une telle direction sur un projet portant tant de griefs ? Peut-être que les promoteurs du projet veulent agir pour le quartier avec sincérité, mais ils se sont peut-être trompés en ne faisant pas le choix d'agir avec le quartier, avec le quartier et ses habitants qui sont pour l'instant, les grands absents de ce projet, alors qu'ils sont les principaux concernés. Mardi en Conseil municipal de Pessac, certains collègues nous disaient que les habitants leur demandaient sans cesse quand la rénovation va commencer ? J'étais encore à Saige mercredi dernier, et ce n'est pas les propos que j'ai entendus ou que j'ai pu recueillir de la part des habitants, bien au contraire.

En conclusion, comme j'ai pu l'évoquer, la question est de savoir comment dépasser les inconciliables certitudes qui se confrontent sur ce dossier. Nos prétentions respectives à penser détenir la vérité, et ma réponse ne varie pas. Proposer une votation citoyenne, en donnant aux habitants la possibilité de choisir, en partageant la responsabilité avec eux. Cette délibération indique que ce projet vise à changer l'image du quartier, ce que nous avons à changer peut-être avant, c'est le regard non pas que nous portons sur le quartier, mais sur ses habitants, en leur proposant un vrai débat et la possibilité de choisir de façon responsable et éclairée le futur de leur quartier, en leur proposant d'être acteurs et décisionnaires de leur devenir, au lieu de le subir. Une nouvelle fois, il n'est pas impossible de prendre ce chemin. En rejetant cette délibération, nous pouvons donner la possibilité aux habitants de choisir et nous pouvons donner la possibilité de faire mieux pour un quartier et les habitants qui le méritent. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Première chose, par rapport à ce que disait Monsieur BOBET, je ne partage pas cette règle tacite qu'il y aurait de ne pas prendre position contre des projets dans des villes, ou de ne pas pouvoir critiquer un projet qui est dans une ville comme Pessac là, pour le coup. On est dans une assemblée métropolitaine, et en fait, on est censé s'intéresser à tout ce qui se passe, donc avoir un avis et puis pouvoir voter sur les délibérations là où cela se passe dans toutes les communes. Je ne comprends pas le truc là.

D'autant que ce qui se passe à Pessac, cela concerne un peu tout le monde quand même. Puis, cela a des conséquences sur d'autres communes, puisque l'on a bien vu la démolition d'une partie des tours va avoir des conséquences de déplacement d'une partie de ceux qui y habitent. Cela concerne tout le monde en fait. Il y a des raisons de s'en occuper et s'en mêler, et de pouvoir aussi se faire un avis sur les choix et, notamment en ce qui concerne le logement, l'habitat ou les rénovations, enfin tout ce qui est réaménagement de l'urbanisme, cela concerne, a priori, quand même l'ensemble de la Métropole. Voilà, je suis un peu surpris que l'on puisse se penser des choses comme cela.

Après, sur la délibération elle-même, je ne vais pas reprendre parce que je suis quand même globalement d'accord avec ce qu'a notamment exprimé le groupe du Parti communiste. Moi et nous, je dis moi parce que je suis tout seul à voter, mais en fait, l'équipe en a discuté, on est opposé à ce projet-là. Donc, Monsieur BOBET, désolé, mais on va voter contre cette délibération. Alors, je ne vais pas tout développer. Il y a évidemment, l'aspect environnemental et l'aspect social, mais globalement, ce que l'on voulait dire c'est qu'en fait, c'est ce qui se passe à Saige, c'est une illustration de ce qui se passe un peu partout. Il se trouve qu'à Saige, cela fait du bruit. Cela fait du bruit, pourquoi ?

Notamment parce qu'il y a des collectifs d'habitants, il y a une association, ou vigilante ou qui a les moyens de se mobiliser, et qui a pris le temps de critiquer le projet, qui l'a bien argumenté. Cela a été relayé dans les médias. Cela a été, y compris, relayé par des architectes de renom qui ont pris une position assez claire contre le projet. Donc, cela a fait du bruit. Là, tout le monde regarde vers Saige en disant : Oui, c'est vrai, il y a quelque chose qui ne va pas. On détruit des logements dans une situation de crise climatique, et en plus, on déplace des gens qui visiblement, ne sont pas du tout d'accord avec cela. Cela permet de mettre en évidence quand même un problème global qui existe aujourd'hui dans la politique du logement, et on pense que ce qui se passe à Saige, cela aurait pu se passer ailleurs ou cela pourrait se passer ailleurs, mais cela dépend aussi de la contestation. Quand il n'y a pas de contestation organisée, quand il n'y a pas la capacité ou le sentiment de pouvoir critiquer des projets, de se sentir capable de penser que l'on a le droit de critiquer un projet qui nous concerne, je dis, nous, les habitants, cela change la donne. S'il n'y a pas, on n'entend pas parler, et puis, on vote des tas de délibérations. Et à tous les coups, il y a des tas de délibérations qui méritaient aussi d'être combattues, parce que justement ne correspondant pas à l'intérêt des populations. Donc en fait, au bout du compte, cela pose un problème politique de fond qui est celui de ce que je disais tout à l'heure, la gentrification. C'est que là on a quand même l'exemple, parce que c'est vrai que cela s'appelle la mixité sociale. C'est un joli nom, cela paraît neutre, cela paraît sympa, cela paraît une bonne idée, mais c'est un problème politique.

Parce que la mixité sociale, on n'en parle que dans les quartiers populaires, on n'en parle pas que dans les quartiers riches.

Cela réduit toujours plus l'espace vital pour les milieux les plus modestes, et c'est quand même eux que l'on déplace, c'est quand même eux que l'on exclut et que l'on écarte des centres-villes. Là, il y a un aspect qui est posé dans la délibération sur Formanoir, mais c'est un problème politique global. Puis, l'autre problème politique qui est posé là aussi, est la délibération.

Monsieur PUYOBRAU m'a répondu par courrier, mais c'est quand même dingue qu'une délibération ne fasse pas référence à l'opposition, à des arguments, ne tienne pas compte de cela, n'en discute pas, et en fait, cela n'apparaît pas. La contestation n'apparaît pas, elle n'est pas discutée, et heureusement, encore une fois, qu'il y a une mobilisation qui permet de se poser le problème.

Donc, nous pensons qu'en fait, cela, c'est aussi la question de la parole des habitants. On sait qu'il y a des lois qui permettent des concertations, mais la parole des habitants, cela ne suffit pas. C'est aussi quel moyen, quel pouvoir ont les habitants de pouvoir décider de leur propre sort, et de pouvoir contester et de pouvoir se faire respecter, et faire respecter leur lieu de vie. Cela pose un problème de population qui a des droits politiques. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Parce que l'on peut décider des tas de choses qui concernent les tas de gens, on peut décider de détruire des tours où des gens habitent, et c'est quand même un sacré problème. Nous pensons qu'il devrait y avoir des liens beaucoup plus étroits avec les associations, notamment les collectifs et avec les habitants, et de pouvoir justement par rapport à ce que disait Monsieur BOBET, ce qu'il faut respecter, ce n'est pas tant l'avis du maire, c'est plutôt la population, et qu'en fait, il faut faire très attention aux décisions que l'on peut prendre quand cela joue sur la vie de centaines ou de milliers de gens ou même de moins. On pense que cela pose tous ces problèmes politiques qui sont très larges et cela justifie, je regarde mes notes vite fait, mais je crois que c'est bon, et cela justifie le vote contre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Juste une réponse à Monsieur POUTOU, sur les questions qu'il pose. Une règle qui est simple, c'est que les élus de la Métropole doivent respecter les élus du Conseil municipal. Nous sommes élus au second degré. Le Conseil municipal, c'est élu au premier degré. De quel droit on s'érigerait en censeur du Conseil municipal, c'est-à-dire de ceux qui ont été élus par les électeurs ? Je ne vois pas très bien le fondement. Les électeurs se sont prononcés, et on est pour ou contre, mais ils se sont prononcés. Donc, il faut quand même que l'on tienne compte des électeurs. C'est une façon de tenir compte des habitants. Monsieur RAUTUREAU.

**Benoit RAUTUREAU** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Juste quelques réponses et quelques remarques par rapport à ce que je viens d'entendre. D'abord, je suis relativement étonné, Madame CURVALE entre autres. Vous nous donnez un certain nombre de chiffres et je suis surpris de votre vision comptable sur un projet qui, en définitive, est au cœur de l'humain avant d'être de la comptabilité.

Vous parlez également de notre taux SRU à Pessac. Effectivement, nous avons 33 % de logements sociaux et effectivement, un tiers de logements étudiants, mais on ne refait pas les règles en fonction de l'intérêt que l'on y trouve pour étayer ces postures. C'est en tout cas comme cela que cela fonctionne, et effectivement, nous sommes la commune de la Rive Gauche qui a le taux de logements sociaux le plus élevé. C'est une réalité et nous le devons aussi à l'action qui est menée depuis maintenant 8 ans, par la majorité en place.

La concertation. J'entends beaucoup que la concertation n'a pas eu lieu, c'est faux. La concertation, elle a eu lieu depuis 6 ans. Ce qu'il en est sorti, c'est que 80 % des participants à la concertation étaient favorables au projet.

Vous nous parlez de la CNL. La CNL aujourd'hui, force est de constater qu'elle est ultra minoritaire, et on peut regarder sa mobilisation à plusieurs reprises, que ce soit aux abords du Conseil municipal que nous avons vécu mardi, ou lors du dernier Conseil de Métropole.

Cet urbanisme, et c'est là le cœur du sujet, que cet urbanisme n'est pas un urbanisme d'avenir. Une rénovation ne changerait absolument rien à la réalité du quartier. C'est un changement en profondeur qu'il faut, un changement porteur de mixité sociale, d'une mixité fonctionnelle. C'est d'un habitat à l'échelle humaine dont le quartier a besoin.

Dès que l'on passe un peu de temps dans le quartier, les habitants nous parlent de la concentration des difficultés, de la complexité du quotidien, de la propreté, de l'hygiène, des difficultés du vivre ensemble, et effectivement, Monsieur SAINT-PASTEUR, et ils nous demandent quand est-ce qu'aura lieu la mise en œuvre du PRU de Saige qu'ils attendent avec impatience.

Alors, vous entretenez, et cela sera l'un des derniers points que j'aborderai, un amalgame entre la reconstitution de l'offre et le relogement pour inquiéter une partie des habitants de Saige, quant à leur futur et à leur avenir. Je trouve cela tout à fait dommage, puisque ce sont deux choses qui sont totalement différentes. Alors, oui, une partie de la reconstitution de l'offre ne sera pas sur Pessac. Maintenant, les habitants de Saige qui souhaitent rester sur Pessac, ils pourront bien évidemment rester sur Pessac.

Vous souhaitez en définitive seulement un coup de peinture pour ne rien changer. Nous, nous souhaitons changer le quartier pour offrir un l'avenir à la jeunesse de Saige, dans un quartier, je vous le rappelle dont le taux de pauvreté est supérieur à 40 % et pour lequel aujourd'hui, il faut sept offres pour obtenir une affectation dans un logement. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**Mme Fatiha BOZDAG** : Monsieur le Président, je ne vais pas redire ce que j'ai dit la fois précédente à la dernière délibération que nous avons présentée sur Saige. Je le pensais sincèrement et je le pense toujours. Les mots sont toujours les mêmes. On constate tous la même chose. C'est un quartier où personne ne veut vivre. Est-ce que vous accepteriez que vos enfants aillent dans une école où personne ne parle français ?

Les parents sont allophones. Les enfants en haute difficulté. Dès que des parents ont les moyens de payer une école privée, ils enlèvent leurs enfants. On tire l'école par le bas. L'éducation des enfants, c'est par là que l'on arrivera à changer nos quartiers, c'est un échec. Les gens, alors je ne sais pas qui voit Monsieur SAINT-PASTEUR, mais moi, je les vois les invisibles, ils m'appellent, ils viennent me voir. Ils n'attendent que cela, que l'on détruise ces trois tours. Ceux qui habitent dans ces trois tours qui vont être détruites, personne ne vient nous dire : « Non, je veux garder mon logement. Je veux garder l'odeur de l'urine, les déjections dans les ascenseurs. Je veux voir les couches passer par les fenêtres. Je veux garder les bouteilles que je prends sur la tête en passant en bas de ces tours. » Il n'y en a aucun qui souhaite qu'elles restent debout.

Alors, je ne sais pas ceux que vous voyez. Peut-être ce sont ceux qui habitent en périphérie, qui ont de grands appartements avec des tout petits loyers, qui s'opposent à cette destruction. Eux ont du confort, mais ceux qui habitent ces tours, ils n'en veulent plus. Moi, je n'y vivrai pas. Alors, vous parliez de bienveillance dans ces quartiers, moi, j'ai grandi dans un quartier, oui, il y avait de la bienveillance, oui, il y avait des associations, oui, on avait plaisir à y vivre, mais maintenant, plus personne n'a ce plaisir-là, tout le monde attend cette rénovation. Là, c'est toujours la même chose. C'est que vous utilisez ces personnes qui habitent dans ces quartiers politiques de la ville, à des buts politiques. Je le dis et je le redis : c'est honteux. Vous aimez tellement les gens, les habitants des quartiers, que vous voulez les garder dans les quartiers politiques de la ville. Quel amour vous leur donnez ! Moi, j'aime tellement ces gens-là que j'ai envie qu'ils fassent partie de la ville.

J'ai envie que l'on puisse les insérer dans la ville, que l'on puisse disséminer l'habitat social dans une ville, et pas qu'on les concentre entre eux. Parce que l'on va avoir quoi ? De la communauté qui restera entre elles, ce que l'on voit. On va concentrer les gens et on aura les mêmes problèmes. Si c'est pour arriver comme à Marseille, où le médecin, il part parce que c'est cela le problème, c'est cela la réalité, Madame. Moi, les invisibles, ils viennent me voir, ils viennent me le dire, ils n'attendent que cela. C'est une réalité. Et Benoît RAUTUREAU le disait : quand on propose les sept propositions de logement, il n'y a qu'un qui accepte. Excusez-moi, personne n'y court pour y vivre. Alors, le déficit de logement, ce n'est pas là-bas qu'on l'aura, puisque personne ne veut y aller. Cela, c'est la première des choses.

Alors, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut rénover ce quartier. Mettre un coup de peinture, du maquillage, cela va servir à quoi ? Parce que le fond, on ne le changera pas, on laissera les gens concentrés entre eux, et on arrivera à des drames.

Quand vous avez des enfants qui ne font que tenir les murs, faire les choux, parce que c'est cela, pour pouvoir dealer ils donnent de l'argent à leurs parents parce que les parents n'ont pas d'autres revenus, c'est cela que vous voulez comme avenir pour nos habitants des quartiers politiques de la ville ? Je trouve que non.

Ce que l'on vous propose, c'est vraiment d'ouvrir le quartier, l'insérer dans la ville, leur donner de la dignité, du logement dans ces trois tours-là. Venez un jour, je vous donne mon numéro de téléphone et je vous fais visiter ces tours. On s'arrêtera, on ira manger chez eux et vous verrez ce qu'ils vous diront. Ils en ont assez. Cela fait des années et des années qu'on les laisse dans leur quartier entre eux.

Alors, ceux que vous écoutez ne sont pas toujours les mêmes. La CNL, ils ne sont effectivement pas nombreux. Ceux qui veulent que cela change sont beaucoup plus nombreux. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Monsieur le Président, mon cher collègue. De cette fin de journée où on a vu beaucoup de choses, on arrive à la fin de la première étape concernant ce grand projet de rénovation urbaine de Saïge. Cela fait maintenant 6 ans que nous y travaillons. Cela fait 6 ans que nous avons mené des concertations sur le terrain, nombreuses, avec les habitants, parce qu'il est vrai qu'il est parfois difficile pour eux de s'exprimer, il est vrai que nous sommes allés à leur contact en permanence. C'est

vrai que nous avons pris le temps, parce qu'il a fallu leur démontrer ce qui allait se passer, et lutter contre la crainte principale qu'ils nourrissent, c'est celle de ne pouvoir rester dans les conditions, notamment tarifaires, financières de logements qui sont les leurs, parce qu'ils ne sont pas forcément contre le fait de changer de lieu. C'est aujourd'hui, la conscience aiguë que nous avons développée depuis plus de 6 ans maintenant, que la mixité sociale ne pourra pas se faire dans ces lieux, ne pourra pas se faire dans ces mêmes tours qui, bien que rénovées, si on ne change pas le reste du quartier, ces tours continueront d'attirer les mêmes personnes et de concentrer de mêmes difficultés. C'est-à-dire une absence totale de mixité, une absence totale d'espoir qui peut être donné à l'ensemble de ces enfants en particulier, parce que c'est à eux que nous avons commencé à penser quand on a démarré ce projet, ces enfants qui sont, du fait la carte scolaire, concentrés dans les mêmes écoles. Nous voulons leur donner, et c'est là qu'il y a, je trouve, une confusion particulière, et je m'attacherai simplement aux derniers arguments qui ont été développés, notamment aujourd'hui, que sont à la fois l'argument que Pessac n'aurait pas suffisamment de logements sociaux parce qu'il y aurait de logements étudiants, et l'autre argument qui serait l'aberration écologique et qui s'appuierait sur les dires d'expert de deux prix Pritzker.

Tout d'abord, des logements sociaux à Pessac. Depuis que je suis maire, depuis 8 ans, le taux de logements sociaux à Pessac a pris 4 points. Nous avons augmenté exactement dans les mêmes proportions que celle qui existait en 2014, les logements sociaux familiaux et logements sociaux étudiants. Cela, c'est la première réponse, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de modification, il n'y a pas eu de faveur donnée à une partie de la population par rapport à une autre. Et je pense que nous sommes tous attachés à la dimension universitaire, étudiante de notre agglomération, Pessac joue son rôle. Pour des raisons géographiques, il est normal que Pessac joue sans doute plus son rôle dans ce domaine-là, que d'autres communes qui sont plus éloignées des lieux d'études.

Deuxième élément, la question architecturale. Réduire une rénovation urbaine à un simple aspect architectural est un non-sens. Je suis d'ailleurs étonné que des experts, en tout cas, supposés tels, en architecture se complaisent dans ce genre de facilité. La rénovation urbaine, c'est avant tout un projet humain. C'est un projet qui dans tous les projets, alors c'est vrai que celui-ci n'est pas labellisé ANRU pour des questions de procédure, de délais, etc., il n'a même pas été examiné, il n'a pas pu être présenté, puisque les fenêtres étaient dépassées. Et je parle d'il y a 6 ans, parce que depuis, il n'y a pas eu de nouvelles fenêtres.

Ce projet, comme tous les projets ANRU, est un projet qui, normalement, aboutit à une dé-densification du logement social. Je parle, et à dessein, de déghettoïssations. Parce que nous avons, et ce n'est pas spécifique à Saige dans tous les quartiers politiques de la ville qui se sont appauvris, qui se sont bien ghettoïsés au fur et à mesure du temps, nous avons les mêmes difficultés. Il convient, non pas, et c'est un engagement que j'ai toujours pris, non pas de supprimer ou de diminuer la part de logements sociaux sur Pessac, mais de la répartir différemment. De faire en sorte qu'il y ait des logements sociaux dans tous les quartiers. Oui, Madame MELLIER, il y a des quartiers dans lesquels il n'y a pas de logements sociaux, dans lesquels il peut y avoir effectivement des craintes. J'ai entendu un certain nombre, on va dire, des électeurs de Droite pour être simple, qui peuvent dire : « Non ! Ne mettez pas de tours de Saige dans mon quartier ! » Il n'a jamais été question de faire ainsi. Nous avons fait, et c'est ainsi que d'ailleurs, on a gagné des points de logements sociaux à Pessac, nous avons pu déployer, construire des logements sociaux dans le diffus, un peu partout. Et c'est ainsi que l'on fait cohésion sociale, c'est ainsi que l'on fait société. Ce n'est pas en concentrant ni la pauvreté ni la richesse. C'est en la mixant le plus possible. Cela

demande de beaucoup de volonté parce que souvent, ni les riches ni les pauvres ne sont d'accord. En tout cas, ceux qui sont censés les représenter, comme la CNL, dont je conteste fermement la représentativité, fermement.

Nous avons par rapport à cette demande de rénovation architecturale, un contre-exemple à Pessac. Nous n'avons pas dédensifié la Chataigneraie mais reconcentré. Quel échec ! Quel échec que la majorité précédente sur Pessac porte ! Nous le voyons tous les jours. Un quartier qui s'est considérablement rajeuni qui s'est encore appauvri et dont les questions d'insécurité ne cessent de se poser. Qui ont obligé d'ailleurs la Ville de Pessac, à créer une brigade de Police municipale spécialement dédiée à ce quartier. Et c'est cela que l'on nous propose !

Pourtant, architecturalement, c'est une réussite. C'est tout beau. C'est propre, c'est neuf. Et les questions sociales ont été accrues, ont été aggravées, n'ont pas été résolues, et aggravées. C'est vrai que cet exemple, vous l'avez dit Monsieur SAINT-PASTEUR en Conseil municipal, que je l'utilisais à l'envi, mais parce qu'il est vrai, parce que nous le constatons, parce que nous le voyons à Pessac. Ce n'est pas l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'ours. Là, nous voyons directement. Et c'est bien ce qui motive notre volonté encore plus farouchement aujourd'hui qu'il y a 6 ans.

Aujourd'hui, c'est le top départ, et comme je veux finir sur une note positive, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui depuis 6 ans ont prêté une oreille attentive et ont apporté leur concours à cette démarche. Je vais, bien sûr, citer d'abord les trois présidents de Bordeaux Métropole qui se sont succédé : Alain JUPPÉ, Patrick BOBET et vous, Alain ANZIANI. Parce que ce dossier, je vous l'ai présenté successivement et vous avez toujours été convaincu du bien-fondé de ce dossier-là.

Je veux également remercier les Vice-présidents qui ont été la charge de ce dossier. Bien sûr, Jean-Jacques PUYOBRAU aujourd'hui, et je veux bien sûr parler aussi de Jean TOUZEAU, qui a apporté toujours une oreille extrêmement bienveillante et attentive. Parce que vous connaissez ces problèmes pour les vivre dans vos villes, et vous voyez que la solution, elle est effectivement là.

Je veux également remercier les agents de Bordeaux Métropole et de la Ville qui ont travaillé, qui ont mené beaucoup, qui ont mis beaucoup de leur cœur et qui ont mené énormément de réunions, de travaux, d'explications, dans des questions juridiques, financières, architecturales, de montages, etc., qui ont dû être posées, et je veux, bien sûr, remercier également, parce que c'est quand même le principal financeur de cette démarche, je veux remercier Domofrance et son Directeur général, M. Francis STEPHAN, mais je veux également remercier son Président.

Voilà. Donc, c'est sur cette note positive et sur cet immense espoir, à mon avis, aujourd'hui, à la hauteur duquel nous devons nous placer, en votant favorablement pour cette étape, qui déclenchera définitivement le top départ de ce projet. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SAINT-PASTEUR.

**M. Sébastien SAINT-PASTEUR** : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais déjà répondre à notre collègue Fatiha BOZDAG, la remercier d'élever le niveau vraiment, en portant des accusations, comme celle que vous avez portée sur la volonté de faire en sorte que les gens restent dans la difficulté. C'est l'illustration parfaite de ce que je disais. En fait, on prétend chacun détenir la vérité. Mais quoi que vous disiez, je ne vois pas quelle est la meilleure issue que de faire s'exprimer les habitants. C'est comme

cela qu'on les fait prendre conscience des enjeux. C'est comme cela qu'on les met en situation de pouvoir aussi infléchir sur leur avenir. Et je vous le dis très tranquillement ! S'il advenait qu'à l'issue de cet éclairage et de cette discussion, les propositions que vous faites l'emportent, mais la voix démocratique se sera exprimée, et quoi que l'on en dise en fait, les propositions que vous faites, je suis désolé, les habitants, je les connais, votre tour de quartier, je n'ai pas eu à vous attendre pour le faire. Donc, il n'y a pas de problème par rapport à cela.

La réalité à laquelle je me confronte, c'est sûr qu'il y a des difficultés, mais il y a des possibilités de faire autrement. Le parcours locatif, il pourrait être permis pour les gens qui veulent partir du quartier à travers cette offre nouvelle qui nous est proposée, 373 ou 482, on ne sait pas très bien. Il y a des possibilités, et cela, c'est quelque chose qui est vraiment spécifique à Saige, de partenariats avec de grandes écoles, avec le logement étudiant, sur des échanges de logements contre services comme cela se fait sur la Ville de Paris, dans le Nord, il y a plein d'endroits qui permettraient aussi de donner du soutien supplémentaire au quartier. C'est une voie que vous ne choisissez pas, vous préférez faire à la place, faire pour les habitants et pas avec eux, cela me semble être une erreur stratégique. On verra à la fin ce qu'il en sera, mais c'est une opportunité extraordinaire de changer un peu les règles du jeu sur ces projets de rénovation urbaine, où les habitants ont le sentiment tout de même de subir constamment l'avenir qui leur est proposé.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Je voulais simplement revenir sur le rôle des associations et notamment en l'occurrence la CNL. On sait que les associations jouent un rôle particulier pour permettre de faire vivre, notamment la démocratie sur le terrain en lien avec la proximité. Alors, certes, on peut penser qu'ils sont peu nombreux, sauf que l'on peut être peu nombreux, mais être efficace. Je vais vous donner les résultats de la consultation qu'ils ont faite. Sur les 465 familles concernées par la démolition, 266 familles se sont exprimées et 240 familles se sont prononcées contre effectivement la démolition.

**M. Franck RAYNAL** : C'est un mensonge.

**Mme Claude MELLIER** : Calmez-vous ! Je donne les éléments que nous avons eu avec l'association, et comme vous dites que vous ne reconnaissez pas, vous contestez l'association elle-même, vous voyez ce que je veux dire, j'insiste parce que moi je ne conteste pas, notamment cette association, dont moi qui vis en HLM, je suis membre de cette association, la CNL. Oui, les locataires aujourd'hui, les locataires ont besoin d'être défendus et cette association joue un rôle effectivement de défense et de représentation des locataires, et c'est bien cela le rôle qu'elle a joué, et c'est peut-être ce rôle-là que vous contestez, mais il est efficace pour les locataires.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, j'ai une demande de Madame BOZDAG et de Monsieur RAYNAL. Peut-être que vous pourriez fusionner pour que l'on puisse terminer ce débat.

Madame BOZDAG.

**Mme Fatiha BOZDAG** : Je vais faire très court, Président. Juste pour un petit rappel. Nous parlons de démocratie et d'écouter les gens. Pour rappel, nous avons été élus sur un programme. Dans notre programme, la rénovation urbaine de Saige était inscrite. Elle était même un des projets les plus ambitieux dans notre programme, et les quartiers politiques de la Ville, notamment Saige, ont voté quand même pour Monsieur le Maire, pour notre équipe. Il n'y a pas eu de surprise. Si, on peut regarder, mais à force de se renvoyer la balle. Voilà, c'est tout ce que je voulais préciser.

**M. le Président Alain ANZIANI** : On termine. Vous voyez, on dérive. Cela me rappelle l'ancien mandat. L'ancien mandat, c'étaient les discussions avec Bordeaux. Entre les majoritaires de Bordeaux et les minoritaires de Bordeaux, on avait beaucoup de mal à expliquer qu'ici, on n'était pas dans un Conseil municipal.  
Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Merci. Je vous ai écouté attentivement. Effectivement, on voit bien que le sujet est sensible. C'est normal qu'il le soit, Monsieur le Président, parce que derrière ces processus de rénovation urbaine, il y a des femmes et des hommes effectivement qui, dans les quartiers politiques de la Ville, qui sont sur des processus de rénovation urbaine, mais il y a des histoires de vie avec tout ce que cela peut comporter, des moments heureux, des moments malheureux, mais en fait, tout cela fait la vie d'une famille. Donc, je peux comprendre que pour certains, il soit difficile d'avoir le sentiment de subir. Ce n'est pas étonnant qu'au moment où on manque de logements sociaux, le débat sur la démolition fasse problème, pose question. C'est tout à fait légitime. Mais ne pas envisager une politique de rénovation urbaine dans un quartier configuré comme celui de Saige, Fort Manoir sur Pessac, sans démolition, cela me paraît compromettre l'intégralité du dossier qui doit permettre sur le plan urbanistique, d'ouvrir le dossier sur les quartiers qui sont en périphérie, pour que celles et ceux qui y vivent, aient une ouverture effectivement sur la Ville et sur la Métropole.

J'ai entendu des chiffres. Il s'agit de démolir 373 logements sur 1 443. Cela n'est pas rien. Je ne veux pas minimiser. Avec une obligation, effectivement sur la Métropole, de reconstituer des propositions sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Certes, il y a des familles qui vont devoir quitter le quartier, mais cela n'a pas l'air d'être imposé. D'abord, tout cela est accompagné. Il y a un processus, un accord, via une charte que nous avons signée ici même il n'y a pas très longtemps d'ailleurs, je vous le rappelle, qui va nous permettre de nous rapprocher des familles concernées, de les écouter, de prendre en compte leur réalité sociale, de prendre en compte la composition de la famille, de prendre en compte leurs besoins, l'expression de leurs besoins, de les accompagner dans ce parcours qui va les amener peut-être à quitter le quartier, peut-être à rester sur la ville de Pessac, dès lors qu'il y a des propositions qui sont faites, ou d'aller sur d'autres lieux sur la Métropole, mais toujours pareil en les accompagnant. Il ne s'agit pas là non plus de quelque chose de très brutal. Vous savez, j'ai l'avantage, d'avoir connu un gros processus de rénovation urbaine sur ma commune, sur la plaine de Floirac. Nous avons démolit l'intégralité des tours.

Cela a été compliqué, dire le contraire serait mentir. Mais au regard des processus que nous avons mis en place, des processus d'accompagnement, nous avons su accompagner les familles et faire en sorte qu'elles puissent trouver des réponses à l'expression de leurs besoins. Et les choses n'ont pas été simples, mais se sont

passées. Et puis, ce que je n'ai pas entendu, ou ce que j'ai aperçu plus exactement, c'est que dans ce processus de rénovation urbaine, on a parlé effectivement de la démolition, on a peu parlé des équipements publics qui sont un des maillons essentiels d'une politique de rénovation urbaine. Une école va être réhabilitée. Une école va être démolie et reconstruite. Une bibliothèque va être agrandie. Un gymnase va être construit. Sur le plan de la mobilité, un bus express va pouvoir connecter le quartier à la gare Saint-Jean à l'aéroport, donc désenclaver quand même le quartier. C'est tout cela un processus de rénovation urbaine. Donc qu'effectivement, il soit difficile de prendre nos concitoyens des quartiers par la main et de les amener, de façon un peu romantique, allais-je dire, pour intégrer totalement ces dimensions-là qui peuvent quelquefois leur échapper, cela ne m'étonne pas, je l'ai vécu et je le vis encore et je le vis au quotidien puisque je suis aussi sur une commune où nous avons deux quartiers qui sont en politique de la Ville et en process de rénovation urbaine.

Je comprends toutes ces questions, elles sont légitimes. Il nous faut pouvoir effectivement écouter, concerter. Pour cela, nous avons des Conseils citoyens. Nous avons des associations dans les quartiers, nous travaillons avec elles depuis des années, j'entends à Pessac depuis six ans, donc on voit bien que c'est insuffisant. Nous avons peut-être, Monsieur le Président, des pistes d'amélioration possibles, en termes d'écoute et de concertation. Ne nous en privons pas si on peut ici ou là, à la marge, Monsieur le Maire, améliorer certains dispositifs, ne nous en privons surtout pas, mais je crois qu'il faut y aller, il faut que nous y allions de façon volontaire de telle sorte que ces quartiers, je ne veux pas stigmatiser, là, il s'agit de Pessac Saige-Formanoir, mais il faut déstigmatiser ces quartiers, et on y arrivera effectivement à travers ces politiques de rénovation urbaine qui sont des politiques volontaristes, mais qui posent des questions et qui peuvent faire peur, si cela n'est pas suffisamment expliqué et accompagné.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, on passe au vote. Tout le monde a voté. Pour : 58, abstention : 28, contre : 9. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur HURMIC,  
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,  
Monsieur GARNIER, Madame NOEL,  
Madame BICHET, Madame BLOCH,  
Madame PAPIN, Monsieur  
PAPADATO, Madame JAMET,  
Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI,  
Monsieur BLANC, Monsieur CAZAUX,  
Madame CHOPLIN, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur CUGY,  
Madame DEMANGE, Monsieur  
GHESQUIERE, Monsieur GOMOT,  
Monsieur GUILLEMIN, Monsieur  
JABER, Madame JUSTOME, Madame  
LE BOULANGER, Madame LECERF  
MEUNIER, Madame LEPINE,  
Monsieur MARI, Monsieur RIVIERES,  
Madame SAADI**

**Contre : Madame CASSOU-  
SCHOTTE, Madame MELLIER,  
Madame CURVALE, Monsieur**

**ESCOTS, Monsieur FEUGAS,  
Madame JUQUIN, Monsieur  
MORISSET, Monsieur POUTOU,  
Monsieur SAINT-PASTEUR**

Délibération suivante.

*Applaudissements.*

**Mme MELLIER**

**(n°91) Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux - Convention de financement des acquisitions foncières, première tranche - Décision - Autorisation**

**Madame Claude MELLIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : Comme cela est dit, c'est la continuité et on est contre dans la continuité. Donc, je lis une note. C'est plus rapide que quand je parle en fait. Vous devriez être plutôt satisfait ! Je lis : « Cette délibération est dans la droite ligne de la marche forcée du projet GPSO, et pour ceux qui ne voulaient pas l'entendre, les AFSB sont bien le Cheval de Troie de la LGV, les écrits dans le document l'attestent. Les sommes précédemment allouées, 16 millions d'euros pour mémoire, pour les acquisitions ayant été dilapidées pour des achats de bâti et de foncier dans le cadre d'opérations multiples. Il est normal que la SNCF réseau, dans sa logique, demande aux parties prenantes d'abonder à nouveau les fonds permettant de poursuivre l'action, sachant pertinemment que d'autres appels de fonds auront lieu au fur et à mesure de nouveaux besoins. On ne pourra, hélas, dans l'avenir, que constater que les sommes avancées pour ce projet inutile seront largement dépassées, passant vraisemblablement du simple au double, voire plus. Cela rappelle un autre projet d'ailleurs. Les opposants au projet global, y compris le RER métropolitain, subrepticement associés, avaient raison de dénoncer la gabegie financière qui ne manquerait pas d'éclater aux yeux de tous dans un avenir proche. Nous avons connaissance, de la part de nos adhérents, des manœuvres d'intimidation, de pression, de menaces à peine voilées, exercées par SNCF réseau auprès de riverains en vue d'acquisition. Ces actions déstabilisent les personnes concernées dans leur vie de famille et entraînent des cas de divorce, de dépression et de risque important de geste irrémédiable à venir. Il serait judicieux avant de répondre à ce nouvel appel de fonds qu'un état détaillé des sommes allouées par le passé soit porté à votre connaissance, afin de juger du bien-fondé de l'utilisation de celles-ci. Accepter de voter un chèque en blanc peut s'avérer, sans avoir un minimum d'information, nous semble être un véritable danger pour les finances publiques et un suicide politique pour les signataires. Ce dossier de projet global GPSO et RER métropolitain est un véritable puissant fonds financier, qui va mettre les acteurs dans une position difficile à justifier auprès de la population, à moins de faire preuve d'une démagogie à toute épreuve et d'un mépris total pour la démocratie ». Fin de note.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce que **Madame MELLIER**, vous voulez reprendre la parole.

**Mme Claude MELLIER** : Oui, rapidement. D'abord, il faut se le dire, **Monsieur POUTOU**, on n'est pas d'accord sur effectivement la LGV, donc on ne va pas y revenir ce soir sur ce débat-là. Par contre, les AFSB, c'est un besoin pour le développement du RER et des trains du quotidien. Sinon, si on ne va pas vers les AFSB, on va se retrouver vite saturé. Donc même si on n'avait pas eu la LGV, il aurait fallu faire les AFSB pour précisément, permettre au train du quotidien et au RER de pouvoir se développer pour répondre aux besoins des déplacements de la population. À cet égard, je voudrais rappeler que dans cette période, il est organisé sur la Métropole et au-delà, une concertation concernant effectivement le RER métropolitain, et je vous invite à y participer, et cela jusqu'au 19 novembre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On passe au vote. Pour : 81, abstention : 2, contre : 1. La délibération est adoptée. Merci.

**Majorité**  
**Abstention : Madame DELATTRE,**  
**Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI**

**Mme PAPIN**

**(n°97) Budget participatif métropolitain ' plantons 1 million d'arbres - Approbation des aides aux associations pour la réalisation des projets lauréats - Décision - Autorisation**

**Madame Céline PAPIN** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Madame SABOURET**.

**Mme Béatrice SABOURET** : Merci, **Monsieur le Président**, chers collègues. On n'a pas de remarques particulières sur cette délibération que nous approuvons, nous voterons donc pour. Ce que je voulais, c'est que cette délibération, c'est aussi l'occasion d'entrer un peu plus précisément dans ce programme : 1 million d'arbres, que vous avez d'ailleurs abordé rapidement lors de la conférence de Presse de rentrée. Vous avez alors parlé de 210 000 arbres plantés en deux ans. Vous avez parlé de sobriété, d'agglomération durable.

Il va de soi que nous sommes évidemment d'accord pour la sobriété, nous sommes également d'accord pour avoir une agglomération durable et respectueuse de la nature. À cette différence que pour nous, cela doit se traduire factuellement, je dis bien factuellement, par moins de gaspillage et par une végétalisation efficace. Je dis bien une végétalisation efficace. C'est-à-dire qu'en clair, il s'agit de créer les conditions pour que les arbres qui sont plantés vivent ou survivent. Qu'il y en ait quelques-uns qui ne prennent pas racine ou qui disparaissent, j'ai envie de dire, c'est la loi de la nature et évidemment, on la respecte, mais aujourd'hui sur le chiffre que vous avez annoncé, combien d'arbres sont encore en vie ? C'est la question que je pose.

Si je prends le seul cas de Bordeaux, on commence à observer, et vous l'observez avec nous, combien de végétaux périssent avec le gaspillage en plantation d'ailleurs que

cela induit également. Je ne reviendrai pas sur les coûteux remplacements qu'il a déjà fallu opérer sur la place Pey-Berland. Ceci n'est ni durable, ni respectueux de la nature, ni sobre. Alors aujourd'hui, on aimerait que vous nous fournissiez des données qui sont plus précises, par exemple, connaître quels sont les choix des essences que vous faites en lien évidemment avec le réchauffement climatique ? Quelles actions également vous comptez mettre en œuvre pour garantir la durabilité des plantations ? Clairement, comment traduire en acte, l'intention de sobriété, de durabilité et de respect de la nature ? Par ailleurs, dans votre opération de communication, vous parlez de 210 000 arbres. À quoi correspond ce chiffre ? Combien sont des remplacements ? Combien sont nouvellement plantés ? Sur ce nombre, combien sont déjà morts ? Intégrez-vous également les micro-forêts ? En clair, on aimerait connaître le détail, tout simplement le détail et le solde net. Voilà, je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BAGATE.

**M. Christian BAGATE** : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues. Je laisse à chacun le soin de l'interprétation et surtout, le rapport qu'il peut y avoir entre cette délibération et mon intervention. Les membres de la commission stratégie urbaine savent que je vais parler de santé publique, notamment mon camarade, Monsieur Philippe POUTOU, en commission stratégie urbaine. Mon cher Président et chers collègues. L'épidémie de Covid, les confinements et la fermeture des cafés et des restaurants ont mis en évidence le rôle crucial des toilettes publiques pour des populations très variées. Ce sujet n'est pas une anecdote, il touche à la dignité et à la santé. Nous sommes cinq médecins dans cette noble assemblée et toutes tendances confondues, ils sont avec moi et derrière moi dans cette intervention. Clara H Greed, l'urbaniste, a publié en 2021, des travaux qui démontrent que les femmes sont celles avec le plus de besoins de ce mobilier urbain, et que ce sont elles aussi qui en ont le moins accès. Nous avons les arbres. Je rappelle qu'en épidémiologie, les affections compliquées des reins, les pyélonéphrites, intéressent trois fois plus les femmes que les hommes. L'association François Aupetit, dans une pétition nommée « urgence toilette », a démontré à l'automne 2020 la source de stress et d'anxiété pour cette population.

En 2013, les Nations-Unies ont créé la Journée mondiale des toilettes. La formule semble triviale, mais l'initiative est sérieuse. Chaque 19 novembre, le savez-vous, est donc l'occasion de rappeler que l'accès des sanitaires est loin d'être un acquis. La proposition de loi de 2016 en France a essayé de poser des obligations. Quelle commune ici le respecte ? France Asso Santé a publié le 19 novembre 2021 une affiche : « On ne demande pas la lune, juste des toilettes ». Alors oui, à 1 million d'arbres, mais oui à 1 millier de toilettes. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Pour être rapide, parce qu'il est très tard et qu'il va falloir finir, nous votons pour cette délibération. Parce qu'en fait, on est pour qu'il y ait des subventions aux associations avec les projets qui sont présentés, mais cela n'empêche pas que l'on reste quand même très dubitatif sur l'ensemble du dispositif. Il y avait une question que l'on voulait poser, c'est est-ce qu'au résultat final, cela compte aussi les arbres qui sont arrachés et coupés comme ceux de Bagatelles, comme ceux du parking

au Grand parc qui ont été détruits, cela apparaît très justifié. Puis après, c'était deux choses que je voulais lire, mais très court. Je suis tombé sur un article de reporter qui est relativement récent, et il y avait une question qui me semblait intéressante, une question de réflexion qui a été posée par un professeur du Muséum national d'Histoire naturelle. Pas sur ce qui se passe ici à la Métropole, mais globalement, parce que ce qui se passe ici à Métropole et sur des millions d'arbres, c'est un truc qui se passe dans pleins d'endroits, ce n'est pas une idée juste propre ici. Donc il pose cette question-là : « Plutôt que le nombre d'arbres qui va forcément évoluer, ne serait-il pas plus juste de comptabiliser les mètres carrés boisés par cette méthode ? » Donc suggère ce professeur-là, en expliquant que ce qui est déterminant, c'est plus la surface que le nombre d'arbres. Et il y avait une réflexion aussi qui était intéressante, dans le même l'article, celle de Sylvain ENGERRAN, je ne connais pas, il s'inquiète de l'idéologie véhiculée par ce genre de plan et il dit : « Le fond du problème est qu'il n'y a pas de magie dans la nature. Face à la crise écologie, on aurait envie d'appuyer sur un bouton pour créer une forêt sans tonnerre sur une place de parking, or les forêts, c'est un temps long sans le vouloir, et ils reprennent le même discours que la filière bois en entretenant l'illusion que l'on peut recréer des forêts primaires en claquant des doigts ». Et cela pose le problème aussi, c'est dans le même article, c'est qu'en fait, bien souvent, je crois que c'était redit dans une intervention précédente, c'est que la longévité des arbres dans ces cas-là est quand même souvent réduite, le taux de mortalité est important.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Juste un mot peut-être, avant de redonner la parole ensuite à Madame le rapporteur. D'abord, sur ce que disait Monsieur BAGATE. On va regarder, je suis effectivement sensible à ce que vous dites, il faut que l'hygiène règne, que chacun puisse en profiter.

Sur les arbres, c'est un débat. Tout ce que vous dites évidemment, on l'a perçu, on a débattu, on a notamment saisi les meilleurs spécialistes parfois du monde sur cette question-là. Qu'est-ce qu'ils nous disent ? Ils nous disent premièrement : « La nature est cruelle », c'est-à-dire qu'il y a des bagarres entre arbres. Les arbres eux-mêmes luttent entre eux pour avoir plus d'espaces. Cela veut dire qu'il faut arriver à les espacer, qu'il faut mélanger les espèces. C'est important la diversité. Il ne faut jamais planter une seule espèce, il faut faire de la diversité. C'est un peu comme nous finalement.

Ensuite il y a des arbres qui meurent, mais parce que certains meurent naturellement, d'autres meurent pour des conditions climatiques et là, on n'a pas eu beaucoup de chance avec la canicule de cet été, et puis d'autres, je pense, que parce que nos jardiniers qui sont très compétents, à cette échelle-là, il faut qu'ils regardent un peu les meilleures techniques pour que les arbres puissent survivre. Effectivement il y a eu des pertes d'arbres, mais on est sur un rythme quand même très élevé. On avait dit 1 million sur dix ans, cela fait 100 000 par an. On est à peu près sur celui-là. Je n'ai pas la réponse à votre question, à combien d'arbres ont disparu, mais on va la poser, puisque je vois bien sur l'avenue François Mitterrand par exemple, il y a pas mal d'arbres que l'on a plantés ensemble avec les jardiniers, enfin, on était là plutôt pour le symbole, il y a beaucoup d'arbres qui ont disparu. Donc, il faut que l'on regarde cela.

Et l'important, je trouve, là-dedans, c'est l'ambition, c'est l'orientation. Je ne sais pas si l'on fera 1 million ou si l'on fera 900 000, si l'on fera 1 million 100, à la limite, peu importe, il faut se donner un cap, il faut se donner une ambition. Effectivement, dans l'ambition, c'était 1 million d'arbres net. Il faut que l'on veille à ce que l'on atteigne ce

chiffre-là, mais il se passera encore beaucoup de choses dans les années qui viennent. En tout cas, merci de votre question. Madame PAPIN.

**Mme Céline PAPIN** : Peut-être en conclusion. Simplement, pour ce qui est des questions relatives aux arbres, je pense que mon collègue, Patrick PAPADATO, serait beaucoup plus en mesure que moi de vous répondre sur vos questions précises. Je partage effectivement le point qui a été soulevé, mais qui est en marge tout de même de la délibération, mais qui est un point crucial effectivement, la question d'accès aux toilettes, notamment pour les femmes, dans les espaces publics, c'est une problématique majeure que nous devons toutes et tous prendre en compte.

Je voulais juste aussi indiquer, et vous inviter à surtout regarder les projets qui ont été retenus, et vous verrez que nous ne sommes pas du tout dans une approche quantitative sans réelle attention qualitative au projet, il y a vraiment de belles propositions très innovantes qui ont été apportées par ces collectifs de citoyens, ces associations, et je pense que ce sera de très beaux projets qui s'intégreront pleinement, justement, dans cette ambition, dans ce cap.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je souhaiterais souligner aussi, n'est-ce pas Céline PAPIN, il y a un grand mouvement quand même. Moi, je vois dans ma ville, je fais des discussions de plan d'arbres, cela a été un vrai succès. Et dans d'autres communes, j'avais été aussi du côté d'Ambarès, c'est un vrai succès. Les gens sont demandeurs de végétalisation bien sûr. Alors, le vote.

**M. Patrick PAPADATO** : Président, je voulais juste rajouter quelques mots, Monsieur le Président. Je sais qu'il est un peu tard, mais quelque part, je trouve que l'intervention est un peu dure, parce que ce n'est pas qu'une opération de communication. Donc quelque part, comme l'a rappelé quand même le Président, les 210 000 arbres ont été plantés, c'est vrai que vous voulez un effectif. Malheureusement, j'ai moi-même interrogé les services pour savoir combien d'arbres étaient morts et les services ne peuvent pas encore répondre, parce qu'il y a des arbres qui sont plus résilients que d'autres. Pour résumer, les arbres en ayant séché, ce n'est qu'au printemps prochain que l'on saura si les arbres ont survécu ou pas.

De ce fait, malheureusement, les chiffres que vous demandez, ne pourront pas vous être communiqués, il faudrait attendre le printemps prochain pour voir si vraiment ces arbres ont résisté. Ce qui est certain, c'est que plus un arbre est âgé, plus il meurt plus facilement, dans la mesure où il a du mal à s'installer, surtout s'il vient juste d'être planté. C'est-à-dire que l'on a constaté sur le terrain que plus les arbres sont jeunes, plus ils résistent forcément à la sécheresse. C'est ce qui s'est passé cet été, j'ai moi-même constaté sur le terrain, que les micro-forêts, les petits plans ont mieux résisté à la sécheresse que les grands arbres plantés. Vous avez évoqué Pey-Berland, étonnamment, ceux de Pey-Berland ont résisté et peut-être parce que l'entretien a été assuré, mais toujours est-il qu'il n'y a pas eu de perte, en tout cas je n'en ai pas entendu parler, sur Pey-Berland.

Ce qui est certain aussi, c'est que les services passent aussi par des prestataires, et les prestataires, lorsque cela vient à la fois des serres de la Métropole, ce sont des pertes sèches pour la Métropole, mais on passe aussi par des prestataires et les prestataires s'engagent à remplacer les arbres qui sont morts. Donc, c'est aussi un

élément de réponse. Ces chiffres, vous les aurez, mais peut-être au printemps prochain.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vos opérations ! Pour l'instant, il doit y avoir deux personnes qui n'ont pas voté, une. Le vote est clôturé. Pour : 90 et pas d'autres votes. Donc unanimité, je vous remercie.

**Unanimité**

Délibération suivante.

**M. PAPADATO**

(n°110) **Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - Bruges - Maisons Métropolitaines de la nature - Réhabilitation de la Maison du Baron - Décision - Autorisation**

**Monsieur Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TROUCHE.

**M. Jean-Marie TROUCHE** : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, comme le dit Monsieur PAPADATO, cette délibération a été présentée en commission et les élus présents, quasiment à l'unanimité, quel que soit leur groupe, se sont interrogés sur le coût global de l'opération qui est présentée, qui conduirait à une rénovation à plus de 10 000 euros le mètre carré. Nous n'avons reçu aucune réponse convaincante sur les raisons de ce coût qui paraît exorbitant par rapport à la description en tout cas, qui est faite du projet. Je me permets simplement de réitérer cette question, parce que pour l'instant, les coûts sont incompréhensibles. Tout le monde s'en est étonné, y compris d'ailleurs Madame la Maire de Bruges, qui était présente dans cette commission, merci de nous donner ou nous obtenir cette réponse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur PAPADATO, vous avez des réponses ?

**M. Patrick PAPADATO** : J'ai effectivement des réponses. C'est vrai que je n'ai pas repris la présentation. Je voudrais juste rappeler que c'est la Maison du Baron dont on parle, il s'agit d'une maison qui est essentielle pour la réserve, dans la mesure où elle est à l'entrée de la réserve, qui est plutôt en mauvais état, qui se retrouve sur un périmètre, un PPRI rouge (plan de prévention du risque inondation ou plan de prévention des risques d'inondation). De ce fait, il y a une impossibilité pour la réserve de construire sur d'autres bâtiments. Les éléments de réponse sont que ce n'est pas qu'une maison, c'est surtout un espace d'accueil qui a pour but, d'accueillir toutes les classes métropolitaines, tous les scolaires.

Il y a la nécessité d'avoir un établissement qui reçoive du public, c'est le premier élément, mais cet élément vous a été donné. Il est vrai que lors de la commission, la présentation peut-être un peu raccourcie faisait état uniquement de la maison, mais ce n'est pas que la maison, il faut voir l'ensemble du projet, et l'ensemble du projet prévoit non seulement la réhabilitation en l'état, comme il avait été demandé par la réserve de

Bruges, par la SEPANSO (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest) et par la mairie de Bruges, l'idée, c'était aussi d'offrir trois pôles à l'intérieur, pôle à la fois administratif pour la réserve, de la sensibilisation pour accueillir les scolaires et aussi un entretien avec du matériel.

C'est donc un équipement suffisamment conséquent, parce qu'il faut rajouter bien sûr la terrasse, des préaux et des parkings.

Dans le budget, il n'y avait pas que la maison. Le plan indiquait en commission, je vous l'accorde, le chiffre en mètre carré était plutôt réduit, le plan indique sur la totalité, une surface de 371 m<sup>2</sup>, ce qui change effectivement la donne par rapport à la présentation qui avait été donnée, en sachant que le scénario retenu dans la délibération, c'était un scénario pour 338 m<sup>2</sup>.

Par conséquent, il y a 237 m<sup>2</sup> pour la maison. Vous le retrouverez dans le dossier, c'est vrai que malheureusement, cela n'avait pas été détaillé aussi précisément en commission, je le regrette. J'étais absent et je m'en excuse. Et il y avait aussi un rajout de 103 m<sup>2</sup> pour l'atelier et pour les écuries. Autant vous dire que compte tenu de ces éléments, le budget total présenté aux élus ne peut pas être comparé effectivement, par rapport au premier chiffre qui avait été donné, et je comprends toutes les retenues qui avaient pu être exprimées le jour de la commission. Mais si on regarde le coût des travaux qui était dans le dossier de présentation page 48, on se retrouve avec un coût au mètre carré classique pour ce type d'établissement recevant du public. C'est-à-dire à peu près 2 864 euros le mètre carré, ce qui est plutôt raisonnable compte tenu du travail à réaliser.

Je ne sais pas si j'ai rassuré les membres de la commission, toujours est-il que ce qui est certain, c'est que c'est un projet d'ampleur pour la Métropole qui est très attendu, à la fois par la mairie de Bruges et à la fois par la réserve. On ne parle plus de 8 000 scolaires attendus par an, donc autant vous dire que tout ce projet était nécessaire et en tout cas, les locaux qui sont proposés dans cette délibération ne concernent pas que la maison, pas que la réhabilitation de la maison, ils concernent aussi les extensions et les écuries et le matériel qui est prévu pour l'accueil du public.

**M. le Président Alain ANZIANI** Merci. Je lance le vote. Pour : 86, abstention : 2. La délibération est adoptée et je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Madame LOUNICI,  
Madame MILLIER**

Délibération suivante.

**M. PAPADATO**

**(n°114) Université de Bordeaux - Partenariat dans le cadre de l'unité d'enseignement ' Projet tuteuré ' du master "Biodiversité, Ecologie, Evolution" entrant dans le cadre du projet Saint Leu de Bordeaux Métropole" - Décision - Convention - Autorisation**

**Monsieur Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Il me semblait bien que c'était moi qui avais demandé le dégroupement. Je tenais à féliciter cette initiative, en particulier avec le lien avec cette jeunesse qui a tant besoin aujourd'hui de vision, et qui est prêt à la fois dans leurs études, de s'investir un petit peu plus dans les projets de biodiversité, d'écologie et d'évolution de cette société. Et puis, comme je vais voter pour et que j'ai participé aussi au regroupement de la délibération de Madame JAMET, la 117, cela me permet effectivement de faire vite fait un pont avec cette délibération qui porte sur la notion de l'avenir, encore une fois, du développement de ce que l'on appelle le « progrès avec l'informatique ».

C'était une délibération sur une société qui faisait un avènement sur l'algorithme, et dans cette journée, ils ont abordé un sujet qui me semble majeur et qu'il faudra sans doute encore plus, nous ici dans l'assemblée, s'intéresser à cela, je l'ai évoqué aussi en début de Conseil, c'est la notion de l'éthique vis-à-vis de la machine et donc de ces algorithmes qui sont aujourd'hui développés, et qui vont tout doucement prendre le dessus sur certaines activités, sur certains emplois. On a évoqué cela. Et je pense que c'est bon que l'élu participe aussi à cela. Il faut qu'il y ait une logique d'ouverture de ces associations à justement, intégrer la décision politique dans cette notion de progrès technologique. Parce qu'on le voit, en particulier dans ce qu'avait développé un certain Isaac Asimov, il faudra sans doute légiférer avec les lois de la robotique et entre autres, tenir compte de l'avenir, enfin, de la place de l'humain par rapport à la robotique, forcément aux IA que l'on voit arriver à vitesse grand V.

J'ai évoqué ce matin ce fameux PDG d'une entreprise d'informatique, enfin, de jeux vidéo, qui est déjà l'IA, et cela veut dire qu'il se pose vraiment un débat global, et c'est bien que ces jeunes dans ces associations commencent déjà à l'intégrer, cela veut dire qu'ils sont peut-être beaucoup plus pertinents que nous ici en débat, si on avait à le faire. Cela veut dire qu'ils se posent des questions, ils ont peut-être des angoisses déjà eux aussi, parce que quand ils programment, ils ont aussi cette responsabilité de ne pas faillir à la génération future. Donc, eux-mêmes sont peut-être déjà en train de penser à cet avenir, et j'espère que l'on fera, nous, acte ici, de solidarité. Voilà. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PAPADATO.

**M. Patrick PAPADATO** : Cela va effectivement dans le sens de l'opération. C'est une intervention qui permettra à des étudiants de se faire un peu la main et aussi de maintenir le site et de faire soutenir leur future formation professionnelle. Merci en tout cas.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Donc, la délibération est adoptée. Je crois que Monsieur MORISSET accepte de la regrouper. C'est une délibération regroupée que je mets au vote. Je lance le vote. Pour : 88. Ne prennent pas part au vote : 2. Délibération adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
DELPEYRAT, Madame PAPIN**

**M. MAURIN**

**(n°123) Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants - Décision - Autorisation**

**Monsieur Baptiste MAURIN** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. J'ai demandé le dégroupement de cette délibération, parce qu'encore une fois, je pense que c'est important que l'on se rende compte de cette augmentation de la pauvreté au niveau des étudiants. Et je pense que cela ne fait pas assez débat encore une fois, parce que ces personnes-là bien souvent, elles sont aidées par leurs parents ou leurs grands-parents, et j'ai déjà évoqué cela, je pense que demain, il y a un risque encore une fois à s'endetter, avant même d'avoir commencé réellement son parcours diplômant.

Et cela, je trouve que l'on glisse tout doucement à l'américaine, c'est-à-dire où il va y avoir des jeunes qui vont tout doucement s'investir encore plus dans des crédits, pour payer leurs études. Et je pense que c'est un enjeu majeur parce que demain, s'ils peuvent emprunter, c'est parce qu'il y a des parents encore qui peuvent payer, mais demain, on aura de nouveau des parents et des grands-parents qui ne pourront pas payer ou qui ne pourront pas débloquer un crédit. Donc voilà, je pense qu'il y a une notion sur laquelle, il faut revenir sur cette base tout simplement régaliennne de reprendre la possession de la création monétaire, et de faire en sorte que nos étudiants vivent normalement leurs études, fassent leur choix de façon beaucoup plus libre et non contraints par l'argent. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : On vote pour cette délibération, mais on avait un questionnement sur quelque chose qui semble un peu contradictoire. Parce qu'il y a une véritable prise en compte de l'aggravation de la situation pour les jeunes, les étudiants et les étudiantes, que ce soit la question du décrochage, mais aussi les questions alimentaires, les questions de santé. Il est question aussi de problème psychologique assez important, mais la solution, même si évidemment, ce n'est pas la délibération qui répond à tout, mais la solution des appels à projets, cela nous apparaissait en deçà justement de cet état des lieux qui était fait. Et cela nous fait penser qu'il faudrait quand même peut-être discuter sur comment les collectivités peuvent agir directement ou forger des outils en réponse aussi directe. Parce que l'on sait très bien que les appels à projets, on sait très bien que le milieu associatif ne sera pas en capacité de toute façon de répondre à tous ces besoins-là, parce que cela devient quand même assez général dans le milieu des jeunes. Donc, comment on met en place, comment cela peut se discuter ? On revient sur l'idée de service public évidemment, même, il y a la question des services publics de l'alimentation, comment tout cela peut se discuter, cela peut s'institutionnaliser ? Donc, on pense qu'il faut discuter de plus que cela. On ne peut pas se satisfaire. Je ne dis pas que c'est cela, mais n'empêche que la délibération nous laisse sur notre faim, sans faire de jeux de mots, et on pense qu'il y a des outils à mettre en place et à construire.

Je continue sur un petit truc, parce que l'on avait dégroupé la 124 et il a fallu la regrouper pour gagner un peu de temps. C'était juste pour dire, on s'abstient sur la 124 sur le CROUS, parce que c'est juste la question que l'on voulait poser, c'est que cela a fait l'actualité il n'y a pas longtemps, que ce soit dans la Presse locale, SUD-OUEST ou 89, mais aussi nationale dans Libération, il me semble, sur la question d'étudiants étrangers qui étaient en voie d'expulsion par le CROUS. Il y a eu des manifestations. C'était faire le lien avec cette délibération-là parce que là il y avait une subvention, un soutien au CROUS. Évidemment, on n'a aucun problème avec le CROUS, mais c'était un questionnement. Est-ce que vous aviez vérifié ? Parce qu'il y avait aussi des polémiques en disant : « Non, ce n'est pas si vrai que cela ». Est-ce que cette question-là a été peu fouillée et demandez des comptes au CROUS ? Puisqu'il ne s'est pas trop exprimé là-dessus. Voilà, c'était une question.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MAURIN, si vous avez des éléments.

**M. Baptiste MAURIN** : Je vais répondre très rapidement. Dans un premier temps, dire que sur la question de l'endettement, sur les thématiques de l'appel à projet, il y a cette question de la sensibilisation au surendettement etc., fait partie des axes qui ont été identifiés, y compris en lien avec le C2D. Répondre rapidement sur la question globale de l'intervention que l'on a auprès des jeunes, mais il n'y a pas que ce dispositif-là, ce dispositif-là s'appuie notamment sur le fonds d'aide aux jeunes qui est piloté par Jean-Jacques PUYOBRAU et donc, on a déjà des dispositifs qui ne sont peut-être pas aussi importants que ce que vous souhaiteriez, Monsieur POUTOU, mais ce n'est pas non plus le cœur de nos compétences. Il y a des articulations aussi qui doivent se construire. Et enfin, sur le dernier point, il y a une affaire en cours qui est aujourd'hui devant le Tribunal administratif, il semble que cela concerne aujourd'hui encore quatre étudiants qui, selon le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), ne répondaient pas aux critères. Et je me garderai de tout commentaire, car c'est devant la justice.

**M. le Président Alain ANZIANI** Merci. Je passe au vote. Pour : 88. Unanimité pour. La délibération est adoptée.

**Unanimité**

On passe à la délibération suivante, mais pour la 124, Monsieur POUTOU a accepté de regrouper, n'est-ce pas ?

Je passe au vote pour la **124**. Pour : 85, abstention : 1. La délibération est adoptée. Délibération suivante.

**Mme ZAMBON**

(n°126) **Bordeaux Métropole - Mise à jour des cartes du bruit stratégiques - Arrêt - Décision - Autorisation**

**Madame Josiane ZAMBON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame JUSTOME.

**Mme Sylvie JUSTOME** : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Un rapport réalisé par le Conseil national du bruit et l'Agence de la transition écologique, l'ADEME, anciennement nommée Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, donne la mesure de l'impact du bruit sur notre société. Selon ce document, le coût social du bruit en France est de 155,7 milliards d'euros annuels. 25 millions de Français et de Françaises sont exposés à des niveaux sonores nocifs, 68 % des dommages sont induits par le bruit des transports : voitures, aériens, ferroviaires. Nous augmentons notre risque de mort prématurée et diminuons notre espérance de vie en bonne santé. Par exemple, 11 mois en moyenne en Île-de-France pour les gens en bonne santé en étant exposés aux bruits.

Parmi ces pollutions, il est primordial de rappeler l'impact néfaste que peut avoir l'accroissement constant du trafic aérien sur la Métropole et, notamment sur les villes et les habitants les plus exposés. Si bien sûr je remercie particulièrement les services qui travaillent avec nous dans le cadre du contrat local de santé métropolitain sur ce sujet complexe et important, je m'interroge en ce sens, et cela figure dans la délibération, sur la méthodologie de ce rapport qui conduit à dire que, seulement 1 700 habitants subissent des gênes liées à l'aérien et seulement 230 de troubles du sommeil liés au trafic aérien, soit 0,2 % des habitants de la Métropole. Cela ne semble pas du tout en phase avec les retours des habitants du quadrant Nord-Ouest de notre agglomération, qui sont nombreux à se plaindre d'une gêne constante issue du trafic aérien, mais dans le domaine de l'aérien, nous n'avons pas eu accès à des données brutes, mais seulement à celles fournies par l'Autorité de gestion de l'aéroport lui-même.

Rappelons qu'entre 2010 et 2019, le trafic aérien de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac a été multiplié par deux. Cette trajectoire, soyons clairs, n'est pas viable, même le directeur d'Aéroports de Paris, appelant les usagers à réfléchir eux-mêmes, à réfléchir sur la nécessité de chaque billet d'avion, nous a assuré dernièrement : « Si demain matin, le trafic aérien devait décroître, ce n'est pas une tragédie existentielle pour nous. » Nous devrions donc, chères et chers collègues, prendre exemple sur l'aéroport d'Amsterdam, qui plafonnera bientôt le nombre de vols et qui amènera à une réduction du trafic de 11 % par rapport à 2019. En conséquence et nous le savons, pour diminuer à court terme les nuisances sonores pour les habitants, une seule solution : la réduction du trafic. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Oui j'ai demandé dégroupement cette délibération. Alors, en plus de ce qui a été dit précédemment, je pense qu'il n'y a pas que cette notion qui a été évoquée, mais j'interviens surtout, sur le fait qu'il y a des avions qui posent des nuisances sonores et effectivement, il y a une recherche aujourd'hui, à essayer de les améliorer au niveau du bruit. Donc encore une fois, on est dans ce que l'on appelle les « hélices externes », les réacteurs à hélices externes, et l'on sait très bien que cela fera moins de bruit, mais qu'il faudra mieux travailler surtout sur la vitesse des avions. Il faut le savoir, et je pense que l'aéronautique travaille là-dessus, mais il faut encore plus les pousser à avancer là-dessus parce qu'il y a une forme d'amortissement de l'investissement qui avait été fait et aujourd'hui, les plus gros

constructeurs sont toujours un petit peu ceux qui imposent leur rythme de développement. On peut parler des Rolls-Royce, des moteurs américains. Là, on a un enjeu majeur, nous, Européens, à essayer de relever les défis de ce côté-là. C'est le premier aspect, c'est l'aspect technique.

Après, l'aspect toujours du bruit et de l'impact social. Cela a été dit en commission et je pense que c'est important aussi de le répéter ici, cela ne tient pas compte des trafics militaires, et on est vraiment avec cette problématique des pilotes qui font un petit peu du zèle en faisant des rase-mottes de temps en temps, et c'est vrai que cela perturbe énormément l'environnement autour de l'aéroport, et il faut en tenir compte.

Ensuite, il y a cette notion des seuils et des fréquences. Je pense que d'un point de vue technique, on peut peut-être parler demain des infrasons, et il y a des nuisances sur lesquelles aujourd'hui il y a des choses qui ne sont pas mesurées, et il faudra en tenir compte aussi pour la biodiversité qui est très sensible à cela. Je pense que l'on se leurre un petit peu à ne regarder que l'être humain, mais il y a aussi tout notre environnement qui en pâtit. Évidemment, tout ce stress favorise par exemple, des mutations des espèces à vivre plus la nuit que le jour. On est aussi dans cette problématique.

Et puis enfin, une proposition, cela a été un petit peu évoqué par Madame Josiane ZAMBON, mais je pense qu'il faut encore traduire cela par des actes, c'est d'aller voir réellement les associations qui sont réellement au fait de mesurer eux aussi, de façon très concrète, ce qu'ils subissent localement. Et dans les faits, il y a effectivement une grosse différence entre la réalité mesurée dans cette carte et puis de l'autre, celle qui est réellement vécue, donc vous l'avez évoqué par rapport à la perception, mais je crois que l'on ne mesure encore pas assez cela avec des outils de terrain. Je pense que les personnes qui sont aguerries sont aussi des associations qui s'investissent aussi là-dedans, et je pense que l'on peut faire confiance à la population pour bien mesurer, elle aussi, ce qu'elle subit. Voilà. Merci de votre écoute et je voterai donc abstention.

**M. Serge TOURNERIE** : Monsieur le Président, mes chers collègues encore présents. La délibération qui nous est présentée nous dit ceci : les cartes de bruit sont en premier lieu, des outils au service d'une meilleure connaissance de l'environnement sonore de l'agglomération, à une échelle macroscopique. C'est parfait, parce que c'est précisément ce que nous souhaitons.

Cette délibération nous dit également que notre Métropole est concernée à deux titres, comme l'a déjà dit Josiane ZAMBON.

En premier lieu, en tant que gestionnaire de voirie, en second lieu, en tant qu'agglomération de plus de 100 000 habitants. J'en ajouterai une troisième, celle qui me semble la plus importante et qui nous mène aujourd'hui à délibérer sur le bruit, à travers le contrat local de santé métropolitain. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, la santé publique.

Depuis très longtemps déjà, les populations urbaines interrogées se plaignaient, en premier lieu, du bruit de la ville. Le plus souvent, c'était abordé sous l'angle de la gêne ou de l'inconfort dans la vie de tous les jours.

Aujourd'hui, ce sont les médecins et les scientifiques qui nous alertent et nous démontrent les dangers de la santé dans un environnement trop bruyant. Le Code du travail, depuis de nombreuses années, imposait des mesures de protection des travailleurs exposés à des ambiances bruyantes : casques anti-bruits, bouchons d'oreilles, engins insonorisés, écrans acoustiques, et pour les plus exposés, ils font

également l'objet de suivi médical spécial. Le niveau sonore des boîtes de nuit est également réglementé, des dispositifs de coupures électriques garantissent le respect de la norme. Notre environnement mérite et doit bénéficier de la même attention et de correction, des précautions doivent être mises en place.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui, présente le bilan complet de la situation actuelle sur la base des cartes de bruit existantes qui sont établies sur des valeurs, telles qu'elles sont officiellement et réglementairement représentées. Ce document parfaitement réalisé constitue, si j'ai bien compris, le premier stade d'un plan d'action qui sera engagé à partir de là. Nous savons qu'à certains égards, cette représentation du bruit est trompeuse et travestit la réalité des nuisances ressenties et supportées quotidiennement par les populations exposées, en particulier aux bruits de trafic ferroviaire ou aérien.

En effet, ces nuisances sont représentées par des valeurs moyennes, établies sur 24 heures, alors qu'elles sont en réalité, constituées non pas d'une continuité sonore, comme les bruits d'une rocade par exemple, mais d'une multitude d'émergences quotidiennes, voire nocturnes, aléatoires et de très forte intensité, que l'on ne peut honnêtement représenter par une quelconque valeur moyenne.

Des médecins, des neurologues et spécialistes ont, pendant de longs mois, travaillé sur le sujet, et constituent à la rédaction, notamment de deux ouvrages reconnus sur ce sujet. Le premier, évaluation des impacts sanitaires extra-auditifs du bruit environnemental, c'est un avis de l'Agence nationale de santé qui est mentionné « rapport d'expertise collective » et qui est édité en février 2013 déjà, et publié aux éditions scientifiques. Le deuxième est bien entendu le rapport de De Batz, dont le monde a entendu parler. Je vous recommande la lecture de ces deux ouvrages qui sont très bien documentés.

Dans ces ouvrages, les auteurs sont unanimes pour dénoncer ce mode de représentation. Permettez-moi de lire quelques lignes des 313 pages du rapport d'expertise de l'Agence nationale de santé, elles sont parlantes. Je cite : « Les indices les plus fréquemment rencontrés dans la littérature sont des indices énergétiques moyens intégrant le bruit sur des périodes de longue durée. Ils ne permettent pas de rendre compte de certaines caractéristiques de l'exposition, comme les événements sonores ponctuels ou la composante spectrale d'un bruit. Ainsi, la réglementation actuelle, notamment celle qui s'applique au bruit des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires, se réfère principalement à ces indices. »

Or, dans un rapport précédent publié en 2004, il y a 18 ans, l'agence signalait déjà que les descripteurs acoustiques, énergétiques moyens sont insuffisants pour rendre compte des perturbations biologiques induites par les événements bruyants, ponctuels, notamment au cours de la nuit. Ce rapport indiquait dans une approche également évoquée dans les travaux de l'OMS, qu'un indicateur événementiel semblerait mieux adapté, pour évaluer les risques de perturbation du sommeil. Un peu plus loin dans ce même ouvrage, on peut lire : « Il existe peu de relations dose/effet documentées pour les différentes situations d'exposition au bruit. Par ailleurs, ces relations reposent essentiellement sur des indices énergétiques moyens, alors que la revue de la littérature suggère qu'il faudrait inclure certains indices événementiels et fréquentiels dans l'évaluation des impacts sanitaires ».

Pour finir, je me réjouis de l'action qui s'engage aujourd'hui, et je pense ne pas être le seul dans cette assemblée, à l'idée de voir à l'avenir, la mise en œuvre de l'observatoire de mesure et d'analyse, déjà évoquée par le passé dans cette même assemblée, qui

permettra de mener à bien les investigations propres à refléter précisément les réalités de notre environnement sonore, et d'en tirer les conséquences sur la santé des populations concernées. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Juste quelques petits mots. Ce n'est pas forcément intéressant ce que je vais dire, mais c'est pour expliquer le vote. En fait, on s'abstient sur cette délibération, mais pas parce que l'on se désintéresse, c'est l'exemple d'une délibération. Notre petite équipe n'a pas pu bosser là-dessus, il y a un rapport qui n'est pas très grand, 30 pages, mais on n'a pas pu, et donc par honnêteté intellectuelle, on s'abstient. Ce n'est pas juste un désintérêt, ce n'est pas parce que l'on pense que ce n'est pas important. C'était cela que je voulais dire, une explication de vote. Et puis, comme c'est la dernière intervention, enfin la mienne en tout cas et peut-être de tout le monde, c'était pour remercier pour le petit cadeau que l'on a eu, le livre, je ne sais pas si c'est la mairie de Gradignan ou si c'est le Salon qui offre ou la Métropole, pour remercier et puis il y avait le programme.

Parce que le bouquin est offert au Salon, mais il y a le programme, c'est-à-dire que si on peut, il faut y aller quand même. Parce que c'est vrai que c'est un chouette Salon, ce n'est pas pour défendre le maire qui n'est pas forcément de mes idées politiques, mais c'est un Salon qui est très sympa et il faut y aller. En plus, le livre de poche, c'est un côté populaire, c'est bien !

*Applaudissements.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il faut remercier Monsieur LABARDIN.  
On passe au vote. Pour : 86, abstention : 2. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

La séance est terminée et je vous remercie de votre patience et de vos contributions.

*La séance est levée à 19 heures 45.*

Le Secrétaire de séance

M. Patrick PAPADATO